

LES TEXTES D'ACCOMPAGNEMENT DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL
CHARGÉ DE L'ÉVALUATION
DU PROJET DE RELOCALISATION DU
CASINO DE MONTRÉAL

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL CHARGÉ DE L'ÉVALUATION DU PROJET
DE RELOCALISATION DU CASINO DE MONTRÉAL

LES TEXTES D'ACCOMPAGNEMENT
DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

ISBN 2-550-46535-0

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec 2006

Date de parution : mars 2006

© Gouvernement du Québec, 2006

Liste des textes d'accompagnement

MINISTÈRE DU TOURISME.....	4
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS	6
MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE	10
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX	36
DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE DE MONTRÉAL.....	67
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	133
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS.....	170
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC	200
POINTE SAINT-CHARLES	205
ACTION GARDIEN	206
ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST	208
REGROUPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DU SUD-OUEST (RESO)	213
VILLE DE MONTRÉAL.....	223
ORGANISMES EXTERNES	230
CHAIRE DE TOURISME / UQAM	231
FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES / UNIVERSITÉ LAVAL.....	239
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC	279

Bureau de la sous-ministre

Québec, le 26 janvier 2006

Monsieur Guy Coulombe
Président
Comité interministériel chargé d'évaluer le projet
de déménagement du Casino de Montréal
Ministère des Finances
12, rue Saint-Louis
Québec (Québec) G1R 5L3

Monsieur le Président,

Pour faire suite à votre demande d'avis sectoriel sur deux études produites par Tourisme Montréal quant à la nécessité d'un centre de foires et d'expositions commerciales à caractère international à Montréal, je vous fais part des commentaires du ministère du Tourisme.

D'entrée de jeu, nous croyons pertinent de rappeler qu'en 2003, l'Étude sur l'état de la situation des centres de foires dans la région métropolitaine de Montréal a été réalisée par Tourisme Montréal mais à la demande du ministre de la Métropole de l'époque et sous la supervision de son ministère. En janvier 2005, The Brookings Institution publiait l'étude « Space Available : the Realities of Convention Centre as Economic Development Strategy » qui questionne la stratégie d'investissement des administrations publiques dans des infrastructures de foires et d'expositions commerciales arguant une croissance des espaces d'exposition simultanément à un déclin de la demande. Les résultats de cette étude étant contestés par d'autres spécialistes du secteur, notamment en raison de l'échantillon qui cible de très grands événements, lesquels ne sont pas représentatifs de l'ensemble de l'activité, Tourisme Montréal a jugé pertinent d'assurer la mise à jour, en 2005, de l'étude produite en 2003.

Les résultats de l'étude de 2003 reposent principalement sur des données provenant d'autres études auxquelles s'ajoutent une quinzaine de rencontres individuelles avec des gestionnaires d'espaces, des promoteurs, des membres influents de ce secteur d'activités ainsi que les responsables des études réalisées antérieurement. La mise à jour de 2005, quant à elle, s'appuie principalement sur la réalisation d'un nouveau sondage auprès de 72 promoteurs de foires actifs à Montréal.

Les deux études apportent des constats généraux sur le marché des centres de foires et d'expositions commerciales. L'étude de 2005 présente, de façon générale, une analyse plus fine de la satisfaction des promoteurs eu égard à l'offre actuelle, de leurs besoins et projets ainsi que de leur intérêt pour le projet de Loto-Québec.

Globalement, tant pour l'étude de 2003 que pour celle de 2005, l'approche méthodologique nous apparaît rigoureuse.

Nous notons que l'analyse du marché nord-américain démontre une croissance du nombre et de la superficie des expositions à l'exception d'une baisse en 2001 et 2002, et ce, à la suite des événements du 11 septembre 2001. Par ailleurs, la région montréalaise devrait profiter de sa bonne croissance économique et de sa notoriété dans le marché du tourisme d'affaires. Malheureusement, la pénurie d'espaces selon les dates, le manque de locaux adéquatement aménagés et d'espaces de stationnement de même que le faible effort de commercialisation de l'offre pénalisent la métropole.

On constate qu'environ 65 M pi² jours d'activités de foires ont été réalisés, soit un recul de 10 M pi² jours depuis 2003. En fait, neuf événements ont cessé leurs activités ou quitté la Métropole. La mise à jour de 2005 fait état d'un potentiel de marché de 59 M pi² jours représentant un potentiel de croissance de l'activité économique montréalaise de l'ordre de 78 M\$. Ainsi, tout comme Tourisme Montréal, nous sommes d'avis qu'il existe toujours un besoin non comblé pour un centre de foires de niveau international à Montréal dans le centre de l'Île, au carrefour des liens de transports et des forces attractives de la Métropole. C'est pourquoi nous avons soumis au gouvernement, en novembre dernier, dans un mémoire au Conseil des ministres, un projet de consolidation de la vocation centre de foires commerciales au Stade olympique afin notamment de renforcer la position de Montréal sur ce marché.

À notre connaissance, les deux études réalisées par Tourisme Montréal constituent les seules analyses de l'état de situation des centres de foires de la région métropolitaine de Montréal et des villes concurrentes actuellement disponibles. Les données ayant servi aux analyses sont pertinentes et les constats crédibles. Toutefois, tel que mentionné par les auteurs, elles ne peuvent être considérées comme des études de faisabilité de projet ou de localisation.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La sous-ministre,



Louise Ragé

**AVIS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
AU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL SUR LA RELOCALISATION
DU CASINO DE MONTRÉAL**

Le projet :

Le projet de relocalisation du Casino dans le secteur du Bassin Peel par la Société Loto-Québec prévoit le développement d'un important complexe de divertissement dont le coût est évalué à plus de 1 milliard de dollars. Il comprend un hôtel, une salle de spectacles de 2 500 places, une vaste scène et des espaces extérieurs pouvant accueillir de 8 000 à 10 000 personnes, des boutiques, un spa, un casino, des ateliers d'artistes, une marina et un monorail.

Le ministère est interpellé sur quatre des volets de ce projet : le potentiel archéologique du site, la salle de spectacles, la scène extérieure et les ateliers d'artistes. Son avis s'appuie sur les informations obtenues :

- dans le document de Loto-Québec présentant divers scénarios de relocalisation;
- dans le bulletin d'information intitulé *Bassin Peel Express*;
- lors de la consultation de la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications (MCC) par DBSF, firme mandatée par la Société Loto-Québec afin d'étudier, entre autres, les impacts possibles de la relocalisation de la salle de spectacles;
- lors de la session d'information tenue par le promoteur le 19 janvier 2006;
- de la vice-présidence des immobilisations de Loto-Québec.

Plusieurs éléments du projet étant en voie d'élaboration, l'avis du ministère pourra être précisé ultérieurement, une fois que les études en cours par Loto-Québec seront complétées.

Commentaire général :

Le projet dans son ensemble permettrait d'améliorer l'offre culturelle à Montréal et, en ce sens, le ministère est favorable à sa réalisation. La nouvelle salle permettra d'accueillir pour de longues périodes des spectacles à grand déploiement, de type comédies musicales de Broadway, qui ne peuvent être présentés à l'heure actuelle à Montréal. En ce sens, le projet viendra donc combler un besoin existant. Certaines dispositions devront toutefois être prises pour tenir compte du potentiel archéologique du secteur du Bassin Peel.

Commentaires spécifiques :

La protection du patrimoine archéologique

Le ministère a la responsabilité de formuler des recommandations aux promoteurs privés et gouvernementaux afin qu'ils prennent en considération les ressources archéologiques présentes avant le début des travaux. Les techniques d'intervention s'adaptent au contexte de développement par leur efficacité et leur rapidité. Il est bien

important pour tous les intervenants de réaliser les interventions avant le début des travaux pour éviter des délais et des coûts supplémentaires.

Plus de la moitié des terrains visés par le projet de Loto-Québec, soit environ 60 %, sont des propriétés privées ou paragouvernementales (Québec). Ils sont donc assujettis aux dispositions de la *Loi sur les biens culturels* (L.R.Q., chapitre B-4). Elle permet d'éviter des destructions de sites et, à cet égard, les articles 41 et 42 de la Loi permettent au ministère de la Culture et des Communications d'arrêter les travaux en cas de découvertes de vestiges. Les autres terrains sont de propriété fédérale (Environnement Canada et Port de Montréal).

Aucun terrain n'est actuellement propriété d'une nation amérindienne. De plus, aucun site d'établissement d'une nation amérindienne n'est connu dans le secteur, et ce, tant pour la période préhistorique qu'historique. L'appartenance culturelle des sites anticipés remonte à la période industrielle (XIX^e siècle). Comme dans tout autre projet, des vestiges amérindiens pourraient être mis au jour mais ces découvertes restent de nature très aléatoire.

Des sites archéologiques et patrimoniaux présents dans le secteur, les plus importants sont : le bassin Wellington, le bassin ou cale sèche Tate, les murs du canal, le déversoir n° 2, les ateliers du canal, les vestiges d'entrepôts, de complexes industriels ou d'autres structures bâties, le bâtiment de la Maple Leaf Mills Ltd, aujourd'hui appelée Canada Cereal Foods.

Certains principes devront toutefois être respectés par le promoteur dans la réalisation de son projet :

- faire des travaux de recherche et de documentation sur le secteur à développer;
- assurer la conservation physique de certains vestiges documentés;
- assurer leur conservation physique dans le cadre du projet d'aménagement;
- communiquer au public la valeur historique des vestiges.

Le promoteur devra aussi prévoir un budget dans son projet pour financer les travaux de recherche, de conservation, d'intégration et de mise en valeur. Pour ce faire, il devra aller en appel d'offres et engager des professionnels en archéologie, dont des spécialistes en archéologie industrielle. Le budget à prévoir pour la recherche, soit étude de potentiel, inventaires, fouilles et surveillance serait d'environ 1,2 M\$, excluant l'excavation des bassins Tate et Wellington, la conservation, la mise en valeur et la diffusion.

Les interventions archéologiques pourront être planifiées en fonction des échéanciers du projet. Les inventaires devront se faire avant les travaux de décontamination afin de pouvoir gérer la conservation de certains sites. Des vestiges jugés significatifs et intègres ainsi que des bâtiments industriels importants pourront être intégrés au projet architectural.

À l'heure actuelle, la société Casiloc est toujours en négociations avec le Port de Montréal pour l'achat de terrains. Ce dernier a fait appel à l'expertise de Parcs Canada qui a formulé des recommandations. Ces propriétés sont théoriquement soumises à la loi fédérale sur l'évaluation environnementale qui, à l'instar de la loi québécoise sur la qualité de l'environnement, oblige le promoteur à tenir compte des ressources

culturelles. Si tel est le cas, le suivi des interventions sur ces terrains sera fait par Parcs Canada.

Enfin, le ministère, chargé du respect de la *Loi sur les biens culturels* sur les propriétés privées et gouvernementales, pourrait, si Loto-Québec le désire, jouer un rôle de concertation avec le gouvernement fédéral, la Ville de Montréal et le privé.

Salle de spectacles

La salle de spectacles prévue dans le projet aura 2 500 places. Elle sera gérée par un promoteur privé. Sa programmation n'est pas encore définie mais devrait être constituée des trois éléments suivants : les spectacles à grand déploiement présentés sur de longues périodes qui ne sont pas accueillis présentement à Montréal, les spectacles de la salle actuelle du Casino et des productions du Cirque du Soleil. En accueillant des spectacles à grand déploiement sur de longues périodes, la salle prévue viendra combler un besoin pour Montréal qui ne dispose pas de lieux pouvant accueillir ce genre de production.

De plus, la salle du Casino n'entrera pas en conflit avec celle prévue pour l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM). Cette dernière est une salle acoustique qui répond à des besoins très particuliers lesquels diffèrent radicalement des installations prévues par Loto-Québec.

Toutefois, considérant que le Casino a une salle de spectacles de 500 places et que la jauge de la nouvelle salle serait de 2 500 places, d'autres questions se posent quant aux impacts de l'ajout d'autant de sièges en diffusion sur les salles existantes qui présentent des spectacles de variétés (Saint-Denis, Centre Bell, Wilfrid-Pelletier, Maisonneuve, etc.) :

- Quels seraient les impacts chez des diffuseurs privés ou subventionnés (Ex. : Saint-Denis et Centre Bell versus les salles du complexe de la Place des Arts?)
- Quel serait l'impact d'une augmentation de l'achalandage au Casino (grandes productions) sur les autres spectacles offerts tant dans le Montréal métropolitain que dans d'autres grands centres du Québec?
- Le Montréal métropolitain peut-il faire vivre une salle de 2 500 places avec des spectacles de longue durée (plusieurs mois) sans nuire aux autres productions à l'affiche dans le Quartier des spectacles?
- Et quels seraient les impacts si nous y retrouvons un ou deux plateaux permettant de continuer l'offre de spectacles de variétés à un public plus restreint l'après-midi et un spectacle à plus grand déploiement le soir avec une jauge augmentée?

Les responsables de Loto-Québec sont à examiner plusieurs de ces questions et des études sont en cours de réalisation. Une rencontre est prévue au cours des prochaines semaines pour en discuter.

La scène extérieure

La programmation détaillée de spectacles sur la scène extérieure n'est pas encore arrêtée. On envisage 5 à 6 productions estivales et la présentation à tous les 2 ans d'un nouveau spectacle du Cirque du Soleil. Néanmoins, il faut rappeler que le ministère et la

Ville de Montréal ont subventionné la mise en place d'infrastructures importantes à la Cité des arts du cirque dans le quartier Saint-Michel à Montréal (MCC : 28 M\$ et Ville : 5 M\$) sans compter les budgets récurrents pour le fonctionnement. Le Complexe environnemental et culturel accueille entre autres la Tohu, une salle de diffusion de 874 places, des aménagements extérieurs et l'École nationale de cirque.

Il serait également pertinent d'évaluer les impacts de la programmation de la scène extérieure sur les installations existantes. Cette dimension pourrait être intégrée aux études en cours.

Les ateliers d'artistes

Le projet prévoit une dizaine d'ateliers qui seront mis à la disposition d'artistes pour des périodes d'environ 2 à 3 mois. Ce volet du projet intitulé : Quai des artistes sera développé avec la collaboration du Cirque du soleil. Le concept est à préciser. Ce volet présente un potentiel intéressant pour les artistes. Une fois que les informations plus détaillées seront disponibles, le ministère sera en mesure de formuler un avis plus précis et verra, pour ce faire, à consulter selon le cas le CALQ ou la SODEC.

Conclusion :

À partir des informations préliminaires dont nous disposons, le projet présente des possibilités intéressantes de développement pour le milieu culturel. Le ministère pourra préciser son avis une fois que les études en cours seront complétées. Il demeure disponible pour collaborer avec la Société Loto-Québec aux prochaines étapes de réalisation.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

2006-02-08

**Analyse de l'impact sur l'emploi du projet de
Centre de divertissement de Loto-Québec au bassin Peel**

Rapport du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Présenté au Comité interministériel sur l'implantation
du centre de divertissement au bassin Peel

Février 2006

SOMMAIRE

Contexte général du marché du travail

Le contexte du marché du travail a changé radicalement au Québec entre l'ouverture du casino de Montréal au début des années 1990, période marquée par la pire crise de l'emploi depuis les années 1930, et les dernières années, marquées par les taux de chômage les plus faibles en 30 ans et des taux d'emploi inégalés. Le taux de chômage est plus élevé sur l'île de Montréal, mais les progrès depuis 1996 y ont été, dans l'ensemble, aussi notables. L'embellie du marché du travail devrait se poursuivre, et ce à un rythme plus rapide à Montréal. Les conditions sont par ailleurs meilleures que la moyenne dans la couronne métropolitaine entourant l'île de Montréal.

La transformation du profil de qualifications de la main-d'œuvre offre un contraste tout aussi frappant. Sur l'île de Montréal, entre 1990 et 2005, la proportion de la population de 25-54 ans qui n'a aucun diplôme a baissé de 26,6 % à 11,3 % tandis que celle des diplômés universitaires bondissait de 20,5 % à 35,3 %. Les personnes peu scolarisées sont toutefois celles qui ont le plus profité de l'amélioration du marché du travail, tandis que les diplômés universitaires ont vu leur situation se détériorer. En 2004, parmi les chômeurs de 25-54 ans de l'île de Montréal, on comptait 31 % de diplômés universitaires contre seulement 14 % de personnes sans diplôme.

Le contexte démographique s'est aussi transformé au Québec, qui est passé d'une des sociétés les plus jeunes à l'une de celles qui vieillit le plus. Ce nouveau contexte fait craindre davantage un manque de travailleurs que d'emplois. Conséquence de cette raréfaction relative des travailleurs, la marge de manœuvre du Québec pour maintenir son niveau de vie résidera de plus en plus dans l'allocation optimale des ressources existantes en fonction de la productivité.

Situation particulière de la population de Pointe Saint-Charles

Le territoire du Centre local d'emploi (CLE) de Pointe Saint-Charles, adjacent au site du bassin Peel, avait le troisième indice de défavorisation le plus élevé parmi les 17 territoires de CLE de l'île de Montréal en 2001. Le taux de chômage y était, à 11,6 %, le deuxième plus élevé, et la proportion de la population de 15-64 ans sans diplôme, la troisième plus élevée. Les conditions du marché du travail s'y sont toutefois améliorées davantage qu'à Montréal entre 1996 et 2001 et, selon toute vraisemblance, au moins autant par la suite.

À grands traits, la situation relativement plus difficile à Pointe Saint-Charles qu'ailleurs semble tenir largement à la forte proportion de la population sans diplôme, dont une partie est manifestement constituée d'hommes relativement âgés, qui ont souffert du déclin des industries manufacturières traditionnelles de la région. La mobilité restreinte due à l'enclavement du territoire pourrait également constituer un problème.

Analyse de l'impact sur l'emploi du projet du bassin Peel

Les 14 229 emplois directs et indirects projetés pour la construction du centre de divertissement et du centre de foires (dont 7 645 emplois directs pour le centre de divertissement) sont temporaires, et ne devraient pas à notre avis constituer un critère d'acceptation ou de rejet du projet. L'hypothèse selon laquelle ces emplois ne créeront pas de surchauffe dans l'industrie de la construction nous semble réaliste. On pourrait considérer à l'opposé que ces emplois constitueraient un tampon en cas de récession, mais une récession semble peu probable pour le moment, et aurait vraisemblablement un impact négatif sur la partie récurrente du projet.

Le nombre d'emplois récurrents découlant de l'exploitation du site varierait quant à lui de 1 270, pour les seuls emplois directs du centre de divertissement, à 6 500 pour l'ensemble des emplois directs et indirects. Ce nombre d'emplois récurrents, sans être négligeable, représente dans un cas comme dans l'autre une faible proportion de l'ensemble des emplois disponibles au Québec comme sur l'île de Montréal. Le Québec est loin de connaître une crise de l'emploi comme à l'époque de l'ouverture du casino, et le vieillissement de la population risque de se traduire davantage par un manque de travailleurs, qu'il nous faudra compenser par une productivité plus élevée, que par un manque d'emplois. Les emplois projetés semblent par ailleurs se situer dans la moyenne ou un peu en bas en termes de rémunération, de qualifications et de productivité. Or, dans l'ensemble, la région de Montréal souffre davantage d'un manque d'emplois très qualifiés, dont ceux destinés aux diplômés universitaires en particulier.

Le nombre d'emplois anticipés est bien entendu important en proportion de la population de Pointe Saint-Charles. Toutefois, même si la plupart des emplois projetés ne demandent pas des qualifications très élevées, l'éloignement relativement important du marché du travail d'une forte proportion de cette population fait en sorte que des moyens particuliers devrait être mis en place, en matière d'amélioration de l'employabilité, pour que les personnes visées puissent occuper les emplois projetés. En fait, l'amélioration de l'employabilité à Pointe Saint-Charles passe probablement davantage par l'augmentation de la scolarité et, peut-être, par une plus grande accessibilité du territoire, favorisant la mobilité des travailleurs, que par la disponibilité d'emplois à proximité.

Sans être négligeable, l'impact sur l'emploi récurrent ne semble pas suffisamment important, tant pour le nombre des emplois que pour leurs caractéristiques, pour constituer le seul critère de choix dans la décision de retenir ou de rejeter le projet. D'autres facteurs, notamment certains facteurs d'ordre social ou politique, devraient avoir un plus grand poids dans la décision qui sera prise.

Rôle du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans le cas d'une décision favorable au projet

La population de Pointe Saint-Charles est, comme nous l'avons vu, moins scolarisée que celle de l'ensemble de l'île de Montréal et les taux de chômage y sont plus élevés. Elle présente donc une certaine vulnérabilité qui ne doit pas être négligée dans l'analyse du projet de Loto-Québec.

Dans l'éventualité d'une décision favorable au projet, le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, compte tenu de sa mission de développement social et économique, pourrait jouer un rôle de catalyseur en favorisant la concertation entre les partenaires du projet et la collectivité. Emploi-Québec propose d'ailleurs, dans son offre de service, un certain nombre de mesures qui permettent aux acteurs socio-économiques de conjuguer leurs actions en vue d'améliorer le fonctionnement du marché du travail. Ainsi, la mesure Concertation pour l'emploi offre l'opportunité de mettre en place des tables de concertation ad hoc afin de circonscrire les problèmes affectant le marché du travail local et de proposer des solutions.

Une recension des projets qui ont suscité l'adhésion du milieu et de l'ensemble des partenaires permettrait de définir et de circonscrire l'engagement d'Emploi-Québec dans le projet de relocalisation du Casino de Montréal. La meilleure façon d'assurer le succès de projets de cette envergure est d'investir les efforts nécessaires pour développer une synergie entre tous les acteurs concernés par le projet.

INTRODUCTION

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a analysé l'impact sur l'emploi du projet de relocalisation du Casino de Montréal et d'implantation d'un centre de divertissement au Bassin Peel. Le texte qui suit brosse, dans un premier temps, un portrait de l'évolution du marché du travail au Québec et à Montréal et présente, dans un deuxième temps, les répercussions sur l'emploi que pourrait entraîner le déménagement du Casino.

1. Le Marché du travail au Québec et à Montréal : évolution et situation¹

Le contexte du marché du travail québécois est très différent en 2005 de ce qu'il était au cours de la première moitié des années 1990, période marquée par la construction et le début des opérations du Casino de Montréal sur le site de l'île Notre-Dame. En fait, les deux époques offrent probablement, au chapitre de l'emploi, l'un des contrastes les plus frappants de notre histoire.

Évolution de l'emploi

Déjà, au sommet précédent de l'emploi québécois atteint en 1990, le taux de chômage était plus élevé qu'en ce moment, et en hausse tendancielle depuis une vingtaine d'années, marquées notamment par l'entrée massive des *baby boomers* et des femmes sur le marché du travail, deux chocs pétroliers et un ralentissement économique, par rapport au *boom* d'après-guerre, commun à la plupart des pays de l'OCDE.

Suivit au début des années 1990 la plus longue crise de l'emploi depuis celle des années 1930 au Québec, une situation partagée également avec la plupart des pays de l'OCDE. C'est ainsi qu'entre le sommet de 1990 et 1996, le nombre d'emplois était toujours en baisse dans l'ensemble du Québec (-23 100), sur le territoire de la région métropolitaine de recensement de Montréal (-20 100) et encore plus sur l'île de Montréal (-73 500). Le déclin sur l'île de Montréal avait débuté avant, la région ayant perdu 111 800 emplois sur l'ensemble de la période 1987-1996. Le pessimisme concernant l'avenir du travail atteignait alors, au Québec comme un peu partout en Occident, un point culminant, comme en témoigne le succès planétaire de *La fin du travail*, publié au milieu des années 90 par l'essayiste américain Jeremy Rifkin.

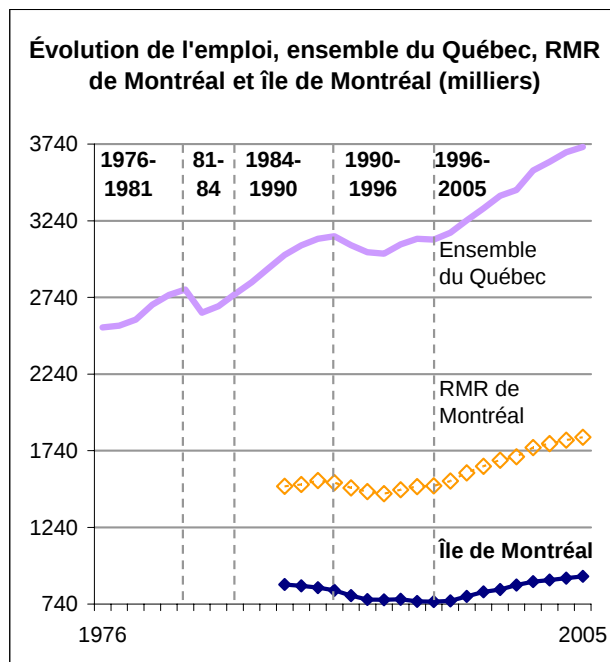
La période débutant en 1996 est au contraire marquée, jusqu'à ce jour, par la croissance la plus solide et la plus durable de l'emploi depuis la fin des années 1970, et ce dans un contexte démographique très différent. L'emploi a augmenté entre 1996 et 2005 de 604 800 au Québec, de 315 900 dans la RMR de Montréal et de 165 200 sur l'île de Montréal. Par rapport à l'ensemble du Québec la croissance était plus forte à

¹ La majorité des données présentées dans cette section sont celles de l'Enquête sur la population active (EPA) de Statistique Canada disponibles à la mi-janvier 2006. Statistique Canada a effectué une révision des données historiques de l'EPA et publié les données révisées à partir de la fin janvier. Cette révision a un impact marginal sur les données et ne change aucunement le portrait d'ensemble présenté ici.

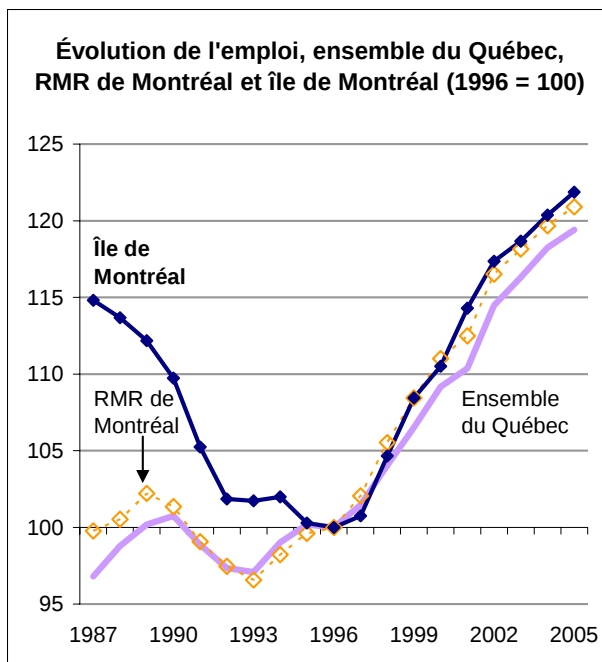
Montréal sur l'ensemble de la période. Cette supériorité était plus marquée jusqu'au début des années 2000, tandis que l'emploi progressait moins rapidement à Montréal qu'au Québec entre 2002 et 2004. La croissance redevenait toutefois plus rapide à Montréal qu'au Québec en 2005 et il semble qu'il en sera ainsi, selon les plus récentes prévisions du Conference Board du Canada, au cours des prochaines années.

Exprimée, plus justement, en rapport avec la croissance démographique, la récente poussée de l'emploi offre un contraste encore plus saisissant par rapport aux années antérieures. Lorsqu'on compare deux périodes de neuf ans, celle qui précède et celle qui suit 1996, on constate ainsi que la croissance de l'emploi, même à temps plein, était environ trois fois plus rapide que celle de la population en âge de travailler au Québec comme à Montréal entre 1996 et 2005. Pour la période précédente (1987-1995), l'emploi à temps plein diminuait légèrement et l'emploi total augmentait moins rapidement que la population au Québec, tandis que l'emploi à temps plein diminuait trois fois plus rapidement que la population, et l'emploi total presque autant, à Montréal.

Graphique 1



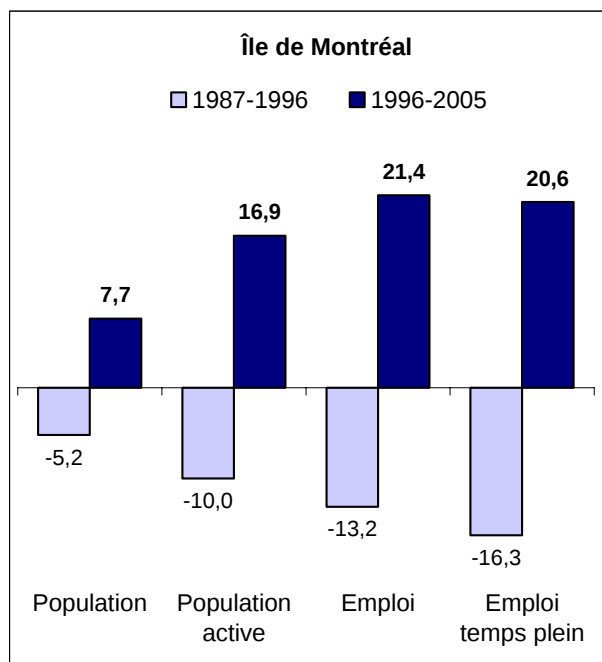
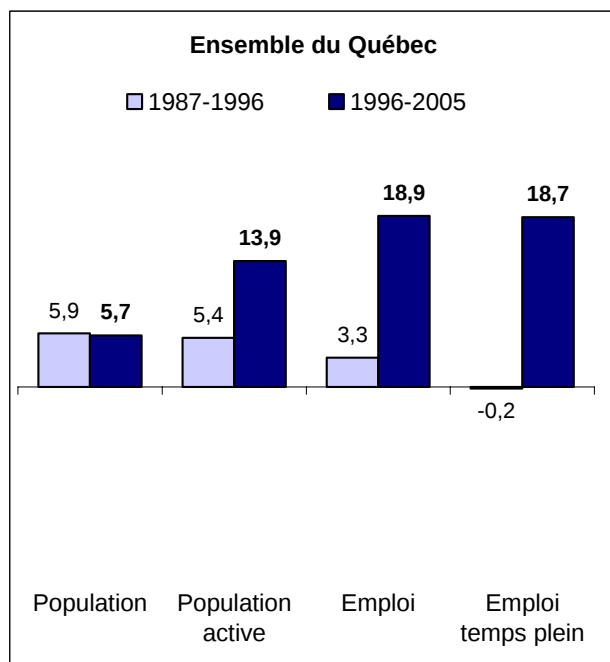
Graphique 2



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active; compilation Emploi-Québec.

Graphiques 3 et 4

Croissance en pourcentage de la population de la population active, de l'emploi et de l'emploi à temps plein (15-64 ans), 1987-1996 et 1996-2005



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active; compilation Emploi-Québec.

Taux d'emploi, taux de chômage et durée du chômage

La croissance beaucoup plus rapide de l'emploi que de la population en âge de travailler s'est traduite par l'atteinte de taux d'emploi records au cours des dernières années. Le taux d'emploi correspond au rapport entre le nombre d'emplois et la population en âge de travailler. Au Québec, le taux d'emploi de la population de 15-64 ans dépassait son niveau du sommet précédent (1989) dès 1999 et poursuivait son ascension jusqu'en 2004, pour connaître ensuite une baisse marginale (de 70,3 % à 70,2 %) en 2005. Sur l'île de Montréal, il égalait le sommet de 1988 en 2000 et poursuivait son ascension jusqu'à 68,7 % en 2004, avant de redescendre à 67,8 % en 2005, un niveau qui demeure plus élevé que tous ceux enregistrés avant 2002.

La vigueur du marché du travail s'est également traduite par l'amélioration sensible du taux d'emploi à temps plein, soit la proportion de la population en âge de travailler occupant un emploi à temps plein. Au Québec, le taux d'emploi à temps plein dépassait le niveau du sommet précédent (1989) dès 2000 et poursuivait son ascension jusqu'à 57,8 % en 2004, un niveau qui s'est maintenu en 2005 et qui constitue le plus élevé jamais atteint. Sur l'île de Montréal, le taux d'emploi à temps plein s'élevait à 56,2 % en 2005 après être grimpé jusqu'à 56,5 % en 2002. Ces niveaux demeurent pour Montréal un peu en deçà du sommet de 57,4 % atteint en 1988, mais cet écart tient à la sévérité du recul de l'emploi dans cette région avant 1996, puisque le taux d'emploi à temps plein y a progressé aussi rapidement que dans l'ensemble du Québec depuis.

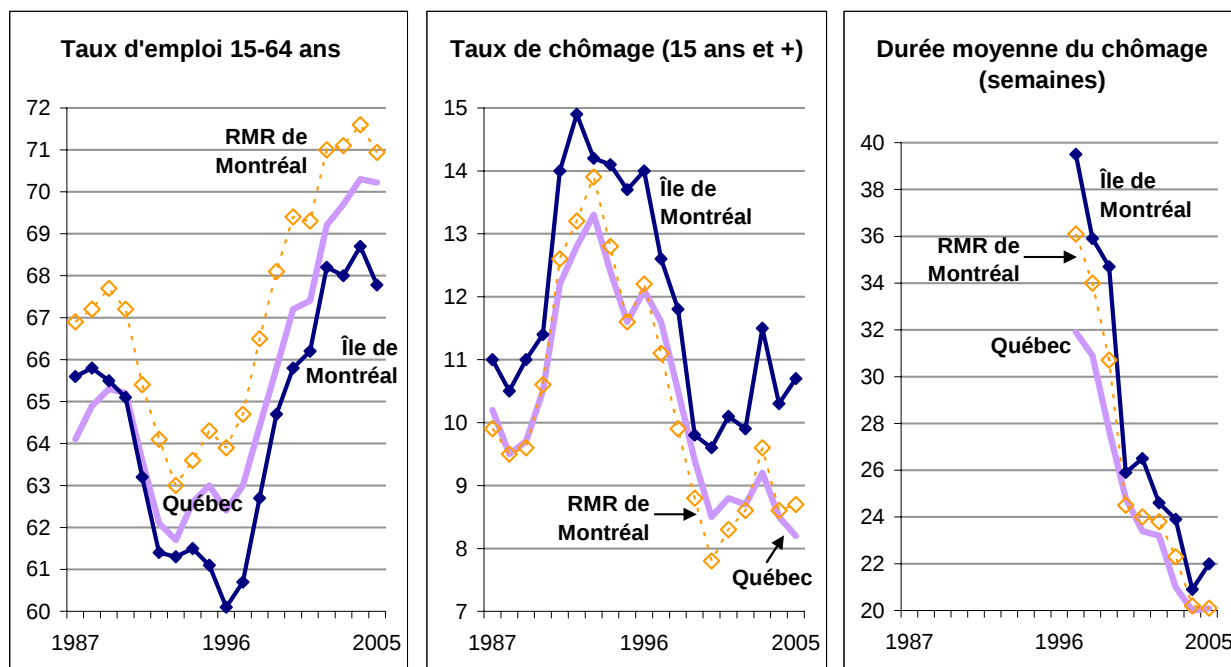
Le taux de chômage de 8,2 % en 2005 était le plus faible depuis 1975 au Québec, et la période de sept ans débutant en 1999 est, de loin, la plus longue pendant laquelle le taux de chômage s'est maintenu sous la barre des 10 % depuis la première moitié des années 70. Le taux de chômage a diminué aussi rapidement sur l'île de Montréal que dans l'ensemble du Québec entre 1996 et le début des années 2000, mais s'en est écarté à la hausse par la suite. Il s'élevait à 10,7 % en 2005, après avoir touché un creux de 9,6 % en 2000. Le creux précédent était de 10,5 % en 1988.

Ce récent ralentissement du marché du travail montréalais relativement à celui du Québec, également visible pour l'emploi et le taux d'emploi, tient à la moins bonne performance des industries axées sur le savoir et sur le commerce extérieur depuis le début de la décennie, une situation qui a touché plusieurs grands centres urbains du Canada et des États-Unis. N'eût été toutefois d'une progression plus rapide du taux d'activité (proportion de personnes qui veulent occuper un emploi) à Montréal qu'au Québec au cours des dernières années, Montréal aurait connu une réduction du taux de chômage comparable à celle enregistrée au Québec entre 1996 et 2005.

Moins nombreux, les chômeurs de 2005 chôment également moins longtemps que ceux des années 90. Entre 1997 et 2005, la durée moyenne du chômage est passée de 31,9 à 20,1 semaines au Québec et a diminué encore plus rapidement, de 39,5 à 22 semaines, à Montréal.

Graphiques 5 à 7

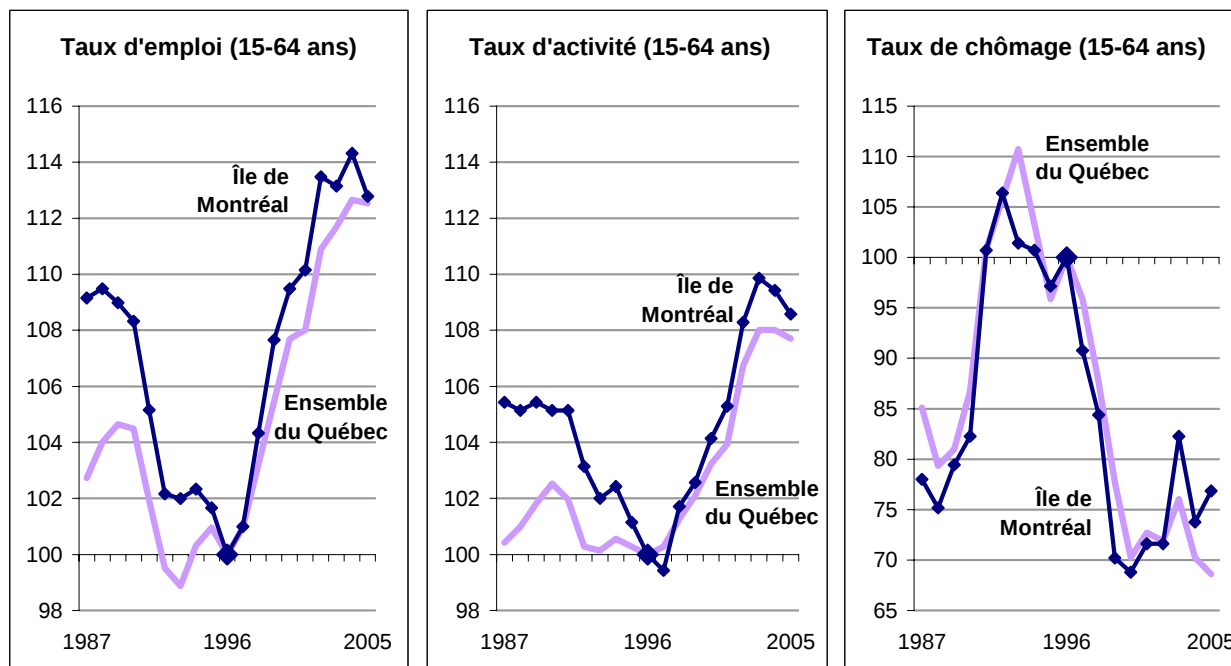
Taux d'emploi, taux de chômage et durée moyenne du chômage, ensemble du Québec, RMR de Montréal et île de Montréal (en pourcentage)



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active; compilation Emploi-Québec.

Graphiques 8 à 10

Taux d'emploi, taux d'activité et taux de chômage, ensemble du Québec et île de Montréal (1996 = 100)



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active; compilation Emploi-Québec.

Notons, par ailleurs, que les indicateurs du marché du travail pour l'ensemble du Québec sont fortement influencés par la situation qui prévaut sur le territoire de la RMR de Montréal, puisque celui-ci abrite la moitié des travailleurs de la province. Il en va de même des indicateurs pour la RMR de Montréal, qui sont influencés par la situation prévalant sur le territoire de l'île de Montréal puisque celle-ci abrite la moitié des travailleurs de la RMR.

Le tableau ci-dessous donne à ce propos un aperçu des situations propres à l'île de Montréal, où l'on trouve le quart des travailleurs du Québec, à la « couronne » métropolitaine, soit la partie de la RMR de Montréal se trouvant à l'extérieur de l'île, qui abrite un autre quart de ces travailleurs, et au reste du territoire québécois se trouvant à l'extérieur de la RMR de Montréal, où résident les 50 % de travailleurs restants. Ce tableau permet notamment de voir que si la situation du marché du travail n'est pas aussi bonne sur l'île de Montréal qu'ailleurs au Québec, celle prévalant sur le reste du territoire de la région métropolitaine est nettement meilleure.

Tableau 1

Taux d'emploi (25-64 ans) et taux de chômage, île de Montréal, RMR de Montréal hors île de Montréal et Québec hors RMR de Montréal, 1987, 1996 et 2001 (en pourcentage)

	Île de Montréal	RMR de Montréal hors île de Montréal	Québec hors RMR de Montréal
Taux d'emploi (25-64 ans)			
1987	68,3	70,6	63,5
1996	63,3	72,0	65,1
2005	71,3	78,0	71,8
Taux de chômage (15 ans et plus)			
1987	11,0	8,5	10,5
1996	14,0	10,3	11,9
2005	10,7	6,5	7,8

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active; compilation Emploi-Québec.

Situation du Québec par rapport à l'Ontario, aux États-unis et aux pays de l'OCDE

La forte progression de l'emploi depuis la fin des années 1990 a permis au Québec d'améliorer sensiblement sa situation relativement à l'Ontario, aux États-unis et aux pays de l'OCDE. Cette amélioration est particulièrement notable en ce qui concerne le taux d'emploi qui, rappelons-le, correspond à la proportion de la population en âge de travailler qui occupe un emploi.

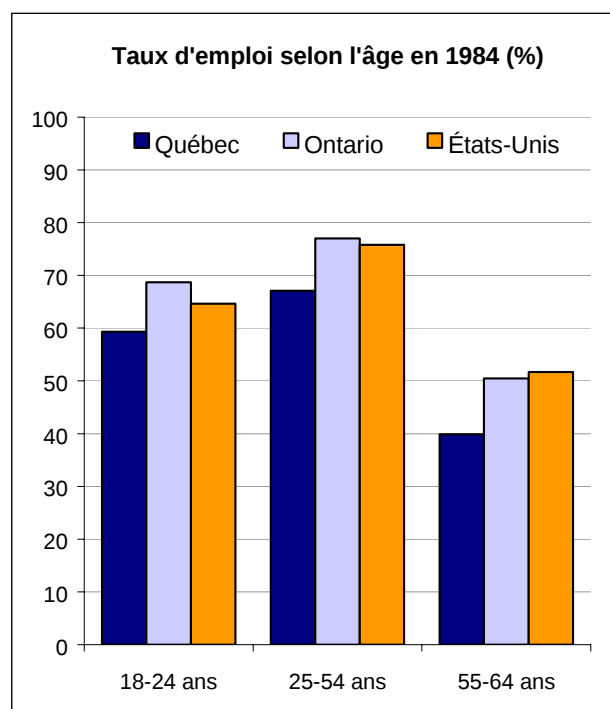
Par rapport aux taux d'emploi observés en Ontario et aux États-Unis, le Québec accusait un retard notable pour tous les groupes d'âge il y a une vingtaine d'années. En 2004, le taux d'emploi des jeunes était plus élevé au Québec qu'en Ontario et aux États-Unis, tandis que celui des personnes de 25-54 ans était un peu plus élevé au Québec qu'aux États-unis et à peine plus faible en comparaison de l'Ontario. Seules les personnes de 55-64 ans conservaient un retard notable vis-à-vis leurs homologues ontariens et américains.

Le taux d'emploi de 70,3 % atteint en 2004 situait par ailleurs le Québec au douzième rang d'un groupe formé des trente pays de l'OCDE, du Québec et de l'Ontario, qui occupait pour sa part le cinquième rang. La progression du taux d'emploi québécois était, pour la période 2000-2004, la quatrième plus rapide de l'OCDE. Le Québec occupait une position encore plus élevée au chapitre du taux d'activité, soit le huitième rang sur trente-deux, devant tous les pays du G-7 à l'exception du Canada.

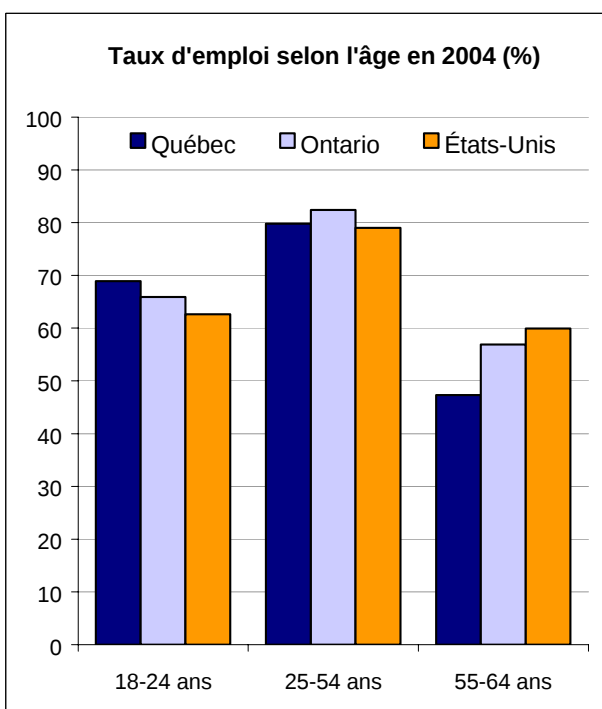
L'écart entre la position du Québec en matière de taux d'activité (huitième) et de taux d'emploi (douzième) est dû au taux de chômage relativement élevé du Québec. Le taux de chômage de 8,5 % au Québec en 2004 était en effet le huitième plus élevé parmi les 27 pays de l'OCDE pour lesquels cet indicateur est standardisé. Cette situation découle du taux très élevé d'entrée au chômage au Québec pour des périodes relativement courtes. En effet, la proportion des chômeurs québécois qui étaient en chômage depuis moins de six mois était l'une des plus élevées de l'OCDE en 2004. La proportion des chômeurs qui étaient en chômage depuis au moins six mois était, à l'inverse, l'une des plus faibles. Tout en étant plus important en termes de proportion de la population touchée, le phénomène du chômage est donc beaucoup moins lourd au Québec que dans la plupart des pays de l'OCDE.

Par rapport à l'OCDE, le Québec occupait par ailleurs une position relativement plus avantageuse au chapitre du taux d'emploi chez les jeunes de 15-24 ans (huitième rang sur 32 en 2004) et les femmes de 25-54 ans (neuvième rang), que chez les hommes de 25-54 ans (27^è) et les personnes de 55-64 ans (18^è). L'écart entre le Québec et les pays qui le devancent était toutefois beaucoup plus prononcé pour les personnes de 55-64 ans que pour les hommes de 25-54 ans.

Graphique 11



Graphique 12



Sources : Statistique Canada et U.S. Bureau of Labor Statistics; compilation Emploi-Québec.

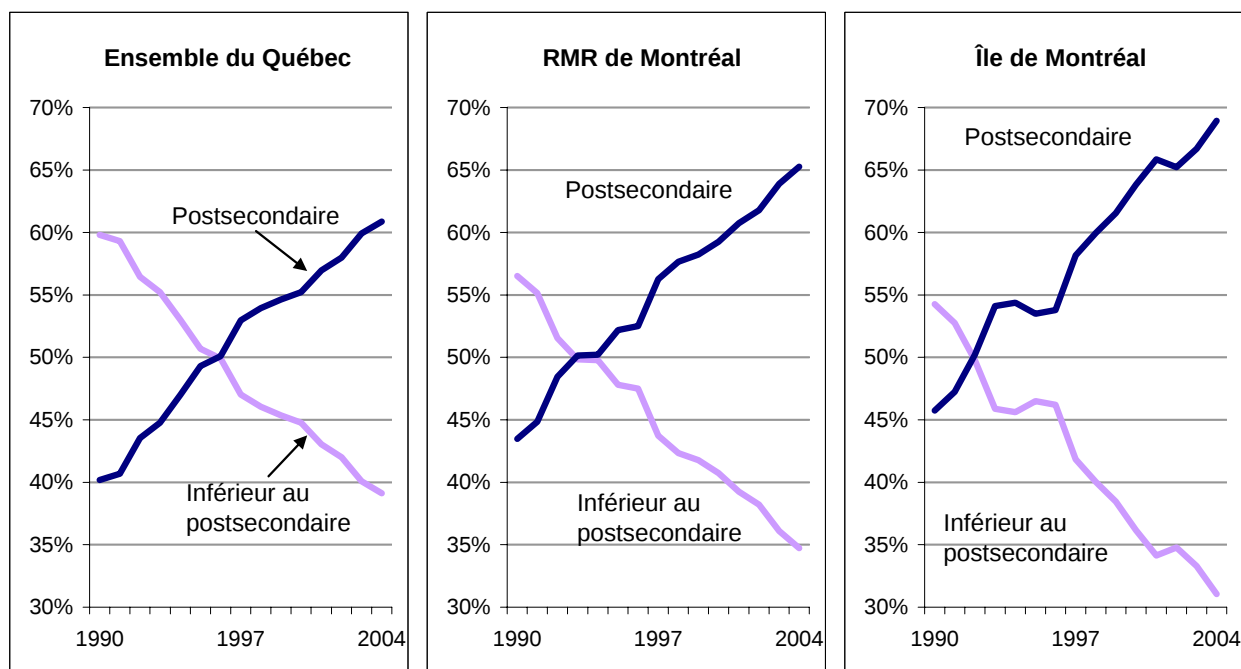
Scolarité de la population en âge de travailler

Le profil de scolarité de la population en âge de travailler de 2005 offre un contraste tout aussi frappant avec celui des années antérieures que celui touchant l'évolution des conditions du marché du travail. Entre 1990 et 2004, la proportion de la population québécoise de 25-54 ans qui détient un diplôme postsecondaire² est passée de 40 % à 61 %, tandis que celle sans diplôme postsecondaire diminuait, inversement, de 60 % à 39 %. Cette amélioration considérable des qualifications de notre main-d'œuvre est encore plus frappante lorsqu'on s'approche de l'île de Montréal, où la proportion de la population de 25-54 ans détenant un diplôme postsecondaire est passée de 46 % en 1990 à 69 % en 2004, tandis que celle sans ce diplôme diminuait de 54 % à 31 %.

Des variations plus importantes encore ont touché les deux extrémités de l'éventail des qualifications. Sur le territoire de l'île de Montréal, la proportion de la population de 25-54 ans qui est sans diplôme secondaire (aucun diplôme) a ainsi diminué de plus de moitié entre 1990 (26,6 %) et 2004 (11,3 %), tandis que leur nombre reculait de 118 000 (-55 %). La proportion de la population de 25-54 ans détenant un diplôme universitaire bondissait au cours de la même période de 20,5 % à 35,3 %, tandis que leur nombre augmentait de 140 000 (+84 %).

Graphiques 13 à 15

Population de 25-54 ans selon le niveau de scolarité, Québec, RMR de Montréal et île de Montréal, 1990 à 2004



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active; compilation Emploi-Québec.

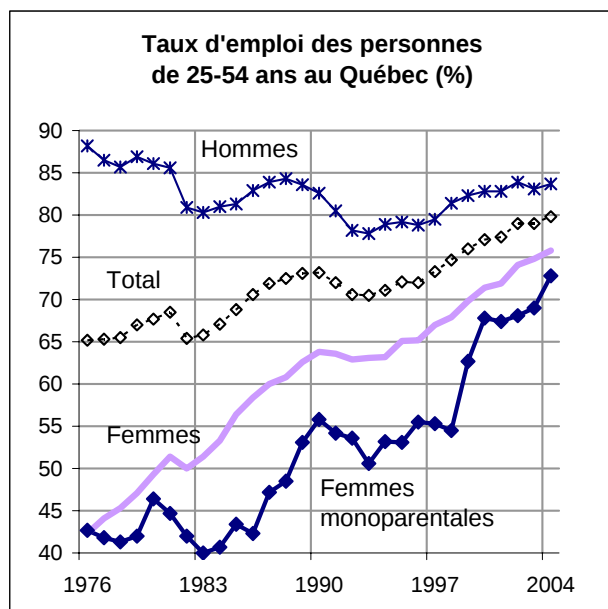
² Outre les diplômes des niveaux collégial et universitaire, Statistique Canada inclut dans cette catégorie les diplômes de formation professionnelle et les certificats d'écoles de métiers.

Particularités du dernier cycle de croissance de l'emploi

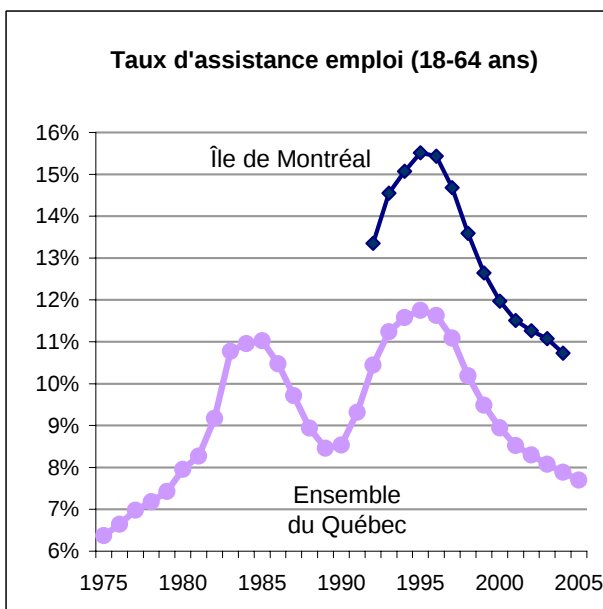
En comparaison des cycles antérieurs, le dernier cycle de croissance de l'emploi se caractérise par une évolution relativement plus favorable des conditions du marché du travail chez les personnes considérées traditionnellement comme étant défavorisées sur ce marché. Cette évolution tient notamment à la faiblesse des taux d'intérêt, qui a favorisé la longueur et la vigueur du cycle de même que les industries reposant sur la consommation et l'habitation, ainsi qu'à la profonde transformation de notre profil de qualifications, dont l'une des conséquences a été la réduction sensible du nombre de personnes qui sont faiblement scolarisées

- Comme nous l'avons indiqué, le taux d'emploi des jeunes québécois est devenu le huitième plus élevé de l'OCDE, devant ceux des jeunes ontariens et américains. Leur taux de chômage est également plus faible que celui des jeunes ontariens.
- Ce sont les femmes monoparentales qui ont enregistré le bond le plus important du taux d'emploi ces dernières années. Après être passé de 42,7 % en 1976 à 55,5 % en 1996, celui des mères seules âgées de 25 à 54 ans a bondi de près de 20 points de pourcentage pour atteindre 72,8 % en 2004. Leur taux de chômage, qui dépassait souvent les 20 % dans les années 80 et s'en est approché dans les années 90, se situait à 9,8 % en 2004, soit le plus bas niveau depuis 1976.
- Le nombre total de prestataires adultes de l'assistance-emploi a diminué de 30 % entre 1996 et 2005, soit plus rapidement que le nombre de chômeurs (-22 %). Le nombre de prestataires qui sont sans contrainte à l'emploi, ainsi que le nombre de jeunes de moins de trente ans et de femmes monoparentales qui reçoivent des prestations, ont diminué beaucoup plus rapidement que cette moyenne.
- En conséquence, le taux d'assistance-emploi de la population de 18-64 ans a diminué à 7,7 % en 2005, son plus bas niveau depuis 1979. Le taux d'assistance-emploi demeure plus élevé sur l'île de Montréal (10,7 % en 2004), mais a diminué à peu près au même rythme que dans l'ensemble du Québec. Toutefois, malgré une nette amélioration, le taux d'assistance-emploi du Québec est toujours le deuxième plus élevé au Canada après celui de Terre-Neuve.
- Il existe un lien entre la diminution du nombre de prestataires de l'assistance-emploi et celle, très importante, du nombre de personnes relativement peu scolarisées, d'abord parce que ces dernières sont nettement surreprésentées parmi les prestataires, mais aussi parce que leur diminution en nombre et la vigueur des industries traditionnelles, au cours de dernières années, ont fait en sorte que leur situation sur le marché du travail s'est grandement améliorée. Parmi les personnes de 25 ans et plus, ce sont celles qui ont une scolarité de niveau secondaire (avec ou sans diplôme) qui ont enregistré les plus fortes baisses de taux de chômage entre 1990 et 2005.
- En raison de leur très forte augmentation en nombre et de la faiblesse des industries du savoir au cours des dernières années, les diplômés universitaires sont ceux dont le taux de chômage a le plus augmenté. Cette situation touche particulièrement l'île de Montréal où, parmi la population de 25 ans et plus, le taux de chômage des diplômés universitaires était, à 8,9 % en 2005, sensiblement plus élevé que celui des diplômés du secondaire général de l'ensemble de la province (6,9 %). Les chômeurs de 25-54 ans et plus de l'île de Montréal étaient plus nombreux en 2004 à détenir un diplôme universitaire (30,7 %) ou postsecondaire autre qu'universitaire (30,4 %), qu'un diplôme secondaire (13,6 %) ou aucun diplôme (18,4 %). Le chômage des personnes les plus scolarisées est particulièrement coûteux pour la société québécoise, en raison de leur productivité relativement élevée et des frais de scolarité relativement peu élevés.

Graphique 16



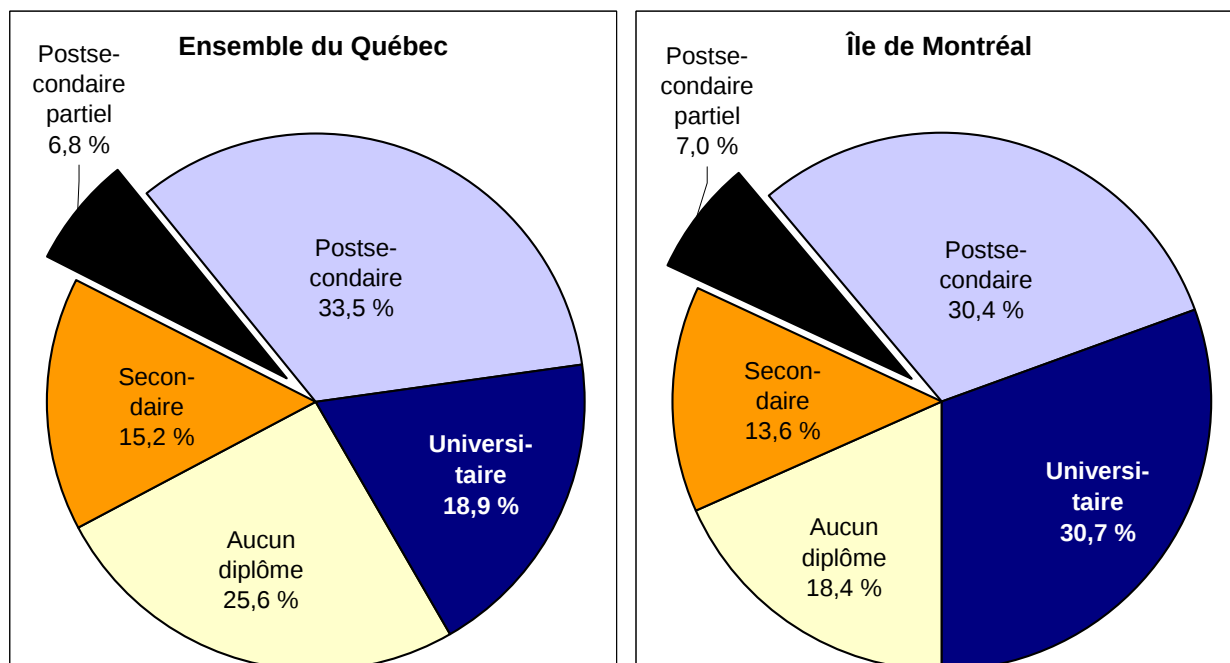
Graphique 17



Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population active et MESS, Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique ; compilation Emploi-Québec.

Graphiques 18 et 19

Distribution des chômeurs de 25-54 ans selon le niveau de scolarité en 2004



NOTES : Le niveau « postsecondaire partiel » est composé en bonne partie d'étudiants alternant travail et études, d'où un taux de chômage relativement élevé; le niveau postsecondaire inclut les certificats et diplômes professionnels de niveau secondaire, les certificats et diplômes de niveau collégial et les certificats universitaires; le niveau secondaire correspond au secondaire général complet (secondaire V).
Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active; compilation Emploi-Québec.

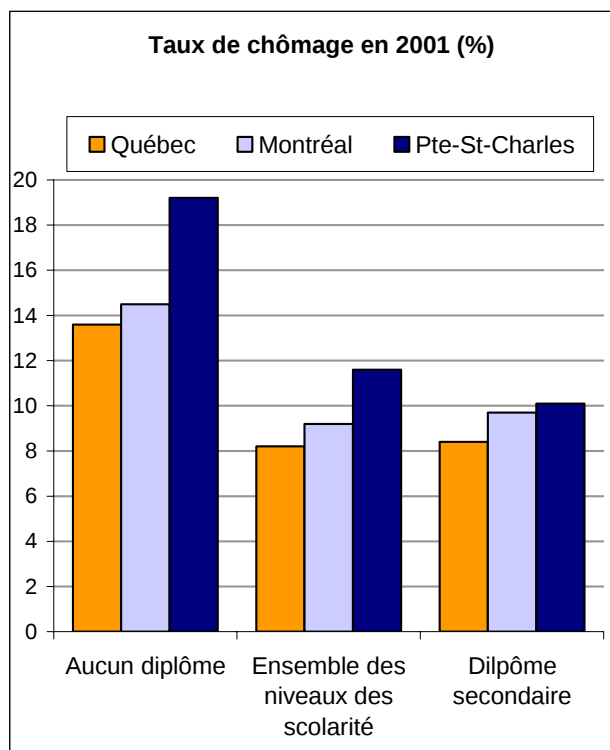
Situation dans l'arrondissement de Pointe Saint-Charles

Le territoire du Centre local d'emploi (CLE) de Pointe Saint-Charles, adjacent au site du bassin Peel, abrite 3,7 % de la population de l'île de Montréal, et cette population est l'une des les plus défavorisées de la région.

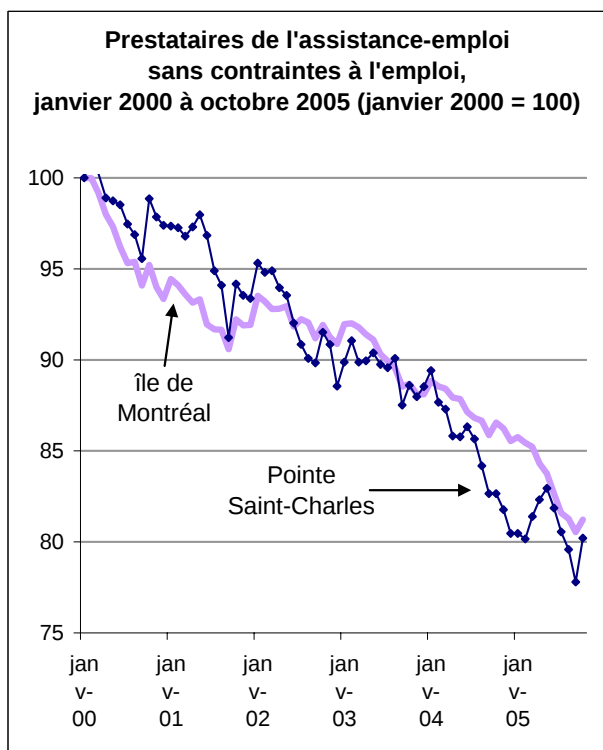
- Pointe Saint-Charles avait en 2001 le troisième indice de défavorisation le plus élevé parmi les 17 territoires de CLE de l'île de Montréal³. Le revenu moyen des hommes et des femmes y représentait alors respectivement 76,3 % et 82,3 % de celui des hommes et des femmes de l'ensemble de l'île. Le taux de chômage était, à 11,6 %, le deuxième plus élevé. La proportion de la population de 15-64 ans sans diplôme, soit une personne sur trois, était la troisième plus élevée de l'île et dépassait la moyenne provinciale. Pointe Saint-Charles occupait un rang plus bas, soit le dixième sur 17, pour la proportion de diplômés universitaires, qui était cependant légèrement supérieure à la moyenne québécoise.
- L'écart des taux de chômage, observé entre Pointe Saint-Charles et l'ensemble de l'île de Montréal en 2001, augmentait avec l'âge et était, comme l'écart de revenu, plus élevé chez les hommes que chez les femmes.
- Cet écart des taux de chômage s'est toutefois rétréci en 1996 et 2001, le taux de chômage diminuant davantage à Pointe Saint-Charles qu'à Montréal dans tous les groupes d'âge. Le taux d'emploi a également augmenté plus rapidement qu'à Montréal, et ce davantage pour les personnes plus âgées que pour les jeunes.
- Les quelques données plus récentes dont nous disposons ne semblent pas indiquer d'évolution moins favorable de la situation sur le marché du travail des résidents de Pointe Saint-Charles en comparaison de ceux de l'ensemble de l'île. Le nombre de prestataires de l'assurance-emploi et de l'assistance-emploi y ont, par exemple, diminué de façon au moins aussi rapide qu'à Montréal ces dernières années.
- À grands traits, la situation relativement difficile de Pointe Saint-Charles semble tenir en bonne partie de la forte proportion de la population sans diplôme, dont une partie est manifestement constituée d'hommes relativement âgés, qui ont souffert du déclin des industries manufacturières traditionnelles de la région. Soulignons à ce sujet que c'est l'obtention d'un premier diplôme qui occasionne la diminution la plus importante du taux de chômage. À ce sujet, l'écart des taux de chômage entre les personnes sans diplôme et celles qui ont terminé le secondaire était, en 2001, sensiblement plus grand à Pointe Saint-Charles qu'il ne l'était au Québec et sur l'ensemble de l'île de Montréal. La mobilité restreinte due à l'enclavement du territoire pourrait également constituer un problème, bien que l'ensemble du territoire du Sud-Ouest de Montréal soit desservi par sept stations de métro.

³ L'analyse de la situation de Pointe Saint-Charles repose en partie sur le « Portrait socioéconomique du territoire du Centre local d'emploi de Pointe Saint-Charles », réalisé en mai 2004 par le centre Urbanisation, culture et société de l'Institut national de recherche scientifique pour le compte d'Emploi-Québec de Montréal, et sur le rapport synthèse réalisé par le même organisme en juin 2004.

Graphique 20



Graphique 21



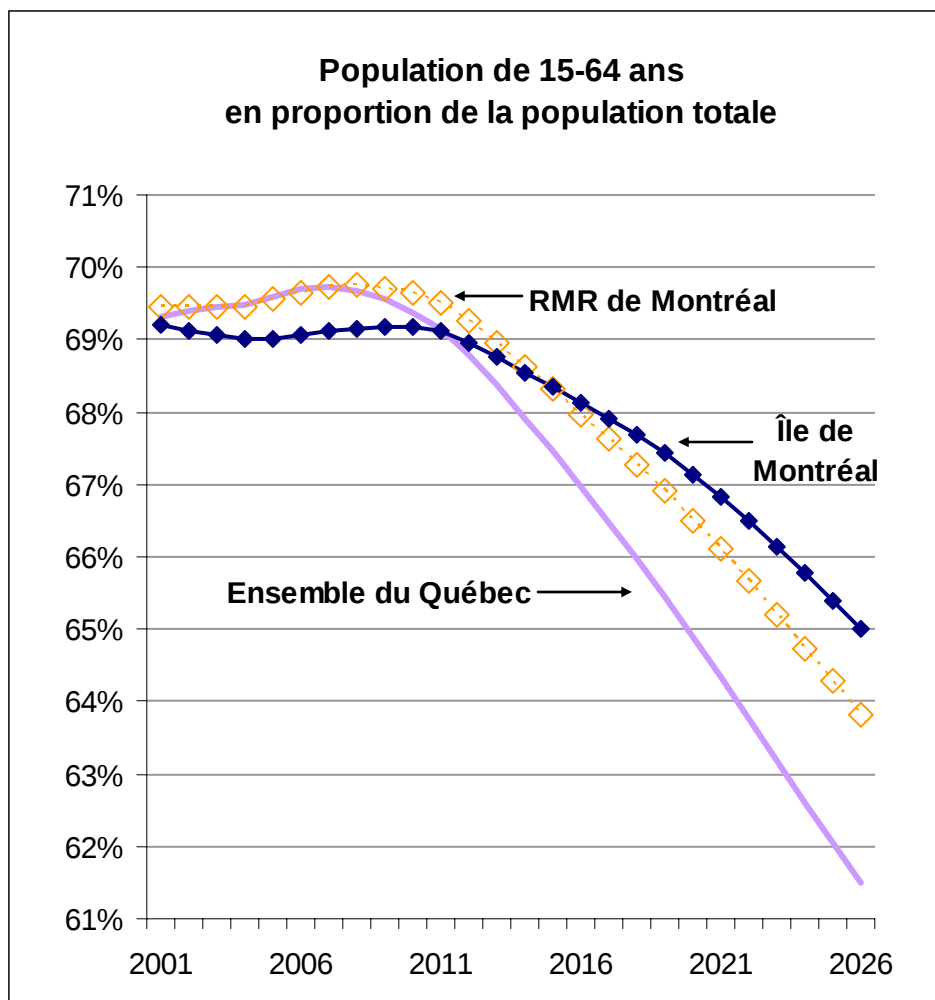
Sources : Statistique Canada, Recensement 2001 et MESS, Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique ; compilation Emploi-Québec.

Perspectives démographiques et marché du travail

Le *baby-boom* d'après-guerre comportait au Québec deux traits particuliers. Il était, d'une part, l'un des plus vigoureux en Occident et fut, d'autre part, l'un de ceux qui prirent fin le plus abruptement. La vigueur de notre *baby-boom* a doté le Québec, jusqu'à récemment, du rapport le plus important de l'OCDE entre la population en âge de travailler (15-64 ans) et la population totale. Sa fin abrupte fait en sorte que le Québec a aujourd'hui l'une des populations les plus vieillissantes, et que cette forte proportion de la population en âge de travailler par rapport à la population totale va diminuer rapidement.

- Selon les dernières perspectives démographiques de l'Institut de la statistique du Québec, la proportion de la population qui est âgée de 15 à 64 ans diminuera à compter de 2008 au Québec, de 2009 dans la RMR de Montréal et de 2010 sur l'île de Montréal. La baisse sera plus prononcée à l'extérieur de Montréal, mais celle-ci sera tout de même touchée.
- Le problème du chômage longtemps très élevé au Québec ne tenait pas uniquement à son imposant *boom* démographique, mais il est certain que le très fort afflux de nouveaux arrivants sur le marché du travail à partir des années 1960 rendait les crises économiques plus difficiles à contrôler. On ne peut pas s'attendre à un avenir exempt de telles crises, mais on peut supposer que leur impact sur le marché du travail serait moins grand et persistant. En fait, après avoir longtemps souffert d'un manque d'emplois, plusieurs craignent maintenant que le Québec, à l'inverse, ne manque de travailleurs.
- Le taux d'emploi du Québec compte maintenant parmi les plus élevés de l'OCDE, sauf pour les personnes de 55-64 ans. Mis à part cet écart, qu'il apparaît important de combler, la principale marge de manœuvre dont dispose le Québec, pour maintenir son niveau vie dans un contexte de vieillissement accéléré, réside dans l'augmentation de sa productivité, qui est particulièrement faible.
- Dans ce nouveau contexte, l'approche indiquée semble tenir de moins à moins à la création d'emplois à tout prix, comme ce fut souvent le cas par le passé, et de plus en plus à la meilleure allocation possible des ressources humaines en fonction de la productivité, qui peut varier fortement d'une activité économique à l'autre.

Graphique 22



Source : Institut de la Statistique du Québec; compilation Emploi-Québec.

2. Impact sur l'emploi du projet du bassin Peel

Nous évaluons ici l'impact sur l'emploi du projet de déménagement du Casino de Montréal sur le site du bassin Peel, en nous appuyant notamment sur l'analyse du marché du travail présentée à la section précédente.

Emplois projetés

Le coût du projet du centre de divertissement du bassin Peel⁴, incluant notamment le casino, une salle de spectacles, un hôtel et une galerie commerciale, est évalué à 997,2 millions de dollars pour Loto-Québec, et à 178 millions de dollars pour les partenaires privés (essentiellement pour l'hôtel et la salle de spectacles). Pourrait s'ajouter en option un centre de foires, qui serait financé à hauteur de 25 millions par Loto-Québec et de 200 millions par les fonds publics. Le milliard de dollars que Loto-Québec prévoit investir serait entièrement financé par voie d'emprunt, ce qui ne semble pas poser problème puisque Loto-Québec elle-même est peu endettée et que ses emprunts n'apparaissent pas aux états financiers du gouvernement.

L'impact de ces investissements sur l'économie et sur l'emploi a été estimé par monsieur Yves Rabeau, professeur titulaire à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM, pour le compte de Loto-Québec. Le nombre d'emplois projetés comprend les emplois temporaires, en bonne partie dans le secteur de la construction, qui seraient créés pendant la période de construction qui devrait s'échelonner, selon les prévisions, sur un peu moins de cinq années. Il comprend également les emplois récurrents associés à l'opération du casino, aux infrastructures connexes et au tourisme additionnel que le projet pourrait générer.

À partir de ces projections d'emplois directement associés à la construction et à l'opération du centre de divertissement et du centre de foires, le professeur Rabeau estime la création d'emplois indirects à l'aide du modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec. Ces emplois indirects correspondent notamment à ceux qui seront générés par les fournisseurs des chantiers de construction et des différents complexes du site lorsque ceux-ci seront en opération.

⁴ Les chiffres présentés dans ce paragraphe sont tirés d'une note d'information préparée par Loto-Québec à l'intention du Conseil des ministres.

L'impact estimé sur l'économie et sur l'emploi est un impact « net » qui vient de la différence entre l'effet du projet du bassin Peel et le statu quo, soit la poursuite normale des activités du casino sans relocalisation ou autre projet important d'investissement. Pour cette raison, les projections d'achalandage du scénario de statu quo, qui semblent s'appuyer sur le contexte de ralentissement des dernières années, et les projections de visiteurs additionnels, notamment de touristes étrangers de préférence fortunés, semblent très importantes pour la détermination du nombre d'emplois récurrents que générerait le projet⁵. Les prévisions touristiques utilisées par M. Rabeau viennent d'une enquête réalisée auprès des visiteurs du site actuel pour le compte de Loto-Québec, et des autres promoteurs du projet, dont le Cirque du soleil.

⁵ La note d'information de Loto-Québec à l'intention du Conseil des ministres précise à ce sujet que l'expérience du début des années 2000, à savoir, selon cette note, « une baisse tendancielle de l'achalandage au casino actuel due à l'usure du produit et aux nombreux irritants en matière d'accès et de problèmes opérationnels » et « un plafonnement des revenus globaux », est présumée se poursuivre sur l'horizon de prévision dans le cas du scénario de statu quo. La même note d'information indique par ailleurs que les revenus projetés pour le complexe de divertissement du bassin Peel « sont basés sur (1) des sondages réalisés auprès des clientèles touristiques au Casino et dans le Vieux-Port de Montréal ainsi que des Québécois de la grande région de Montréal, (2) les gains d'efficacité provenant de l'aménagement d'un seul plancher de jeu, (3) des projections de nouvelles clientèles hautes mises hors Québec établies par la Société des casinos et (4) des clientèles additionnelles provenant de la présence des éléments complémentaires contenus dans le projet tels que la salle de spectacles, le centre de foires, le spa et l'hôtel ainsi que la notoriété du Cirque du Soleil. ».

Le tableau 2 montre l'impact des différents aspects du projet sur l'emploi tel qu'estimé par le professeur Rabeau. Le nombre d'emplois temporaires, qui est le plus élevé, va de 7 645 pour les emplois directs associés au casino (incluant les autres activités du centre de divertissement) à 14 229 en ajoutant ceux de centre de foires et les emplois indirects associés aux deux projets. Le nombre d'emplois récurrents varie quant à lui de 1 270 pour les seuls emplois directs projetés pour l'opération du casino et des activités connexes à 6 500 en incluant l'ensemble des emplois directs et indirects associés au centre de divertissement, au tourisme et au centre de foires.

Tableau 2
Projet de centre de divertissement au bassin Peel : emplois projetés

	Emplois récurrents	Emplois temporaires
Emplois directs		
Casino	1 270	7 645
Casino + Centre de foires	1 387	9 164
Tourisme	1 975	
Tourisme + Centre de foires	2 742	
Casino + tourisme	3 145	
Casino + tourisme + Centre de foires	4 129	
Emplois directs et indirects		
Casino	2 890	11 887
Casino + Centre de foires	3 154	14 229
Tourisme	2 376	
Tourisme + Centre de foires	3 300	
Casino + tourisme	5 266	
Casino + tourisme + Centre de foires	6 500	

Source : Rabeau, Yves, « Les retombées économiques du centre de divertissement du bassin Peel », étude d'impact réalisée pour le compte de Loto-Québec, 2 novembre 2005; compilation Emploi-Québec.

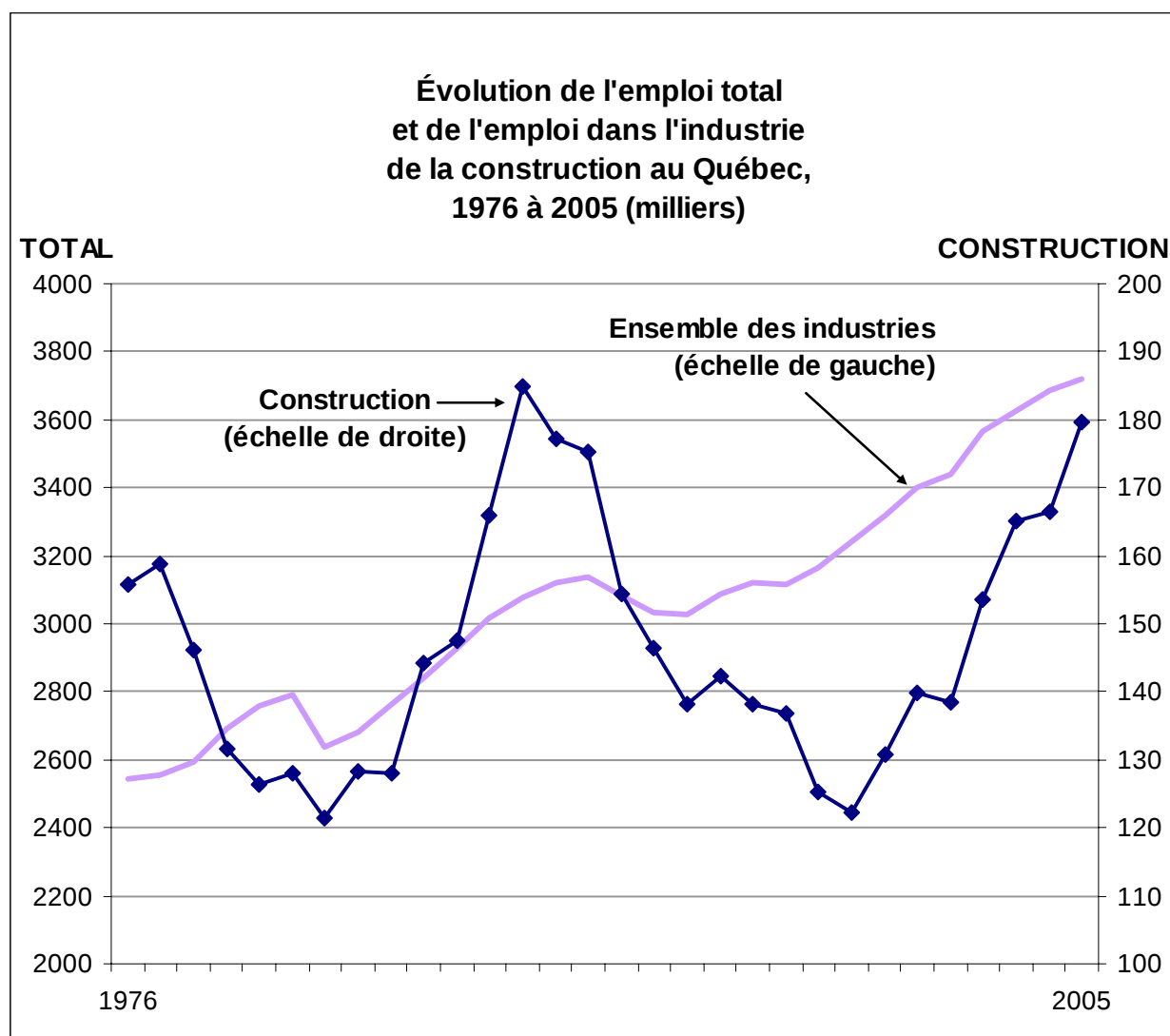
Emplois temporaires

C'est de la construction, principalement celle du centre de divertissement (casino, salle de spectacle, hôtel...), que proviendrait le plus grand nombre d'emplois générés par le projet. Les 14 229 emplois directs et indirects associés à la construction du centre de divertissement et du centre de foires (dont 7 645 emplois directs pour le centre de divertissement), sont toutefois temporaires, pour une durée d'un peu moins de cinq ans, et ne devraient pas à notre avis, pour cette raison, constituer un critère d'acceptation ou de rejet du projet.

Certains intervenants ont par ailleurs évoqué, à l'égard de cette demande additionnelle de travailleurs de la construction, le risque de provoquer une « surchauffe » dans cette industrie qui sera au même moment sollicitée pour la réalisation d'autre grands projets, dont notamment celui du CHUM. Les constructeurs consultés par Loto-Québec sont d'avis, à ce sujet, que la demande additionnelle dans le secteur commercial ne ferait que prendre le relais du secteur résidentiel où la demande devrait diminuer au cours des prochaines années. La Commission de la construction du Québec semble partager cet avis, et ajoute dans ses projections de décembre 2005 que l'offre croissante de main-d'œuvre des dernières années serait amplement suffisante pour absorber une éventuelle demande plus forte que prévu. Bien que l'avenir réserve toujours des surprises, à la hausse comme à la baisse, nous partageons ces avis qui semblent s'appuyer sur les scénarios qui sont les plus plausibles pour le moment.

On pourrait par ailleurs considérer, à l'inverse, que les emplois en construction que générerait le projet pourraient constituer un tampon advenant une récession. Un tel scénario semble toutefois peu probable pour le moment. Une récession importante aurait vraisemblablement, par ailleurs, un impact négatif sur la partie récurrente du projet.

Graphique 23



Note : les deux échelles sont proportionnelles.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active; compilation Emploi-Québec.

Emplois récurrents

Les facteurs énumérés ci-dessous doivent à notre avis être pris en compte pour évaluer l'impact de la partie récurrente du projet sur l'emploi.

- Bien que le nombre d'emplois récurrents anticipés, qui va d'un minimum de 1 270 à un maximum de 6 500, ne soit pas négligeable, il ne constitue qu'une infime partie de l'ensemble des emplois disponibles au Québec comme sur l'île de Montréal. Les 1 270 emplois directs projetés pour le seul centre de divertissement représentent respectivement 0,03 % et 0,14 % de l'ensemble des emplois occupés au Québec et sur l'île de Montréal en 2005. Dans le cas extrême, les 6 500 emplois directs et indirects, qui incluent les effets du tourisme et du centre de foires, représentent respectivement 0,17 % et 0,71 % de l'ensemble des emplois occupés au Québec et sur l'île de Montréal. Les emplois anticipés représenteraient bien entendu une proportion plus importante si on les exprimait en proportion du nombre de personnes occupées résidant à Pointe Saint-Charles.
- Le contexte du marché du travail est, comme nous l'avons montré, diamétralement opposé à celui de l'époque de l'implantation du casino sur l'île Notre-Dame, implantation qui semble avoir généré, du moins pour le volet casino, plus d'emplois que le projet du bassin Peel. Il n'y pas de crise de l'emploi en ce moment et le retour à une telle situation de crise, dans un avenir rapproché, semble peu probable. Par ailleurs, comme nous l'avons indiqué, le vieillissement très rapide de notre population risque de se traduire davantage par un manque de travailleurs, qu'il nous faudra compenser par une productivité plus élevée, que par un manque d'emplois.
- S'agissant de productivité et d'allocation des ressources en conséquences, les emplois récurrents projetés semblent se situer, dans l'ensemble, dans la moyenne ou un peu en bas en termes de qualifications et de rémunération. Les données du Centre d'études sur les niveaux de vie concernant la productivité de l'industrie canadienne des loteries et jeux de hasard situent celle-ci un peu en bas de la moyenne. La productivité et les salaires dans certaines activités telles que l'hébergement et la restauration sont bien entendu inférieurs à la moyenne. Les opérations du casino génèrent par contre des revenus gouvernementaux qui peuvent servir à contrer l'impact du vieillissement, en étant par exemple réinvestis dans le système de santé.
- Pour ce qui est des qualifications, le grand problème de Montréal présentement en est un de manque d'emplois très qualifiés, dont ceux destinés aux diplômés universitaires en particulier. De ce point de vue, le projet ne comporte pas d'apport notable ou particulier.
- À l'opposé, les difficultés propres à Pointe Saint-Charles découlent principalement d'une proportion de personnes sans aucun diplôme nettement plus élevée que la moyenne, et du fait que cette population peu scolarisée connaît de plus grandes difficultés d'intégration au marché du travail que la population peu scolarisée du

reste de l'île et de la province. Ainsi, même si la plupart des emplois projetés ne demandent pas des qualifications très élevées, l'éloignement relativement important du marché du travail d'une forte proportion de cette population fait en sorte que des moyens particuliers devrait être mis en place, en matière d'amélioration de l'employabilité, pour que les personnes visées puissent occuper les emplois projetés. En fait, l'amélioration de l'employabilité des résidents de Pointe Saint-Charles passe probablement davantage par l'augmentation de la scolarité et, peut-être, par une plus grande accessibilité du territoire, favorisant la mobilité des travailleurs, que par la disponibilité d'emplois à proximité.

CONCLUSION

Le site envisagé pour la relocalisation du Casino de Montréal, le Bassin Peel, est situé sur le territoire couvert par le Centre local d'emploi (CLE) de Pointe St-Charles. La population desservie par ce CLE, plus de 65 000 personnes, est, comme nous l'avons vu, moins scolarisée que celle de l'ensemble de l'île de Montréal et les taux de chômage y sont plus élevés.

Sans être négligeable, l'impact du projet du bassin Peel sur l'emploi récurrent ne nous semble pas suffisamment important, tant pour le nombre que pour les caractéristiques des emplois, pour constituer le seul critère de choix dans la décision de retenir ou de rejeter le projet. D'autres facteurs, notamment certains facteurs d'ordre social ou politique, devraient avoir un poids dans la décision qui sera prise.

Néanmoins, advenant le cas d'une décision favorable à l'implantation d'un Centre de divertissement et d'un Casino en bordure du bassin Peel, le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, compte tenu de sa mission de développement social et économique, pourrait jouer un rôle de catalyseur en favorisant la concertation entre les partenaires du projet et la collectivité. Emploi-Québec propose d'ailleurs, dans son offre de service, un certain nombre de mesures qui permettent aux acteurs socio-économiques de conjuguer leurs actions en vue d'améliorer le fonctionnement du marché du travail. Ainsi, la mesure *Concertation pour l'emploi* offre l'opportunité de mettre en place des tables de concertation ad hoc afin de circonscrire les problèmes affectant le marché du travail local et de proposer des solutions.

À titre d'exemple, le déménagement d'une partie de la production de l'entreprise *Hockey et cie (Reebok)* vers l'arrondissement St-Laurent à Montréal illustre bien la synergie qui peut se créer entre l'entreprise qui s'implante, les partenaires locaux et Emploi-Québec dans la mise en œuvre de ces projets. L'entreprise *Hockey et cie* a pu réaliser le recrutement de sa nouvelle main-d'œuvre grâce aux partenaires locaux et au CLE. Elle a de plus conclu des ententes avec les partenaires sur l'utilisation des installations sportives pour l'essai de nouveaux équipements. D'autres exemples, à travers le Québec, montrent toute l'importance de la concertation entre les partenaires et la collectivité pour la réussite d'un projet (région de la Gaspésie, développement de l'énergie éolienne, région du Bas Saint-Laurent, implantation d'une entreprise de taille du diamant).

Une recension des projets qui ont suscité l'adhésion du milieu et de l'ensemble des partenaires permettrait de définir et de circonscrire l'engagement d'Emploi-Québec dans le projet de relocalisation du Casino de Montréal. La meilleure façon d'assurer le succès de projets de cette envergure est d'investir les efforts nécessaires pour développer une synergie entre tous les acteurs concernés par le projet.

**Projet de déplacement du casino de Montréal au Bassin Peel
mis de l'avant par Loto-Québec et le Cirque du Soleil**

Avis de la Direction générale des services sociaux

**Ministère de la Santé et des Services sociaux
Février 2006**

Table des matières

1. Introduction.....	4
1.1 La santé de la population québécoise, une responsabilité collective	5
1.1.1 Plan stratégique 2005-2010	5
1.1.2 La Loi sur la santé publique.....	5
1.2 Plan d'action gouvernemental sur le jeu pathologique 2002-2005	6
2. La santé des populations	6
2.1 Bienfaits et méfaits généralement associés aux jeux de hasard et d'argent	6
2.1.1 Santé physique et mentale	9
2.1.2 Problèmes financiers et qualité de vie	9
2.1.3 La criminalité.....	11
2.1.4 La famille.....	11
3. Casino et environnement social	14
3.1 Le casino, le jeu pathologique et la santé des Québécois	14
3.1.1 La population générale	14
3.1.2 La population montréalaise.....	15
3.1.3 Les joueurs pathologiques	16
4. Des communautés concernées	19
4.1 Une vulnérabilité socio-économique à considérer	19
4.2 Une vitalité communautaire à préserver	21
5. Une accessibilité et une offre accrues	22
5.1 L'accès au jeu sur le territoire de Pointe Saint-Charles	22
5.2 Une plus grande concentration de l'offre de jeu, un plus grand risque pour le développement du jeu pathologique.....	24
5.3 La banalisation des risques associés au jeu.....	24
5.4 La visibilité des jeux et leur impact sur les jeunes	26
6. Conclusion.....	28
6.1 Des mesures de prévention ciblant la population de Pointe Saint-Charles	28
6.2 Des mesures de prévention à l'intérieur du casino de Montréal.....	29
6.3 Un code d'éthique encadrant les activités de promotion du casino de Montréal.....	31

Liste des figures

Figure 1	Les conséquences négatives du jeu.....	8
Figure 2	Participation des Québécois aux jeux de casino (%) – population totale, Québec, 2002	15
Figure 3	Les problèmes de jeu dans la population montréalaise	16
Figure 4	Indice de défavorisation du territoire du CLSC Pointe Saint-Charles en 1996	20

1. INTRODUCTION

L'examen du projet de déménagement du casino de Montréal intégré à un complexe de divertissement serait incomplet sans l'analyse de ses effets pressentis sur la santé des populations. Peu d'analyses d'impact de l'implantation de casinos sont disponibles dans la littérature. Beaucoup d'entre elles relèvent d'un paradigme économique, dans une optique de lobbying ou de promotion, tandis qu'une autre partie du corpus de recherche s'intéresse aux impacts des casinos sur la santé de la population. Le National Research Council aux États-Unis a produit la plus importante revue de littérature relative aux impacts du jeu dans une grande variété de champs scientifiques. Au terme de cette recherche, « *The NRC study stated that pervasive methodological problems in almost all existing studies prevent firm conclusions about the social and economic effects of gambling on individuals, families, businesses, and communities, generally* »¹. Au Canada, selon Henriksson et Lipsey, « *plusieurs gouvernements provinciaux canadiens ont subventionné des études qui ont exagéré les avantages du jeu, tout en banalisant ses coûts* »².

En dehors du déterminisme des objectifs de recherche, la difficulté d'évaluation des coûts sociaux des casinos en particulier et du jeu pathologique en général repose principalement sur le faible taux d'auto-déclaration de comportements excessifs de jeu et sur le caractère parfois intangible ou différé de ces impacts. Il est difficile d'estimer les coûts et les relations de causalité, par exemple, des fraudes, des dysfonctionnements familiaux, des faillites, des suicides ou de l'absentéisme au travail périphériques au jeu.

C'est pourquoi aux fins de cet exercice, nous avons décidé non pas d'évaluer les coûts éventuels du projet de déménagement du casino de Montréal, mais plutôt d'aborder la question sous l'angle des grands principes qui régissent la santé publique. Selon l'Association canadienne de santé publique, cette approche appliquée aux jeux de hasard et d'argent, jette un regard non seulement sur les effets positifs et les risques associés au jeu pour la santé des joueurs, mais se questionne encore sur leur qualité de vie, celle de leur famille et des collectivités, dans « *une approche similaire à celle utilisée dans les études sur l'alcoolisme. Elle incarne les valeurs de la santé publique qui traduisent l'inquiétude par*

¹National Gambling Impact Study Commission Report, <http://govinfo.library.unt.edu/ngisc/reports/7.pdf> (Consulté en janvier 2006).

² Henriksson, L.E. & Lipsey, R.G. (1999). "Should provinces expand gambling" ? *Canadian public policy*. 25 (2) : 259-275. (Voir aussi Henriksson, L. (1996). "Hardly a Quick Fix: Casino Gambling in Canada". *Canadian Public Policy*, 22(2), 116-128

rapport à l'impact de l'expansion du jeu sur les groupes vulnérables, marginalisés, et à risque »³.

Dans cette optique, plusieurs études sur les casinos ont effectivement fait le lien entre leur accessibilité et la probabilité que la participation au jeu et la prévalence du jeu pathologique augmentent^{4,5}, et ,par conséquent, qu'augmentent les impacts sur la santé des populations.

1.1 La santé de la population québécoise, une responsabilité collective

1.1.1 Plan stratégique 2005-2010

La production de ce document relatif au déplacement du casino de Montréal au Bassin Peel s'inscrit également dans la vision que s'est donné le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour accroître la santé de la population. À cet égard, le Plan stratégique 2005-2010 du MSSS précise que « *la santé et le bien-être de la population représentent un défi collectif où des responsabilités doivent être partagées entre les individus, les milieux de vie et les acteurs gouvernementaux* »⁶. Cette vision rejoint une conceptualisation plus récente du jeu pathologique, comme nous le verrons plus loin, qui établit que le fardeau du comportement excessif du jeu n'est pas du seul ressort du joueur.

1.1.2 La Loi sur la santé publique

Dans un même ordre d'idée, la Loi sur la santé publique prévoit que certaines des mesures qu'elle promulgue « *visent à prévenir les maladies, les traumatismes et les problèmes sociaux ayant un impact sur la santé de la population et à influencer de façon positive les principaux facteurs déterminants de la santé, notamment par une action intersectorielle concertée. Elles visent le maintien et l'amélioration de la santé physique, mais aussi de la capacité psychique et sociale des personnes d'agir dans leur milieu* »⁷.

³ Association canadienne de santé publique (2000). Déclaration de principe -*L'expansion des jeux d'argent au Canada: émergence d'un problème de santé publique*. Consulté janvier 2006 <http://www.cpha.ca/francais/policy/pstatem/gambling/page6.htm>

⁴ Jacques, C., Ladouceur, R. & Ferland, F. (2000). Impact of availability on gambling: A longitudinal study. *Canadian Journal of Psychiatry*, 45, 810-815.

⁵ National Opinion Research Center at the University of Chicago, Gemini Research, The Lewin Group, and Christiansen/Cummings Associates. (1999). *Gambling Impact and Behavior 19 Study: Report to the National Gambling Impact Study Commission*. April. Consulté janvier 2006 <http://govinfo.library.unt.edu/ngisc/>

⁶ MSSS (2005) Plan stratégique 2005-2010 du ministère de la Santé et des Services sociaux, Gouvernement du Québec, p. 13

⁷Éditeur officiel du Québec (2005). *Loi sur la santé publique*, consulté janvier 2006 http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/S_2_2/S2_2.html

Dans ces deux principales balises que s'est donné le Québec pour une action concertée en santé, on retrouve donc cette même volonté de prévenir les méfaits et de maintenir la santé en interagissant sur le milieu, les individus et la communauté. L'approche de santé préconisée mise donc sur le respect et l'autonomisation (*l'empowerment*) des collectivités.

1.2 Plan d'action gouvernemental sur le jeu pathologique 2002-2005

Dans son *Plan d'action gouvernemental sur le jeu pathologique 2002-2005*, qui mettait de l'avant une approche de santé publique pour contrer les méfaits associés au jeu pathologique, le MSSS préconisait en 2001 que son intervention repose sur la prise en compte de quatre éléments fondamentaux :

- 1) *les bénéfices et les méfaits associés aux jeux de hasard et d'argent;*
- 2) *les participants au jeu, incluant les joueurs pathologiques et leur entourage, pourvoyeurs de l'activité de jeu et, plus globalement, la société dans son ensemble;*
- 3) *les contextes légal et social dans lesquels s'insèrent les activités de jeu⁸;*
- 4) *la nature des jeux⁹.*

Le projet de déplacement du casino de Montréal au Bassin Peel génère des préoccupations au regard de la santé des populations. Ainsi, les méfaits associés au jeu pathologique doivent être considérés selon une perspective de santé publique et en fonction de ces mêmes éléments, que nous détaillons ici.

2. LA SANTÉ DES POPULATIONS

2.1 Bienfaits et méfaits généralement associés aux jeux de hasard et d'argent

Du point de vue des impacts sociaux favorables, « *un total de 1 415 organismes autorisés à vendre des abonnements à Lotomatique ou exploitant des kiosques de loteries dans les centres commerciaux ont touché des commissions de 10,5 millions de dollars durant l'exercice financier 2004-2005* »¹⁰. Il est généralement admis que ces revenus du jeu peuvent

⁸ MSSS (2002), *Agir ensemble*, Plan d'action gouvernemental sur le jeu pathologique 2002-2005, Gouvernement du Québec, p. 19

⁹ MSSS (2002). *Jeu pathologique connaître, comprendre et agir*, Rapport du Forum du 8 et 9 décembre, Gouvernement du Québec, p. 6

¹⁰ Loto-Québec (2005). Rapport annuel 2005 –Une gestion responsable. Consulté janvier 2006 <http://www.loto-quebec.com/web/jsp/MainPage.jsp?Params=Y.CA.60214.0>

permettre aux organismes sans but lucratif de contribuer au financement d'initiatives visant l'amélioration des conditions de vie de leurs bénéficiaires (loisirs, services communautaires, « popotes roulantes », etc.). Ceci constitue un impact intéressant sur le plan du bien-être communautaire, bien que des chercheurs s'interrogent sur le recours de ces organismes et des finances publiques en général, à des fonds qui proviennent ultimement de la poche des « perdants » du jeu¹¹.

En effet, selon Henry Lesieur¹², au terme d'une analyse des données provenant d'études sur les comportements de jeu au Canada et aux États-Unis « *les revenus provenant des joueurs pathologiques dans les casinos sont respectivement de 41,4 % pour les jeux de table et de 74,6 % pour les appareils électroniques de jeu.* »

Earl Grinols, à partir de données sur la prévalence dans la population adulte, sur les montants perdus par les personnes aux prises avec des problèmes et sur la distribution des pertes au jeu dans la population, a quant à lui calculé que 52 % des revenus des casinos proviennent de ces mêmes joueurs pathologiques¹³.

Sur le plan individuel, on reconnaît généralement des bienfaits potentiels au jeu récréatif : socialisation et appartenance, détente, gestion du stress, stimulation de l'habileté ou des capacités intellectuelles. Notons que ces divers bienfaits du jeu ne sont pas propres aux jeux de hasard et d'argent en particulier, mais à toute activité de loisir.

Les casinos proprement dits semblent constituer un type de loisir de plus en plus populaire pour la marge grandissante de la population qui est retraitée : ceux-ci ont du temps, ils ont de l'argent, le casino peut représenter pour eux une occasion de socialisation. Cette association bénéfique reste théorique puisque plusieurs chercheurs ont identifié un grand facteur de risque lié à cette clientèle.¹⁴

Entre bienfaits et méfaits associés au jeu, la question du glissement entre jeu social et jeu pathologique reste extrêmement complexe. Depuis l'insertion du jeu pathologique dans le

¹¹ Papineau, É., Boisvert, Y. & Roy, H. (2001). *Le jeu pathologique, état des lieux et enjeux éthiques*, Montréal, INRS-UCS Laboratoire d'éthique publique.

¹² Lesieur, H.R. (1998). "Costs and treatment of pathological gambling". *Annals of the American Academy of Political and Social Sciences*, 556, 153-171.

¹³ Grinols, E.L. (2004). *Gambling in America: Costs and Benefits*. Cambridge University Press.

¹⁴ Wiebe, J. (2000). *Prevalence of gambling and problem gambling among older adults in Manitoba*. Winnipeg, MB: Addictions Foundation of Manitoba. (voir aussi McTavish, A. (2000). Elderly and gambling: A relationship fraught with dangers. *Geronto-McGill: Bulletin of the McGill Centre for Studies in Aging*, 16, 1-3. et McNeilly, D.P., & Burke W.J. (2000). "Late life gambling: The attitudes and behaviors of older adults". *Journal of Gambling Studies*, 16 (4), 393-415.

DSM-IV en 1980¹⁵ et sa « médicalisation » excessive¹⁶, qui semblait faire porter la responsabilité de ses choix et de ses excès au seul joueur, les chercheurs s'accordent maintenant pour admettre que le jeu pathologique a une série de déterminants biologiques, psychologiques, sociaux, économiques et culturels¹⁷. Il existe donc des populations à risque, mais fondamentalement, la recherche et l'étude des usagers qui se présentent en traitement tendent à prouver que la population générale adepte des jeux de hasard et d'argent n'est pas à l'abri du potentiel toxicomanogène de jeux conçus pour être de plus en plus conviviaux et envoûtants.

Les effets négatifs du jeu sur la santé sont beaucoup plus documentés que leurs bénéfices. Nous empruntons à Henricksson¹⁸ ce tableau qui récapitule les principales difficultés rencontrées par ces joueurs qui éprouvent des problèmes de jeu :

Figure 1 Les conséquences négatives du jeu

- Les troubles associés au jeu – cette expression sert à désigner tout un ensemble de problèmes associés aux différentes activités du jeu et qui recouvre l'idée du jeu compulsif et pathologique;
- Le dysfonctionnement familial et la violence conjugale, notamment la violence envers les conjoints et les enfants;
- Les problèmes de jeu chez les jeunes et le jeu chez les mineurs;
- Les problèmes d'alcoolisme et autres toxicomanies;
- Les affections psychiatriques, notamment la dépression grave, les troubles bipolaires, la personnalité antisociale, l'anxiété et le déficit de la capacité d'attention;
- Les suicides et les idéations suicidaires;
- Les graves problèmes financiers, notamment les faillites, les pertes d'emploi et la pauvreté découlant directement des jeux d'argent;
- Les comportements criminels allant de la prostitution et du vol au trafic de drogues et aux homicides.

Toujours dans une optique de santé publique, nous détaillons ici certaines de ces conséquences dans la mesure où, de façon tangible ou intangible, directe ou indirecte, présente ou future, elles peuvent avoir un impact sur la santé des individus et des communautés.

¹⁵ American Psychiatric Association (1980). *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders* (DSM III).

¹⁶ Castellani, B. (2000). *Pathological gambling- The making of a medical problem*. New-York, Suny Press.

¹⁷ Blaszczynski, A. (2000, March 13). "Pathways to pathological gambling: Identifying typologies". *Electronic Journal of Gambling Issues*.

¹⁸ *Op.cit.*

2.1.1 Santé physique et mentale

Il est connu qu'il existe une forte association entre les comportements de jeu excessif et les autres dépendances. Selon Crockford et el-Guebaly¹⁹, il est reconnu que les troubles de dépendance au jeu sont souvent associés à une co-dépendance, soit la toxicomanie, l'alcoolisme, ou la boulimie, phénomène appelé la co-morbidité. On ne sait pas si l'angoisse de la situation de joueur pathologique mène à ces co-morbidités, ou si, sans relation de cause à effet, le joueur n'est pas simplement plus vulnérable à tous les types de dépendances. Le jeu pathologique a aussi été associé à une forte consommation de tabac. Par ailleurs, les recherches attestent d'une forte prévalence de problèmes physiques liés au stress ou simplement à la négligence chez les joueurs pathologiques, qui vont des troubles de digestion, de sommeil et d'hypertension aux ulcères et aux colites. On associe aussi les troubles de l'humeur et les troubles de l'anxiété au jeu excessif. Une étude menée à St-Louis (Missouri) a démontré que les joueurs pathologiques rencontraient trois fois plus souvent que les non-joueurs les critères diagnostiques pour la dépression, la schizophrénie et la personnalité antisociale²⁰.

La causalité entre jeu excessif et troubles mentaux et physiques n'est pas facile à établir, et les coûts en santé sont donc difficiles à estimer. Henriksson juge, quant à lui, que l'exploitation du jeu est associée à une augmentation des coûts en santé²¹. Il est suivi en cela par Goodman²², qui évalue les coûts sociaux généraux d'un joueur à 13 200 \$ (US), et par Tudiver²³ qui élève son estimation jusqu'à 56 000 \$. Aux États-Unis, le coût global du jeu pathologique était établi en 1988 à 80 millions \$ (US)²⁴ et Grinols (*op.cit*) estime que les dépenses annuelles reliées aux problèmes associés au jeu pathologique sont comparables à la valeur de la production perdue lors d'une récession économique de quatre ans.

2.1.2 Problèmes financiers et qualité de vie

Les répercussions des problèmes économiques liés au jeu excessif sur la santé sont potentiellement importantes. En Australie, après une étude exhaustive de la totalité de la

¹⁹Crockford, D., el-Guebaly, N. (1998). "Psychiatric comorbidity in pathological gambling: A critical review". *Canadian Journal of Psychiatry*, 43, 43-50.

²⁰ Cunningham-Williams, R.M. *et al.* (1998). Taking Chances: Problem Gamblers and Mental Health Disorders – Results from the St. Louis Epidemiological Catchment Area (ECA) Study. *American Journal of Public Health* 88 (7) : 1093-1096.

²¹ Henriksson (*op.cit.*) »

²² Goodman, Robert. 1994. Legalized Gambling as a Strategy for Economic Development. Amherst, MA: University of Massachusetts-Amherst, Center for Economic Development.

²³ Tudiver, (1994). 'Governments ignore gambling's perils, prof says,' Vancouver Sun, April 11, p. A5.

²⁴ Politzer RM, Yesalis CE, Hudak CJ. (1992). "The Epidemiologic Model and the risk of legalized gambling: Where are we headed?" *Health Values*. 16(2):20-27.

littérature scientifique disponible, des chercheurs sont arrivés à un consensus pour une définition opérationnelle commune du jeu pathologique, rompant avec l'interprétation psychiatrique du phénomène. Le marqueur prépondérant du problème, marqueur dans le sens de symptôme et non de cause, est l'incapacité à limiter les dépenses jusqu'à ce que des répercussions entravent le bien-être du joueur et de ses proches: « *Problem gambling is characterised by difficulties in limiting money and/or time spent on gambling which leads to adverse consequences for the gambler, others, or for the community.* »²⁵.

Cette perte d'argent est reconnue pour entraîner deux conséquences importantes se situant sur un continuum : la négligence des besoins immédiats et le recours à la criminalité.

Au Québec, entre 1992 et 2003, les dépenses des adultes consacrées aux jeux de hasard et d'argent sont passées de 128 \$ à 456 \$ par année par personne. Les dépenses en jeu des familles, dont le revenu est inférieur à 20 000 \$, représentent 2,2 % de leur revenu après impôts tandis qu'elles représentent 0,7 % des dépenses des ménages dont le revenu excède 80 000 \$²⁶.

Proportionnellement, les personnes défavorisées dépensent donc plus dans les jeux de hasard et d'argent que celles qui auraient la capacité de payer. Le désir de trouver de l'argent pour jouer peut donc altérer la qualité de vie et mener éventuellement à de sérieuses difficultés économiques.

Finalement, de nombreuses études ont permis d'attester le lien entre l'implantation de casinos et la hausse des taux de faillites personnelles. Selon Goss et Morse, entre 1990 et 2000, les comtés américains qui hébergent une maison de jeu ont affiché un nombre de faillites personnelles deux fois plus élevé que les autres régions urbaines en tout point semblables économiquement²⁷. La firme de consultants SMR a démontré que les taux de faillites des comtés exploitant des casinos étaient 18 % plus élevés que dans les comtés sans offre de jeu²⁸. Le National Opinion Research Center a démontré par une enquête téléphonique qu'il y a avait un taux de faillites substantiellement plus élevé chez les joueurs

²⁵ South Australian Centre for Economic Studies & Department of Psychology, University of Adelaide (2005). *Problem Gambling and Harm: Towards A National Definition*. Published on behalf of Gambling Research Australia by the Office of Gaming and Racing, Melbourne, Australia. Consulté janvier 2006 www.gamblingresearch.org.au

²⁶ Statistiques Canada (2004). *L'emploi et le revenu en perspectives- Supplément jeux de hasard*. No. de catalogue 75-001-XIF. Consulté janvier 2006 http://www.statcan.ca/francais/studies/75-001/comm/2005_01_f.pdf

²⁷ Goss, E et Morse, E (2004). The impact of Casino Gambling on bankruptcy rates : a country level analysis. www.Issuespa.net/publications/7554. Creighton University.

²⁸ SMR Research Corporation. (1997). *The Personal Bankruptcy Crisis: Demographics, Causes, Implications, & Solutions*. Hackettstown, NJ. pp.116-130.

pathologiques comparativement aux joueurs à risque et aux non-joueurs : « *It also concluded that the availability of a casino within 50 miles (vs. greater distances) is associated with about double the prevalence of problem and pathological gambling* ». ²⁹

2.1.3 La criminalité

La criminalité chez les joueurs pathologiques est courante. Alors que le ministère de la Sécurité publique est interpellé par les enjeux de sécurité publique liés à cette criminalité, ce qui nous préoccupe ici est la stratégie individuelle propre aux joueurs pour se procurer l'argent nécessaire au jeu, quand les recours légaux et l'épargne sont épuisés. Dans cette perspective, le prêt usuraire, le larcin, le vol et l'emprunt « temporaire » non remboursé aux proches portent atteinte au bien-être du joueur et à une sphère étendue de ses relations.

Selon une enquête de Ladouceur, 68 % des joueurs pathologiques avaient déjà eu recours à des actes illégaux pour combler leur besoin d'argent ³⁰. Ces actes impliquent aussi des délits de menaces, de la violence conjugale, de la fraude, de la contrefaçon et des détournements de fonds et des vols, auxquels est lié le délit d'entrée par effraction. Des études ont souligné que bon nombre de joueurs pathologiques, autour de 20 %, avaient quelque type d'action légale en attente, comme une convocation en cour ou une assignation en suspens ³¹.

2.1.4 La famille

La diversion vers le jeu de sommes monétaires (et de temps) qui devraient être allouées à l'alimentation, au logement et à l'éducation des enfants est porteuse de dommages intangibles à court terme, mais qui se répercutent sur des générations et raffermissent la logique de pauvreté. C'est là l'ironie des effets de la vente de jeux de hasard et d'argent, particulièrement la loterie, dont les arguments promettent un soulagement de la pauvreté, mais qui perpétue la privation qu'elle prétend soulager ³². Il a par ailleurs été démontré que les jeunes dont les parents éprouvent des problèmes avec le jeu sont initiés plus précocement et développent plus facilement eux-mêmes des problèmes de cet ordre ³³.

²⁹ National Opinion Research Center at the University of Chicago, Gemini Research, The Lewin Group, and Christiansen/Cummings Associates. (1999). *Gambling Impact and Behavior 19 Study: Report to the National Gambling Impact Study Commission*. April. Consulté janvier 2006 <http://govinfo.library.unt.edu/ngisc/>

³⁰ Ladouceur, R. et al. (1994). "Social Costs of Pathological Gambling". *Journal of Gambling Studies* 10(4): 289-293

³¹ Blaszczynski, A., Silove, . (1996). 'Pathological Gambling: Forensic Issues', *Australian and New Zealand Journal of Psychiatry*. (30), 358-369.

³² O'Brien, E. (1995). "Gambling with the nation's health"? *BMJ*, 311:1225.

³³ Carlson, M. J., & Moore, T. L. (1998). *Adolescent gambling in Oregon: A report to the Oregon Gambling Addiction Treatment Foundation*. Salem, OR: Oregon Gambling Addiction Treatment Foundation

Par ailleurs, la qualité de la vie quotidienne de jeunes aux prises avec des parents joueurs pathologiques est très hypothéquée. Selon Lorenz, « *Children of the pathological gambler are probably the most victimised by the illness. Usually underage, emotionally and financially dependent upon the gambling during the worst of the illness, it is the children who are the most helpless. They hear the arguments, recriminations, apologies, broken promises, insults, lies and fights. They hear their mother arguing with their father about not having money for food, clothes, or school items for the children* »³⁴.

Dans une autre étude menée par Jacobs sur 844 étudiants de collèges californiens se décrivant comme « enfants de joueurs compulsifs », on découvre que les enfants de parents joueurs connaissent le double d'incidence de familles brisées par les séparations, les divorces, ou le décès d'un parent avant qu'ils n'atteignent l'âge de 15 ans. Quarante-deux pourcent d'entre eux ont évalué leur qualité de vie comme étant « poorer than most » comparativement à leurs collègues dont les parents ne jouent pas (42 % contre 27 %)³⁵.

Toutes les considérations précédentes sur les impacts du jeu nous amènent à présumer que la dépense de sommes dévolues aux jeux de hasard et d'argent se fait au détriment d'autres dépenses domestiques de première nécessité, même chez les personnes qui ne sont pas joueuses pathologiques, et ceci mériterait une investigation plus fouillée. Mais en ce qui concerne les joueurs pathologiques, des histoires de cas témoignent de la façon dont les sommes dévolues au jeu remplacent progressivement celles traditionnellement destinées aux besoins sanitaires, alimentaires, éducatifs et locatifs.³⁶ Cette perte de contrôle des dépenses a donc des effets tangibles sur la santé du joueur et celle de sa famille. Rappelons les maux associés par Griffiths au jeu pathologique : irritabilité, dépression extrême, anxiété, problèmes digestifs, idéations et tentatives suicidaires. Ces conséquences systémiques de la consommation des jeux de hasard et d'argent entraînent un véritable défi et des coûts importants pour les professionnels de la santé puisqu'elles apparaissent de façon progressive et sont difficiles à détecter. Dans l'analyse des effets de l'ouverture du casino de Niagara, Room, Turner et Ialomiteanu confirment : « *The casino's opening brought more gambling by local residents, and an increase in reported gambling problem (...). At least in the short*

³⁴ Lorenz, V.C. (1987). "Family Dynamics of Pathological Gamblers", *The handbook of Pathological Gambling*, Illinois, C.C. Thomas Publisher, p.82.

³⁵ Jacobs, D. F. in Shaffer (1989). *Compulsive Gambling, Theory, Research and Practice*. Massachusetts, Lexington Book: 249-291.

³⁶ Chevalier, S., Geoffrion, C., Audet, C., Papineau, É., & Kimpton, M.-A. (2003). *Évaluation du programme expérimental sur le jeu pathologique. Rapport 8 - Le point de vue des usagers*. INSPQ.

term, problems from the increased availability of gambling manifested themselves not in the public arena but rather in the arena of private life »³⁷.

Nous avons dressé un portrait des impacts documentés de la proximité du jeu et, le cas échéant, des casinos sur la santé. Indirectement, d'autres facteurs environnementaux peuvent porter atteinte à la santé de la communauté. Selon Chevalier, « *le jeu peut avoir des effets sur une communauté locale en modifiant les paramètres urbanistiques (...); la vocation, l'achalandage, le type de trafic en certains lieux peuvent être affectés par l'ouverture ou la fermeture de sites de jeux. À ceci nous pourrions ajouter l'effet du développement sur la spéculation immobilière et le logement à prix modique, une déliquescence de la qualité de l'air, la fermeture de commerces* »³⁸.

Dans la présente problématique du déménagement du casino au Bassin Peel, hormis les considérations génériques que nous venons d'évoquer sur les effets du jeu pathologique, les caractéristiques populationnelles et l'environnement sont des données supplémentaires à considérer pour toute prise de décision.

³⁷ Room, R., Turner, N. E., & Ialomiteanu, A. (1999). "Community effects of the opening of the Niagara Casino: A first report". *Addiction*, 94(10), 1449-1466.

³⁸ Chevalier, S. & Allard, D. (2001). *Pour une perspective de santé publique des jeux de hasard et d'argent*. Montréal: Institut national de santé publique du Québec.

3. CASINO ET ENVIRONNEMENT SOCIAL

3.1 Le casino, le jeu pathologique et la santé des Québécois

3.1.1 La population générale

Dix-sept pour cent de la population québécoise a fréquenté un casino au cours des douze derniers mois précédant une enquête menée en 2004³⁹ et, au total, 73 % des Québécois ont participé à des jeux de hasard et d'argent contrôlés par l'État. Le rapprochement du casino du centre-ville de Montréal représente une dimension préoccupante pour cette population générale qui adhère déjà partiellement au jeu, et le bassin de personnes susceptibles de modifier leurs habitudes de vie dans le contexte d'un casino plus accessible n'est donc pas négligeable. Selon les travaux de Chevalier et al., *« au total, c'est environ un sixième (18 %) de la population québécoise qui participe au moins une fois par année à l'un ou l'autre des jeux de casino; 16 % jouent aux machines à sous et entre 2 et 3 % seront tentés par l'un ou l'autre des jeux de table. Une proportion minime, 3 %, de la clientèle des casinos fréquente ces établissements sur une base hebdomadaire (ou plus fréquemment) »*⁴⁰.

Ces données nous permettent de cerner un peu mieux les caractéristiques de ces personnes qui fréquentent le casino : *« Parmi les joueurs de casino, 11 % peuvent identifier, parmi les membres de leur famille des personnes qui ont eu des problèmes de jeu. Les personnes qui participent à des jeux de casino sont aussi plus susceptibles de consommer des boissons alcoolisées ou des drogues en jouant et même de jouer sous l'effet de ces substances psychotropes que celles qui ne participent pas à de tels jeux. Parmi les personnes qui parient à l'un ou l'autre des jeux de casino, on retrouve 3,0 % de joueurs à risque et 3,0 % de joueurs pathologiques. »*⁴¹

³⁹ Chevalier, S., Hamel, D., Ladouceur, R., Jacques, C., Allard, D., Sévigny, S. (2004). Comportements de jeu et jeu pathologique selon le type de jeu au Québec en 2002. Montréal et Québec, Institut national de santé publique du Québec et Université Laval.

⁴⁰ *Idem.*

⁴¹ *Idem.*

Figure 2 Participation des Québécois aux jeux de casino (%) – population totale, Québec, 2002

Un ou l'autre jeu de casino	17,6
Machines à sous	16,3
Kéno	3,1
Blackjack	2,9
Poker	2,7
Roulette	2,4

Toujours selon ces travaux, les jeux où l'on retrouve la plus grande proportion de joueurs avec un problème sont les suivants⁴²: Kéno (casino) : 14,6 % ; Appareil de loterie vidéo (ALV) : 13,8 % ; Loterie sportive : 12,8 % ; Blackjack (casino) : 12,4 % ; Poker (casino) : 12,3 % ; Courses de chevaux : 11,4 %.

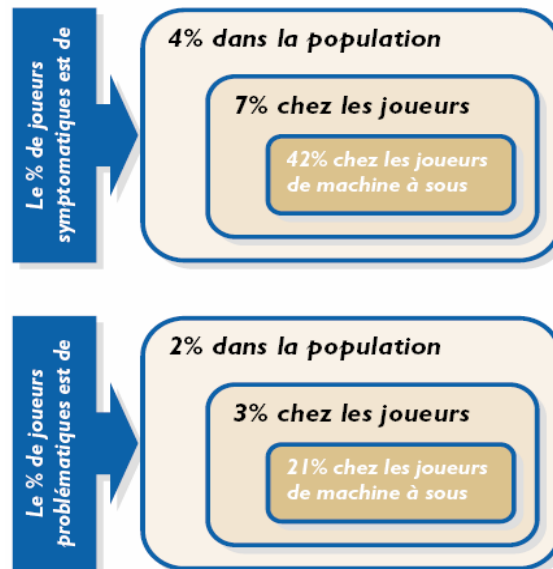
On constate donc que, si le potentiel toxicomanogène des ALV est bien connu, on soupçonnait moins bien celui des jeux de casino, notamment le Kéno. Les joueurs d'appareils électroniques de jeu et ceux de plusieurs jeux de table au casino présentent des taux particulièrement élevés de problèmes de jeu.

3.1.2 La population montréalaise

Parmi la population québécoise, c'est la population montréalaise qui sera le plus directement exposée au casino. Là encore, des données nous indiquent une vulnérabilité supérieure à celle de la moyenne québécoise. Lorsque l'on comptabilise les joueurs problématiques, le portrait est préoccupant puisque 2 % de la population manifeste des symptômes de jeu problématique, pourcentage qui monte à 3 % chez les joueurs et 21 % chez les joueurs de machines à sous.

⁴² Parmi les jeux où au moins 2 % de la population joue. Ces données représentent le cumul des joueurs à risque et des joueurs pathologiques probables.

Figure 3 Les problèmes de jeu dans la population montréalaise



Source : Chevalier, S. & Allard, D. (2001). Jeu pathologique et joueurs problématiques: le jeu à Montréal. Montréal: Direction de la santé publique Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre.

Toujours selon ces données, une proportion considérable de la population manifeste des symptômes de jeu pathologique sans atteindre le seuil de joueur “pathologique”. Mais comme le mentionne Shaffer et al., cette population est fortement à risque : « *From a public health perspective, individuals who experience gambling-related difficulties but would not meet a psychiatric diagnosis for pathological gambling are of as much concern as pathological gamblers because they represent a much larger proportion of the population* »⁴³. La possibilité existe que leurs difficultés liées au jeu s’aggravent avec le temps et qu’elles soient plus directement influencées par des changements dans les attitudes sociales ou l’offre de jeu.

3.1.3 Les joueurs pathologiques

La grande majorité de la population n’est pas affectée par des problèmes liés au jeu pathologique. Au Québec, il est estimé que les taux de joueurs pathologiques probables et de

⁴³ Abbot M, Volberg R, Bellringer M, Reith G (2004). A review of research on aspects of problem gambling, final report. Executive Summary. Auckland University of Technology, Gambling Research Centre; Prepared for Responsibility in Gambling Trust; October 2004; p. 10.

joueurs à risque sont de 0,8 % et 0,9 % respectivement,⁴⁴ soit environ 100 000 personnes. Selon Politzer, les joueurs entraîneraient des répercussions négatives sur 10 à 17 personnes de leur entourage immédiat (famille, collègues, créanciers, etc.)⁴⁵, ce qui permettrait, sur la base des données précédentes, d'estimer à un million le nombre de Québécois qui sont touchés par les répercussions du jeu pathologique.

Selon une enquête menée par Léger Marketing en 2001, 5 % des Québécois estiment être des joueurs compulsifs, ce qui laisse à penser que leurs habitudes de jeu, sans rencontrer le seuil pathologique des critères cliniques, ont à leurs yeux des effets néfastes importants.⁴⁶ En termes de santé publique, l'état de santé auto-évalué des particuliers est un indicateur fiable⁴⁷. Cet ordre de grandeur de la prévalence du jeu pathologique se rapproche d'ailleurs plus des estimations issues de la méta-analyse de 120 études de prévalence canadiennes et américaines de Shaffer, qui postule que c'est 5,5 % de la population qui éprouve des problèmes de jeu⁴⁸.

Depuis l'an 2000, près de 17 000 personnes ont été rejointes par les services de traitement du jeu pathologique offerts dans le cadre du programme expérimental québécois de traitement des joueurs pathologiques par le MSSS et ses établissements. Une analyse de l'implantation de ces services nous aide à comprendre le profil des ces joueurs à problèmes :

- 72 % des joueurs inscrits au Programme expérimental sur le jeu pathologique québécois en 2001 ont une scolarité de niveau secondaire ou moins;
- 67,3 % des joueurs inscrits jouent plus d'une fois par semaine aux appareils électroniques de jeux;
- 49 % des joueurs pathologiques déclarent avoir été traités pour un ou des troubles de santé concomitants au cours des douze mois précédant leur inscription aux services;
- 25 % des joueurs pathologiques ont des problèmes de santé mentale;

⁴⁴ Ladouceur et al. (2004) *Prévalence des habitudes de jeu et du jeu pathologique au Québec en 2002*. Québec et Montréal, Université Laval et Institut national de santé publique du Québec.

⁴⁵ Politzer RM, Yesalis CE, Hudak CJ. (1992). "The Epidemiologic Model and the risk of legalized gambling: Where are we headed?" *Health Values*. 16(2):20-27.

⁴⁶ Léger Marketing/Presse Canadienne (2001). *Les Canadiens et les jeux d'argent. Rapport*. Consulté janvier 2006 <http://www.legermarketing.com/documents/spclm/011126fr.pdf>

⁴⁷ Selon Statistiques Canada, la mesure de l'état de santé auto-évalué, qui résume la perception qu'a le répondant de sa santé physique et mentale conformément à ses valeurs personnelles prédit adéquatement la présence de problèmes de santé mesurés plus « objectivement » ainsi que l'usage des soins de santé et la longévité (voir Statistique Canada. (1999). Rapport statistique sur la santé de la population canadienne. Ottawa : Statistique Canada. Cat. no H39-467/1999E).

⁴⁸ Shaffer HJ, Hall MN, Vander Bilt J (1999). "Estimating the prevalence of disordered gambling behavior in the United States and Canada: a research synthesis". *Am J Public Health* 89 (9):1369-1376.

-
- 19 % des joueurs pathologiques ont une dépendance à l'alcool;
 - 9 % des joueurs pathologiques ont une dépendance liée aux drogues;
 - 92 % des joueurs pathologiques ont une dette de jeu, d'une moyenne de 14 800 \$.
 - Enfin, lors de l'inscription aux services de traitement, un peu plus d'une personne sur deux signifie avoir pensé sérieusement au suicide au cours des 12 derniers mois.⁴⁹

À la lumière de ce portrait des joueurs pathologiques québécois et dans un contexte où « *des études associent le jeu excessif à l'accessibilité accrue, à la pauvreté, à un niveau socio-économique peu élevé et à la consommation abusive d'alcool et de drogues* »⁵⁰, le déplacement du casino de Montréal dans le territoire vulnérable au plan socio-économique de Pointe Saint-Charles prend une dimension préoccupante au regard de la santé des populations.

⁴⁹ INSPQ (2005), *Évaluation du programme expérimental sur le jeu pathologique, Monitoring évaluatif – Indicateurs d'implantation, mai 2001 – décembre 2003*

⁵⁰ Marshall K, Wynne H, Statistique Canada (printemps 2004), *Contre vents et marées*, vol. 16, no 1.

4. DES COMMUNAUTÉS CONCERNÉES

4.1 Une vulnérabilité socio-économique à considérer

Nous l'avons vu, la communauté scientifique s'entend généralement pour indiquer que plus une population est vulnérable au plan socio-économique, plus il y a un pourcentage élevé de dépenses dans les jeux de hasard et d'argent, et plus il y a un risque d'augmentation du jeu pathologique dans cette population : « *Les personnes les plus à risque de développer des symptômes (de jeu pathologique) sont les personnes seules, qui gagnent moins de 40 000 \$ par année et qui ne possèdent qu'une faible scolarité relative. Les personnes les plus à risque d'être des joueurs problématiques ou pathologiques sont les plus jeunes et les moins scolarisées.* »⁵¹ Cette affirmation est confirmée par Statistique Canada : « *Les joueurs n'ayant pas fait d'études post-secondaires sont nettement plus susceptibles que ceux plus scolarisés d'être des joueurs à risque ou excessifs.* »⁵²

Or, le Bassin Peel, envisagé par Loto-Québec afin de relocaliser le casino de Montréal, est situé dans le territoire du Centre local d'emploi (CLE) de Pointe Saint-Charles qui comptait 66 474 habitants en 2001. Ce territoire regroupe notamment les quartiers de Pointe Saint-Charles, de Saint-Henri et de la Petite-Bourgogne. Verdun, Griffintown et le Vieux-Montréal sont aussi à proximité.

Selon une étude récente, sur les 17 territoires des centres locaux d'emploi (CLE) de l'Île de Montréal, Pointe Saint-Charles arrive :

- au 1^{er} rang pour le pourcentage de personnes à faible revenu, soit 40,7 %;
- au 1^{er} rang pour le pourcentage de familles monoparentales avec 28,9 %;
- au 3^e rang pour le taux de chômage avec 11, 6 %;
- au 4^e rang pour le pourcentage de personnes ayant une faible scolarité, soit 20, 5 %.⁵³

Par ailleurs, les impacts du jeu excessif atteignent directement les deux dimensions reconnues de la défavorisation⁵⁴, soit la défavorisation matérielle et la défavorisation sociale. La dimension matérielle correspond aux biens et commodités de la vie courante et la

⁵¹ Chevalier, S., Allard D. (2001). *Jeu pathologique et joueurs problématiques-Le jeu à Montréal*, Direction de la santé publique de Montréal.

⁵² Marshall, K., Wynne, H. (2004). *Contre vents et marées*, vol. 16, no 1. , Statistique Canada (printemps 2004),

⁵³ INRS (2004) Les caractéristiques socio-économiques des résidents et de la clientèle sur le territoire des centres locaux d'emploi de l'île de Montréal.

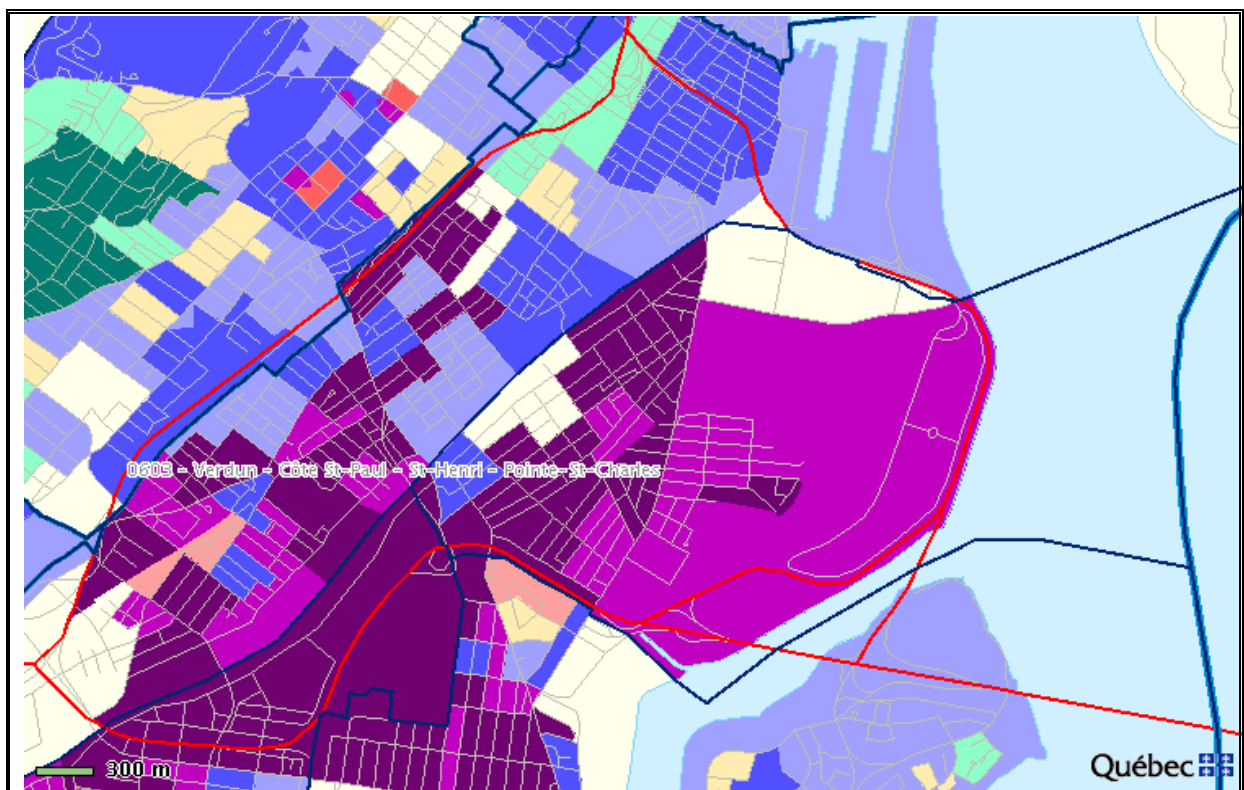
⁵⁴ Townsend P. (1987). "Deprivation". *Journal of Social Policy*.16(2) : 125-146.

dimension sociale fait référence aux relations entre individus, à la cohésion ou, inversement, à l'isolement social. À l'aide de ce même principe de défavorisation, Pampalon a construit un indice et dressé un portrait de la défavorisation au Québec : « *Dans la construction de cet indice, la scolarité, l'emploi et le revenu ont permis de mesurer la dimension matérielle alors que le fait d'être veuf, séparé ou divorcé, d'appartenir à une famille monoparentale ou de vivre seul a servi à décrire la dimension sociale* »⁵⁵.

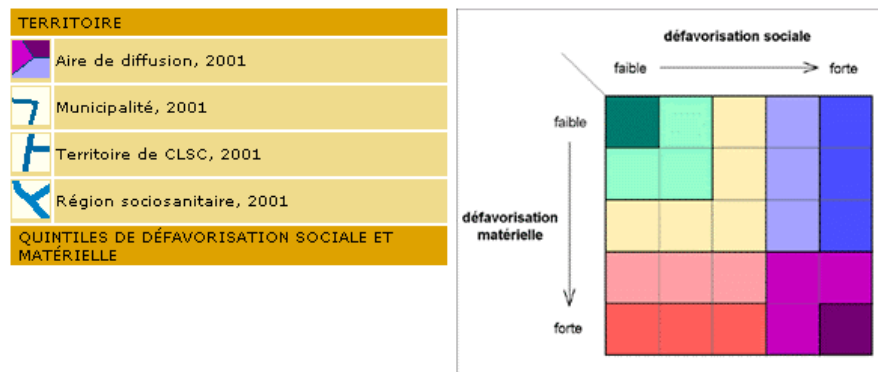
Cet indice vient confirmer les données vues précédemment sur la scolarité, le chômage, le revenu et le taux de personnes vivant seules à Pointe Saint-Charles : l'un des secteurs les plus défavorisés au Québec est précisément celui du CLSC de Pointe Saint-Charles (Figure 4).

Figure 4 Indice de défavorisation du territoire du CLSC Pointe Saint-Charles en 1996

Réalisation : Unité de gestion de l'information, Direction des ressources informationnelles, Direction générale de la planification stratégique, de l'évaluation et de la gestion de l'information, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2004.



⁵⁵ Pampalon R. (2002). Espérance de santé et défavorisation au Québec, 1996-1998. Institut national de santé publique du Québec. Consulté janvier 2006 <http://www.inspq.ca>.



Il y a deux corrélats entre l'indice de défavorisation et le jeu pathologique. Plus l'indice de défavorisation est élevé, plus grande est la vulnérabilité au jeu pathologique. Par ailleurs, les principales conséquences du jeu pathologique ont un impact direct sur les dimensions sociales (cohésion sociale et familiale) et matérielles (scolarité, emploi, revenu) de cette défavorisation. Ces analyses nous suggèrent une approche préventive et précautionneuse, puisque la population de Pointe Saint-Charles cumule de fait les principaux facteurs de risque pour le jeu pathologique identifiés dans la littérature scientifique. Nous estimons que le déplacement du casino pourrait avoir pour effet d'accentuer les problèmes liés au jeu dans la population avoisinante, et dans la population montréalaise en général. D'ailleurs, dans son plan de développement 2004-2007 et « *dans un souci d'une efficacité accrue dans la lutte au jeu pathologique* », Loto-Québec reconnaît elle-même ce risque puisqu'elle identifie des mesures visant entre autres « *à regrouper les activités liées au jeu dans des zones où la dynamique sociale n'est pas fragilisée et contenir l'offre dans les quartiers où les risques de problèmes sociaux et les coûts s'y rattachant sont élevés.* »⁵⁶

4.2 Une vitalité communautaire à préserver

Les populations vulnérables au plan socio-économique qui habitent le territoire du CLE de Pointe Saint-Charles ont une longue histoire de prise en charge collective, d'engagement communautaire et de concertation.⁵⁷ Cette vitalité démontre la capacité des populations locales à se mobiliser pour contribuer à l'amélioration de leur santé et de leur qualité de vie. L'approche de santé publique à l'égard du jeu et de ses retombées exige que l'on considère

⁵⁶ Loto-Québec (2004), Plan de développement 2004-2007 de Loto-Québec, Assurer l'équilibre entre mission économique et responsabilité sociale, proposition soumise au gouvernement, p. 24.

⁵⁷ DSP, RRSSS, Ville de Montréal, Centraide du Grand Montréal (2000), *Développement des communautés locales : Portrait de concertations de quartier à Montréal*.

non seulement le risque de problèmes pour le joueur mais aussi la qualité de vie des familles et des collectivités perturbées par le jeu.⁵⁸

La vitalité dont font preuve les populations du territoire de Pointe Saint-Charles pour assurer le développement de leur qualité de vie est un élément majeur à considérer par les promoteurs de projets tel celui de Loto-Québec. Rappelons que plusieurs organismes communautaires de Pointe Saint-Charles et des environs et 200 organismes communautaires québécois se sont clairement exprimés en défaveur du projet de déménagement du casino sur leur territoire en raison de la grande vulnérabilité de la population, et un sondage de porte à porte indique que 7 à 8 personnes sur 10 à Pointe Saint-Charles seraient défavorables au projet⁵⁹.

Les organismes communautaires de Pointe Saint-Charles sont impliqués dans la scolarisation, l'alphabétisation, l'emploi, le logement et la santé. Ils estiment que leur communauté a des priorités auxquelles un nouveau casino ne saurait répondre, étant de surcroît plus susceptible de créer un environnement défavorable à la santé et au développement harmonieux « *dans le respect de la population, de l'histoire, et du tissu social du quartier. Au contraire, le méga-complexe tournerait le dos au quartier et accentuerait la pression qui s'exerce déjà sur les quartiers du Sud-Ouest depuis le développement du Canal de Lachine, de la Cité du Multimédia et du Marché Atwater* ». ⁶⁰

5. UNE ACCESSIBILITÉ ET UNE OFFRE ACCRUES

5.1 L'accès au jeu sur le territoire de Pointe Saint-Charles

Le projet de déplacer le casino de l'Île Notre-Dame vers le Bassin Peel aura comme effet de rendre le jeu plus accessible aux populations vulnérables au plan socio-économique du territoire de Pointe Saint-Charles. Ce plus grand accès s'explique notamment par les facteurs suivants:

- la proximité des rues Bridge, Mill, Wellington et du pont Victoria;

⁵⁸ Association canadienne de santé publique, Déclaration de principe (2000), *L'expansion des jeux d'argent au Canada : émergence d'un problème de santé publique*

⁵⁹ Selon Madame Triollet, de Action-Gardien, cité in Noël, A. (3-11-2005) « Déménagement du casino. Un sondage tendancieux selon les opposants », *La Presse*, p. A12.

⁶⁰ Table Action-Gardien (2005) « 10 raisons de refuser le déménagement du casino à Pointe Saint-Charles », consulté janvier 2006 <http://noncasino.net/fr/node/108>

- la mise en fonction d'un système de monorail qui prévoit une station intermodale en lien avec le réseau de la Société de transport de Montréal;
- un stationnement souterrain pouvant accueillir 3 000 automobiles auquel s'ajouteraient 1 000 places en surface;⁶¹
- le réaménagement de l'autoroute Bonaventure.

De plus, cette augmentation de l'accès au jeu pour les populations vulnérables au plan socio-économique du territoire de Pointe Saint-Charles est préoccupante puisqu'on sait qu'ils y ont déjà un accès supérieur. Une étude récente sur l'accès actuel aux appareils de loterie vidéo (ALV) sur le territoire de l'Île de Montréal confirme que la répartition et la densité des ALV à Montréal correspondent étroitement à la géographie locale des milieux socio-économiques défavorisés. Ainsi, « *tout effort déployé par les autorités de santé publique pour réduire le fardeau des problèmes sanitaires et sociaux liés au jeu devrait tenir compte de la distorsion spatiale des possibilités de jeu en milieu urbain.* »⁶² Rappelons que, proportionnellement, ce sont les ménages les plus défavorisés qui dépensent le plus dans les jeux de hasard et d'argent.⁶³

Dépenses des ménages consacrées à tous les jeux de hasard selon la catégorie de revenu, 2003

	Dépenses moyennes		Pourcentage déclarant	% d'argent consacré au jeu par rapport au revenu total	
	Tous les ménages	Ménages déclarants		Tous les ménages	Ménages déclarants
	\$	\$	%	%	%
Revenu après impôt	373	506	74	0,6	0,8
Moins de 20 000 \$	180	312	58	1,3	2,2
20 000 \$ à 39 999 \$	294	407	72	1,0	1,4
40 000 \$ à 59 999 \$	377	483	78	0,8	1,0
60 000 \$ à 79 999 \$	550	665	83	0,8	1,0
80 000 \$ et plus	571	725	79	0,5	0,7

Source : Enquête sur les dépenses des ménages

Loto-Québec avance dans son plan d'action 2003-2007, que « *S'il est vrai que la problématique du jeu pathologique amène Loto-Québec à favoriser la concentration des ALV*

⁶¹ Loto-Québec, Document d'information, Complexe de divertissement du Bassin Peel.

⁶² Gilliland, J. Ross, N.(février 2005), "Opportunities for Video Lottery Terminal Gambling in Montreal : An Environmental Analysis", *Canadian Journal of public Health*, 55-59

⁶³ Statistiques Canada (2004). L'emploi et le revenu en perspectives- Supplément jeux de hasard. 75-001-XIF. Consulté janvier 2006 http://www.statcan.ca/francais/studies/75-001/comm/2005_01_f.pdf

dans un certain nombre de salons de jeu régionaux afin de réduire l'accessibilité à ces appareils, il est loin d'être évident que l'hippodrome local soit l'endroit idéal pour implanter le salon de jeu de la région concernée en fonction du critère de fragilité sociale ». Cette sensibilité à l'endroit de la fragilité sociale du boulevard Décarie pourrait s'appliquer à Pointe Saint-Charles, qui rencontre objectivement des « critères de fragilité sociale ».

5.2 Une plus grande concentration de l'offre de jeu, un plus grand risque pour le développement du jeu pathologique

Des études récentes confirment qu'il existe un lien étroit entre l'offre de jeu et le développement du jeu pathologique. Ainsi, plus l'offre de jeu est intense et que les investissements en jeu (autres que les loteries) per capita sont importants, plus le risque de voir se développer des problèmes parmi la population est élevé.⁶⁴ Une autre étude relative aux disparités provinciales en matière de prévalence de problèmes de jeu confirme que les régions où se juxtaposent de fortes concentrations d'ALV combinées avec les casinos sont des régions considérées particulièrement à risque pour le développement des problèmes de jeu.⁶⁵

Ces auteurs soulignent que la prévalence la plus élevée de jeu pathologique se constate dans les régions avec de fortes concentrations d'ALV dans la collectivité, combinées avec les casinos permanents. « Ces résultats soutiennent les prédictions antérieures selon lesquelles l'expansion rapide et prolifique de nouvelles formes de jeu légalisé, dans de nombreuses régions du pays, serait associée à un coût considérable de santé publique. »⁶⁶

5.3 La banalisation des risques associés au jeu

Dans ses communications publiques à l'égard du projet de déplacement du casino de Montréal au Bassin Peel, Loto-Québec semble contribuer à un phénomène de normalisation de l'offre de jeu. Ainsi, sur son site Internet, nous pouvons lire notamment que « *le projet de complexe de divertissement de calibre international, annoncé (...) par Loto-Québec en partenariat avec le Cirque du Soleil, représente une véritable fenêtre sur la capacité créatrice, le talent artistique et le savoir-faire de Montréal. Un lieu unique au monde!* »⁶⁷

Loto-Québec vise un accroissement du nombre de visiteurs au casino. Un des facteurs de cet accroissement escompté du nombre de visiteurs est lié à l'alliance opérée par Loto-Québec

⁶⁴ Commission australienne sur l'industrie du jeu (1999), Rapport no 10

⁶⁵ Cox, B. J., Yu, N., Olfrey, T., & Ladouceur, R. (2005). "A national survey of gambling problems in Canada". *Canadian Journal of Psychiatry*, 50, 213-217

⁶⁶ *Idem*

⁶⁷ Loto-Québec (2005), Site Bassin Peel.com

avec des promoteurs de différents secteurs, dont le Cirque du Soleil. Le projet implique aussi un bassin aquatique, un centre de foire, une salle de spectacle, un hôtel, un spa, un quai des artistes, un port de plaisance, une scène extérieure. Il est possible⁶⁸ que le logo et/ou le nom de Loto-Québec et du casino se trouvent publicisés dans les médias, par le biais d'articles ou de publicités d'événements, à chacune des occurrences ou mentions d'un de ces éléments du complexe de divertissement. Ceci signifie une multiplication d'occasions de notoriété pour Loto-Québec et une vitrine pour le casino. Or, l'histoire de l'industrie du tabac nous a appris que l'avalisation de pratiques de consommation et d'habitudes de vie s'opère d'emblée par la visibilité qui leur est accordée, qui en légitime en quelque sorte la pratique.

En termes de santé publique, le message envoyé à la population par Loto-Québec, le Cirque du Soleil, et les promoteurs associés est contreproductif, puisqu'en associant le jeu à la création et à la fête, il vient atténuer les initiatives de marketing social entreprises depuis quelques années qui portaient le message du potentiel de risque inhérent au jeu.

Selon Loto-Québec, tel qu'exprimé dans leur plan de développement, l'offre de jeu ne sera pas augmentée. Cependant, nulle part n'est défini le concept employé « d'offre de jeu ». Le calcul de « l'accessibilité au jeu » et de « l'offre de jeu » ne peut consister en un simple inventaire du nombre d'appareils électroniques de jeu ou du nombre de tables. Il doit être un ratio produit/disponibilité matérielle-symbolique⁶⁹. L'offre de jeu est déterminée aussi par les heures d'ouverture, l'effet multiplicateur du couplage ALV-tables de jeu, par le nombre de jeux offerts aux tables et par la proximité de l'offre de jeu. Dans une perspective de protection de la santé, l'offre est aussi déterminée par les incitations implicites à jouer à chaque occurrence du logo de Loto-Québec, sur le lieu de jeu ou non, par la publicité, et par les modalités de l'offre. Si elle est associée au spectacle, à l'alcool, à la proximité de guichets automatiques ou de comptoirs bancaires, il pourrait y avoir aussi là un effet multiplicateur de la pratique de jeu.

Ainsi, le fait que l'offre de jeu s'y exercera dans un contexte où il est prévu que le casino sera intégré à un complexe de divertissement pourrait avoir comme effet de banaliser les risques associés au jeu.

⁶⁸ En l'absence de loi et de code d'éthique provincial concernant la publicité des jeux de hasard et d'argent au Québec.

⁶⁹ Voir Chevalier, S., Papineau, E. (5 octobre 2004). "Public policy in gambling: scientific knowledge and other contingencies -the Quebec case". Halifax, "Myths, Reality and Ethical Public Policy" International Problem Gambling Conference.

5.4 La visibilité des jeux et leur impact sur les jeunes

Dans son projet de *Plan d'action interministériel en toxicomanie 2006-2011*, le MSSS souligne « l'impression chez les jeunes que l'intoxication, même à un âge très précoce, est sans problème lorsqu'elle se manifeste dans un contexte festif. (...) Lorsque l'usage d'alcool et d'autres substances psychoactives est associé à la fête, il semble en effet que les représentations l'entourant soient parfois teintées d'une forme de banalisation des risques. »⁷⁰ À la lueur de ces connaissances et dans une perspective de prévention du jeu pathologique, le MSSS s'inquiète particulièrement de l'impact de l'intégration du casino de Montréal dans un vaste complexe de divertissement, où le jeu est associé à la fête et à l'hédonisme, au regard de la banalisation des risques du jeu auprès des jeunes.

On sait que « les jeunes semblent plus susceptibles que les adultes de participer à des jeux de hasard et d'argent et de développer des problèmes avec le jeu »⁷¹, et tous les chercheurs concluent à l'extrême précocité de la prise des habitudes de jeu : des études récentes estiment que l'âge de l'initiation tourne autour de 9,2 ans⁷² à 10,9 ans⁷³. Certaines données, compilées par Korn dans le *Canadian Medical Association Journal* sont inquiétantes : « *The estimated lifetime prevalence in the general adult population for problem and pathological gambling combined (levels 2 and 3 of the Harvard nomenclature) was reported at 5.5 %. A similar combined prevalence estimate for the adolescent study population was 13.3 %* ». ⁷⁴

La théorie de l'apprentissage social maintient que les individus imitent, apprennent et maintiennent les comportements observés qui sont accrocheurs et renforcés. Les jeunes sont plus particulièrement perméables à ces apprentissages, notamment par la publicité : « *Meanwhile, there is some evidence that advertising is also a factor in causing problem and pathological gambling, notably among the young* ». ⁷⁵ La légitimation et la visibilité alliées à la publicité faite autour du casino pourraient atténuer les efforts de prévention du jeu pathologique.

Beaucoup d'initiatives de prévention ont été mises sur pied ces dernières années au Québec, notamment dans les milieux scolaires, afin de retarder, de minimiser, et de rendre plus

⁷⁰ MSSS (2005), *Unis dans l'action*, Projet de Plan d'action interministériel en toxicomanie 2006-2011. Gouvernement du Québec.

⁷¹ Chevalier, S., Allard, D. (2000), *L'alcool, les drogues, le jeu : les jeunes sont-ils preneurs*. Institut de la Statistique du Québec.

⁷² Griffiths, M. (1990). "The cognitive psychology of gambling". *Journal of Gambling Studies*, 6, 31-42.

⁷³ Gupta, R., Derevensky, J (1998). « Adolescent Gambling behavior: a prevalence study and examination of the correlates associated with problem Gambling ». *Journal of Gambling Studies*. 14, 4, 319-345

⁷⁴ Korn, D. A. (2000). "Expansion of Gambling in Canada: Implications for Health and Social Policy". *Canadian Medical Association Journal* 163 (1) : 61-64.

⁷⁵ Moran, E. (1995). "Majority of secondary school children buy tickets", *BMJ*, 311, 1225-1226

responsable l'implication des jeunes dans les jeux de hasard et d'argent. Peu ont été évaluées mais, selon l'Agence de santé publique du Canada : « *La communication d'information peut accroître les connaissances, mais de telles interventions ont rarement un effet important sur le comportement. L'information rivalise avec un barrage d'expériences de vie soutenant des messages contradictoires. Les mesures visant à fournir de l'information doivent être accompagnées de politiques et de services publics qui modifient le vécu des gens (Anderson 1999; Montonen, 1996; Reid, 1996; Stokols 1996) »*⁷⁶.

⁷⁶ Lyons, R., Langille, L. (2000) *Mode de vie sain : Rehausser l'efficacité des approches axées sur le mode de vie pour améliorer la santé*. Direction générale de la promotion et des programmes de la santé, Santé Canada. Consulté janvier 2006 http://www.phac-aspc.gc.ca/ph-sp/ddsp/pdf/lifestyle_f.pdf

6. CONCLUSION

Comme nous l'avons vu, le jeu d'argent est un divertissement qui n'est pas sans conséquences pour la santé d'une population. De ce fait, on ne peut considérer son exploitation comme celle de n'importe quel autre bien ou service. C'est un problème de santé publique qui soulève des préoccupations importantes dans la population.

La reconnaissance de la vulnérabilité de certaines populations envers le message proposé oblige les organisations impliquées à souscrire à la prudence. Dans le cas du déménagement du casino de Montréal vers le Bassin Peel, le risque d'une hausse du jeu pathologique dans la population voisine du casino et des problèmes sociosanitaires qui y sont associés est probable.

Dans l'éventualité d'une prise de décision favorable au projet, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) recommande la mise en place de mesures de prévention auprès des populations concernées, et ce, dans le but d'atténuer les risques associés au déplacement du casino de Montréal vers le Bassin Peel.

L'intensification de ces efforts nécessitera une bonification du Programme d'aide aux joueurs pathologiques du MSSS ainsi que le soutien aux groupes communautaires concernés par les méfaits du jeu pathologique (aide et accompagnement des joueurs pathologiques et de leurs proches, prévention du suicide, prévention de la violence conjugale, aide financière de l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF), prévention de la rechute, etc.).

6.1 Des mesures de prévention ciblant la population de Pointe Saint-Charles

Considérant le caractère vulnérable au plan socio-économique de la population de Pointe Saint-Charles, citons quelques-unes des mesures à déployer:

- O La population de Pointe Saint-Charles devra être informée et sensibilisée au regard des méfaits liés au jeu pathologique à l'aide de campagnes régulières et continues. Ces informations devront porter sur les éléments suivants :
 - la nature des jeux;
 - les probabilités de gain et de perte;
 - les risques et les conséquences du jeu;
 - les signes d'un usage excessif du jeu.
- O Les réseaux sociaux des joueurs ainsi que des groupes reconnus comme étant plus vulnérables (les jeunes, les personnes âgées, etc.) devront faire l'objet de mesures

particulières. Des outils de prévention spécifiques et adaptés devront être développés et diffusés.

- o Des mesures visant la diminution de l'offre de jeu déjà accessible sur le territoire de Pointe Saint-Charles, notamment au regard des appareils de loterie vidéo (ALV), devront être déployées.
- o Un programme de surveillance de l'augmentation du jeu pathologique dans cette communauté et de ses conséquences devra être mis en œuvre dans un processus reconnu par la communauté scientifique.

Plus globalement, le cumul de différentes stratégies de prévention est nécessaire afin de diminuer l'émergence des problèmes de santé liés au jeu pathologique. Ces différentes stratégies sont de l'ordre de l'information, de la sensibilisation, du développement des compétences et de l'aménagement des milieux de vie.

Ainsi, au nombre des stratégies de prévention visant à atténuer une éventuelle hausse du jeu pathologique, ce projet doit avant tout contribuer au développement social et économique de la communauté du sud-ouest de l'Île de Montréal. Dans ce contexte, cette population doit être étroitement associée à sa réalisation.

6.2 Des mesures de prévention à l'intérieur du casino de Montréal

À l'égard des mesures de prévention à mettre de l'avant à l'intérieur même de ses installations, il est suggéré que le casino de Montréal adopte et diffuse une politique de prévention du jeu pathologique. L'élaboration de cette politique s'effectuera avec la participation d'experts reconnus et de partenaires institutionnels de Loto-Québec (MSSS, Direction de la santé publique de Montréal, ministère de la Sécurité publique, etc.). Elle devra aussi susciter l'adhésion de la communauté du sud-ouest de l'Île de Montréal. Les mesures de prévention identifiées s'inspireront des pratiques reconnues efficaces ou prometteuses dans la littérature scientifique et déjà mises en œuvre dans divers pays tels que les Pays-Bas, l'Australie, etc.

Citons quelques-unes de ces mesures :

- o De façon continue, il faudra prévoir la diffusion d'informations et la sensibilisation des visiteurs qui fréquentent le casino au regard des méfaits liés au jeu pathologique. Encore là, ces informations devront porter sur:
 - la nature des jeux;
 - les probabilités de gain et de perte;

-
- les risques et les conséquences du jeu;
 - les signes d'un usage excessif du jeu.
- o De façon continue et obligatoire, les membres du personnel du casino devront être formés au regard du jeu pathologique, de la détection des joueurs problématiques et des services d'aide et de support disponibles sur place.
 - o Des mesures visant la réduction de la dangerosité des jeux de table et des machines à sous devront être déployées.
 - o Des mesures concrètes favorisant la détection des joueurs à risque devront être déployées. Aux Pays-Bas, par exemple, après une centaine de visites, les joueurs ont systématiquement une entrevue avec un membre du personnel du casino au sujet de leur comportement de jeu. Les jeunes de 18 à 23 ans ont accès à cette entrevue après 50 visites.
 - o La possibilité d'obtenir des fonds sur place (guichet automatique) devra être limitée.
 - o Le programme d'auto-exclusion déjà mis en place au casino de l'Île Notre-Dame devra être consolidé.
 - o Les services d'aide et de support pour les joueurs en difficulté ou en situation de crise à l'intérieur du casino devront être consolidés. Par exemple, dans des endroits stratégiques, il faudra prévoir l'installation de téléphones avec accès direct à la ligne téléphonique Jeu : aide et référence / SOS Jeux.
 - o Les mesures de fidélisation de la clientèle devront faire l'objet d'une analyse quant à leurs impacts sur le jeu pathologique et, le cas échéant, faire l'objet de restrictions.
 - o La protection des mineurs devra être maintenue et consolidée. Le contrôle à l'entrée du casino et la vérification en tout temps par le personnel de l'âge des visiteurs devront être assurés.
 - o L'efficacité des mesures déployées à l'intérieur du casino devra faire l'objet d'une évaluation continue dans un processus reconnu par la communauté scientifique. Ainsi, la politique de prévention du jeu pathologique adoptée par le casino de Montréal devra permettre la mise en œuvre d'ajustements et le déploiement de mesures novatrices visant l'amélioration de la prévention.

6.3 Un code d'éthique encadrant les activités de promotion du casino de Montréal

Enfin, considérant les risques associés à la banalisation du jeu, en particulier auprès des jeunes, Loto-Québec devra aussi prévoir la mise en œuvre d'un code d'éthique encadrant toutes les activités de promotion du casino de Montréal.

Avis sur la modification de l'offre de jeu à Montréal

La construction d'un casino au bassin Peel



Agence de la santé
et des services sociaux
de Montréal

Québec



Santé publique

Avis sur la **modification** de **l'offre de jeu** à **Montréal**

La construction d'un casino au bassin Peel

Février 2006

Une réalisation de la Direction de santé publique de Montréal

Le groupe de travail pour la préparation de l'avis, sous la direction du Dr Richard Lessard, directeur de la DSP de Montréal, comprenait les personnes suivantes :

- Serge Chevalier, sociologue
- François Lamy, responsable Écoles et milieux en santé
- Jean-Luc Moisan, responsable de l'information

Outre Serge Chevalier (auteur principal), l'équipe de rédaction comprenait Christiane Montpetit, Jean-François Biron, Michèle A. Dupont et Chantal Caux.

Les personnes suivantes ont agi à titre de personnes ressources auprès du groupe de travail : Mireille Lajoie, Chantale Paradis et James Massie.

Référence suggérée

Chevalier, S.; Montpetit, C.; Biron, J.-F.; Dupont, M.A.; Caux, C. (2006). *Avis sur la modification de l'offre de jeu à Montréal. La construction d'un casino au bassin Peel*. Montréal, Direction de santé publique de Montréal.

Illustration de couverture

©Fernand Léger, La partie de carte, 1917 – Musée Kröller, Otterlo (Pays-Bas).

© Direction de santé publique

Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (2006)

Tous droits réservés

Dépôt légal : 1^e trimestre 2006

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISBN : 2-89494-477-2

Résumé

En juin 2005, Loto-Québec annonce son intention de construire, au coût d'un milliard de dollars, un complexe casinotier sur l'île de Montréal pour remplacer l'actuel établissement dont les profits ne cessent de diminuer. Une telle mise de fond peut et doit contribuer à l'amélioration de la santé des populations. Un projet d'une telle envergure intègre aussi des potentialités néfastes pour la santé qu'il faut contenir, d'autant plus qu'en l'occurrence la raison d'être du projet est un établissement de jeu.

La Direction de santé publique a donc cherché à évaluer les impacts actuels, prévisibles et potentiels d'un tel dessein.

La clientèle du casino de Montréal se recrute majoritairement dans un périmètre restreint autour dans la grande région métropolitaine, et tout particulièrement à Montréal même. L'augmentation de l'offre de jeu proposée par Loto-Québec provoquera un accroissement de la fréquentation du casino de Montréal qui ne se fera pas au hasard. Il sera essentiellement concentré dans l'actuel bassin de desserte, c'est-à-dire les populations des régions de Montréal et de la Montérégie. Cette croissance entraînera nécessairement une progression du nombre de personnes aux prises avec un problème de jeu. Celles-ci, n'étant pas davantage aléatoirement réparties que la clientèle du casino, proviendront des groupes vulnérables : les hommes, les jeunes adultes, les membres des communautés culturelles et les personnes défavorisées sur le plan socioéconomique. Or, dans les quartiers concernés, ces caractéristiques de vulnérabilité sont surreprésentées par rapport à l'ensemble du territoire montréalais. Par ailleurs, l'offre de jeu y est déjà généralement supérieure à celle qui prévaut dans l'ensemble de la région et les problèmes de jeu sont déjà plus prévalents. De plus, les répercussions des problèmes de jeu dans des zones déjà vulnérables sont davantage percutantes et les capacités de la communauté de les subir et de les contrecarrer ne sont pas illimitées.

Aux problèmes de jeu, s'ajoutent aussi les conséquences relatives à l'implantation d'un équipement au gabarit si imposant dans des quartiers résidentiels. Plusieurs paramètres demeurent inconnus, notamment en ce qui a trait à l'aménagement urbain, aux transports et au logement. Ces lacunes nous interdisent, à ce moment-ci, d'en évaluer les conséquences pour la santé des populations concernées. Il faudra analyser ces données avec beaucoup d'attention lorsqu'elles seront disponibles.

Pour l'instant, les mesures de mitigation qui pourraient être implantées nous prémunissent insuffisamment contre le développement de problèmes de santé et de problèmes sociaux à Montréal et dans les quartiers situés à proximité du bassin Peel.

Force nous est de conclure que le projet casinotier, dans l'état actuel des informations disponibles, n'offre pas les garanties nécessaires et suffisantes quant aux conditions favorables à l'amélioration de la santé de la population montréalaise, ni même au maintien de son état de santé actuel. En conséquence, d'un point de vue de santé publique, il nous apparaît de la plus élémentaire prudence de faire jouer le principe de précaution.

Remerciements

Nous sommes redevables d'un nombre considérable de personnes qui ont contribué chacune à leur manière à nos travaux.

Tous les groupes, tous les organismes, tous les experts et toutes les personnes qui nous ont fourni des données et des renseignements, qui nous ont consenti de leur temps et qui, à titre bénévole, ont facilité notre démarche.

Nous désirons souligner tout particulièrement la contribution des organismes qui nous ont transmis des données.

- ⇒ Action-Gardien
- ⇒ Arrondissement Sud-Ouest – Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
- ⇒ Santiago Bertolino (cinéaste)
- ⇒ Cirque du Soleil
- ⇒ Emjeu
- ⇒ Famijeunes
- ⇒ Loto-Québec
- ⇒ INSPQ
- ⇒ Parcs Canada
- ⇒ POPIR Comité logement
- ⇒ RESO
- ⇒ Le RIL de Pointe-Saint-Charles
- ⇒ Service de police de la Ville de Montréal
- ⇒ Société de transport de Montréal
- ⇒ Solidarité Saint-Henri

Nous aurions voulu remercier nommément toutes les personnes à qui nous sommes débiteurs. La liste est longue et nous avons assuré l'anonymat à plusieurs contributeurs. Qu'ils soient ici collectivement remerciés.

Enfin, nous voulons aussi étendre notre gratitude, pour leur soutien constant et tangible, à trois membres de notre direction : Jo Anne Simard, Yves Laplante et Blaise Lefebvre.

Table des matières

1.	Introduction	1
2.	La santé publique et les jeux d'argent.....	5
2.1	La nature des jeux d'argent	5
2.2	Participation aux jeux d'argent	7
3.	Le projet de complexe casinotier de Loto-Québec	13
3.1	Le projet.....	13
3.2	L'emplacement du projet de casino	14
3.3	Les espaces présentement occupés	15
4.	Le point de vue des acteurs régionaux et locaux	16
4.1	Globalement dans la région montréalaise	16
4.2	Le point de vue des occupants actuels du territoire	17
5.	Conditions critiques	24
5.1	Les revenus supplémentaires anticipés	24
5.2	Le maintien de l'offre de jeu au niveau actuel	26
5.3	Description du milieu susceptible d'être affecté par la relocalisation du casino	29
6.	Les effets prévisibles et potentiels du projet	32
6.1	Chez les Montréalais en général.....	32
6.2	Impact dans les quartiers d'accueil.....	32
6.2.1	Impacts déjà observés	32
6.2.2	Impacts découlant du jeu dans le quartier	33
6.2.3	Impacts indépendants du jeu des résidents	33
7.	Mesures de mitigation	34
7.1	Réduction de l'accessibilité des jeux.....	34
7.2	Réduction de la dangerosité des jeux	35
7.3	La prévention, le dépistage, la prise en charge précoce et le traitement	36
7.4	La régie et la surveillance des mesures de mitigation des problèmes de jeu	36
7.5	Problèmes de santé et problèmes sociaux pour les joueurs, leur entourage et les communautés	37
7.6	Évaluation et monitoring	37
8.	Conclusion	38
9.	Bibliographie sommaire	41
	Annexes.....	45

Je voudrais que l'on vienne jouer aux dés sur ma tombe, j'ai trop aimé ce bruit.
Jules Mazarin

Il faut toujours jouer loyalement quand on a des cartes gagnantes.
Oscar Wilde

*S'il y a des victimes du casino,
C'est de la faute à El Niño.*
Plume Latraverse

1. Introduction

En juin 2005, Loto-Québec annonce son intention d'interrompre les activités de son casino actuellement situé sur l'île Notre-Dame pour en construire une nouvelle version, plus grande, qui permette d'infléchir la courbe déclinante des profits du présent établissement.

L'investissement consenti pour la réalisation du projet s'élève à près d'un milliard deux cent millions de dollars, sans compter les dépenses associées pour améliorer l'accès au site et en assurer la salubrité, la sécurité, voire même l'approvisionnement en eau et en électricité.

Un tel investissement peut et doit contribuer à l'amélioration de la santé des populations et même aux conditions de production de la santé. Un projet d'une telle envergure intègre aussi des potentialités néfastes pour la santé qu'il faut contenir, d'autant plus qu'en l'occurrence la raison d'être du projet est un établissement de jeu.

Loto-Québec n'en était pas à son premier projet de relocalisation du casino de Montréal et les plans antérieurs avaient tous été contestés par différentes autorités de santé publique sinon conspués par différents groupes de pression.

Dans le cas présent, Loto-Québec destine son complexe casinotier à

- un secteur où les sols sont parmi les plus contaminés au Canada,
- un secteur où des efforts de revitalisation sont déjà en cours notamment en vertu de la collaboration de la Ville de Montréal et de Parcs Canada autour du Canal de Lachine, de la réappropriation des berges, des circuits piétonniers et cyclistes et de la réouverture du canal au trafic maritime plaisancier et, davantage important encore,
- un secteur situé à proximité de zones résidentielles,
- un secteur où se retrouvent des populations parmi les plus défavorisés du Québec.

Le directeur de la santé publique à Montréal a immédiatement conclu que l'exercice de son mandat nécessitait une étude approfondie des opportunités et des conséquences sur la santé qu'un tel projet renfermait. Fort de son mandat légal qui le rend responsable

« d'informer la population de l'état de santé général des individus qui la composent, des problèmes de santé prioritaires, des groupes les plus vulnérables, des principaux facteurs de risque et des interventions qu'il juge les plus efficaces, d'en suivre l'évolution et le cas échéant, de conduire des études ou recherches nécessaires à cette fin. »

Le directeur a exigé la réalisation d'une étude visant à établir les effets prévisibles sur la santé et le bien-être de la population montréalaise, en particulier, des occupants du territoire à proximité du bassin Peel, des populations à risque, notamment celles de jeunes. Les conséquences adverses identifiées devaient être

assorties de mesures d'atténuation efficaces recensées dans les écrits scientifiques et d'une évaluation de leur applicabilité dans le contexte québécois et montréalais.

Nous avons, d'entrée de jeu, adopté le modèle de l'évaluation des effets sur la santé (Groupe de travail sur les lignes directrices relatives à la conduite d'études d'impact sur la santé, 2004), privilégiant une définition large et englobante de la santé publique. En accord avec ce modèle nous chercherons à dégager, pour chacun des thèmes étudiés, trois perspectives : celle de l'individu, celle du milieu local d'implantation et celle de la région de Montréal. Les thèmes ou dimensions examinées en vue de produire le présent avis incluent, entre autres, l'environnement physique, les conditions de vie, les populations (voir nomenclature au tableau 1). Pour chacune des dimensions, nous avons cherché à documenter les relations entretenues avec les jeux d'argent et à voir comment l'implantation d'un casino au bassin Peel pourrait transformer la situation qui prévaut actuellement (avec le casino sur l'île Notre-Dame).

Pour mener à bien notre tâche, nous avons utilisé une série de méthodes complémentaires : recension de la littérature scientifique, revue des documents officiels en matière notamment de développement durable, d'urbanisme et de tourisme, revue de presse, analyse des informations transmises par le promoteur, dans ce cas-ci Loto-Québec et le Cirque du Soleil, analyse des informations de la Ville de Montréal et de l'arrondissement du Sud-Ouest, analyse des informations transmises par le milieu, entrevues auprès des protagonistes, d'experts et de spécialistes, observations sur le terrain et analyses de plusieurs banques de données.

Le contenu du présent document ne retient que les éléments les mieux documentés ou les plus déterminants pour la santé. D'autres chapitres auraient pu être inclus mais nous avons plutôt choisi de produire, en sus du présent avis, des documents de soutien qui permettront de développer plus en profondeur des thèmes traités ou à peine esquissés dans le présent Avis.



Loto-Québec a affiché ses intentions de modifier l'offre de jeu dans la région montréalaise. Que peut signifier une telle transformation? Notre propos sera d'abord d'établir les enjeux de santé publique par rapport aux jeux d'argent. Les jeux d'argent en général et les jeux de casino en particulier sont associés à une série de problèmes de santé et de problèmes sociaux qui ne se limitent certainement pas au plus connu, celui du jeu pathologique. Certains problèmes de santé tels le stress, les troubles du sommeil, la toxicomanie et la dépression sont bien connus des joueurs. Pour ceux chez qui les problèmes de jeu sont particulièrement graves on pourra observer des idées suicidaires qui parfois s'actualisent en tentative de suicide. Au chapitre des problèmes sociaux, les problèmes financiers viennent immédiatement à l'esprit, mais il ne faut pas omettre de citer les problèmes conjugaux et familiaux, les pertes de relations

affectives significatives, les problèmes professionnels et même la criminalité. Les problèmes de jeu n'ont rien de bénin ni de banal.

Tableau 1. Les dimensions évaluées

1. Environnement physique
 - 1.1 Écologie
 - 1.2 Sols et sous-sols
 - 1.3 Eau
 - 1.4 Air
 - 1.5 Bruit
 - 1.6 Luminosité
 - 1.7 Flore et faune
 - 1.8 Occupation des sols et urbanisme
2. Conditions de vie
 - 2.1 Sécurité / insécurité (incluant criminalités)
 - 2.2 Logement
 - 2.3 Travail et revenu
 - 2.4 Transport
 - 2.5 Réseaux de soutien social
 - 2.6 Éducation et développement des enfants
3. Biologie et génétique
4. Habitudes de vie et habiletés d'adaptation
 - 4.1 Participation aux jeux d'argent
5. Services sociaux et de santé
 - 5.1 Services sociaux et de santé en général
 - 5.2 ACEF
 - 5.3 Ligne d'aide téléphonique
 - 5.4 Intervention de crise
 - 5.5 Traitement des joueurs pathologiques
6. Les populations à risque (locaux, montréalais et plus largement)
 - 6.1 Les personnes socioéconomiquement défavorisées
 - 6.2 Les jeunes adultes
 - 6.3 Les mineurs
 - 6.4 Les aînés
 - 6.5 Les communautés culturelles
 - 6.6 Les personnes pour lesquelles l'accessibilité au casino augmentera
7. Les autres populations concernées
 - 7.1 Les travailleurs à la construction du site
 - 7.2 Les travailleurs sur le site
 - 7.3 Les utilisateurs du site
 - 7.4 Les personnes qui transitent par ce secteur

Au Québec, l'État met en marché un nombre considérable de jeux. Les plus populaires sont les loteries sur terminal et les loteries instantanées. Les jeux de casino viennent au troisième rang de popularité. La clientèle des casinos se recrute davantage parmi les populations qui résident à proximité. Dans le cas du casino de Montréal, la majeure partie de la clientèle provient des régions de Montréal et de la Montérégie. Les jeux d'argent se caractérisent aussi par leur

dangereux. Il est bien connu que les appareils de loterie vidéo (ALV) sont particulièrement nocifs en ce qu'une portion plus importante des personnes qui s'adonnent à ce jeu est aux prises avec un problème de jeu. Les jeux de casino se classent au troisième rang pour la dangerosité. Les personnes qui jouent au casino et développent un problème de jeu ne se retrouvent pas également distribuées dans l'ensemble de la population. Elles sont typifiées. Les hommes, les jeunes adultes, les personnes résidant à proximité des casinos, les personnes défavorisées sur le plan socioéconomique, les communautés culturelles sont parmi celles les plus susceptibles de présenter un problème de jeu.

Le projet de Loto-Québec retient l'attention par la magnitude des investissements prévus. Le contenu de ce projet demeure lacunaire. Une telle situation d'incomplétude informationnelle a l'heur d'attiser les critiques et de polariser les opinions des acteurs impliqués. Il importe de bien cerner les préoccupations de ces différents acteurs qui représentent, en dernière analyse, une mesure d'acceptabilité, elle-même une condition de succès d'un projet. En l'occurrence, seule une portion du milieu des affaires, notamment dans les domaines du tourisme et de la culture, soutient le projet; les opposants se recrutent aussi dans ces milieux mais aussi parmi les organismes communautaires, du secteur et de Montréal. La population est divisée.

Parmi les éléments pouvant contribuer à la réussite du projet, nous retrouvons aussi des conditions critiques identifiées par le promoteur. Trois parmi celles-ci ont des incidences directes et marquées sur la santé publique.

- ⇒ La capacité d'attraction des touristes provenant de l'extérieur du Québec et plus spécifiquement celle des « gros joueurs ». Si les touristes et les « gros joueurs » ne sont pas au rendez-vous, il est à prévoir que ce sont les joueurs locaux qui rempliront les coffres du casino.
- ⇒ Le maintien de l'offre de jeu au niveau actuel. Si l'offre de jeu augmentait, les joueurs locaux seraient plus nombreux et, découlant, la quantité de personnes aux prises avec un problème de jeu croîtrait en relation directe avec cette augmentation.
- ⇒ Le peu d'impact qu'aura le projet sur les populations des quartiers d'accueil. Si les populations des quartiers jouxtant le bassin vivent déjà dans des conditions parmi les plus précaires à Montréal, et toute dégradation supplémentaire des conditions de vie aurait des effets plus marqués que dans des quartiers mieux nantis.

Il existe des mesures d'atténuation des problèmes associés aux jeux. Certaines sont déjà implantées au Québec, d'autres ailleurs dans le monde. Certaines ont d'ailleurs été évaluées scientifiquement. Nous verrons si et, le cas échéant, comment, certaines de ces mesures pourraient bénéficier à la population montréalaise et aux populations des quartiers avoisinant le site pressenti pour la construction d'un nouveau casino.

2. La santé publique et les jeux d'argent

2.1 La nature des jeux d'argent

Le tout premier constat qui s'impose en matière de jeux d'argent est que leur popularité ne s'est pas démentie sous différents cieux depuis déjà au moins trois millénaires. L'activité doit donc nécessairement présenter des attraits pour ceux qui s'y adonnent. Les jeux d'argent, tels qu'on les connaît maintenant, s'inscrivent dans la sphère du loisir : ils constituent un délassement, une façon pour délaisser temporairement ses soucis et ses préoccupations; certains les apprécient pour les émotions plus ou moins vives qu'ils leur font vivre, que l'effet en soit euphorisant ou anesthésiant; plusieurs jeux dégagent des espaces de socialisation ou s'ouvrent sur le rêve, sur la possibilité de dépasser sa condition actuelle pour accéder à un avenir mieux pourvu financièrement; certains jeux, permettent de mettre à contribution la fibre intellectuelle ou encore le penchant compétitif de certaines personnes (Chevalier, 2002). Les jeux diffèrent notablement les uns des autres, les joueurs établiront leurs préférences justement à partir de ces différentes caractéristiques.

Si telle était la seule nature des jeux, il n'y aurait pas lieu de s'inquiéter; il s'agirait d'une des rares activités humaines d'où seules des conséquences bénéfiques découlent.

Mais la réalité est tout autre, les problèmes de santé reliés aux jeux de hasard et d'argent sont de plus en plus et de mieux en mieux documentés à travers le monde, et au Québec en particulier. Nous connaissons désormais les effets délétères parfois dramatiques des jeux d'argent, non seulement pour les seules personnes aux prises avec un problème de jeu, mais aussi, de façon plus générale, sur leurs proches et sur la communauté.

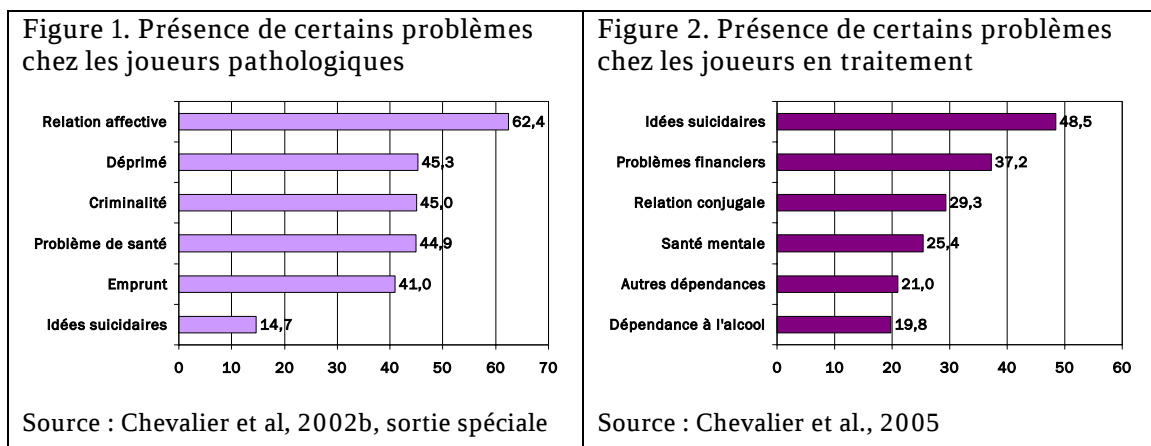
Les problèmes de jeu sont associés à des situations bénignes ou passagères mais ils le sont aussi à des conditions nettement plus sérieuses et incapacitantes : les effets vont du stress, aux problèmes de sommeil, du «mal-être transitoire jusqu'à des problèmes de comportement beaucoup plus graves (incluant la criminalité), la négligence des relations sociales, des rôles parentaux, la perte d'emploi, la dépression, l'anxiété généralisée, les idées suicidaires et, dans certains cas extrêmes, débouchent sur le jeu pathologique et quelque fois même se résolvent en suicide» (Chevalier, 2003).

Quelques données suffiront à tracer un portrait suffisamment évocateur de la nature et de l'ampleur des problèmes de jeu. Au Québec, près des deux tiers des joueurs pathologiques (62 %) ont perdu une relation affective significative à cause de leur problème de jeu (figure 1). Un peu moins de la moitié de ce type de joueurs a, en relation avec leur problème de jeu, développé des problèmes de santé (45 %), se sentent déprimés (45 %) ou ont commis des actes illégaux (45 %). Deux sur cinq (41 %) ont emprunté pour honorer leurs dettes de jeu ou continuer de jouer. C'est un joueur pathologique sur sept (15 %) qui songera sérieusement à mettre fin à ses jours¹ (Chevalier et al., 2002).

¹ Cette proportion ne s'élève qu'à 3,9 % dans la population générale du Québec (Boyer, et al., 2000).

La situation se présente d'une manière plus dégradée encore chez les joueurs qui sollicitent un traitement. C'est un joueur sur deux (49 %) qui aura eu des idées suicidaires dans l'année précédant son traitement (figure 2). Les problèmes financiers (37 %), la dissolution de relation conjugale (29 %), les problèmes de santé mentale (25 %), la dépendance aux drogues (21 %) et la dépendance à l'alcool (20 %) sont au menu des personnes en traitement pour un problème de jeu (réf).

Les problèmes de jeu n'ont rien de banal.



♠♥♠♥ – ♠♥♠♥ – ♠♥♠♥

Avant de poursuivre avec le portrait du jeu au Québec et à Montréal, il nous semble utile de rappeler la symptomatologie du jeu pathologique.

« Jeu pathologique – Pratique inadaptée, persistante et répétée du jeu, comme en témoigne au moins cinq des manifestations suivantes.

1. *préoccupation par le jeu (par exemple, préoccupation par le remémoration d'expériences passées ou par la prévision de tentatives prochaines, ou par les moyens de se procurer de l'argent pour jouer);*
2. *besoin de jouer avec des sommes d'argent croissantes pour atteindre l'état d'excitation désiré;*
3. *efforts répétés mais infructueux pour contrôler, réduire ou arrêter la pratique du jeu;*
4. *agitation ou irritabilité lors des tentatives de réduction ou d'arrêt de la pratique du jeu;*
5. *joue pour échapper aux difficultés ou pour soulager une humeur dysphorique (par exemple, des sentiments d'impuissance, de culpabilité, d'anxiété, de dépression);*
6. *après avoir perdu de l'argent au jeu, retourne souvent jouer un autre jour pour recouvrer ses pertes (« pour se refaire »);*

7. *ment à sa famille, à son thérapeute ou à d'autres pour dissimuler l'ampleur réelle de ses habitudes de jeu;*
8. *commet des actes illégaux, tels que falsifications, fraudes, vols ou détournement d'argent pour financer la pratique du jeu;*
9. *met en danger ou perd une relation affective importante un emploi ou des possibilités d'étude ou de carrière à cause du jeu;*
10. *compte sur les autres pour obtenir de l'argent et se sortir de situations financières désespérées due au jeu. »*

(American Psychiatric Association, 1996, p. 273)

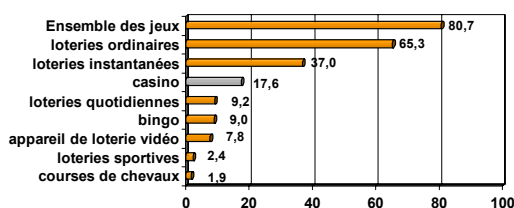
Si le jeu pathologique nécessite la présence de cinq manifestations, le problème de jeu est présent lorsque qu'une personne montre au moins trois de ces manifestations.

2.2 Participation aux jeux d'argent

Au Québec

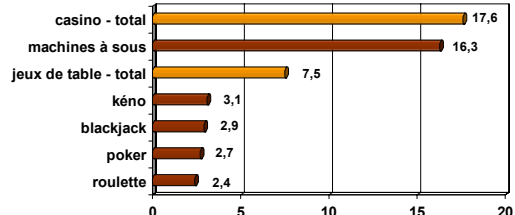
Au Québec en 2002, 81 % des adultes ont participé à l'un ou l'autre des jeux d'argent disponibles. Ce sont 18 % de la population adulte québécoise qui participent à l'un ou l'autre des jeux de casino. La popularité des casinos les classe au troisième rang loin derrière la participation aux loteries ordinaires (65 %) et aux loteries instantanées (37 %) mais devant les loteries quotidiennes, le bingo, les appareils de loterie vidéo, les loteries sportives et les courses de chevaux (figure 3).

Figure 3. Participation aux jeux d'argent selon le jeu (%) – Québec, population adulte, 2002



Source : Chevalier et al, 2002b, sortie spéciale

Figure 4. Participation au casino selon le jeu (%) – Québec, population adulte, 2002



Source : Chevalier et al, 2002b, sortie spéciale

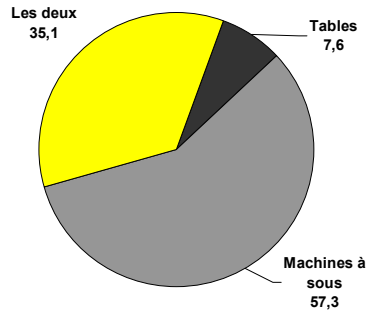
Nombreux sont les jeux offerts par les casinos; on peut les diviser succinctement selon deux catégories : les machines à sous et les jeux de table². Ce sont environ 16 % des Québécois qui jouent aux machines à sous et entre 2 et 3 % seront tentés

² Les jeux de table traités ici sont le blackjack, la roulette, le kéno et différentes formes de poker : la poker à trois cartes, le poker des Caraïbes, le poker Grand Prix et le poker Pai Gow. Le Casino de Montréal offre des variétés de poker où les joueurs sont opposés à la maison; les formes de poker où les joueurs sont opposés entre eux, comme à la télévision ne sont pas disponibles.

par l'un ou l'autre des jeux de table ; globalement, ce sont 8 % des adultes du Québec qui se sont assis autour de l'une ou l'autre tables de jeu (figure 4). Parmi les joueurs de casino, 57 % ne s'adonnent qu'aux machines à sous, 8 % ne n'assoient qu'aux tables de jeu et le reste, 35 %, participent à ces deux types de jeux.

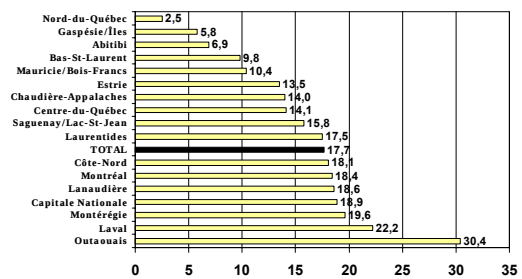
La participation aux jeux d'argent varie selon plusieurs paramètres, notamment selon la région de résidence. Ainsi, les personnes qui habitent les régions hébergeant un casino ou qui en sont proches ne présentent pas les mêmes habitudes de jeu³. Les personnes des régions dotées d'un casino jouent moins, dans l'ensemble, aux jeux d'argent; toutefois s'ils jouent moins à tous les jeux les plus populaires (les loteries ordinaires, les loteries instantanées, le bingo et les appareils de loterie vidéo) ils participent davantage aux jeux de casino (figure 6).

Figure 5. Participation au casino selon le type de jeu (%) – Québec, population adulte, 2002



Source : Chevalier et al, 2002b, sortie spéciale

Figure 6. Fréquentation de casino selon la région (%) – Québec, population adulte, 2002



Source : Chevalier et al, 2002b, sortie spéciale

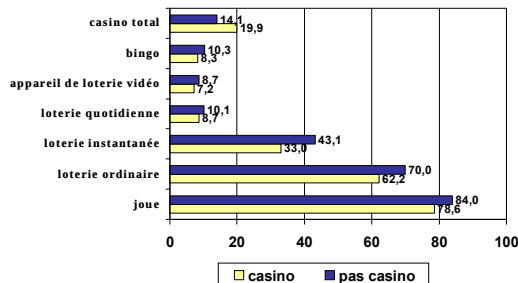
À Montréal

En 2002, 74 % des Montréalais ont participé à au moins un jeu d'argent; cette proportion est significativement inférieure à celle observée dans le reste du Québec où cette proportion s'établit à 83 % (figure 9). D'ailleurs, les Montréalais sont proportionnellement moins nombreux à jouer à tous les jeux sauf les courses de chevaux et les casinos.

Parmi les jeux de casino, nous observons que les résidents de la région jouent tout autant sur les machines à sous que les autres Québécois. La situation se révèle toute autre autour des tables de jeu alors que les Montréalais sont, toutes proportions gardées, significativement plus nombreux à jouer (figure 10).

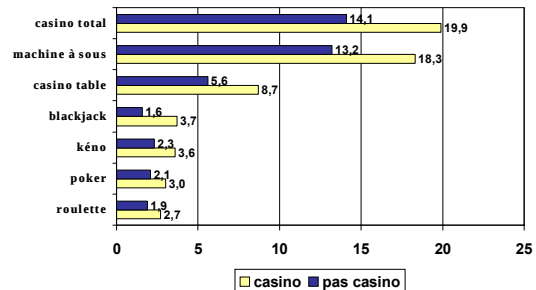
³ Pour les fins présentes, il s'agit des régions de la Capitale Nationale, de Montréal, de l'Outaouais, de Laval et de la Montérégie.

Figure 7. Participation aux jeux d'argent selon le jeu et la région (%) – Québec, population adulte, 2002



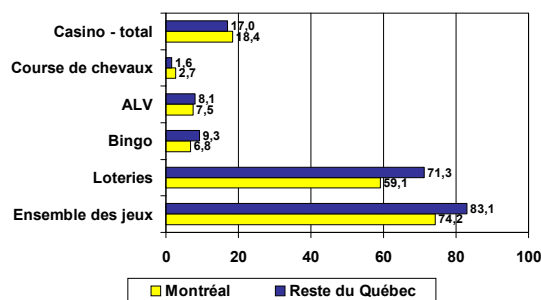
Source : Chevalier et al, 2002b, sortie spéciale

Figure 8. Participation au casino selon le jeu et la région (%) – Québec, population adulte, 2002



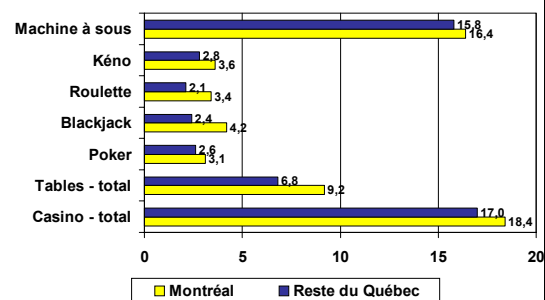
Source : Chevalier et al, 2002b, sortie spéciale

Figure 9. Participation aux jeux d'argent selon la région (%) – Québec, population adulte, 2002



Source : Chevalier et al, 2002b, sortie spéciale

Figure 10. Participation aux jeux de casino selon la région (%) – Québec, population adulte, 2002



Source : Chevalier et al, 2002b, sortie spéciale

Les problèmes de jeu

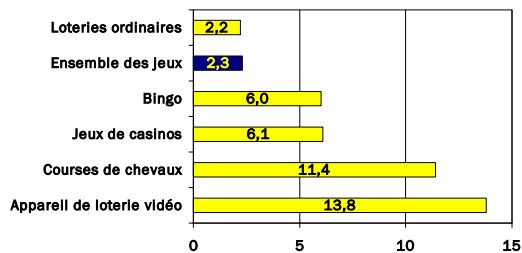
Au Québec, parmi les joueurs, le taux de personnes au prise avec un problème de jeu s'élève à 2,3 % (figure 11). Cette statistique globale masque les différences considérables qu'on observe selon les jeux; ainsi, chez les joueurs de loteries⁴, nous retrouvons une proportion de 2,2 % de personnes affichant un problème de jeu, cette proportion s'élève à 6,1 % chez les joueurs de casinos et atteint 13,8 % chez les joueurs d'appareils de loterie vidéo. Des disparités d'importance apparaissent même selon les jeux de casino (figure 12) : 6,0 % des personnes qui jouent aux machines à sous ont un problème de jeu, ce sont 10,1 % des personnes qui s'asseyent autour des tables de jeu qui éprouvent la même situation et 14,6 % des joueurs de kéno spécifiquement.

Les données disponibles nous permettent de déterminer que le taux de personnes avec un problème de jeu parmi celles qui ne s'adonnent qu'aux machines à sous est de 2,9 % (figure 13), cette proportion est de 6,8 % pour les personnes qui ne participent qu'aux jeux de table et elle culmine à 11,4 % pour celles qui jouent aux

⁴ Un joueur de loterie peut participer à d'autres jeux, le problème de jeu n'est pas nécessairement lié à la participation de cette personne aux seules loteries. Il en va de même pour les autres jeux.

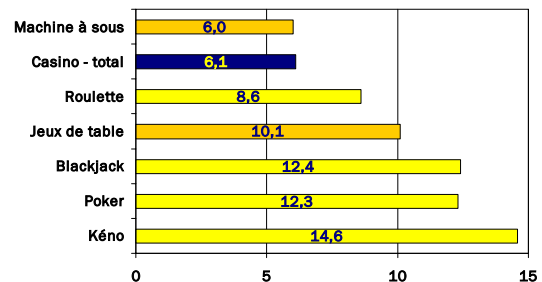
machines à sous et aux jeux de table. Mises en perspective, ces données nous indiquent que les personnes jouant à la fois aux tables et aux machines à sous représentent 35 % des joueurs; or, 65 % des personnes qui jouent au casino et qui ont un problème de jeu pratiquent à la fois ces deux types de jeu. (figure 14).

Figure 11. Proportion de joueurs avec un problème de jeu selon la participation à différents jeux – Québec, population adulte, 2002



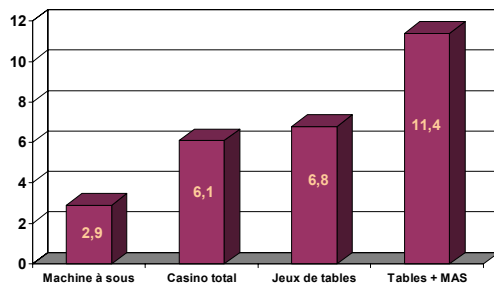
Source : Chevalier et al, 2002b, sortie spéciale

Figure 12. Proportion de personnes avec un problème de jeu selon la participation à différents jeux de casino – Québec, population adulte, 2002



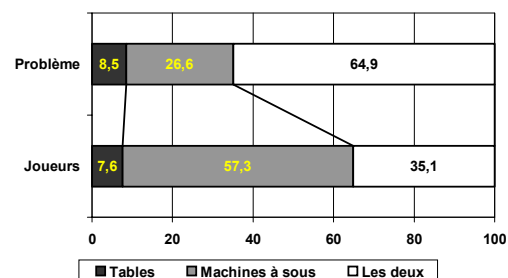
Source : Chevalier et al, 2002b, sortie spéciale

Figure 13. Proportion de personnes avec un problème de jeu selon la participation à différents jeux de casino – Québec, population adulte, 2002



Source : Chevalier et al, 2002b, sortie spéciale

Figure 14. Participation aux jeux de casino et problème de jeu selon le type de jeu (%) – Québec, population adulte, 2002



Source : Chevalier et al, 2002b, sortie spéciale

La situation à Montréal paraît précaire par rapport à celle du reste du Québec. En effet, la proportion de personnes présentant un problème de jeu est supérieure à Montréal (2,7 %) qu'elle ne l'est dans le reste du Québec (2,1 %). Mais surtout la disparité est encore plus importante dans le cas des participants au jeux de casino puisque, parmi les Montréalais, nous retrouvons 7,8 % des joueurs de casino avec un problème de jeu pour 5,6 % pour ce même type de clientèle dans le reste du Québec. Ces résultats suggèrent un lien étroit entre la présence de problème de jeu et leur accessibilité, notamment aux jeux de casino.

Il existe aussi une association particulièrement forte entre les problèmes de jeu et les dépenses de jeu. Environ 6,1 % des Québécois qui fréquentent les casinos ont un problème de jeu ; ces personnes sont responsables de 43 % des dépenses de la population québécoise dans les casinos (figure 15). Des résultats similaires sont

obtenus pour les machines à sous et les jeux de table (figures 16 et 17) ; dans ce dernier cas, les personnes qui ont un problème de jeu sont responsables de la moitié (49 %) des dépenses totales aux jeux de table.

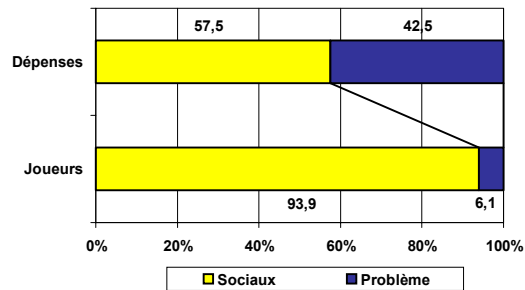
Plus une personne dépense dans les jeux de casino, plus elle est susceptible de présenter un problème de jeu. La moitié (52 %) des joueurs de casino du Québec misent moins de 50 \$ par année dans ces jeux (figure 18) ; cette moitié de la clientèle ne contribue que 8 % des personnes qui jouent au casino et qui ont un problème de jeu. À l'autre extrémité du spectre des dépenses, nous retrouvons 10 % de la clientèle qui dépensent annuellement 600 \$ ou plus (moins de 12 \$ par semaine en moyenne) dans les casino ; plus de la moitié (53 %) des personnes qui ont un problème de jeu avec les jeux de casino se retrouve dans cette portion de la clientèle. Si nous ajoutons à ceux qui misent annuellement 600 \$ et plus ceux qui consentent de 240 \$ à 599 \$ (en moyenne, de 5 à 12 \$ par semaine), nous regroupons alors 20 % de la clientèle casinotière et 72 % des joueurs de casino aux prises avec un problème de jeu.

Des différences d'importance sont toutefois présentes dans la proportion de personnes aux prises avec un problème de jeu. La population qui réside actuellement proche du bassin Peel et qui participe à des jeux d'argent présente un niveau de problème de jeu largement supérieur à celui retrouvé ailleurs à Montréal : 4,7 % pour les personnes vivant à proximité pour 2,4 % pour les autres. Cette proportion atteint 12,8 % pour les personnes de ce secteur qui s'adonnent aux jeux de casino (figure 19).

Les données les plus récentes permettent d'identifier d'autres groupes à risque.

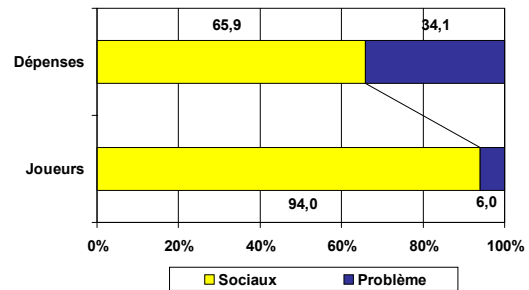
- Les **hommes** parmi les quels nous dénombrons 55 % des joueurs de casino et 74 % des personnes qui jouent au casino et qui ont un problème de jeu (voir les figures en annexe).
- Les **jeunes adultes**, âgées de 18 à 24 ans, représentent 16 % des joueurs machines à sous au casino mais qui totalisent 25 % de ceux qui jouent aux machines à sous et qui ont un problème de jeu.
- Les **aînés**, âgées de 45 ans et plus, qui sont 29 % des joueurs de tables alors qu'ils représentent 38 % des joueurs de ces jeux qui ont un problème de jeu.
- Les personnes dont la **langue maternelle** est autre que le français ou l'anglais regroupent 8 % des Québécois qui jouent au casino, ils sont cependant responsables de 29 % des sommes consenties à ces jeux par les Québécois.
- Les personnes dont les **revenus du ménage** n'atteignent pas 30 000 \$ par année, c'est-à-dire la portion la plus pauvre de la population, totalisent 28 % de ceux qui jouent au casino mais 41 % de ceux qui éprouvent un problème de jeu parmi les joueurs de casino.

Figure 15. Dépenses de jeu selon la présence d'un problème de jeu – Québec, personnes qui jouent aux jeux de casino, 2002



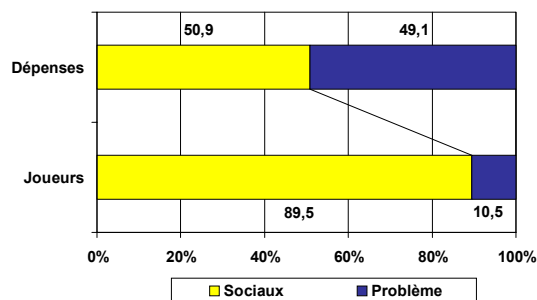
Source : Chevalier et al, 2002b, sortie spéciale

Figure 16. Dépenses de jeu selon la présence d'un problème de jeu – Québec, personnes qui jouent aux machines à sous, 2002



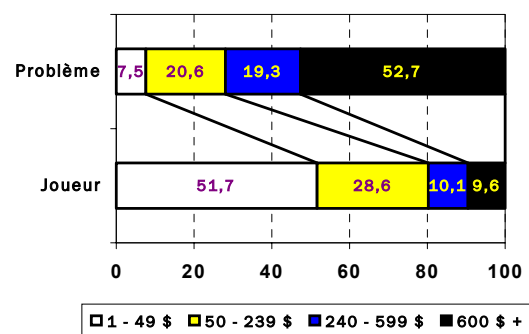
Source : Chevalier et al, 2002b, sortie spéciale

Figure 17. Dépenses de jeu selon la présence d'un problème de jeu – Québec, personnes qui jouent aux jeux de table, 2002



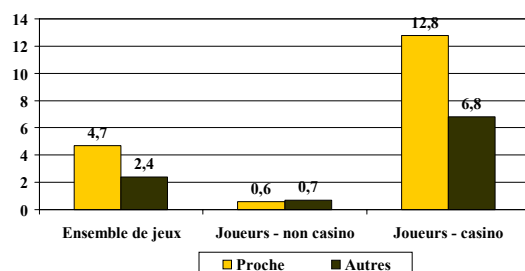
Source : Chevalier et al, 2002b, sortie spéciale

Figure 18. Dépenses de jeu selon la présence d'un problème de jeu – Québec, personnes qui jouent aux jeux de casino, 2002



Source : Chevalier et al, 2002b, sortie spéciale

Figure 19. Problème de jeu selon le jeu et la proximité au site pressenti pour le nouveau casino (%) – Montréal, population adulte, 2002



Source : Chevalier et al, 2002b, sortie spéciale

3. Le projet de complexe casinotier de Loto-Québec

Dans cette section nous présentons le projet de Loto-Québec⁵. L'avis de santé publique traite des effets potentiels sur l'offre de jeu tout comme il s'attarde aussi aux effets possibles induits par l'ensemble des composantes du complexe casinotier projeté, d'où la nécessité de bien dégager la situation actuelle et de la présenter en rapport avec celle projetée. Notre description reflète l'état des nos connaissances actuelles du projet qui sont plus embryonnaires que pleinement développées.

3.1 Le projet

Loto-Québec ne souhaite plus mener ses activités casinotières montréalaises à partir de l'île Notre-Dame estimant que ses possibilités de développement y sont trop restreintes, menaçant ainsi la rentabilité de cette activité commerciale qui, depuis quelques années, décroît. La société d'État désire rapprocher ce type d'activité d'autres pôles touristiques, nommément le Vieux-Montréal et le centre-ville. Le projet annoncé prévoit que Loto-Québec profiterait d'un déménagement pour développer certains équipements et même assortir le nouveau casino d'éléments présentement absents.

Le projet tel que connu au moment d'écrire ces lignes comprend les éléments suivants.

Un casino de 21 000 m² contenant 3 212 machines à sous et 120 tables de jeu (tableau 2). Le casino contiendrait le même nombre de places de jeu, environ 4 000. La superficie actuelle du casino est de 10 900 m².

Certaines composantes déjà existantes seront agrandies notamment les aires de restauration et les bars ainsi que la salle de spectacle; les espaces commerciaux actuels occupent une superficie tout à fait réduite par rapport à ceux prévus.

Certains éléments absents à l'île Notre-Dame sont intégrés au projet : une scène extérieure pour des spectacles, un hôtel et une marina.

Loto-Québec gèrera elle-même les activités de jeu, la salle de spectacle, les restaurants, les bars, le stationnement et une boutique. Les autres équipements seront exploités par des intérêts privés.

D'autres éléments pourraient toujours être adjoints à celui déjà décrit et ont été associés à la promotion de celui de Loto-Québec. La construction d'un centre de foire de grande dimension, la construction d'un monorail reliant le Vieux-Montréal au stade Saputo (voir carte 1 en annexe) en passant par le casino, la construction de 800 logements à prix abordable sont autant d'ajuts potentiels qui seraient développés et exploités par des intérêts privés.

⁵ Toutes les informations contenues dans cette section proviennent du site www.bassinpeel.com ou nous ont été directement transmises par Loto-Québec.

Tableau 2. Les composantes du Casino de Montréal actuel à l'île Notre-Dame et pressenti au bassin Peel

	île Notre-Dame	Pressenti au bassin Peel
Jeu		
Surface de jeu	10 900 m ²	21 000 m ²
Nombre de machines à sous	3 212	3 212
Nombre de tables de jeu	120	120
Restauration		
Nombre de restaurant	4	6
Nombre de place de restaurant	582	1 115
Nombre de bars	4	4
Nombre de places de bars	280	350
Salles de réception ou multifonctionnelles	2 160 convives attablés	2 825 convives attablées
Salle de spectacle		
Nombre de salles	1	1
Nombre de places	500	2 500
Scène extérieure	Non	8 000 à 10 000 places
Stationnement		
Nombre de places	3 000	4 000 places 3 000 places d'automobile souterraines, 1 000 places en surface
Espaces commerciaux		
Nombre de boutiques	1	20 à 30
Comptoir bancaire	1	1
Guichet automatique	13	nombre inconnu
Superficie	réduit	4 000 m ²
Spa	Non	1 (2 000 m ²)
Hôtellerie	Non	Oui
Nombre de chambres	—	300
Places de restaurants et bars	—	nombre inconnu
Équipements supplémentaires		
Marina	Non	1 (superficie et capacité inconnues)
Quai des artistes	Non	Aucun détail disponible

Source : Loto-Québec / www.bassinpeel.com

3.2 L'emplacement du projet de casino

Il est projeté de construire le casino sur l'île de Montréal, plus précisément aux abords du bassin Peel (cartes 1 à 3 en annexe). Le bassin Peel est sis sur le site patrimonial du Canal-de-Lachine à proximité du Vieux-Port. Sauf pour le stationnement extérieur, le casino projeté est enclos dans le périmètre constitué au nord par le bassin Peel, à l'est par la rue Mill, au sud par la rue Bridge, et à l'ouest par la voie ferrée du CN (carte 3 en annexe). La rue Bridge mène au pont Victoria et le pont Champlain est tout proche.

Le casino, en terme de géographie municipale, serait construit sur le territoire du l'arrondissement Sud-Ouest, à proximité immédiate de l'arrondissement Ville-

Marie et près de l'arrondissement Verdun. Il se situe aussi à courte distance de la Rive-Sud.

Le projet prévoit le déblaiement du bassin Wellington qui a été presque entièrement remblayé dans les années 1960. Pour l'instant, il n'est pas prévu que le bassin Tate soit déblayé.

3.3 Les espaces présentement occupés

Les espaces présentement occupés subiraient différents sorts. Les locaux du siège social sur la rue Sherbrooke seraient délaissés, Loto-Québec prévoyant déménager ces bureaux dans l'actuel Casino de Montréal, et les espaces de bureaux localisés présentement sur la rue Mill seraient conservés.

4. Le point de vue des acteurs régionaux et locaux

Le projet de Loto-Québec suscite des réactions dans la région de Montréal et plus spécifiquement, dans les quartiers d'implantation, chez les occupants actuels du territoire. La teneur des propos exprimés représente en quelque sorte une mesure d'acceptabilité du projet et il existe une relation certaine entre l'acceptabilité d'un projet et sa réussite.

4.1. Globalement dans la région montréalaise

⇒ La **Ville de Montréal** a inclus dans son plan Montréal 2025 le projet de «complexe de divertissement» du bassin Peel. Mais à ce jour aucun projet n'a été officiellement déposé par Loto-Québec. Toutes les informations nécessaires à une prise de décision éclairée de la part la Ville à propos d'un projet spécifique ne sont pas encore colligées. L'**arrondissement du Sud-Ouest** n'a pas encore pris de position officielle dans le débat.

⇒ En ce qui concerne les **acteurs politiques**, la mairesse de l'arrondissement, Jacqueline Montpetit, bien qu'invitée pendant la campagne électorale municipale à le faire, n'a pas pris position dans ce dossier. Nicole Loiselle, députée (PLQ) de la circonscription de Saint-Henri–Sainte-Anne s'est aussi abstenue de se situer dans le débat. Elle a reçu à son bureau de comté la pétition qui a circulé dans le milieu pour ensuite la déposer à l'Assemblée nationale. Les candidats aux élections fédérales du Nouveau parti démocratique et du Bloc québécois se sont pour leur part rangés du côté des opposants. L'Union des forces progressistes, le Parti Québécois et le NPD-Québec se sont aussi montré défavorables au projet. Dans la sphère politique les motifs d'opposition s'agrègent autour des impacts sociaux négatifs pressentis et des incompatibilités du projet avec les besoins du milieu.

⇒ Dans le **milieu des affaires**, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, et plus particulièrement une portion du secteur du tourisme et de l'hôtellerie sous l'égide de Tourisme Montréal, ont pris position en faveur du projet de Loto-Québec. Les éléments déterminants du projet, selon ces protagonistes, sont le centre de foire et la capacité pressentie du nouveau casino à attirer une plus large clientèle touristique que les présentes installations casinotières. Les tenants de ce milieu y voient «le projet montréalais le plus important depuis les Olympiques de 1976» et estiment que les retombées économiques seront substantielles; aucun argumentaire n'est cependant proposé outre une étude portant sur la situation des centres de foire en Amérique du Nord. Des voix discordantes se font toutefois entendre notamment de la part d'organismes d'expositions publiques⁶ qui effectuent une lecture fort différente de la situation. En plus d'émettre des réserves sur la pertinence des investissements requis, ces derniers s'opposent à l'idée que l'essor de l'industrie

⁶ Une lettre d'opinion regroupant les signataires suivants est parue dans l'édition du journal Le Devoir du vendredi 13 janvier 2006 : Louise Benoit (Présidente-fondatrice, Salon Maternité Paternité Enfants), Serge Demers (Directeur général, Salon des métiers d'art du Québec), Ray Sriubiskis (Vice-président, Salons nationaux des sportsmen au Canada).

touristique montréalais dépend de l'ajout d'un centre de foire. De plus, ces acteurs mentionnent qu'ils refuseront d'utiliser les futures installations puisqu'ils jugent le complexe casinotier incompatibles avec leurs activités, y voyant des désavantages sur le plan économique.

⇒ Deux compagnies de l'**industrie du spectacle** (Équipe Spectra et Groupe Juste pour rire) se sont jointes à l'initiative de Tourisme Montréal et des personnes impliquées dans l'industrie culturelle⁷ ont, par ailleurs, fait connaître leur soutien à la construction de la salle de spectacle de 2 500 places prévue sur le site du casino.

L'organisme Culture Montréal conclut temporairement que le concept demeure encore insuffisamment défini et qu'un certain nombre de précisions supplémentaires sont essentielles avant qu'une position officielle ne puisse être dégagée. Autrement, peu d'intervenants du milieu culturel se sont prononcés bien que les promoteurs soulignent les composantes culturelles du projet.

⇒ Une portion du **réseau communautaire** montréalais et québécois s'est aussi mobilisés pour dénoncer les effets potentiellement néfastes du projet relativement au logement, à l'éducation, à la vie familiale et aux conditions économiques des personnes vivant d'aide sociale et, plus généralement, sur les personnes défavorisées⁸. Les arguments invoqués se déclinent selon deux axes. D'une part, une participation accrue des populations défavorisées est à prévoir; d'autre part, les effets déstructurants des dépenses de jeu se font sentir directement, et souvent dramatiquement, parmi les personnes vulnérables. Leur conclusion est double : opposition au projet et promotion de solutions de développement social durable.

4.2. Le point de vue des occupants actuels du territoire

⇒ Le **milieu communautaire** a été le premier à réagir sous l'impulsion d'Action-Gardien (un regroupement d'organismes communautaires de Pointe-Saint-Charles) et de la Clinique communautaire de Pointe-Sainte-Charles. Il s'est opposé dès le départ à la nature du projet. Peu de temps après, les rangs des contestataires se sont élargis avec l'adhésion de plusieurs groupes dont les assises sont concentrées autour du site pressenti : Petite-Bourgogne, Saint-Henri et le quartier chinois ; plus récemment le milieu communautaire de Verdun a été sensibilisé et certains organismes ont rejoint le mouvement d'opposition qui tend à s'élargir. Les opposants ont entrepris de multiples démarches pour informer, sensibiliser et mobiliser la population locale et, plus largement, la population montréalaise : la consultation d'experts, la sollicitation de l'appui de figures politiques, l'organisation d'assemblées d'information ou partielles, des conférences de presse, une lettre ouverte publiée dans les médias, une pétition

⁷ Zone 3, Spectra, Sogestalt Télévision Québec, Productions Phaneuf et Théâtre Corona. Le président du Salon international de l'auto de Montréal a plus récemment joint sa voix à ce groupe.

⁸ On compte près de 200 groupes dont le Regroupement des organismes communautaires famille de Montréal, la Table régionale des organismes volontaires en éducation, l'IR des centres de femmes du Québec, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec, la Coalition des associations de consommateurs du Québec, le Front d'action populaire en réaménagement urbain intervient (FRAPRU) et Emjeu (Éthique pour une modération du jeu).

(plus tard déposée à l'Assemblée nationale), une marche de protestation dans les rues du quartier de Pointe-Saint-Charles, la distribution de macarons et l'apposition d'affiches NON-CASINO, etc. Plus d'une cinquantaine d'articles de journaux relatent les différents événements et démarches mises de l'avant par les opposants.

L'argumentaire des opposants au projet s'articule selon deux axes : d'une part, les conséquences sociales néfastes appréhendées et, d'autre part, le processus par lequel Loto-Québec a présenté son projet.

- Pour le milieu, les **effets défavorables** de l'implantation d'un casino au bassin Peel gravitent autour des pôles de la santé, des problèmes sociaux, de la criminalité, du logement, du développement économique et social et de l'emploi, des jeunes, et aussi d'un certain symbolisme associé aux jeux d'argent.

Santé – Le milieu craint ici au premier chef l'accroissement des problèmes de jeu, déjà présents, dans la population. Les populations défavorisées sont décrites comme moins bien équipées pour prendre du recul face à leurs activités de jeu et à la promotion des jeux de hasard et d'argent plus généralement. De plus, plusieurs acteurs locaux sont convaincus que l'augmentation considérable de la circulation automobile entraînera une détérioration de la qualité de l'air, un problème qui préoccupe actuellement les intervenants locaux de la santé. La sécurité des piétons, des cyclistes et des automobilistes locaux risqueraient de se détériorer, entraînant une augmentation des traumatismes routiers. Dans le meilleur des cas, on parle d'un prolongement de l'heure de pointe et d'une circulation accrue de façon permanente.

Problème sociaux – Le jeu en soi, même s'il n'atteint pas des niveaux pathologiques, pourrait provoquer un certain nombre de conséquences indésirables ; l'ensemble de ces effets serait occasionné par la dépense de sommes d'argent nécessaires à d'autres postes budgétaires plus proches de la survie que du loisir : le logement ou l'alimentation, par exemple. De tels comportements pourraient entraîner certains problèmes individuels ou familiaux, pour n'en citer que quelques-uns; des problèmes conjugaux, des problèmes scolaires allant jusqu'au décrochage et le recours au crédit parallèle qui initieraient un phénomène de spirale dont une personne défavorisée peut difficilement s'extirper.

Criminalité – La criminalité est un problème social qui préoccupe le milieu. Déjà, les quartiers à proximité ressentent de manière aiguë et croissante les problèmes de délinquance et de criminalité. Des démarches concertées ont été enclenchées pour s'attaquer à la situation. Les groupes communautaires sont convaincus que le nouveau casino pourrait être un catalyseur en ce domaine. Ainsi, la petite et la moins petite criminalité présentes dans le secteur (les gangs de rue ou le gang de l'Ouest) verraient l'avènement d'un casino sur leur territoire comme une opportunité d'accroître ou de diversifier leurs activités. Par ailleurs, d'éventuelles luttes de territoire parmi ces groupes délinquants renforcent le sentiment d'insécurité dans le secteur. On craint aussi la croissance de la criminalité acquisitive de la part des personnes

qui, sans nécessairement être des joueurs pathologiques, auraient trop dépensé au casino par rapport à leurs moyens. On parle ici de personnes qui commettraient des vols ou s'activeraient dans le domaine de la prostitution pour financer leurs activités de jeu. Enfin, on pense qu'une plus grande intolérance face à la petite criminalité⁹, afin de « nettoyer » le quartier, pourrait nuire au travail d'intervention effectué auprès des jeunes. Des intervenants jeunesse pensent que c'est à travers une certaine tolérance, de la part des résidants et des forces de l'ordre, qu'ils peuvent le mieux contribuer à solutionner ce problème.

Logement – Au chapitre du logement, les principales inquiétudes sont celles de l'augmentation de la spéculation immobilière dans le secteur. Pour les organismes locaux et plus particulièrement ceux spécialisés dans les dossiers relatifs au logement social, on s'inquiète de la pression supplémentaire causée par le type de développement proposé. L'embourgeoisement du secteur menacerait l'équilibre relatif du marché du logement locatif, les populations défavorisées peinant déjà à trouver des logements abordables. Bien que le milieu soit proactif, notamment dans le développement de projets coopératifs d'habitation, plus de 1500 ménages sont toujours en attentes de logement abordables à Pointe-Saint-Charles seulement. Les résidants les plus démunis se voient parfois contraints de quitter leur réseau social, ce qui engendre des répercussions négatives observables sur la santé des populations : stress, problème de santé mentale, dégradation de la qualité de vie. Les résidants du secteur, de concert avec des organismes sociaux, avaient déjà formulé plusieurs projets de développement social; des démarches avaient d'ailleurs été entamées auprès des instances politiques dans l'arrondissement. Le projet casinotier irait à l'encontre des plans présentés par les occupants actuel du territoire.

Développement économique et social – Dans le Sud-Ouest, la notion de développement économique est étroitement associée à celle de développement social et de développement durable. On ne pense pas que le projet de Loto-Québec s'inscrive dans ce qui, dans ce milieu, est considérée relever du concept de «durabilité». On évoque les exemples positifs du centre de tri postal dans la Petite-Bourgogne et du projet de la ferme Benny, dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce, comme des modèles à suivre. Le projet est jugé incompatible avec les aspirations du milieu, voire même une menace aux projets locaux – tel l'Opération Populaire d'Aménagement (OPA). En ce qui a trait à l'emploi, les points de vue sont davantage partagés. Certains résidants sont d'avis que le projet pourrait créer des emplois dont devraient bénéficier les occupants actuels. D'autres, à l'instar des organismes, estiment que les emplois créés seraient ou bien inadéquats pour sortir d'une situation de pauvreté (emplois temporaires, irréguliers, saisonniers) ou bien nécessitant des qualifications que peu des résidants possèdent. Les annonces par Loto-Québec d'embauche préférentielle, de programme d'aide à l'employabilité ou la création d'entreprises d'économie sociale laissent plutôt sceptique le milieu

⁹ On parle ici de consommation de drogues et d'alcool chez les jeunes, de petits revendeurs de drogue, de flamage dans les parcs hors des heures prescrites, etc.

communautaire. Le milieu se souvient aussi d'offres similaires faites par la Cotsco lors de son implantation dans le secteur ; on estime que les attentes créées n'ont pas du tout été comblées.

« On peut comparer l'offre de Loto-Québec à la situation suivante : un promoteur veut implanter une usine de traitement de déchets toxiques, sachant pertinemment que le projet ferait exploser le nombre de cancers dans le quartier. Celui-ci promet, en échange, la construction d'un hôpital où on réserverait aux habitants du secteur un certain nombre des emplois à la buanderie et à la cafeteria. »

Jean Lalande

Welfare Rights Committee et résidant de Pointe-Saint-Charles

Symbolique – La symbolique des jeux d'argent a aussi tendance à jurer avec les valeurs du milieu qui prône plutôt «des modèles de réussites accessibles à tous et qui favorisent une approche réaliste». La « vente de rêve » et la « glorification du jeu » sont perçues comme des risques supplémentaires auprès de populations disposant de moyens restreints pour se sortir de situations difficiles. L'association avec le Cirque du Soleil apparaît, en ce domaine, pernicieuse. Le milieu rappelle qu'il s'agit essentiellement d'un « développement luxueux pour adultes et gens d'affaires », allant à l'encontre des besoins des jeunes et des familles du quartier. Par conséquent, on craint particulièrement pour le développement des jeunes. Finalement, tous les impacts négatifs seront exacerbés en raison du niveau de vulnérabilité des populations résidant à proximité. Il en découlerait une pression accrue sur les réseaux actuels de soutien qui craignent d'être dépassés.

○ Le **processus** amorcé par Loto-Québec occasionne également plusieurs réactions négatives chez les groupes communautaires et les résidants. Si l'objection fondamentale du milieu communautaire provient du fait que le projet dissone des aspirations relatives à l'amélioration des conditions de vie de la population et compromet des développements déjà planifiés, d'autres éléments ont contribué à rendre le projet inacceptable.

Tout d'abord l'ampleur des moyens déployés par Loto-Québec, pour promouvoir son projet, est jugée excessive. On dénonce aussi la «promotion outrancière» et la «stratégie de communication» souvent associées à de la désinformation voire à de la propagande. Le niveau de suspicion de ces groupes augmente encore d'un cran quand les activités d'information menées par le «Bureau de projet¹⁰» diffèrent en fonction des intérêts et de la stratégie

¹⁰ Il s'agit d'un «Bureau» mis sur pied par le Cirque du Soleil et Loto-Québec. Le bureau est virtuel, dans la mesure où il n'existe pas de locaux accessibles, le «Bureau » ne peut être rejoint que par Internet.

des promoteurs. La suspicion du milieu s'est cependant cristallisée autour du refus, par le «Bureau de projet», de participer à une activité et des discussions publiques : on s'est immédiatement questionné à propos de ce que Loto-Québec avait à cacher pour refuser d'informer uniformément toute la population. Les occupants jugent aussi que le sondage commandité par le Cirque du Soleil dans le Sud-Ouest est biaisé dans la mesure où il diffuse de fausses informations et visent surtout à identifier des mesures pour rendre le projet plus acceptables pour la population. Le milieu se questionne aussi devant ce qu'il considère un double discours de la part de Loto-Québec : d'une part, on retirera quelques dizaines d'appareils de loterie vidéo du Sud-Ouest et, d'autre part, on ajoutera 3000 machines par l'implantation du casino ; d'une part, on indique que le casino est enclavé et difficile d'accès, d'autre part, on insiste pour souligner l'accessibilité des activités sur le site. De plus, le milieu a été fortement ébranlé par les dessous de la vente pour 1 \$ des terrains du CN à des promoteurs qui en revendront une part à Loto-Québec et en conserveront une autre part pour le projet de centre de foire et celui de construction de 800 logements abordables mentionnés lors de l'annonce initiale du projet. Mais là où le milieu a réagi le plus émotivement et de façon hostile fut lorsque Loto-Québec a dénigré le mouvement d'opposition à son projet¹¹. Les résidants et les groupes communautaires se sont sentis injustement attaqués au cœur de leur légitimité par un intrus dès lors jugé outrageusement arrogant.

« Nous n'avons pas accès à d'autres informations que les textes promotionnels, les communiqués de presse ou les prévisions irréalistes des promoteurs. »

Un participant à une assemblée populaire.

⇒ Outre les milieux communautaire et de la santé, les **milieux économiques et de développement social** du secteur se sont aussi exprimés à propos du projet de Loto-Québec. La Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest s'est montrée tout à fait favorable à l'initiative de Loto-Québec. Aucun argumentaire n'a toutefois été fourni. Le Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RESO) a entrepris une série de démarches et de consultations dont l'organisation d'un forum public afin de mieux comprendre la situation et pouvoir, par la suite, proposer une position informée sur le projet. Ce qu'il a fait à la fin janvier 2006 en adoptant une position par laquelle l'organisme constate des lacunes importantes sur des aspects déterminants du projet. Si les informations supplémentaires n'apparaissent pas probantes à RESO ou qu'elles tardent trop à venir leur position réservée actuelle se transformerait en opposition au projet.

¹¹ Propos d'Alain Cousineau, dans les médias, sur la marginalité du mouvement d'opposition et de la faible participation à la marche d'opposition au projet tenue le 29 octobre.

⇒ Et finalement, que pense la **population** du projet ? Deux sources d'information sont disponibles : la pétition émanant des opposants et les sondages des promoteurs.

La pétition qui a circulé dans le quartier Pointe-Sainte-Charles, dans les autres quartiers à proximité du site proposé et plus largement accessible (notamment par Internet) comporte 8 700 signatures, plus de 4 500 proviendraient de Pointe-Saint-Charles. Ce quartier est peuplé d'environ 13 000 habitants dont 10 250 adultes. Les instigateurs de la pétition avancent qu'environ 80% des gens approchés dans Pointe-Saint-Charles s'opposent spontanément au projet. Une autre source n'ayant pas pris position dans le dossier affirme pour sa part, selon ses observations, que l'opposition du quartier se situe à au moins 65%. Clairement, il existe un mouvement considérable contre le projet. Par ailleurs, le Cirque du Soleil a commandé un sondage auprès de la population de l'arrondissement du Sud-Ouest pour établir le niveau d'acceptabilité du projet parmi les populations résidant à proximité du bassin Peel. Bien qu'il ait été effectué avant la plupart des activités de sensibilisation des opposants, le sondage demeure néanmoins une source informative intéressante¹². Les données¹³ indiquent que, dans le Sud-Ouest, la population adulte est généralement en faveur du projet dans une proportion de 57 %, 40 % s'opposent. Les données par quartier montrent cependant que pour les quartiers de Pointe-Saint-Charles et de la Petite-Bourgogne, le soutien au projet est équivalent à son rejet¹⁴ – dans chacun de ces quartiers la désapprobation du projet atteint 48 %. Les résultats montrent par ailleurs que ce sont les personnes qui n'ont jamais joué à des jeux de casino qui sont davantage en faveur; les personnes qui ont joué dans un casino sont majoritairement opposées au projet. Ces données suggèrent que les personnes les mieux informées sur les jeux de casino se montrent moins favorables à un projet de casino. Par ailleurs, bien que le sondage soit informatif, selon notre point de vue, les personnes résidant à proximité du site pressenti ne se limitant pas aux habitants du Sud-Ouest, il eut été préférable d'inclure la population de l'arrondissement Verdun et une portion de l'arrondissement Ville-Marie – sans parler de certaines populations de la Rive-Sud.

⇒ La **communauté chinoise** est depuis longtemps sensibilisée et mobilisée pour réduire les problèmes attribuables aux jeux d'argent (Papineau et al., 2005). La construction d'un du casino au bassin Peel inquiète considérablement cette communauté.

¹² Il est à noter que, selon-nous, certaines questions du sondage présentent le projet de façon avantageuse.

¹³ Le Cirque du Soleil nous a gracieusement transmis le rapport contenant les résultats de ce sondage. Nous les en remercions.

¹⁴ Avec une marge d'erreur supérieur à 3% et la question telle que formulée par les sondeurs.

« Nous craignons que le déménagement du casino fasse en sorte que les travailleurs de la restauration fréquente encore plus le casino. Non seulement l'accessibilité augmenterait pour la population chinoise du quartier chinois mais aussi pour celles de Pointe-Saint-Charles et de Verdun. »

May Chiu

Directrice générale

Service à la famille chinoise du Grand Montréal

En résumé, les groupes favorables au projet de Loto-Québec le sont systématiquement en raison des avantages économiques qu'ils y décèlent. Les groupes qui ne se sont pas encore positionnés évoquent l'insuffisance de l'information disponible sur le projet. À l'instar des «non-alignés», les opposants au projet soulignent le caractère lacunaire de l'information rendue publique mais justifient par ailleurs leur position par le caractère peu prioritaire du projet ainsi que par les répercussions néfastes associées au projet.

Tableau 3. Résumé des positions des acteurs et des motifs de leur prise de position

	Groupe	Motifs
Favorables	⇒ Chambres de commerce ⇒ Portion du milieu des affaires surtout des secteurs touristiques et culturels	⇒ Avantages économiques
«Non-alignés»	⇒ Une portion du milieu culturel ⇒ RÉSO	⇒ Manque d'information
Défavorables	⇒ Milieux communautaires montréalais et local ⇒ Portion substantielle de la population des quartiers avoisinants ⇒ Majorité des joueurs de casino des quartiers avoisinants	⇒ Répercussions néfastes ⇒ Projet peu prioritaire ⇒ Manque d'information

5. Conditions critiques

Parmi les conditions critiques à la réalisation du projet identifiées par Loto-Québec, trois nous apparaissent tout particulièrement relevées du champ d'intervention de la santé publique.

- Capacité d'attirer les clientèles touristiques, notamment les «gros joueurs»
- Maintien de l'offre de jeu au niveau antérieur au déménagement
- Peu d'impacts sur les quartiers d'accueil

5.1. Les revenus supplémentaires anticipés

Ampleur des revenus supplémentaires anticipés

Loto-Québec prévoit investir un milliard de dollars pour financer le projet casinotier au bassin Peel.

La société d'État estime que pendant les dix premières années d'opération du complexe casinotier, le dividende (ou les profits nets) remis au ministre des Finances sera augmenté de 25 millions \$. Pour atteindre cet objectif, les profits supplémentaires requis sont de l'ordre de 178 millions \$. La différence entre les revenus supplémentaires et les profits nets sont évidemment attribuables au remboursement de l'emprunt d'un milliard de dollars.

Ce scénario ne vaut que si les coûts de construction et de déménagement ne dépassent pas le budget prévu d'un milliard de dollars. L'investissement prévu peut être sous-estimé pour différentes raisons, par exemple si les bases du calcul sont défaillantes ou encore si surviennent des délais dans la mise en chantier ou dans l'exécution des travaux résultant dans un retard de la date d'ouverture.

Étant donné que le retour annuel sur investissement semble tout à fait minimal, de l'ordre de 2,5 % (25 millions sur 1 000 millions de dollars), toutes sous-estimations des coûts ou surévaluations des revenus feraient en sorte les profits nets supplémentaires **prévus** ne seraient pas au rendez-vous.

Provenance des revenus supplémentaires anticipés

Selon (Pouliot, 2005), les prévisions de revenus supplémentaires de Loto-Québec s'actualiseraient dans la mesure où

- ⇒ Les «gros joueurs» du casino passent de 400 à 4000 (c'est-à-dire qu'ils décuplerait, qu'ils seraient 10 fois plus nombreux qu'actuellement).
- ⇒ La clientèle de l'extérieur du Québec s'accroît et passe de 737 000 à 1 474 000 (donc qu'elle double).
- ⇒ La clientèle locale augmente : les visites passant de 5,6 millions à 7,2 millions (un accroissement de 1,6 million de visites).

Les documents disponibles à ce jour n'établissent pas comment seront attirés autant de «gros joueurs». La compétition dans l'univers des casinos augmente au fil des ans et tous les établissements casinotiers convoitent prioritairement cette lucrative frange aussi appelée «high rollers», «premium players» ou «whales».

Une étude de l'institut Dale Carnegie montre les efforts considérables désormais requis pour rendre un casino attrayant à cette clientèle (voir en annexe).

Loto-Québec n'indique pas non plus comment seront attirés autant de visiteurs de l'extérieur du Québec. Ici encore, il s'agit d'une clientèle visée par l'ensemble des casinos. Or, les établissements du nord-est de l'Amérique du Nord qui ont ouvert leurs portes depuis la venue du Casino de Montréal n'ont pas atteint leurs cibles en matière d'attraction de la clientèle touristique (McQueen, 2005). Notamment, le tout nouveau casino de Niagara Falls qui s'avère loin du compte. De plus, il appert que la feuille de route de Loto-Québec n'est pas garante d'un succès à cet égard alors qu'il était prévu à l'ouverture du Casino de Montréal que les touristes provenant de l'extérieur du Québec représentent 25 % de la clientèle totale (Authier et Thompson, 1992). Or, la proportion la plus élevée de touriste hors-Québec atteinte à ce jour est de 11,9 % en 2004-2005 (données transmises par Loto-Québec). De plus, les recherches récentes démontrent aussi, qu'en milieu urbain, les casinos n'attirent pas par eux-mêmes les touristes (Smith et Hinch, 1996).

« So we have seen visitation from the American side decrease, not just a tour property, but all the hotels around here.»
«We are much more dependent on a Canadian market, so we're fighting marketing share against Casino Rama, Woddbine, Fort Erie, Flamboro and Mohawk.»
«So we really have to not just deal with the high-rollers that are regionally available, but we have to become more of a destination for gaming-profiled customer. »¹⁵

Larry L. Lewin
Président
Niagara Casinos

Il est déjà préoccupant que Loto-Québec cherche à augmenter sa clientèle québécoise parce que si le nombre de visites attribuables aux Québécois augmente dans la mesure prévue, le nombre de personne à développer un problème de jeu augmentera dans la mesure du nombre de visites (soit 29 %). Nous savons que l'essentiel de la clientèle du Casino de Montréal réside dans la grande région métropolitaine et tout particulièrement à Montréal; les impacts seront prévisiblement concentrés dans ces secteurs.

¹⁵ Parlant du Niagara Falssview Casino Resort ouvert en juin 2004 qui a été construit au coût de un milliard de dollars et qui inclut une aire de jeu d'environ 20 000 m², un hôtel de 374 chambres, une centre de foire d'environ 9 000 m², une salle de spectacle, un centre d'entraînement et un spa de luxe ainsi qu'une galerie commerciale d'environ 11 000 m². Ces informations sont tirées de McQueen (2005).

Qu'advient-il si, de plus, les hypothèses eu égard à la clientèle des «gros joueurs» ou à celle des touristes provenant de l'extérieur du Québec ne sont pas atteintes? Il nous semble tout à fait possible que Loto-Québec se tourne vers les clientèles locales pour atteindre leurs cibles financières et ainsi fournir les dividendes prévus au ministre des Finances et rembourser l'emprunt d'au moins un milliard de dollars. Une augmentation de la clientèle locale est associée à une augmentation du nombre de personnes aux prises avec un problème de jeu et à l'entourage de ces personnes qui en subiraient les contrecoups.

Même s'il n'est actuellement pas prévu augmenter le nombre de places de jeu, l'aire de jeu, elle, sera considérablement agrandie. Si des dépassements budgétaires surviennent ou si le casino accroît sa popularité au point que la demande de jeu surpasse l'offre, la possibilité d'augmenter le nombre de place de jeu (machines à sous ou tables) pour augmenter les revenus du casino devient inquiétante d'un point de vue de santé publique. Rappelons que le Casino de Montréal à son ouverture offrait 65 tables de jeu et 1200 machines à sous et qu'actuellement on y retrouve 120 tables et plus de 3200 machines à sous. Une augmentation du nombre de places de jeu se traduirait aussi par une augmentation du nombre de joueurs québécois, résidant surtout à proximité du casino, et, découlant du nombre de personnes atteint d'un problème de jeu.

Les conséquences sur la santé des populations locales sont suffisamment importantes pour qu'il soit impératif que Loto-Québec fournisse une démonstration probante de sa capacité à rendre attrayante aux «gros joueurs» et aux touristes en général le casino projeté au bassin Peel.

5.2. *Maintien de l'offre de jeu au niveau actuel*

L'offre de jeu se définit tout simplement comme l'ensemble des opportunités de jeu qui se présentent à une population. Deux dimensions principales servent à déterminer cette offre : les types de jeux disponibles et leur accessibilité.

Au Québec, l'offre de jeu par l'État inclut les appareils de loterie vidéo, les casinos, les loteries, les bingos et les courses de chevaux.

L'accessibilité aux jeux possède quatre composantes : géographique, temporelle, économique et symbolique.

L'accessibilité **géographique** réfère à la capacité d'une personne ou d'une population à parcourir la distance nécessaire pour participer à une activité de jeu ou au temps requis pour parcourir cette distance.

L'accessibilité **temporelle** fait référence au temps requis pour participer à une activité de jeu ainsi qu'aux périodes pendant lesquelles les activités de jeu sont disponibles.

L'accessibilité **économique** correspond à la capacité d'une personne ou d'une population de défrayer les coûts directs et indirects inhérents à la participation à une activité de jeu. Les coûts directs incluent le coût des mises et éventuellement du restaurant et du spectacle, dans le cas d'un casino, ou de l'alcool, dans le cas des appareils électroniques de jeu. Les frais de transport ou de gardiennage s'inscrivent dans les coûts indirects.

L'accessibilité **symbolique** tient davantage de l'acceptabilité sociale de participer à une activité, à se trouver dans les endroits où les jeux sont offerts et avec les autres personnes qui participent aux activités de jeu.

Présentement, la région de Montréal est celle où l'offre de jeu est la plus considérable au Québec pour les appareils de loterie vidéo et les jeux de casinos. La région accueille près de 7 500 appareils électroniques de jeu, ce qui représente 38 % du parc total de Loto-Québec.

Des recherches récentes ont démontré qu'à Montréal les appareils de loterie vidéo sont concentrés dans les secteurs socioéconomiquement défavorisés (Gilliland et Ross, 2005) et que les Montréalais ayant une plus grande accessibilité à ces appareils sont proportionnellement plus nombreux à jouer (Brown et al., soumis pour publication).

Accessibilité géographique – En cas de construction d'un casino au bassin Peel, le nouveau casino sera plus accessible à presque tous les Montréalais que l'actuel casino de l'île Notre-Dame. Nous avons étudié l'effet de la relocalisation selon trois modes de déplacement : à pied, en transport en commun et par le réseau routier.

Présentement, le Casino de Montréal est, à toutes fins pratiques, inaccessible à pied en moins de 30 minutes. Situé au bassin Peel, environ 8 000 personnes pourraient accéder au site en 15 minutes de marche (à 4 ou 5 km/h) et 30 000 en 30 minutes.

Une portion substantielle de la clientèle actuelle du casino à Montréal s'y déplace en transport en commun. Montréal compte 63 stations de métro sur son territoire. Le trajet vers un casino situé au bassin Peel serait de moindre durée qu'un transport vers l'emplacement actuel du casino à partir de 59 stations. Pour 29 stations, le trajet serait amputé d'au moins 10 minutes (tableau 4); pour 24 autres stations, nous observons une réduction du temps de transport de 5 à 9 minutes; la durée d'un trajet vers le casino serait augmenté à partir de quatre stations seulement et l'augmentation de la durée serait de l'ordre de 2 à 3 minutes.

Par ailleurs, il faut noter que la proximité d'une station de métro concentre souvent des populations défavorisées. Ainsi 41 % des résidents de ces secteurs affichent des niveaux de revenu sous le seuil de la pauvreté alors que la moyenne montréalaise est de 29 %. Ce qui signifie que cette population risque davantage que les autres de développer un problème de jeu.

Nous avons procédé à des mesures du temps de déplacement en utilisant les voies routières. Le temps de déplacement en transitant par l'autoroute Bonaventure en provenance de la rue University ou de l'ouest est réduit par environ quatre minutes. En provenance de l'ouest en passant par la rue Wellington le temps de transport est réduit par environ cinq minutes. Des études plus complètes sont nécessaires afin d'établir et caractériser quelles sont les populations qui verraient le temps de transport diminuer de manière conséquente.

Tableaux 4. Accessibilité géographique par transport en commun à un casino situé au bassin Peel plutôt que sur l'île Notre-Dame

	Nombre de stations	Proportion des personnes vivant sous le seuil de la pauvreté à proximité immédiate des stations de métro
Réduction du temps de transport de 10 à 17 minutes	29	40,9
Réduction du temps de transport de 5 à 9 minutes	24	35,8
Réduction du temps de transport de 1 à 4 minutes	6	34,1
Augmentation du temps de transport de 2 ou 3 minutes	4	0
Montréal	63*	

* Montréal compte 64 stations de métro sur son territoire, nous n'avons pas considéré la station Jean-Drapeau parce qu'il n'y a aucun habitant résidant à proximité.

Source : www.stm.info.

Accessibilité temporelle – Le Casino de Montréal est présentement ouvert 24 heures par jour, tous les jours de l'année. Nous n'avons eu aucune indication que cette situation serait modifiée. Force est donc de conclure que l'accessibilité temporelle du casino resterait inchangée.

Accessibilité économique – Aucune indication non plus ne nous permet de penser que les coûts de participation, c'est-à-dire le niveau minimal des mises, seraient augmenté. De même que les frais indirects de participation devraient demeurer comparables à ce qu'ils sont maintenant, l'accessibilité économique demeurerait inchangée.

Accessibilité symbolique – Il est à prévoir que, si le projet va de l'avant, l'ouverture du complexe casinotier sera un événement de taille à Montréal et au Québec. La médiatisation et la promotion de ce nouvel équipement seraient telles que peu de Québécois en ignoreraient l'existence. L'adjonction au casino de composantes inédites au Québec attirerait indubitablement une grande quantité de visiteurs curieux d'examiner de près la teneur de cette nouveauté.

L'association avec le Cirque du Soleil en raison de la grande notoriété de celui-ci, apporte une touche de respectabilité au point où il est même vraisemblable que le Cirque serve de locomotive au marketing du complexe casinotier. Bref, en plus de la clientèle actuelle, la notoriété du complexe, associée à une curiosité de bon aloi, aurait pour effet d'accroître l'accessibilité symbolique du casino.

Dans l'ensemble, nous estimons qu'avec une accessibilité temporelle et économique stable, une accessibilité symbolique et une accessibilité

géographique significativement accrue, l'offre de jeu eu égard aux jeux de casino s'accroîtrait.

5.3. Description du milieu susceptible d'être affecté par la relocalisation du casino

Neuf quartiers jouxtent le bassin Peel et plus de 136 000 personnes habitent le secteur¹⁶. Quatre de ces quartiers sont parmi les plus défavorisés de Montréal : **Pointe-Saint-Charles, Petite-Bourgogne, Verdun** (la portion sur l'île de Montréal) et **Saint-Henri** (voir carte 4 en annexe). Le quartier **Émard / Côte-Saint-Paul** se situe davantage autour des « moyennes » montréalaises. Ces cinq quartiers regroupent plus de 119 000 personnes. Les quatre autres quartiers sont peuplés d'environ 17 000 habitants et sont particulièrement favorisés : le **Vieux-Montréal, Griffintown, l'Île-des-Sœurs** et la très riche **Cité-du-Havre**. Ces réalités se reflètent tant dans les niveaux de revenus moyens, dans la proportion de personnes vivant sous le seuil de faible revenu que dans le taux de personnes détenant un diplôme d'études secondaires (figures 20 à 22).

Les répercussions sur la santé du niveau socioéconomique sont importantes et transparaissent pour la plupart des problèmes de santé et des problèmes sociaux. Les données par CLSC nous indiquent systématiquement des situations plus dégradées dans les quartiers Pointe-Saint-Charles, Saint-Henri et Verdun/Côte-Saint-Paul par rapport à la situation dans l'ensemble de la région; que ce soit pour le diabète, les cancers en général, le cancer du poumon en particulier, l'ensemble des hospitalisations, plus particulièrement celles relatives aux lésions traumatiques, aux problèmes de l'appareil respiratoire et à ceux de l'appareil circulatoire¹⁷ (figures A6 à A11 en annexe). Le tout culminant en une espérance de vie significativement moindre que pour l'ensemble des Montréalais (figure 21).

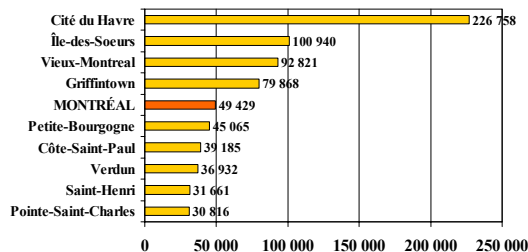
Les problèmes sociaux sont aussi fort prévalents dans ces secteurs. Les taux de grossesse à l'adolescence, la prévalence de troubles de comportement chez les mineurs ainsi que les taux de victimes d'abandon, de négligence, d'abus physique ou sexuel chez les jeunes âgés de 0 à 17 ans, pour ne nommer que ceux-là sont supérieurs au niveau montréalais, et, le plus souvent, parmi les plus élevés de la région (figures A12 à A14 en annexe).

L'offre de jeu dans les quartiers défavorisés situés à proximité du bassin Peel varie selon le quartier et le jeu (tableau 5). On observe toutefois que l'offre est globalement faible dans la Petite-Bourgogne alors qu'elle est notablement plus élevée que pour l'ensemble de la région dans les quartiers Pointe-Saint-Charles, Émard/Côte-Saint-Paul et Verdun. C'est l'offre de produits de loteries qui est la plus grande ; l'offre en appareils de loterie vidéo et le nombre de visites au casino par les membres du Club privilège sont aussi plus élevés que la taille de la population locale ne le laisserait prévoir.

¹⁶ Sans compter le quartier chinois situé à environ deux kilomètres du bassin Peel.

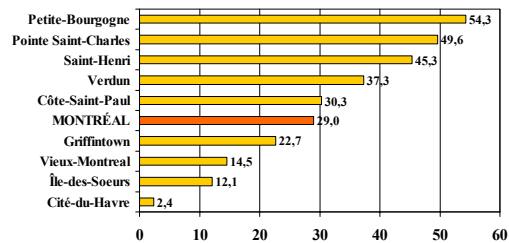
¹⁷ Une étude récente montre que le taux d'asthme infantile est tout particulièrement élevé à Pointe-Saint-Charles.

Tableau 20. Revenu moyen des ménages (\$) – Montréal et quartiers à proximité du bassin Peel, 2001



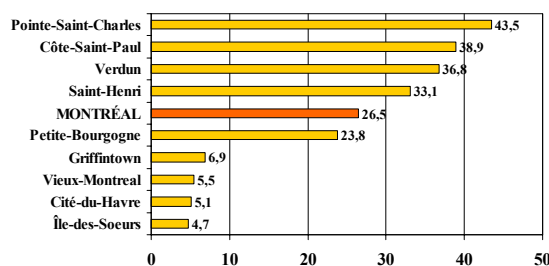
Source : www.santepub-mtl.qc.ca ou DSP Montréal

Tableau 21. Proportion de personnes vivant sous le seuil de faible revenu (%) – Montréal et quartiers à proximité du bassin Peel, 2001



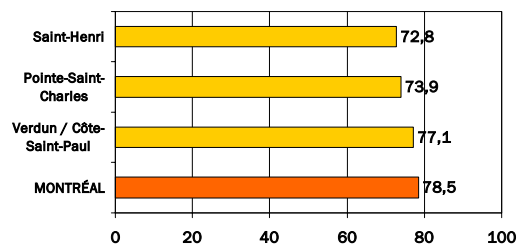
Source : www.santepub-mtl.qc.ca ou DSP Montréal

Tableau 22. Proportion de personnes ne détenant pas un diplôme d'études secondaires (%) – Montréal et quartiers à proximité du bassin Peel, 2001



Source : www.santepub-mtl.qc.ca ou DSP Montréal

Tableau 23. Espérance de vie à la naissance selon le CLSC – Montréal et quartiers à proximité du bassin Peel, 1997-1999



Source : www.santepub-mtl.qc.ca ou DSP Montréal

La majorité de la population des quartiers montréalais entourant le bassin Peel présente un profil particulièrement vulnérable : les ressources matérielles des ménages sont bien en deçà du niveau moyen retrouvé à Montréal et souvent sous le seuil de faible revenu; le niveau de scolarité qu'on retrouve dans le secteur indique par ailleurs une capacité limitée de la population à s'extirper de leur situation de pauvreté matérielle. Ce portrait s'assombrit davantage lorsque s'y ajoute les données sur les problèmes de santé et les problèmes sociaux. La situation qui prévaut autour du bassin est l'une des plus précaires de Montréal et même de l'ensemble du Québec. N'était-ce de la capacité de ce milieu à se prendre en charge, la situation serait encore plus difficile pour ces populations.

Dans ces quartiers, si le projet de casino se concrétise, l'augmentation de l'offre de jeu, déjà particulièrement élevée, atteindra un niveau de « sursaturation » par rapport à la situation actuelle alors qu'on dénombre 80 appareils de loterie vidéo dans les quartiers de Pointe-Saint-Charles et Saint-Henri ainsi que 60 dans l'arrondissement Verdun (aucun sur l'Île-des-Sœurs), l'offre de jeu pour les appareils électroniques de jeu atteindrait plus de 3 200 machines! L'offre actuelle

de jeu serait tout simplement multipliée par 40 si on ne considère que Pointe-Saint-Charles et Saint-Henri.

Tableau 5. Rapport de l'offre de jeu dans les quartiers sur celle observée dans la région de Montréal

	ALV	Bingo	Terminaux de loterie	Visites au casino
Pointe-Saint-Charles	1,3	1,0	1,6	1,2
Petite-Bourgogne	0,0	0,0	0,7	0,7
Saint-Henri	1,5	0,0	1,2	0,7
Émard/Côte-Saint-Paul	1,2	0,4	1,2	1,6
Verdun	0,6	2,1	1,4	1,3

Les données d'offre de jeu proviennent de Loto-Québec.

Les rapports sont ajustés par la population des quartiers.

ALV = appareils de loterie vidéo.

Bingo = programmes de bingo.

Terminaux de loterie = endroit où des loteries sur terminal sont offerts (Lotto 6/49®, Super®, Astro® et autres).

Visites au casino = visites au casino des personnes membres du Club privilège.

Interprétation= les données supérieures à l'unité indiquent une offre supérieure à celle de la région (1,3 signifie une offre de 30 % supérieure), les données inférieures à l'unité indiquent une offre moindre que celle de la région.

Pour nous, il ne fait aucun doute que la construction d'un casino au bassin Peel affecterait négativement les occupants actuels. Mais, vu l'état actuel de la situation, une dégradation supplémentaire des conditions de vie ne pourrait peut-être pas être contrebalancée par des efforts d'un réseau communautaire déjà sursollicité; alors, pourrait en résulter des dommages considérables sur le plan de santé et sur celui de la cohésion sociale.



Selon nos analyses, deux des conditions critiques énoncées par Loto-Québec ne sont pas rencontrées :

l'offre de jeu s'accroîtrait de manière générale à Montréal et elle augmenterait surtout dans les quartiers à proximité de bassin Peel

les populations occupant actuellement les territoires jouxtant le bassin Peel se trouvent déjà dans une situation précaire tant sur les plans socioéconomique, sanitaire que par rapport aux jeux d'argent.

La troisième condition relative à la capacité de Loto-Québec à rencontrer ses objectifs financiers en attirant les touristes provenant de l'extérieur du Québec, notamment les « gros joueurs » n'a pas fait, à ce jour, l'objet d'une démonstration probante.

6. Les effets prévisibles et potentiels du projet

Nous prévoyons que le projet casinotier de Loto-Québec aura des effets notables pour la population montréalaise en général. Dans les populations vivant à proximité du bassin Peel, nous avons déjà observé des effets; si le projet devait se réaliser, nous prévoyons des effets supplémentaires découlant des jeux de casino ainsi que par la simple implantation d'un tel équipement dans ce secteur.

6.1 *Chez les Montréalais en général*

Pour nous, il ne fait aucun doute que l'augmentation de l'offre de jeu résultera en une augmentation de la clientèle montréalaise au casino. Le nouveau casino sera, nous l'avons démontré, géographiquement plus accessible mais surtout c'est l'accessibilité symbolique qui sera accrue. Nous savons aussi que pour chaque 100 nouveaux joueurs 6, en moyenne, développeront un problème de jeu, davantage encore parmi les populations vulnérables dont les personnes socioéconomiquement défavorisées, les jeunes adultes, les communautés culturelles et les personnes résidant à proximité.

6.2 *Impact dans les quartiers d'accueil*

6.2.1 *Impacts déjà observés*

Nos observations sur le terrain ainsi que les entrevues auprès d'un nombre considérable d'interlocuteurs privilégiés nous ont permis d'identifier des effets déjà présent.

La première manifestation a été l'apparition d'un sentiment d'**insécurité**¹⁸. La population, notamment celle de Pointe-Saint-Charles mais aussi celles de Saint-Henri et de la Petite-Bourgogne, craint d'être évincée en raison d'un éventuel embourgeoisement causant une spéculation immobilière qui rendrait le prix des loyers inabornables pour plusieurs. Les populations locales s'attendent aussi à une augmentation des problèmes de jeu et de la criminalité. On appréhende une aggravation des problèmes sociaux.

Le projet de Loto-Québec a aussi eu l'heur d'exacerber un sentiment de **dépossession** chez les occupants actuel du territoire. Il s'agit de communautés qui se prennent en charge et travaillent à leur mieux-être collectif. Pour eux, le complexe casinotier est arrivé inopinément et bouscule des projets en développement qui émanent de la communauté. La vision de Loto-Québec a été entièrement réalisée sans l'apport des populations locales et semble incompatible avec les orientations préconisés par les groupes locaux.

Finalement, les approches et les actions de Loto-Québec ont contribué au premier chef à créer un **antagonisme**, parfois acerbe, avec une portion de la population et des groupes communautaires du secteur. S'en est suivi une levée de bouclier des instances locales. Le promoteur et les résidents ont, tout d'abord eu le réflexe de se camper dans leurs positions. À telle enseigne que la société d'État n'est

¹⁸ Le sentiment d'insécurité est, en soi, un fait social; il n'est nullement nécessaire que les situations ou événements redoutés se réalisent ni même qu'elles soient probables.

désormais plus perçue, par les habitants et les groupes résidant autour du bassin Peel, comme un interlocuteur crédible.

6.2.2 Impacts découlant du jeu dans le quartier

Nous anticipons une augmentation de la fréquentation du casino par les habitants des quartiers jouxtant le bassin Peel. Nous savons que la proximité des jeux est associée à la participation; que de la participation découle une hausse du nombre de personnes aux prises avec un problème de jeu. Dans le cas qui nous occupe, les populations habitant à proximité du bassin Peel présentent des caractéristiques qui les rendent encore plus vulnérables à développer un problème de jeu : le faible niveau de socioéconomique, la présence d'une proportion élevée de jeunes adultes et de personnes des communautés culturelles, notamment de la communauté chinoise. Dans des quartiers déjà vulnérables ces problèmes supplémentaires s'ajoutent à un contexte déjà difficile. Il est à prévoir une augmentation des problèmes financiers, des problèmes de logement, des problèmes de sécurité alimentaire, des problèmes conjugaux et familiaux, des problèmes de stress, de santé physique et mentale, de toxicomanie, des problèmes de criminalité et des problèmes de jeu pathologique, tant pour les joueurs que pour leur entourage. Sur le plan des communautés, il est vraisemblable qu'apparaissent des difficultés pour prendre en charge l'ensemble des problèmes engendrés, des problèmes d'insécurité, sans omettre des impacts sur la cohésion sociale.

6.2.3 Impacts indépendants du jeu des résidents

Les occupants actuels du territoire seront aussi affectés par la simple présence d'un casino dans leurs quartiers. L'augmentation de la circulation automobile pourrait contribuer à accroître la présence de problèmes respiratoires (tel l'asthme), les nuisances reliées à l'augmentation du bruit environnant. et les traumatismes routiers dans des quartiers qui présentent déjà des niveaux élevés pour ces problèmes. Des problèmes d'insécurité sont aussi prévisibles chez les piétons relativement à l'augmentation de la circulation automobile.



Il nous apparaît que la construction d'un établissement de jeu au bassin Peel aura des effets néfastes sur les populations des alentours. Des impacts adverses ont d'ailleurs déjà été observés. Dans le contexte où ces quartiers sont défavorisés et leurs populations vulnérables, les problèmes supplémentaires à survenir provoqueront des impacts d'autant plus néfastes. Il nous semble qu'on ne pourrait choisir un emplacement à Montréal où les conséquences de la construction d'un complexe casinotier soient davantage nocives.

7. Mesures de mitigation

Bien que nous ayons clairement établi les dangers et les menaces de la construction d'un casino au bassin Peel, s'il advenait que le projet soit accepté, des mesures de mitigation devraient absolument être implantées et «monitorées» afin d'atténuer au mieux les problèmes prévisibles, ou encore de prévenir, dépister et prendre en charge le plus précocement possible les problèmes de santé et les problèmes sociaux engendrés.

Nous avons déjà établi que les problèmes relatifs au jeu ne se limitent nullement aux joueurs mais affectent aussi leur entourage et plus largement la communauté. Des mesures spécifiquement doivent être développées et implantées pour soutenir chacun de ces trois «groupes».

Trois approches seulement permettent la réduction des problèmes de jeu :

- Le réduction de l'accessibilité des jeux d'argent.
- La réduction de la dangerosité des jeux d'argent.
- La prévention, le dépistage et la prise en charge précoce des problèmes de jeu.

Il est fortement suggéré d'emprunter simultanément ces trois avenues. Elles auraient grand avantage à être soutenues par des mesures de régie et de surveillance spécifiques. Le but est de limiter l'apparition de problèmes de jeu chez les nouveaux joueurs ou de dissuader de jouer ceux qui sont déjà aux prises avec un tel problème.

7.1 Réduction de l'accessibilité des jeux

La réduction de l'accessibilité au casino et aux autres jeux d'argent peut être atteinte en manipulant l'une, l'autre ou plusieurs des formes d'accessibilité.

Accessibilité temporelle – Il est possible de limiter les heures d'ouverture – le Casino de Montréal est présentement ouvert 24 heures par jour; rappelons que les heures d'affaires du casino à son ouverture s'étendaient de midi à 3h le lendemain matin. Une telle mesure n'a pas fourni des résultats véritablement significatifs là où elle a été implantée (Rodda et Cowie, 2005).

Accessibilité économique – Il s'agit ici de rendre l'activité plus dispendieuse et ainsi limiter le nombre de personnes qui peuvent y participer. Pour ce faire, le prix de mises minimales pourrait être augmenté ou encore le stationnement et le vestiaire pourraient ne pas être gratuits, ou encore un prix d'admission pourrait être exigé (pour tous ou pour les Québécois seulement). De telles mesures n'ont jamais, à notre connaissance, été implantées et il est impossible de connaître l'effet qu'elles auraient, ni même si elles en généreraient.

Accessibilité symbolique – Il s'agit soit de faire des efforts pour rendre l'activité moins attrayante pour le public, soit, à la rigueur, de ne prendre aucune mesure visant à développer l'attractivité d'un produit. Nous sommes ici dans le domaine de l'image, du marketing, de la mise en marché, de la publicité, des commandites, des programmes de fidélisation et de la promotion. Les mesures visant à proscrire ou limiter les mesures d'augmentation de l'accessibilité symbolique n'ont d'effet que sur les personnes qui ne jouent pas encore et sur une portion de

celles qui n'ont pas de problème de jeu. Plusieurs dispositions ont déjà fait l'objet de discussions scientifiques dont l'abolition de la publicité autour des activités de jeu, la réduction de la publicité, l'encadrement strict de cette publicité, l'adoption d'un code de déontologie en matière de publicité, etc. (Rodda et Cowie, 2005). Au Québec, de telles dispositions sont déjà en vigueur pour d'autres produits nocifs à la santé des populations tels le tabac et l'alcool. Il n'en est encore rien pour les jeux d'argent; il est d'ailleurs intéressant de noter qu'en matière de commandite, lorsque le législateur a interdit aux cigarettières de telles pratiques, le Festival des feux d'artifices Benson & Hedges est devenu l'International des Feux Loto-Québec. Ce type de pratique vise à associer un événement prestigieux à une compagnie (ou à un label) afin de faire bénéficier à cette dernière du lustre et de la renommée de la première. L'association de Loto-Québec avec le Cirque du Soleil relève, pour partie, de cette stratégie d'améliorer l'image de la société d'État. Loto-Québec investit annuellement plus de 20 millions de dollars dans les commandites. À ce montant, il faut ajouter une somme comparable destinée à la publicité dans les médias de masse. Un autre poste budgétaire est consenti à la mise en marché (site Internet, dépliants, matériel promotionnel, probablement le budget de production des émissions de télévision telles La Poule aux Œufs d'Or® et Célébration, etc.) pour un montant qui nous est inconnu. Toutes ces activités contribuent à l'augmentation de l'accessibilité symbolique des jeux d'argent en général et des jeux de casino en particulier. Bien que Loto-Québec se soit dotée d'un code publicitaire (qui ne semble pas disponible sur leur site Internet), aucune restriction légale ni supervision externe ne sont exercées sur cette société. Plusieurs juridictions se sont engagés dans cette voie de la limitation des mesures publicitaires ou, plus généralement, de mise en marché. L'association avec le Cirque du Soleil pourrait d'ailleurs, dans ce contexte, être revue ou même remise en question.

7.2 Réduction de la dangerosité des jeux

La dangerosité des appareils électroniques de jeu et spécifiquement des machines à sous a été étudiée en profondeur par plusieurs chercheurs dont Griffiths et son équipe qui ont publié plus d'une vingtaine d'articles sur le sujet au cours des douze dernières années (Griffiths et Parke, 2001; Parke et Griffiths, 2001; voir aussi l'étude de Leblond, 2004). Désormais nous connaissons bien les mécanismes psychocognitifs qui entrent en action et favorisent la continuation du jeu et, découlant, le développement, chez certains, de problèmes de jeu. Schématiquement, les caractéristiques même des machines contribuent à l'étiologie des problèmes de jeu; au nombre de celles-ci nous retrouvons les renforcements visuels et auditifs, la rapidité des parties, les «near misses» (quand le joueur est sous l'impression qu'il a presque gagné), etc. Toutes ces caractéristiques sont sous le contrôle des casinos qui stipulent leurs besoins précis aux fabricants; ces derniers ne sont pas en reste et poursuivent leurs activités de recherche et de développement dans le sens de l'augmentation des profits des casinos – les nouveaux développements visent systématiquement à augmenter la durée de la période que le joueur passe à jouer (voir les publicités dans la revue Casino Player). Quelques recherches ont tenté de mesurer l'effet de certaines de ces caractéristiques, les résultats s'avèrent pour l'instant

difficilement applicables ou insuffisamment efficaces (Blaszczynski, 2001, Quinn, 2001, Rodda et Cowie, 2005, Schrans et al., 2001).

7.3 La prévention, le dépistage, la prise en charge précoce et le traitement

Au casino

À ce chapitre, un nombre considérable de mesures spécifiques au casino ont été identifiées (nous en signalons une quinzaine en annexe). Aucune des mesures recensées, lorsque prises séparément, n'a un effet déterminant sur la diminution des problèmes de jeu des personnes affectées ou sur l'apparition d'un problème chez ceux qui n'en ont pas encore (Rodda et Cowie, 2005). Présentement, plusieurs juridictions à travers le monde expérimentent sous une forme ou une autre les cartes de membre (Häefeli, 2003). Ces cartes électroniques permettent de connaître le profil des joueurs, d'établir leurs préférences de jeu, les montants maximaux qu'ils désirent jouer, leur fréquentation maximale du casino. Si un joueur atteint les limites de jeu qu'il s'est lui-même fixé, un membre du personnel sera chargé d'aller rencontrer le joueur et de déterminer s'il y a compromission.

La prévention reste cependant la voie la plus prometteuse qui nous soit actuellement disponible. En ce qui concerne le casino actuel, il y aurait déjà place à amélioration du niveau d'information, de la sensibilisation et des ressources de consultation et de références disponibles, notamment quant à leur visibilité pour la clientèle.

En dehors du casino

Il existe plusieurs similitudes entre les machines à sous des casinos et les appareils de loterie vidéo beaucoup plus répandus retrouvés dans les bars. Leurs conceptions similaires expliquent leur potentiel de créer de la dépendance ou de générer des problèmes chez leurs adeptes. La majorité de ceux qui consultent en thérapie sont des joueurs de machine électronique de jeu.

L'information et la sensibilisation portant sur les risques reliés à ces appareils, leur fonctionnement et les précautions à prendre doivent être intensifiées et adaptées aux divers groupes ciblés et aux sites de jeux. Pour les population à proximité de ces sites, surtout dans des milieux à faibles revenus, des mesures particulières doivent être développées pour les rejoindre.

7.4 La régie et la surveillance des mesures de mitigation des problèmes de jeu

Présentement, Loto-Québec se charge seule de déterminer, d'implanter et d'évaluer (ce qui n'est pas une pratique courante) essentiellement toutes les mesures de prévention et d'intervention précoce dans les casinos (voir en annexe). Ceci nous semble tout à fait anormal et probablement contre-productif. Un organisme tout à fait neutre (dont le financement ne provient pas de Loto-Québec et où cette dernière ne siège pas au conseil d'administration) et possédant l'expertise requise devrait être mandaté pour réaliser ce mandat. Présentement aucun tel organisme ne semble pas exister, une collaboration entre la Régie des alcools, des courses et des jeux, le ministère de la Santé et des Services sociaux

ainsi que les Agences de santé et de services sociaux des régions qui hébergent un casino représenterait une solution acceptable.

7.5 *Problèmes de santé et problèmes sociaux pour les joueurs, leur entourage et les communautés*

Des mesures de mitigation doivent aussi être implantées pour composer le plus adéquatement possible avec les problèmes de santé et les problèmes sociaux qui surgiront chez les joueurs, leur entourage et dans les communautés. Ce type de mesures est mieux connu mais demeure un palliatif qui entre en action seulement quand les problèmes ont éclos. Il faudrait s'assurer d'augmenter les ressources disponibles tout en encourageant les initiatives émanant du milieu afin qu'il puisse répondre adéquatement aux nouveaux stress produits sur son environnement. Bien que ces mesures soient nécessaires et incontournables, les activités préventives sont davantage souhaitables en matière de jeux d'argent.

7.6 *Évaluation et monitoring*

Dans tous les cas, les mesures implantées visant à inhiber, contenir ou prendre en charge les problèmes découlant de l'implantation d'un casino doivent impérativement faire l'objet d'un suivi non seulement administratif mais surtout évaluatif. L'ensemble des parties concernées devront participer à ces efforts d'évaluation et de monitoring.

8. Conclusion

Nos travaux démontrent que les jeux d'argent, incluant les casinos, occasionnent des problèmes chez les joueurs, dans leur entourage et dans les communautés. Nous avons aussi établi que la clientèle du casino de Montréal se recrute majoritairement dans un périmètre restreint autour dans la grande région métropolitaine et tout particulièrement à Montréal même. Nous avons conclu que l'augmentation de l'offre de jeu proposée par Loto-Québec entraînera un accroissement de la fréquentation du casino de Montréal qui ne se fera pas au hasard mais bien plutôt sera concentrée dans l'actuel bassin de desserte, c'est-à-dire les populations provenant surtout des régions de Montréal et de la Montérégie. Cette augmentation de la fréquentation sera nécessairement assortie d'une progression du nombre de personnes aux prises avec un problème de jeu. Celles-ci n'étant pas davantage aléatoirement réparties que la clientèle du casino proviendront des groupes particulièrement vulnérables que sont les hommes, les jeunes adultes, les membres des communautés culturelles et les personnes défavorisées au plan socioéconomiques. Or, dans les quartiers qui hébergeraient le nouveau casino, ces caractéristiques de vulnérabilité sont surreprésentées par rapport à l'ensemble du territoire montréalais. Par ailleurs, l'offre de jeu dans ces secteurs y est déjà généralement supérieure à celle qui prévaut dans l'ensemble de la région et les problèmes de jeu sont déjà plus prévalents. Il faut aussi bien voir que les répercussions des problèmes de jeu dans des zones déjà vulnérables sont davantage percutantes qu'ailleurs et que les capacités de la communauté à subir et contrecarrer ces effets funestes ne sont pas illimitées.

Aux problèmes de jeu, s'ajoutent aussi les conséquences relatives à l'implantation d'un équipement au gabarit si imposant dans des quartiers résidentiels. Plusieurs paramètres demeurent inconnus, notamment en ce qui a trait à l'aménagement urbain, aux transports et au logement. Ces lacunes nous interdisent, à ce moment-ci, d'en évaluer les conséquences pour la santé des populations concernées. Il faudra analyser ces données avec beaucoup d'attention lorsqu'elles seront disponibles.

Il nous apparaît aussi que, pour l'instant, les mesures de mitigation qui pourraient être implantées nous prémunissent insuffisamment contre le développement de problèmes de santé et de problèmes sociaux à Montréal et dans les quartiers situés à proximité du bassin Peel.

Force nous est de conclure qu'en ce moment, le projet, dans l'état actuel des connaissances détenues sur son développement, n'offre pas les garanties nécessaires et suffisantes quant aux conditions favorables à l'amélioration de la santé de la population montréalaise, ni même au maintien de son état de santé actuel.

Recommandation 1

En conséquence, nous ne pouvons recommander que le projet aille de l'avant avant que ne soient revus en profondeur et intégrés les éléments nécessaires à l'amélioration de la santé et des conditions de production de la santé.

La viabilité financière du projet de complexe casinotier n'est pas démontrée. De manière plus importante encore pour la préservation et l'amélioration de la santé des populations, les projections de revenus sont basées sur une augmentation de la clientèle touristique et notamment celles des «gros joueurs». De telles cibles visant la proportion de touristes ont été fixées à 25 % en 1993 à l'ouverture du Casino de Montréal. Loto-Québec n'a jamais atteint la moitié de cet objectif initial alors que la compétition dans l'est de l'Amérique du Nord était presque inexistante. Cependant les revenus ont dépassé les prévisions les plus optimistes, à telle enseigne que l'offre de jeu du casino a été doublée quant aux places de jeu et les heures d'ouverture ont été augmentées de 60 %. Ce sont les clientèles locales, surtout montréalaises et montréalaises qui ont permis cet augmentation des revenus. Si, cette fois encore, et dans un contexte où la compétition casinotière ne cesse de s'accroître, les objectifs touristiques et concernant les «gros joueurs» sont par trop optimistes, seront-ce les clientèles locales qui combleront le manque à gagner? Rappelons que la superficie de jeu prévue au casino du bassin Peel sera d'environ le double de ce qu'elle est au casino de l'île Notre-Dame, laissant toute latitude spatiale pour une augmentation significative des places de jeu.

Recommandation 2

Il importe d'organiser au Québec et dans les meilleurs délais un colloque ou une conférence internationale visant à établir les paramètres de l'étude des conséquences économiques et sanitaires de l'implantation d'un casino en situation de compétition internationale croissante.

Un projet de l'envergure de celui promu par Loto-Québec doit nécessairement améliorer la santé ainsi que les conditions de production de santé des populations locales et régionales. Si le projet devait être soumis de nouveau, un investissement de cette magnitude nécessite inévitablement de prévoir et d'intégrer des mécanismes visant ce type de conséquences profitables et durables. Prioritairement, il faut agir sur les déterminants de la santé que sont l'employabilité et l'emploi, le niveau d'éducation et la réussite scolaire, la sécurité alimentaire, la qualité de vie et l'aménagement du territoire, la prévention et le soutien aux organismes communautaires, pour ne nommer que ceux-ci. Le tout doit être orienté selon une perspective de développement communautaire où les populations et les organismes locaux participent et contribuent aux mécanismes décisionnels.

*« [L]a gestion d'un milieu en transition par l'intégration de nouvelles activités urbaines et de nouvelles clientèles [doit s'exercer] dans le respect du patrimoine industriel et résidentiel, en harmonie avec la population en place et pour son bénéfice. »
(Plan d'aménagement de Montréal, 2005, p. 1)*

Le processus de développement du projet devrait être entièrement reconsidéré.

Recommandation 3

Le processus de développement du projet doit en être un de concertation entre les différents acteurs impliqués relativement aux divers enjeux identifiés : Loto-Québec, la Ville de Montréal, les arrondissements situés à proximité du site et les représentants de la population locale.

L'approche initiale de Loto-Québec pour «vendre» son projet a suscité des réactions négatives dans les quartiers autour du site pressenti. Pour des raisons que nous avons évoqué plus haut, les positions de certains opposants se sont durcies. Loto-Québec a préconisé des solutions de type marketing à cette levée de bouclier plutôt qu'une approche de véritable concertation. Plus d'ouverture et de rigueur auraient été souhaitables. Quoiqu'il en soit, il en résulte que l'état actuel des relations entre les promoteurs du projet et la population locale nous semble si tendu qu'un processus de médiation sociale¹⁹ apparaît indispensable.

Recommandation 4

Si le projet doit cheminer, nous recommandons une médiation sociale entre le promoteur et la population locale.

¹⁹ Ce mécanisme, s'il est acceptable pour les parties, devrait permettre le partage des préoccupations, l'identification de la nature et de l'ampleur des effets indésirables, la mise de l'avant de solutions en vue de limiter les effets nocifs. Le tout débouchant sur la production d'un plan de développement qui tient compte des dimensions sociales, sanitaires, écologiques et économiques.

9. Bibliographie sommaire

- American Psychiatric Association (1996). *Mini DSM-IV. Critères diagnostiques*. Paris, Masson, p. 273.
- Authier, P.; Thompson, E. (1992). It's Quebec's turn to roll the dice; casino operator wants mostly bilingual staff. *The Gazette*, 16 décembre, p. A1.
- Blaszczynski, A. (2001). *Harm minimization strategies in gambling - An overview of international initiatives & interventions*. Sydney: University of Sydney.
- Boyer, R., St-Laurent, D., Prévaille, M., Légaré, G., Massé, R., Poulin, C. (2000). Idées suicidaires et parasuicides. In Daveluy, C., Pica, N., Audet, N., Courtemanche, R., Lapointe, F. *Enquête sociale et de santé 1998, 2e édition*, Québec, Institut de la statistique du Québec.
- Brown, K.; Ross, N.; Chevalier, S.; Gilliland, J. (soumis pour publication). The Influence of Geographic Accessibility on the Use of Video Lottery Terminals (VLTs).
- Chevalier, S. (2003) La prise en compte des problèmes de jeu dans la détermination de l'offre de jeu de hasard et d'argent au Québec. *Éthique publique* 5[2], 100-110.
- Chevalier, S. & Allard, D. (2000). *Correlates and comorbidities associated with excessive gambling*. Las Vegas: The 2000 Conference of the National Center for Responsible Gaming.
- Chevalier, S. & Allard, D. (2001). *Jeu pathologique et joueurs problématiques. Le jeu à Montréal*. Montréal: Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, Direction de la santé publique.
- Chevalier, S., Allard, D., Kimpton, M.-A., Audet, C., Hamel, D., St-Laurent, D. (2005). *Évaluation du programme expérimental sur le jeu pathologique - Monitoring évaluatif - Indicateurs d'implantation - Mai 2001-décembre 2003*. Québec, Institut national de santé publique du Québec, 68 pages + annexes.
- Chevalier, S., Geoffrion, C., Allard, D., & Audet, C. (2002a). *Motivation for gambling as tools for prevention and treatment of pathological gambling*. Barcelona: European Association for the Study of Gambling, 5th European Conference on Gambling Studies and Policy Issues, 2-5 October 2002.
- Chevalier, S.; Ladouceur, R.; Jacques, C.; Allard, D.; Hamel, D.; Sévigny, S. (2002b). *Enquête sur les habitudes et les problèmes de jeu des Québécois*. Sorties spéciales.
- Eadington, W. R. (1998). Contributions of casino-style gambling to local economics. *Annals of the American Academy of Political and Social Science* 556, 53-65.
- Gardner, K., Sumner, R., & Klotz, M. (2004). *Rochester Downtown casino. An economic & social impact assessment*. Rochester: CGR Inc.

- Gazel, R. (1998). The economic impacts of casino gambling at the state and local levels. *Annals of the American Academy of Political and Social Science* 556, 66-84.
- Gilliland, J.A., Ross, N.A. (2005). Opportunities for video lottery terminal gambling in Montréal. An environmental analysis. *Canadian Journal of Public Health*, 96[1], 55-59.
- Govoni, R., Frisch, R., Rupcich, N., & Getty, H. (1998). First year impacts of casino gambling in a community. *Journal of Gambling Studies* 14[4], 347-358.
- Griffiths, M. & Parke, J. (2001). *Gaming machines and methods of payment - The psychological impact*. Nottingham: Nottingham Trent University.
- Groupe de travail sur les lignes directrices relatives à la conduite d'études d'impact sur la santé. (2004). Guide canadien d'évaluation. des incidences sur la santé. *Volume 2 : Approches et prises de décisions*. Ottawa, Santé Canada.
- Häfeli, J. (2005). *After three years of responsible gaming practice in Switzerland - does it work?* Malmö: 6th European conference on gambling studies and policy issues.
- Kilby, J. & Fox, J. (1998). *Casino operations management*. New York: John Wiley & Sons.
- Leblond, J. (2004). Évaluation de la dangerosité des appareils de loterie vidéo.
- McQueen, P.A. (2005). Making a splash in Niagara Falls. *Casino Journal*, 18[9], 47-48.
- Moore, L. (1994). Casino lure tourists with April expansion of slots and tables. *The Gazette*, 8 février, p. A5.
- National Research Council (1999). *Pathological gambling. A critical review*. Washington, DC: National Academy Press.
- Nichols, M., Stitt, G., & Giacomassi, D. (2002). Community assessment of the effects of casinos on quality of life. *Social Indicators Research* 57, 229-262.
- Papineau, É., Chevalier, S., Helly, D., Belhassen, A., Sun, F., Campeau, L. (2005). *Les jeux de hasard et d'argent dans les communautés, maghrébine, centre-américaine, haïtienne et chinoise de Montréal : faits saillants*. Québec, Institut national de santé publique du Québec, 16 p.
- Parke, J. & Griffiths, M. (2001). *The psychology of the fruit machine: The role of structural characteristics (revisited)*. Nottingham: Nottingham Trent University.
- Phipps, A. G. (2004). Crime and disorder, and house sales and prices around the casino sites in Windsor, Ontario, Canada. *Canadian Geographer* 2348[4], 403-432.
- Pouliot, F. (2005). Casino : a-t-on une main gagnante? *Le Soleil*, 7 juillet, p. C3.
- Quinn, F. L. (2001). First do no harm: What could be done by casinos to limit pathological gambling. *Managerial and Decision Economics* 22, 133-142.
- Ref Type: Journal (Full)

Rodda, S.; Cowie, M. (2005). Evaluation of electronic gaming machine harm minimisation measures in Victoria. Final Report. Victoria (AU), Community Support Fund.

Room, R., Turner, N. E., & Ialomiteanu, A. (1999). Community effects of the opening of the Niagara casino. *Addiction* 94[10], 1449-1466.

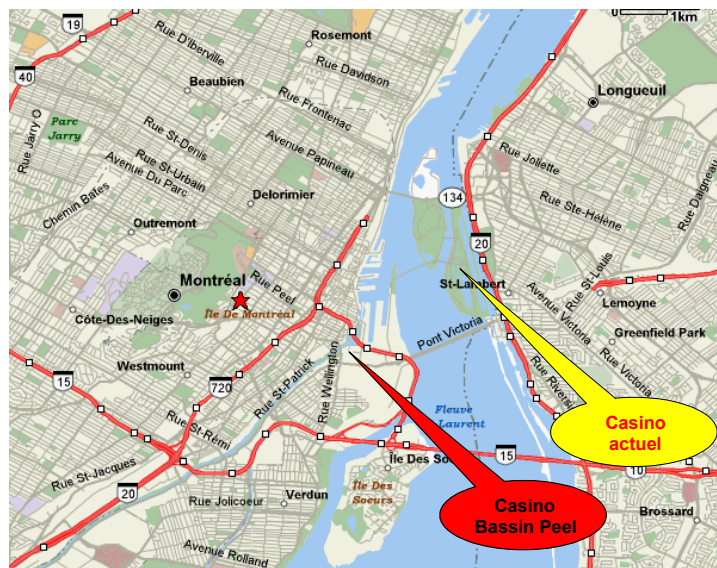
Schrans, T., Schellinck, T., & Walsh, G. (2001). *Highlights reports - 2000 regular VL players follow up - A comparative analysis of problem development & resolution*. Halifax: Nova Scotia, Department of Health, Addictions Services.

Smith, G. F. & Hinch, T. D. (1996). Canadian casinos as tourist attractions: Chasing the pot of gold. *Journal of Travel Research* , 37-45.

Williams, R. J. & Wood, R. T. (2004). The proportion of gaming revenue derived from problem gamblers: Examining the issues in a Canadian context. *Analyses of Social Issues and Public Policy* 4[1], 33-45.

Annexes

Carte 1. Localisation actuelle et projetée du Casino de Montréal



Carte Mapquest – adaptée.

Carte 2. Localisation des composantes des projets de casino, de centre de foire et du Stade Saputo



Carte produite par Loto-Québec – adaptée.

Carte 3. Occupation actuelle du site pressenti pour le projet de casino



Photo Google Earth – adaptée.

Les délimitations des bassins Peel et Tate sont approximativement établies à partir de cartes d'époque.

La ligne blanche pointillée représente le parcours actuel de la piste cyclable du canal de Lachine.

Carte 4. Les quartiers jouxtant le bassin Peel



Carte Mapquest – adaptée.

Présentation de Dale Carnegie & Associates, 1996

Marketing the Premium Player  Copyright, 1996 © Dale Carnegie & Associates, Inc.	The “3 legged stool” • There are 3 critical elements if the casino is to market to premium players: • The amenities • The relationship • The “deal”
The amenities • Suites – Private pools, putting greens, steam rooms, etc. • 24-limo access • Private jets • 24-hour butler service • Private gaming salons • An environment equal to or better than what the guest is accustomed	The relationship • To attract premium players you must be able to contact the player. • Hosts provide the relationship.
The “deal” • Special betting limits • Special rules/games • Increased credit lines • Show-up money • Airfare reimbursements • Rep commissions • Shopping money • Cash incentives (for cash deposits) • Quick pay discounts • Promo chips • Dead chip programs • Discounts on loss	

Des formes de la contestation locale

Affichette de contestation – apposée au fenêtre des commerces et des résidences privées qui s’oppose au projet



Slogan de contestation – reproduit sous forme de banderolle

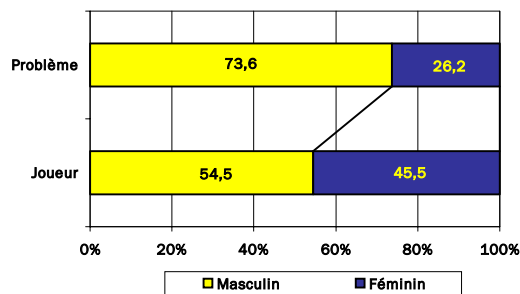


Marche de contestation dans les rues de Pointe-Saint-Charles tenue le 29 octobre 2005.



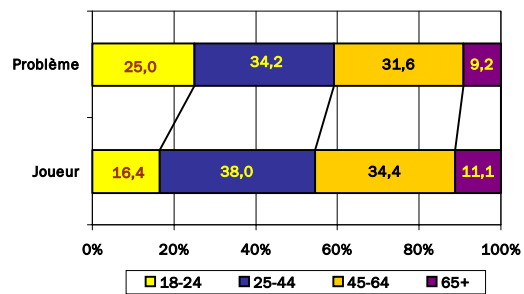
Données supplémentaires

Figure A1. Répartition des joueurs de casino et des joueurs de casino qui ont un problème de jeu selon le sexe (%) – Québec, population adulte, 2002



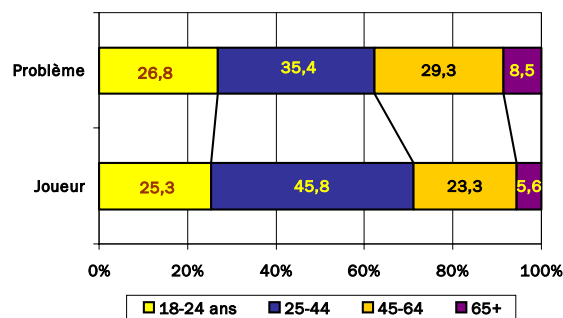
Source : Chevalier et al, 2002b, sortie spéciale

Figure A2. Répartition des joueurs de machine à sous et des joueurs de machine à sous qui ont un problème de jeu selon l'âge (%) – Québec, population adulte, 2002



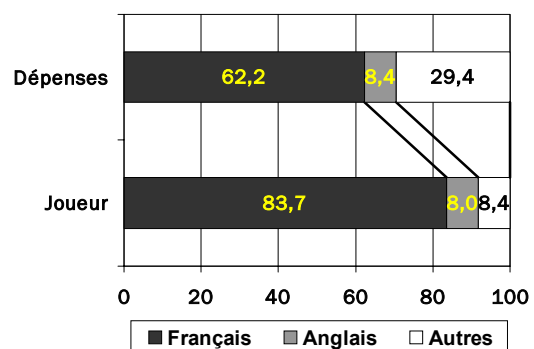
Source : Chevalier et al, 2002b, sortie spéciale

Figure A3. Répartition des joueurs de jeu de table et des joueurs de jeu de table qui ont un problème de jeu selon l'âge (%) – Québec, population adulte, 2002



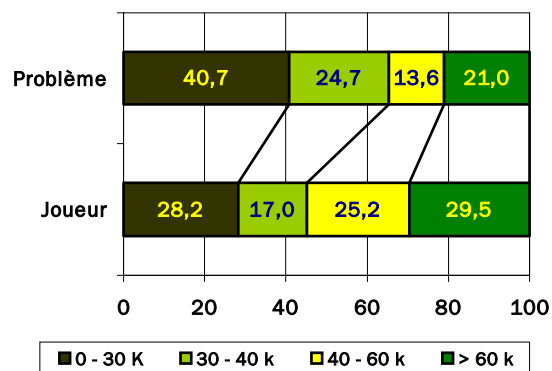
Source : Chevalier et al, 2002b, sortie spéciale

Figure A4. Répartition des joueurs de casino et des dépenses de jeu au casino selon la langue maternelle (%) – Québec, population adulte, 2002



Source : Chevalier et al, 2002b, sortie spéciale

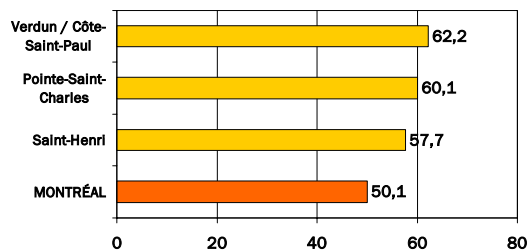
Figure A5. Répartition des joueurs de casino et des joueurs de casino qui ont un problème de jeu selon le revenu du ménage (%) – Québec, population adulte, 2002



Source : Chevalier et al, 2002b, sortie spéciale

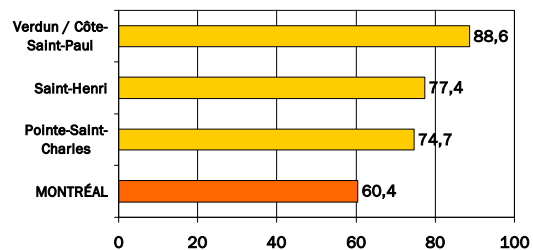
Problèmes de santé

Tableau A6. Taux d'hospitalisation pour lésions traumatiques par CLSC (par 10 000) – femmes – 2000-2002



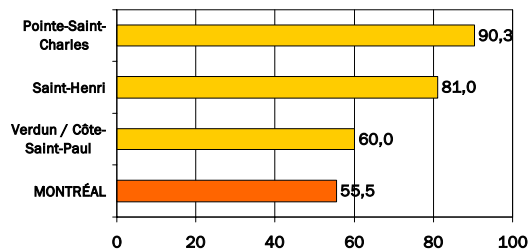
Source : www.santepub-mtl.qc.ca ou DSP Montréal

Tableau A7. Taux d'hospitalisation pour lésions traumatiques par CLSC (par 10 000) – hommes – 2000-2002



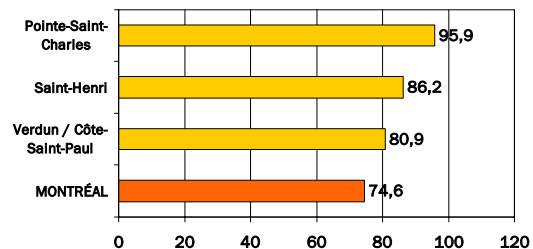
Source : www.santepub-mtl.qc.ca ou DSP Montréal

Tableau A8. Taux d'hospitalisation pour problème de l'appareil respiratoire par CLSC (par 10 000) – femmes – 2000-2002



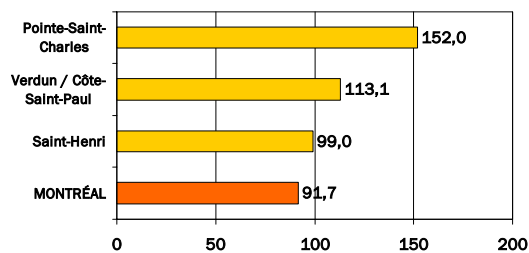
Source : www.santepub-mtl.qc.ca ou DSP Montréal

Tableau A9. Taux d'hospitalisation pour problème de l'appareil respiratoire par CLSC (par 10 000) – hommes – 2000-2002



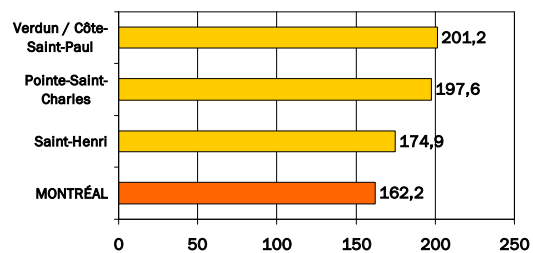
Source : www.santepub-mtl.qc.ca ou DSP Montréal

Tableau A10. Taux d'hospitalisation pour problème de l'appareil circulatoire par CLSC (par 10 000) – femmes – 2000-2002



Source : www.santepub-mtl.qc.ca ou DSP Montréal

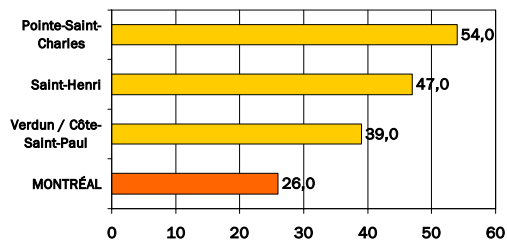
Tableau A11. Taux d'hospitalisation pour problème de l'appareil circulatoire par CLSC (par 10 000) – hommes – 2000-2002



Source : www.santepub-mtl.qc.ca ou DSP Montréal

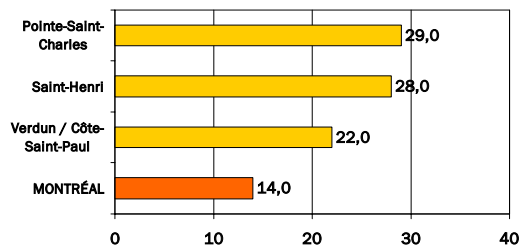
Problèmes sociaux

Tableau A12. Taux de grossesse à l'adolescence par CLSC (par 1000) – 14-17 ans – 1999-2001



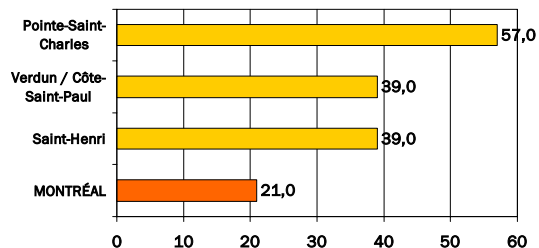
Source : www.santepub-mtl.qc.ca ou DSP Montréal

Tableau A13. Taux de troubles du comportement ou de commission de délits par CLSC (par 1000) – 0-17 ans – 1998-2000



Source : www.santepub-mtl.qc.ca ou DSP Montréal

Tableau A14. Taux de victimes d'abandon, de négligence, d'abus physique ou sexuel par CLSC (par 1000) – 0-17 ans – 1998-2000



Source : www.santepub-mtl.qc.ca ou DSP Montréal

Mesures d'atténuation / de mitigation

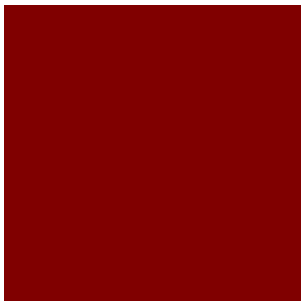
	Mesure de mitigation
Problèmes de santé pour les joueurs tant ceux de Montréal en général que ceux des quartiers d'accueil	
♠ Problèmes de jeu ♥ Réduction de l'accessibilité ○ Temporelle	⇒ limiter les heures d'ouverture du casino (rappelons que les heures d'affaires du casino à son ouverture s'étendaient de midi à 3h00 le lendemain matin)
○ Économique	⇒ Prix d'admission pour les Québécois ⇒ Augmenter le prix minimale des mises (autant pour les machines à sous que le jeux de table)
○ Géographique	⇒ Aucune mesure de ce type ne nous est connue
○ Symbolique	⇒ Abolir la publicité dans la grande région montréalaise (y incluant les loteries télévisées telles la Poule aux Œufs d'Or®); ⇒ Remettre en question l'association avec le Cirque du Soleil; ⇒ Implanter des mesures locales pour contrer la banalisation des jeux d'argent; ⇒ Implanter des mesures locales pour contrer la vision de gains monétaires faciles et immédiat; ⇒ Réviser le site Internet de Loto-Québec ⇒ Instaurer un système de carte de membre obligatoire pour entrer au casino
♥ Réduction de la dangerosité ○ Jeux de table	⇒ Aucune mesure de ce type ne nous est connue

○ Machines à sous	⇒ voir toutes les conditions psychocognitives (renforcements visuels et auditifs, rapidité des parties, accepteur de billets de banque, «near miss», ...) – recherches nécessaires
♥ Prévention, dépistage et prise en charge précoce	⇒ Ne pas servir d'alcool dans les aires de jeu (initiative de L-Q) ⇒ Offrir un casino non-fumeur (loi québécoise) ⇒ Éclairer les lieux à la lumière du jour (initiative de L-Q) ⇒ Ne pas offrir de crédit aux joueurs (initiative de L-Q) ⇒ Offrir / améliorer le programme d'autoexclusion ⇒ Offrir / améliorer le programme d'intervention de crise ⇒ Offrir / améliorer la diffusion de l'information sur les problèmes de jeu ⇒ Offrir / améliorer les mécanismes d'autoévaluation des problèmes de jeu ⇒ Fournir / améliorer les mesures de sensibilisation du personnel aux problèmes de jeu ⇒ Limiter / inhiber la possibilité d'obtenir des fonds sur place (guichet automatique) ⇒ Cesser d'organiser des tournois ⇒ Interdire totalement l'accès de lieux aux mineurs, y incluant les restaurants ⇒ Instaurer un système de carte de membre obligatoire (permettant de connaître les limites de jeu que se fixe le joueur, ses comportements de jeu – temps de jeu, mises, gains, pertes, nombre de visites, fréquence des visites, ...) ▪ Cette initiative permettrait d'identifier les comportements de jeu potentiellement nocifs et d'intervenir précocement et directement auprès du joueur possiblement en difficulté ⇒ Analyse des impacts des mesures de fidélisation / interdire les mesures de fidélisation pour les Québécois ⇒ Diminuer considérablement le montant maximal des mises
♥ Régie et surveillance	⇒ Transférer entièrement à la RACJ en collaboration avec les instances québécoises et régionales concernées de santé et de

	services sociaux ⇒ Gestion de la formation du personnel des casinos (cadres et employés; programme particulier pour les employés qui travaillent dans les aires de jeu) en matière de problème de jeu et d'éthique commerciale ⇒ Gestion des cartes de membres ⇒ Gestion du programme d'autoexclusion ⇒ Gestion du programme de dépistage ⇒ Gestion du programme d'autoévaluation des joueurs ⇒ Gestion du programme d'information sur les problèmes de jeu ⇒ Gestion du programme de vérification d'âge de la clientèle ⇒ Gestion du programme des autres règles de limitation d'accès (voir la réglementation à ce sujet) ⇒ Régie de la publicité et de toutes les autres formes de promotion des jeux d'argent en général et du casino en particulier (publicité, commandite et mise en marché) ⇒ Régie de la dangerosité des jeux offerts (incluant l'émission d'un avis préalable à la mise en marché de tout nouveau produit par Loto-Québec) ⇒ Élimination du financement direct de la RACJ par Loto-Québec (actuellement, 3 millions \$ annuellement)
	⇒ Maintien et bonification du programme d'intervention de crise (géré et défrayé par le MSSS)
♠ Problèmes de santé	
♥ Problèmes de santé mentale	⇒ Stress, problème de sommeil, anxiété, dépression, dépendance ⇒ Augmenter les capacités des services de première ligne à dépister les problèmes en jeu à partir de ce type de problème

♠ Problèmes sociaux	
♠ Soutien social	⇒ Prendre des mesures pour rejoindre et influencer les réseaux sociaux des joueurs et des populations vulnérables
♠ Problèmes financiers	⇒ Soutenir les ACEF et les autres organismes communautaires œuvrant en ce domaine
♠ Problèmes conjugaux / familiaux	⇒ Soutenir les organismes qui œuvrent à la prévention et à la prise en charge de ce type de problème
♠ Criminalité	⇒ Voir avec les services policiers et SURTOUT avec les organismes qui s'occupent de prévention/traitement/réinsertion
Problèmes de santé pour l'entourage	
♠ Santé mentale	⇒ Soutenir les organismes qui œuvrent à la prévention et à la prise en charge de ce type de problème
♠ Problèmes de jeu	⇒ Développement et implantation dans les écoles des quartiers avoisinants de programme de prévention (globale pas pour le seul silo du jeu)
Problèmes sociaux pour l'entourage	
♠ Problèmes financiers	⇒ Soutenir les ACEF et les autres organismes communautaires œuvrant en ce domaine
♠ Problèmes conjugaux / familiaux	⇒ Soutenir les organismes qui œuvrent à la prévention et à la prise en charge de ce type de problème
Problèmes de santé dans la communauté	
♠ Capacité de prise en charge des problèmes de santé physique	⇒ Augmenter les ressources des organismes afin qu'ils puissent

(notamment les problèmes de jeu)	répondre à une demande accrue ⇒ Encourager de nouvelles initiatives émanant des acteurs évoluant au sein des quartiers proximaux ⇒ Mettre sur pied une instance ayant pour mission de suivre l'évolution de la situation à l'égard des impacts se produisant dans le milieu d'implantation
♠ Capacité de prévenir les problèmes de jeu	⇒ Développement et implantation dans les écoles des quartiers avoisinants de programme de prévention (globale pas pour le seul silo du jeu) ⇒ Développement de programme de prévention pour les sous-groupes les plus à risque (jeunes, communautés culturelles, personnes défavorisées, personnel du casino, ...)
Problèmes sociaux dans la communauté ♠ Cohésion sociale ♥ Sentiment de dépossession ♥ Détérioration du climat et du tissu social ♥ Exode des populations à faible revenu	⇒ Développer une politique gouvernementale des jeux d'argent ⇒ Développer et soutenir financièrement des alternatives au complexe casinotier (parcs, infrastructures, aménagements) convenant à la population locale, notamment aux jeunes ⇒ Instaurer des mesures favorisant la rétention des occupants actuels et leur accessibilité à des services de proximité
♠ Capacité de prise en charge des problèmes sociaux	⇒ Soutenir les organismes qui œuvrent à la prévention et à la prise en charge de ce type de problème
♠ Sentiment d'insécurité	⇒ Information ⇒ Désensibilisation ⇒ Présence policière accrue ⇒ Répression accrue en matière de circulation automobile



RELOCALISATION DU CASINO DE MONTRÉAL : IMPLICATIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Avis du ministère de la Sécurité publique

Février 2006

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
SOMMAIRE EXÉCUTIF	3
INTRODUCTION.....	5
1. LA CRIMINALITÉ ASSOCIÉE AUX JEUX DE HASARD ET D'ARGENT	7
1.1 - LA CRIMINALITÉ CHEZ LES JOUEURS PATHOLOGIQUES	7
1.2 - L'OFFRE ILLÉGALE DE JEU EN MARGE DU CONTRÔLE ÉTATIQUE	9
1.3 - LA CRIMINALITÉ PÉRIPHÉRIQUE À L'INDUSTRIE LÉGALE DU JEU.....	10
1.4 - LES CONSTATS CONCERNANT LA CRIMINALITÉ ET LES JEUX DE HASARD	12
2. CASINOS ET SÉCURITÉ PUBLIQUE : SYNTHÈSE DE LA LITTÉRATURE	13
2.1 - LES ÉTUDES QUI ASSOCIENT LA PRÉSENCE D'UN CASINO ET LA CRIMINALITÉ.....	13
2.2 - LES ÉTUDES QUI N'ÉTABLISSENT PAS DE LIEN ENTRE LE CASINO ET LA CRIMINALITÉ.....	15
2.3 - LES CONSTATS CONCERNANT LA CRIMINALITÉ ET LA PRÉSENCE D'UN CASINO DANS LA LITTÉRATURE.....	17
3. UN APERÇU DE LA CRIMINALITÉ ASSOCIÉE AUX CASINOS DU QUÉBEC.....	19
3.1 - LES ÉVÉNEMENTS CRIMINELS ENREGISTRÉS DANS LES CASINOS.....	19
3.2 - LES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA PRÉSENCE DE RÉSEAUX CRIMINELS AUX ABORDS DES CASINOS	23
3.3 - LES CONSTATS CONCERNANT LA CRIMINALITÉ ASSOCIÉE AUX CASINOS DU QUÉBEC	24
4. ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET DE RELOCALISATION SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	26
4.1. - LES IMPACTS PRÉSUMÉS SUR LA CRIMINALITÉ	26
4.2. - LES IMPACTS SUR LES AUTRES CONSIDÉRATIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	28
CONCLUSION	30
RÉFÉRENCES.....	31
ANNEXES	I

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Le projet de relocalisation du Casino de Montréal dans le bassin Peel et sa transformation en un vaste complexe récréotouristique suscite des appréhensions de plusieurs résidents du quartier Pointe-Saint-Charles, une zone résidentielle défavorisée située à quelques centaines de mètres du site pressenti. On craint en effet que la présence d'un casino entraîne une augmentation du nombre de joueurs pathologiques et une concentration de la criminalité dans le quartier, notamment par l'implantation accrue de réseaux de prêteurs usuraires et du crime organisé.

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) a eu pour mandat, de la part du Comité interministériel chargé d'évaluer le projet de relocalisation du Casino de Montréal, de proposer un premier document de réflexion concernant les impacts potentiels de ce projet sur la sécurité publique, particulièrement en ce qui a trait aux considérations relatives à la criminalité.

Les liens potentiels qu'entretiennent la criminalité et les jeux de hasard et d'argent peuvent prendre essentiellement trois formes : une criminalité lucrative destinée à financer un problème de jeu pathologique, une offre illégale de jeu visant à combler une demande qui n'est pas comblée par l'offre de jeu étatique et une criminalité opportuniste périphérique à l'industrie du jeu. Nous croyons que le projet de relocalisation du Casino de Montréal pourrait avoir une incidence essentiellement sur la criminalité chez les joueurs pathologiques et certaines formes de criminalité périphériques à l'industrie du jeu.

Bien qu'il semble exister dans la population une présomption selon laquelle la présence d'un casino favorise une hausse du taux de criminalité dans les quartiers environnants, les recherches menées dans ce domaine n'offrent pas une réponse aussi catégorique. Les résultats des principales études qui ont tenté d'évaluer l'effet criminogène des casinos portés à notre attention sont plutôt inconsistants, pour ne pas dire contradictoires. En somme, l'état actuel des connaissances scientifiques ne permet pas de conclure à un lien de causalité entre la présence d'un casino et une hausse éventuelle de la criminalité.

L'expérience passée relativement à l'exploitation des casinos pourrait cependant être garante de l'avenir. Grâce aux données obtenues de la part des corps policiers et du service de sécurité interne du Casino de Montréal, il a été possible d'établir que, compte tenu de leur achalandage respectif, les maisons de jeu ne semblent pas générer un volume anormalement élevé d'événements en comparaison d'autres attractions touristiques majeures de la métropole. En outre, la criminalité que l'on y trouve nous apparaît résolument opportuniste et ne semble pas se distinguer ni par son volume, ni par sa gravité. Les casinos, par leur vocation, fournissent en effet un environnement favorable à la commission d'infractions de nature pécuniaire. L'achalandage, la promiscuité et l'interaction entre les joueurs peuvent également être source de conflits comme c'est le cas dans de nombreuses sphères d'activités humaines.

Par ailleurs, si les casinos du Québec ne semblent pas souffrir de problème particulier de corruption ou d'infiltration du crime organisé, certains renseignements indiquant que des activités de prêt usuraire y sont menées doivent cependant être pris très au sérieux afin de pouvoir continuer de tenir le crime organisé à distance et d'éviter de miner la confiance du public au regard de la gestion responsable du jeu par l'État.

Du reste, la présomption que les réseaux criminels iront « s'installer » dans le quartier Pointe-Saint-Charles afin d'y mener leurs activités par l'entremise de commerces de façade semble, à première vue, reposer sur peu de fondements empiriques. Qu'il s'agisse de prostitution, de blanchiment d'argent ou de prêts usuraires, ces activités peuvent être gérées à distance indépendamment de la localisation du casino et ne requièrent pas nécessairement l'établissement d'un commerce de façade à proximité.

Au chapitre du jeu pathologique, même si d'aucuns considèrent que les problèmes décelés dans les quartiers défavorisés sont davantage liés à la présence d'appareils de loterie vidéo dans les bars, il est possible que la relocalisation du casino ait pour effet de contribuer à augmenter l'incidence du jeu pathologique à Pointe-Saint-Charles. Étant donné les liens qu'entretiennent la criminalité et la dépendance au jeu, une augmentation significative de la prévalence du jeu pathologique pourrait alors occasionner une hausse proportionnelle d'infractions qui serait plus ou moins perceptible selon la concentration des joueurs.

En définitive, cet avis conclut que la relocalisation du casino dans le site du bassin Peel qui, bien qu'enclavé, sera désormais un peu moins isolé, devrait avoir un effet limité sur la criminalité et la tranquillité publique dans la mesure où :

- Cette nouvelle proximité n'entraîne pas une hausse significative du jeu pathologique chez les résidants des quartiers environnants;
- Des mesures sont prises dès le départ pour limiter les occasions criminelles et établir une ambiance de décorum qui soit peu propice aux manifestations d'incivilités.

INTRODUCTION

Le 22 juin 2005, Loto-Québec présentait publiquement son projet de relocalisation du Casino de Montréal dans le cadre d'un vaste projet récréotouristique évalué à près de 1,2 milliard de dollars qui serait situé dans le bassin Peel. Le concept retenu¹ consiste en un complexe de divertissement comprenant une salle de spectacle (2 500 places), un hôtel (300 chambres), un SPA et une boîte de nuit, un casino, une aire commerciale exploitée par des partenaires privés, une scène extérieure où seraient installés les chapiteaux du *Cirque du Soleil*, une marina pouvant accueillir les embarcations en transit ainsi qu'un monorail de cinq stations qui ferait le lien entre le centre de divertissement, un éventuel centre de foires, le réseau de la Société de transport de Montréal et un éventuel stade *Saputo*.

Avant même que le projet ne soit annoncé publiquement, des appréhensions étaient déjà formulées par certains résidents du quartier Pointe-Saint-Charles, une zone résidentielle défavorisée située à quelques centaines de mètres du site pressenti. Les principales inquiétudes ont été présentées dans une lettre ouverte² où l'on soutient « *qu'il est démontré que la présence d'un casino entraîne une augmentation et une concentration de la criminalité, notamment l'implantation accrue de réseaux de prêteurs usuraires et du crime organisé* ». On affirme, en outre, que la relocalisation du Casino de Montréal dans ce secteur « *incitera les réseaux criminels à venir s'y installer* », et que de nombreux commerces deviendront « *des façades pour le blanchiment d'argent et les réseaux de prêteurs sur gages* ». La convergence de ces réseaux criminels serait également susceptible, selon les auteurs de la lettre ouverte, de contribuer à la spéculation immobilière dans le quartier, ce qui aurait un effet néfaste sur les résidents à faibles revenus.

Le problème criminel ne serait par ailleurs qu'un impact néfaste parmi une multitude, allant de l'incitation au jeu pathologique à l'encouragement à la consommation de drogues, au développement du marché de la prostitution, à l'embourgeoisement du quartier - *qui en chasserait ses habitants* - et les problèmes de pollution de l'air qu'occasionnerait un plus grand achalandage.

L'argument des effets néfastes présumés du déménagement du casino sur le niveau de criminalité dans les quartiers adjacents est, depuis, régulièrement repris par les groupes communautaires qui s'opposent au projet de déménagement. Ce dernier a également trouvé écho auprès de certains représentants de la classe politique alors que la députée de Saint-Henri-Sainte-Anne affirmait récemment qu'il est « *connu qu'un casino peut attirer le crime organisé et faire monter la spéculation foncière*³ ».

Si une hausse de la criminalité semble être prise pour acquis chez plusieurs opposants au projet de relocalisation du casino, rien n'indique cependant que l'argument repose sur des bases empiriques solides. Les exemples ne devraient pourtant pas manquer. L'industrie du jeu a connu un essor considérable au cours des 15 dernières années si bien qu'une multitude de casinos ont ouvert leurs portes récemment tant au Canada qu'aux États-Unis⁴. Quels ont été les effets de ces ouvertures sur la criminalité des quartiers environnants? Que sommes-nous en droit de nous attendre si le Casino de Montréal devait effectivement être déménagé au bassin Peel? De façon plus générale, quels liens entretiennent la criminalité et les jeux de hasard? C'est à ces considérations que s'intéresse cet avis.

À l'heure actuelle, aucune étude québécoise n'a évalué empiriquement l'effet criminogène de l'ouverture d'un casino sur les quartiers environnants. Sans pouvoir remédier à la situation, le ministère de la Sécurité publique a néanmoins eu pour mandat, de la part du Comité interministériel chargé d'évaluer le projet de relocalisation Casino de Montréal, de proposer un premier document de réflexion concernant les impacts

¹Un plan du site projeté est disponible en annexe.

²« Déplacer le Casino? Non merci » Le Devoir, 1^{er} juin 2005, A6

³« Déménagement du casino Pétition de 8 500 opposants » La Presse, mardi 15 novembre 2005, A16

⁴Eadington (1999)

potentiels de ce projet sur la sécurité publique, particulièrement en ce qui trait aux considérations relatives à la criminalité.

Les liens entre la criminalité et les jeux de hasard peuvent prendre différentes formes et il importe avant toute chose de les représenter adéquatement. Une première section de ce document décrira succinctement les liens potentiels que peuvent entretenir la criminalité et les jeux de hasard en prenant soin de définir lesquels sont susceptibles de comporter une incidence sur le projet en cours.

Par ailleurs, l'ouverture de maisons de jeu dans d'autres juridictions en Amérique du Nord a donné lieu à des études d'impact dont plusieurs portaient spécifiquement sur les effets criminogènes des casinos. Une deuxième section présentera les résultats de quelques-unes de ces études, en tentant de relever les aspects qui sont susceptibles d'intervenir dans l'interprétation des résultats. La criminalité a en effet rarement une cause unique et plusieurs facteurs situationnels peuvent se combiner à la présence d'un casino et moduler les taux de criminalité sur un territoire. Si les résultats de ces études peuvent constituer un apport à la réflexion, ils doivent cependant être mis en contexte.

L'ouverture des maisons de jeu a par ailleurs généré un certain nombre d'appels de service auprès des différents corps de police et nécessité l'ouverture d'enquêtes criminelles. Faute d'étude d'impact menée spécifiquement sur l'effet criminogène des casinos au Québec, une troisième section de ce document présente un aperçu des événements qui y sont enregistrés par les forces policières. Un portrait des dossiers traités par le service de sécurité interne de Loto-Québec dans le casino de Montréal, une revue de presse et certains renseignements qualitatifs transmis par les policiers viendront enrichir le profil statistique nous permettant ainsi de tracer un portrait général du volume et de la nature de la criminalité associée à ces lieux.

La dernière section propose enfin une discussion concernant les impacts potentiels du projet envisagé par Loto-Québec sur la sécurité publique compte tenu de l'ensemble de l'information présentée dans les sections précédentes et du contexte particulier propre à la localisation envisagée. Les réflexions demandées par le MSP aux corps policiers du Québec, qui ont présentement sur leur territoire l'un des trois casinos, seront intégrées à notre analyse afin de pouvoir formuler nos commentaires et recommandations.

LA CRIMINALITÉ ASSOCIÉE AUX JEUX DE HASARD ET D'ARGENT

1

Les jeux de hasard et d'argent s'ajoutent à la longue liste des comportements traditionnellement considérés comme des « vices » dont la morale sociale commande un usage modéré, lorsqu'ils ne sont pas carrément interdits. Aussi, est-il peu surprenant que ceux-ci soient spontanément associés à d'autres comportements déviants, tels que la consommation de drogues, la prostitution et autres formes de criminalité.

Les différents liens qu'entretiennent les jeux de hasard et d'argent et la criminalité doivent cependant être bien distingués puisqu'ils n'ont ni les mêmes causes, ni les mêmes conséquences du point de vue de la sécurité publique. En outre, le projet de relocalisation du Casino de Montréal peut comporter des impacts importants sur certaines formes de criminalité associée au jeu tandis que d'autres formes existeront d'une façon complètement indépendante de la localisation géographique du casino.

Les liens entre la criminalité et les jeux de hasard peuvent prendre essentiellement trois formes⁵ : une criminalité lucrative destinée à financer un problème de jeu pathologique, une offre illégale de jeu visant à combler une demande qui n'est pas comblée par l'offre de jeu étatique et une criminalité opportuniste périphérique à l'industrie du jeu.

1.1 - LA CRIMINALITÉ CHEZ LES JOUEURS PATHOLOGIQUES

Les personnes qui éprouvent des problèmes de jeu pathologique sont souvent en proie à de sérieuses difficultés financières. La délinquance se met alors, pour certains, au service de la dépendance. À l'instar d'un toxicomane qui commet des délits lucratifs (vols divers, introductions par effraction, vols qualifiés, fraudes, etc.) pour financer la consommation d'une substance onéreuse, la dépendance au jeu peut servir de catalyseur à la commission d'infractions selon un modèle économico-compulsif⁶.

Les sondages menés auprès de clientèles délinquantes dénotent bien souvent des taux de prévalence élevés de jeu problématique ou pathologique, conférant ainsi de la crédibilité à cette thèse. À titre d'exemple, une enquête menée auprès de la clientèle correctionnelle de Queensland en Australie⁷ établit qu'une proportion de 20 % des détenus incarcérés seraient des joueurs pathologiques probables selon les critères du *Canadian Problem Gaming Index* (CPGI). Une autre étude⁸, menée auprès d'un échantillon représentatif de suspects arrêtés dans deux villes américaines, démontre qu'entre 4 et 10 % se qualifieraient comme joueurs pathologiques selon les critères du DSM-VI.

Si aucune étude de prévalence du nombre de joueurs pathologiques n'a été menée spécifiquement au Québec auprès des contrevenants, le portrait de la clientèle correctionnelle du Québec, mené en 2001⁹, révèle cependant que 9 % des personnes sondées estiment elles-mêmes éprouver un problème de jeu compulsif. Rappelons que le taux de prévalence des joueurs à risques ou pathologiques probables dans la population québécoise était estimé à 1,7 % en 2002¹⁰.

⁵ Smith et Wynne (1999)

⁶ Brochu (1995)

⁷ Queensland Government (2002)

⁸ McCorkle, R.C. (2004)

⁹ Robitaille et al. (2002)

¹⁰ Ladouceur et al. (2004)

Chez les toxicomanes, le niveau de déviance préalable à la toxicomanie est toutefois un élément important de la prédiction de comportements criminels afin de soutenir la dépendance¹¹. Il est raisonnable de croire que cette dynamique se trouve également chez les joueurs pathologiques. Plusieurs autres possibilités existent en effet pour augmenter les revenus disponibles avant le recours à la criminalité : le crédit, le double emploi, la diminution des dépenses courantes, l'épargne, l'emprunt à l'entourage ou la vente de biens personnels. La criminalité est souvent une solution de dernier recours et les personnes qui n'ont jamais adopté préalablement de comportement déviant seraient plus susceptibles de demander de l'aide avant de se compromettre davantage dans la criminalité.

Néanmoins, une proportion significative de joueurs problématiques peut être appelée à commettre des délits à un moment ou à un autre au cours de leur période de dépendance. Une étude¹² réalisée auprès des quelque 2 000 joueurs dirigés annuellement au *Victoria gambling counselling service* de l'Australie indique, en effet, qu'entre 18 et 30 % des sujets auraient commis un acte illégal pour financer leur problème de jeu¹³. Les hommes seraient plus susceptibles que les femmes de commettre des gestes illégaux, les jeunes plus que les vieux ainsi que les personnes sans emploi ou ayant des dettes de jeu supérieures à 10 000 \$. La plupart des crimes commis par les joueurs pathologiques seraient toutefois non violents et axés sur la propriété. Il s'agirait plus particulièrement de vols simples, de vols à l'étalage, de fraudes diverses, de détournements de fonds et d'abus de confiance¹⁴. Plusieurs de ces crimes sont commis dans le cadre d'activités professionnelles (fraudes envers l'employeur) ou axées sur l'entourage (abus de confiance). Étant donné la nature des délits et le manque d'information sur les motifs entourant leur perpétration, il est cependant très difficile, voire impossible d'estimer de façon satisfaisante la proportion d'infractions commises par des joueurs compulsifs dans une communauté, bien que plusieurs efforts aient été déployés en ce sens¹⁵.

Au Québec, une étude récente¹⁶ établit à 975 400 le nombre de québécois qui fréquentent les casinos de la province. De ce nombre, on estime que plus ou moins 6 % d'entre eux seraient considérés à risque ou pathologiques probables ($\pm$ 58 500 joueurs). Si l'on évalue entre 18 et 30 % la proportion de joueurs pathologiques susceptibles de commettre un crime associé à leur dépendance, cela signifierait qu'entre 10 500 et 17 500 québécois pourraient un jour ou l'autre commettre un délit lié à un problème de jeu au casino.

Étant donné leur faible nombre les joueurs pathologiques peuvent difficilement être tenus responsables d'une augmentation généralisée des taux de criminalité au Québec. Néanmoins, si l'on établissait que la relocalisation du casino aura une incidence à la hausse sur le bassin de joueurs qui éprouvent des problèmes liés au jeu, le nombre de délinquants potentiels augmenterait en conséquence et une hausse des infractions liées aux problèmes de jeu pathologique serait alors à prévoir. Comme les délinquants commettent généralement leurs délits dans un rayon plutôt restreint autour de leur domicile¹⁷, une concentration « anormalement élevée » de joueurs pathologique dans le quartier Pointe Saint-Charles pourrait alors se traduire par des taux de criminalité plus élevés.

¹¹ Brochu (1995)

¹² Jackson, A et al. (1997)

¹³ Au Québec, Ladouceur, R. et al (1994) ont établi à 68 % la proportion de personnes qui ont rapporté avoir déjà commis une infraction parmi leur échantillons de joueurs pathologiques en traitement. La petite taille de l'échantillon (n=60) et la spécificité de la clientèle sondée rend cependant plus difficile toute inférence à l'échelle du Québec.

¹⁴ Sakurai, Y; Smith R.G. (2003)

¹⁵ C'est notamment le cas de l'*Independent Gambling Authority* de l'État l'Australie du Sud qui a déterminé à partir d'un échantillon de 800 suspects arrêtés par la police au cours de 2001 et la révision de 1800 jugements rendus au cours d'une période de 42 mois que $\pm$ 1 % des affaires criminelles étaient liés à un problème de jeu.

¹⁶ Chevalier et al. (2004)

¹⁷ Brantingham et Brantingham (1984)

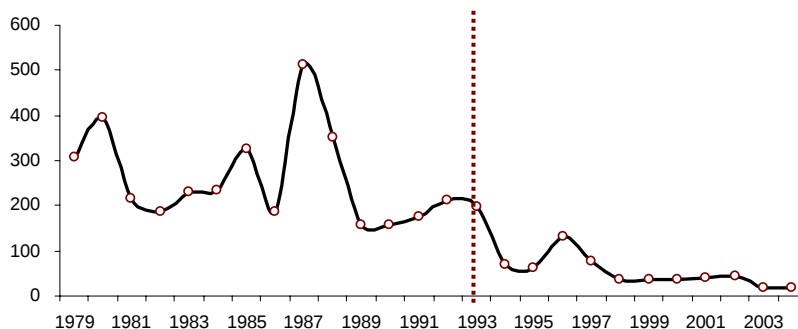


1.2 - L'OFFRE ILLÉGALE DE JEU EN MARGE DU CONTRÔLE ÉTATIQUE

L'une des principales raisons qui a justifié le développement et la mise en marché des jeux de hasard par l'État québécois est sans aucun doute le désir de limiter l'influence des réseaux criminels qui s'enrichissaient à l'époque grâce à l'exploitation de maisons de jeu et de terminaux illégaux.

L'ouverture du Casino de Montréal en 1993 ainsi que le déploiement du parc des appareils de loterie vidéo, semblent avoir contribué largement au déclin du nombre d'infractions relatives aux jeux et aux paris au Québec¹⁸. Les personnes qui jouaient par le passé peuvent désormais le faire en toute légalité.

Graphique 1: Évolution du nombre d'infractions jeux et paris, Québec, 1979 à 2004



Ainsi, d'une moyenne de 280 infractions enregistrées annuellement dans les années 80, on passe à 115 au cours des années 90¹⁹. Depuis le début des années 2000, le nombre d'infractions relatives aux jeux de hasard illégaux se situe en moyenne à 30 infractions par année, ce qui représente 88 % de moins qu'il y a 15 ou 20 ans.

Cela ne veut pas dire pour autant que l'offre de jeu en marge du contrôle étatique soit complètement disparue. Outre les paris entre particuliers, comme les « pools » de hockey, les jeux de cartes en famille ou les défis que se lancent les personnes, certains jeux de hasard exploités en marge du contrôle étatique semblent toujours subsister au sein de la population québécoise selon les derniers sondages de prévalence²⁰. C'est notamment le cas des jeux de cartes plus « sérieux » qui peuvent avoir lieu dans des salles clandestines et auxquels 3 % de la population participerait, ainsi que des activités de preneurs aux livres lors d'événements sportifs auxquels participe moins de 1 % de la population québécoise. Soulignons toutefois que le faible bassin potentiel de joueurs et la nécessité de discrétion pour les opérateurs de jeux illégaux, qui doivent limiter leurs activités à une clientèle régulière et « digne de confiance » afin de ne pas se faire repérer par la police, limite considérablement toute velléité d'expansion.

Ce n'est cependant pas le cas du développement des jeux dans Internet qui apparaît désormais comme la source d'alimentation la plus probable des réseaux criminels qui sévissent dans l'industrie clandestine du jeu. Les casinos virtuels transcendent les juridictions et sont exploités sans égard aux dispositions législatives nationales qui encadrent l'exploitation du jeu. Il est aussi reconnu que les casinos virtuels génèrent une multitude d'occasions de fraudes, de blanchiment d'argent et de propriété clandestine²¹. Une étude de Sévigny et al. (2005) démontre également que plusieurs sites adoptent des pratiques douteuses pour recruter des joueurs en gonflant le taux de retour au-dessus du seuil de la rentabilité (100 %) lorsque les utilisateurs sont en mode « démonstration » (39 % des sites de son échantillon) pour le baisser lorsque les utilisateurs jouent avec de vrais montants. Certains renseignements de nature anecdotique démontrent également qu'il n'est pas toujours aisé de se faire payer les sommes dues, auquel cas, le joueur ne dispose que de très peu de recours. Si la question de la confiance du public envers cette industrie semble encore

¹⁸ La catégorie d'infractions « jeux et paris » regroupe celles prévues aux articles 201 et 209 du *Code criminel*

¹⁹ L'année 1996 se distingue par un nombre plus élevé d'infractions de jeu illégal que les autres années suivant l'ouverture du Casino. Le démantèlement d'une maison de jeu illégale sur la réserve de Kahnawake semble à l'origine de cette situation : « La SQ arrête les tenanciers du casino illicite de Kahnawake » *La Presse*, 15 septembre 1996, A1

²⁰ Chevalier et al. (2004)

²¹ Mc Millen et Grabosky, (1998)

limiter le nombre de joueurs prêts à participer aux jeux en ligne, ce problème pourrait se résorber au fur et à mesure que certains sites réussissent à s'imposer.

Outre le cas particulier des casinos virtuels, soulignons en définitive que le développement d'une offre illicite de jeu qui entrerait en concurrence avec le jeu étatique ne devrait se matérialiser que si elle répond à un besoin qui n'est pas comblé par l'industrie légale. Le projet de relocalisation du Casino de Montréal dans le bassin Peel ne prévoyant pas de variation significative ni sur la nature, ni sur le volume de l'offre de jeu²², son incidence devrait être négligeable sur cette forme de criminalité.

1.3 - LA CRIMINALITÉ PÉRIPHÉRIQUE À L'INDUSTRIE LÉGALE DU JEU

La criminalité ne se distribue habituellement pas de façon aléatoire et un nombre disproportionné d'infractions convergent souvent dans certains lieux spécifiques, créant ainsi des « zones chaudes ». Il est généralement admis que les aires de jeux exercent un pouvoir d'attraction sur les criminels opportunistes. Les casinos semblent en effet réunir la combinaison gagnante : l'omniprésence de l'argent liquide, la capacité de pouvoir cibler des cibles attrayantes, l'anonymat de la foule, la consommation d'alcool et le caractère festif des lieux.

La présence d'un casino génère inévitablement un plus grand nombre d'incidents sur un territoire, ne serait-ce que parce qu'il y a convergence dans le temps et dans l'espace d'un plus grand nombre de cibles attrayantes et de délinquants potentiels susceptibles de passer à l'acte²³. Mais cette situation n'est pas tant le propre des maisons de jeu que celui du volume d'activité humaine et économique en général.

Il reste cependant à savoir si la nature même, la quantité et la gravité des crimes qui sont associés au casino pourraient être suffisamment élevés pour compromettre la qualité de la vie des citoyens. La criminalité périphérique à une maison de jeu peut se distinguer selon trois catégories :

- la criminalité qui s'attaque directement à l'intégrité du jeu;
- la criminalité qui tire profit de l'environnement de jeu;
- la criminalité aux abords des aires de jeux.

1.3.1 - La criminalité qui s'attaque directement à l'intégrité du jeu

Les infractions relatives à l'intégrité du jeu comme la tricherie²⁴, la collusion ou la fraude d'employés constituent des enjeux de la plus haute importance pour l'exploitant du casino. Non seulement l'institution peut-elle essuyer des pertes de revenus substantielles, mais les problèmes d'intégrité du jeu mettent en cause la crédibilité de l'institution et la confiance des clients à son égard. Les systèmes de contrôle de cette criminalité sont généralement imposants tandis que les casinos d'États déploient habituellement les moyens adéquats pour conserver les plus hauts standards de qualité et minimiser les influences criminelles lors de l'exploitation²⁵.

²² Le communiqué du 22 juin de Loto-Québec annonçait publiquement que l'offre de jeu n'allait pas être augmentée dans le cadre du projet actuel <http://www.bassinpeel.com/documents/communiqu_e_fr.pdf >

²³ Cohen et Felson (1979)

²⁴ Par exemple, le marquage des cartes, placer une mise après le « rien ne va plus » ou influencer le fonctionnement d'un appareil de jeu.

²⁵ Office of the Auditor General (2005)



Si quelques cas notoires de tricherie ont été signalés au Casino de Montréal²⁶, cette considération est d'une importance secondaire pour les communautés adjacentes comme pourrait le devenir le quartier Pointe Saint-Charles, puisque les infractions relatives à l'intégrité du jeu sont circonscrites aux aires de jeu et que la principale victime demeure l'exploitant. Dans le cas qui nous occupe, rien n'indique que la relocalisation du Casino de Montréal puisse avoir une quelconque incidence sur cette forme de criminalité. Les stratagèmes déployés visent en effet à exploiter les « failles du système » de contrôle de l'intégrité du jeu, et ce, indépendamment du lieu géographique.

1.3.2 - La criminalité qui tire profit de l'environnement de jeu

Les maisons de jeu sont depuis longtemps considérées comme un terreau fertile à la commission d'activités illégales, la présence abondante d'argent liquide en étant la principale cause. L'environnement du jeu fournit plusieurs occasions criminelles dites « en col blanc » qui regroupent une diversité d'infractions telles que le blanchiment d'argent, la mise en circulation de monnaie contrefaite, la fraude ou le vol perpétré par la dissimulation ou la ruse.

Plusieurs dossiers policiers ont en effet démontré que les casinos du Canada sont utilisés pour mener à bien des activités de blanchiment d'argent²⁷. Un stratagème commun consiste à acheter des jetons avec des produits de la criminalité, jouer à quelques jeux de hasard pour la forme et échanger les jetons par la suite en prétendant qu'il s'agit de « gains ». Le montant remis par le casino est alors réputé être un revenu légitime et non imposable.

Plusieurs voleurs peuvent également profiter d'un moment d'inattention pour subtiliser de l'argent aux joueurs distraits ou commettre d'autres formes de vols à la tire avant de se confondre dans la foule. Certains individus exploitent enfin l'environnement de jeu pour tenter d'écouler des billets contrefaits.

1.3.3 – La criminalité aux abords des aires de jeu

Les opérateurs de casino prennent habituellement les moyens nécessaires afin d'offrir un environnement agréable et sécuritaire à leurs clients. Si les comportements susceptibles de troubler la quiétude du public ou de nuire aux intérêts de l'institution tels que le vol, la tricherie et les incivilités ne sont généralement pas tolérés, ils sont néanmoins bien présents dans les maisons de jeu.

Il existe cependant des formes de criminalité qui demeurent relativement invisibles aux yeux du public et qui n'interfèrent pas directement avec les activités courantes du casino. Pire encore, certaines comme le blanchiment²⁸ d'argent ou le prêt usuraire contribuent même à gonfler les profits faisant en sorte que les exploitants y voient peu d'incitatifs à y mettre un terme²⁹.

Enfin, des réseaux criminels peuvent également exploiter l'achalandage du casino et son atmosphère festive pour offrir à la clientèle des biens et services complémentaires qui ne sont pas offerts par la maison tels que des stupéfiants ainsi que des services d'escortes ou de prostitution. Les groupes communautaires de Pointe-Saint-Charles semblent particulièrement inquiets du développement de marchés criminels aux abords du casino et supposent que ceux-ci viendront s'installer dans leur quartier.

²⁶ « Réseau de fraudeurs mis au jour au Casino » La presse, 25 août 1995, A1, « Médecin accusé d'avoir triché au Casino », La Presse 19 novembre 1993, A3

²⁷ Schneider (2004)

²⁸ Un rapport de renseignements de la DEA (repris par les journaux canadiens) venait d'ailleurs rappeler en août 2003 ce que les autorités canadiennes savaient déjà : des activités de blanchiment sont menées présentement dans les casinos. DEA (2003) « Money Laundering in Canada » Intelligence division, Drug enforcement administration, DEA-03034

²⁹ Smith et Wynne (1999)



1.4 - LES CONSTATS CONCERNANT LA CRIMINALITÉ ET LES JEUX DE HASARD

Les liens entre la criminalité et les jeux de hasard et d'argent peuvent prendre diverses formes qui n'ont ni les mêmes causes ni les mêmes conséquences. Le projet de relocalisation du Casino de Montréal pourrait avoir une incidence sur certaines d'entre elles. Des différents liens qui existent entre la criminalité et les jeux de hasard au regard du projet de relocalisation du casino, nous formulons les constats suivants :

La criminalité chez les joueurs pathologiques

- ° Bien que plusieurs considèrent que les problèmes de jeu pathologique dans les quartiers défavorisés soient davantage liés à la présence d'appareils de loterie vidéo (ALV) dans les bars, la relocalisation du casino pourrait avoir comme effet d'augmenter globalement l'accès au jeu dans Pointe-Saint-Charles³⁰. Si ce plus grand accès devait effectivement mener à une augmentation significative de la prévalence du jeu pathologique, une hausse proportionnelle des infractions liées à ce problème serait alors à prévoir. En outre, une concentration « anormalement élevée » de joueurs pathologiques dans ce quartier se traduirait vraisemblablement par une augmentation perceptible de la criminalité.

L'offre illégale de jeu en marge du contrôle étatique

- ° La prise de contrôle du jeu par l'État semble avoir diminué significativement le nombre d'infractions criminelles relatives aux jeux de hasard au Québec. Le projet de relocalisation du Casino de Montréal dans le bassin Peel ne prévoyant pas de variation ni sur la nature, ni sur le volume de l'offre, son incidence devrait être négligeable sur l'offre illégale de jeu en marge du contrôle étatique.

La criminalité périphérique à l'industrie légale du jeu

- ° Les infractions relatives à l'intégrité du jeu telles que la tricherie, la collusion ou la fraude d'employés comportent peu d'enjeux pour les communautés adjacentes, puisque ces infractions sont circonscrites aux aires de jeu et que la principale victime demeure l'exploitant. Rien n'indique que la relocalisation du Casino de Montréal puisse avoir une quelconque incidence sur cette forme de criminalité.
- ° La présence de grandes quantités d'argent liquide en étant la principale cause, les maisons de jeu de hasard génèrent des occasions de criminalité opportuniste que l'on ne trouve pas dans les autres industries du divertissement. Plus qu'à tout autre endroit, on est susceptible d'y constater la présence d'une variété de crimes d'appropriation tels que la fraude, l'escroquerie, la rapine et autres menus larcins. Les criminels opportunistes peuvent également profiter de ce contexte favorable pour y blanchir de l'argent ou tenter de mettre en circulation de la monnaie contrefaite. Le niveau de surveillance exercée dans les aires de jeu a cependant beaucoup plus d'influence pour contrôler ce type de criminalité que la localisation géographique de la maison de jeu.
- ° Le haut niveau d'achalandage, la présence d'individus avec un penchant au crime élevé et le caractère festif d'un établissement de jeu peuvent contribuer à créer une « zone chaude » où se développent des marchés criminels d'appoint contrôlés par le crime organisé : prostitution, prêt usuraire trafic de stupéfiants. La promiscuité et la consommation d'alcool peuvent également être à l'origine de conflits violents. En conséquence, certains groupes craignent les effets de « débordement » de cette criminalité sur les quartiers avoisinants. Une revue des impacts de l'implantation de casinos dans d'autres territoires permettrait de jeter un meilleur éclairage sur cette question.

³⁰ Le « Plan de développement 2004-2007 de Loto-Québec » prévoit cependant une reconfiguration du réseau des ALV afin d'en diminuer l'accessibilité. Parmi les mesures envisagées, il est prévu de retirer tous les appareils dans les sites comptant 1 à 4 ALV sur le territoire de la ville de Montréal. < http://www.loto-quebec.com/pdf/plan_de_developpement_fr.pdf >



CASINOS ET SÉCURITÉ PUBLIQUE : SYNTHÈSE DE LA LITTÉRATURE

2

Il semble y avoir une présomption chez certains groupes sociaux qu'il existe un lien causal entre la présence d'une maison de jeu et des taux de criminalité plus élevés³¹. En conséquence, la relocalisation du Casino de Montréal aux abords du quartier Pointe-Saint-Charles fait dire à plusieurs que la criminalité de ce quartier serait inévitablement à la hausse au point où il « *constituerait une aubaine pour le crime organisé* »³². Qu'en est-il au juste? Si, à notre connaissance, aucune étude n'a été menée au Québec concernant les impacts de l'implantation récente des casinos sur les taux de criminalité dans les communautés adjacentes, cette question a néanmoins fait l'objet de plusieurs publications au Canada, aux États-Unis ainsi qu'ailleurs dans le monde.

2.1 - LES ÉTUDES QUI ASSOCIENT LA PRÉSENCE D'UN CASINO ET LA CRIMINALITÉ

Sans être écrasante, la littérature concernant les effets présumés de l'implantation d'un casino sur la criminalité devient de plus en plus volumineuse alors que s'accumulent les études qui abordent cette question en parallèle au développement de l'offre de jeu. La plupart des études qui ont établi un lien entre l'implantation d'un casino et la criminalité ont comparé les statistiques de certains crimes avant et après l'implantation d'un casino ou ont procédé à une comparaison des taux de criminalité dans certains comtés où l'on a implanté une maison de jeu en comparaison de ceux qui n'en n'ont pas.

Dans leur ouvrage sur l'avènement du jeu à Atlantic City, Sternlieb et Hughes (1983)³³ soutiennent notamment que le nombre de cas de vol à la tire a augmenté considérablement dans cette ville après 1978, l'année où l'on a implanté le jeu, tandis que les petits vols se sont multipliés par un facteur de cinq et que le nombre de vols qualifiés et de voies de fait ont triplé.

Auteurs	Lieux	Conclusions
Stenlieb et Hughes (1983)	Atlantic City	° Augmentation de certains crimes (vols à la tire, vols qualifiés, agressions).
Hakim et Buck (1989)	Atlantic City	° Augmentation des crimes violents, des vols d'autos et des cambriolages.
Stokowski (1996)	Colorado Mountain	° Augmentation du taux de criminalité (vols de véhicules à moteur, petits vols, conduite avec facultés affaiblies, drogues).
Polzin et al. (1998)	Montana	° Taux de criminalité non différent des États contrôle. ° Relation entre la somme dépensée en ALV et certains crimes (cambriolages).
Gazel, Rickman et Thompson (1996)	Wisconsins	° Augmentation du taux de criminalité. ° Effet de débordement sur les communautés adjacentes.
Grinols, Mustard et Dilley (1999)	États-Unis	° Taux de crime 6 à 12 % plus élevé dans les comtés avec casino. ° Impact 3-4 ans après l'implantation.

Toujours à Atlantic City, Hakim et Buck (1989) ont également déterminé que tous les types de crimes étaient en progression quelques années après l'ouverture des casinos, particulièrement les crimes violents, les vols de voitures et les introductions par effraction. Les auteurs concluent également à un certain effet

³¹ Smith et Wynne (1999).

³² « Non : ce serait une aubaine pour le crime organisé », La Presse, 16 juin 2005, A23

³³ Cités dans Smith, G., Wynne, H. Hartnagel, T. (2003)

de débordement (*spillover*) dans les quartiers et dans les villes adjacentes³⁴ : plus une communauté est près du centre de la ville, plus les taux de criminalité étaient élevés. On reproche cependant aux auteurs de ne pas prendre en compte la population flottante de cette ville dont la vocation principale est touristique.

À la suite de la légalisation du jeu dans l'État du Colorado en 1991 et deux ans après l'ouverture du casino, Stokowski (1996) soutient que les vols simples, les vols de véhicules à moteurs ainsi que la conduite en état d'ébriété ont connu la progression la plus significative. L'auteur affirme également que le pourcentage des arrestations pour différents délits tels ceux relatifs aux stupéfiants, les voies de fait et la fraude a également progressé. En comparant ses données avec celles de l'État du Colorado, on remarque que le nombre total de crimes poursuivait une tendance à la baisse à l'échelle de l'État depuis 1991, sauf dans les villes où il y avait un casino (Black Hawk, Central City, Cripple Creek). À partir de ces résultats, Stokowski (1996) établit un lien entre la présence de casinos et une hausse des taux de criminalité. L'un des problèmes concernant cette étude concerne particulièrement l'absence de cadre théorique permettant d'expliquer les résultats. Qu'est-ce qui peut en effet contribuer à la hausse de la criminalité dans ces villes? Si l'on peut effectivement tracer un lien entre les deux événements (hausse de criminalité et présence de casino), la spécification de la recherche ne permettait pas d'exclure d'autres possibilités.

Une autre étude réalisée cette fois dans le Winsconsin par Thompson, Gazel et Rickman (1996) examine les effets de casinos autochtones sur les index de la criminalité (I et II). Les chercheurs prennent des mesures dans tous les comtés sur une période de plus de quatre ans (1991-1995) en sachant que les 14 comtés contenant un casino seraient ensuite comparés à 13 autres comtés limitrophes (qui partagent une frontière avec un comté qui dispose d'un casino) pour être enfin comparés avec les comtés qui ne répondaient à ni un ni l'autre des critères précédents. Les résultats indiquent que les comtés qui ont un casino sur leur territoire et ceux qui partagent leur frontière avec un État qui dispose d'un casino sur son territoire avaient des taux 6,7 % plus élevés que les autres (exempts de casino) dans le cas des crimes graves (index I) et de 12 % plus élevé dans le cas des crimes moins graves (index II).

De son côté, Polzin et al. (1998) devait déterminer l'effet des dépenses de jeux de hasard sur le taux de criminalité dans une région du Montana. La stratégie d'analyse consistait à comparer les dépenses et les taux de criminalité avec des villes équivalentes situées dans des états limitrophes. Les résultats de Polzin et al. (1998) indiquent que si les dépenses *per capita* peuvent faire augmenter un certain nombre de crimes, les taux de criminalité globaux sont relativement comparables entre les villes. La participation à des jeux de hasard sous la forme d'appareils de loterie vidéo était cependant associée statistiquement à des taux plus élevés de cambriolages, de vols qualifiés et de conduite avec facultés affaiblies.

L'étude Grinols, Mustard et Dilley (1999) est sans aucun doute celle qui fournit les preuves les plus importantes concernant le lien potentiel qui peut exister entre la présence de maisons de jeu et des taux de criminalité plus élevés. Les chercheurs se sont intéressés aux taux de criminalité des différents comtés en comparant les quelque 170 où il y avait un casino aux 3 165 comtés où il n'y en avait pas durant une période de près de 20 ans. Ils contrôlent une cinquantaine de paramètres supplémentaires (ils ne contrôlent cependant pas adéquatement la population flottante pour laquelle ils ne disposent pas de données dans chacun des comtés). À partir des résultats de leur modèle de régression, les chercheurs concluent que les comtés qui disposent d'un casino ont des taux de criminalité (Index I) significativement plus élevés que les autres. Un aspect intéressant des conclusions des auteurs tient au fait qu'il existerait également un délai (estimé à plus ou moins 3-4 ans) avant que ne surgissent les problèmes associés au jeu à la suite de l'implantation d'une maison de jeu.

³⁴ Voir également à ce sujet Friedman, F. Hakim, S. et Weinblatt, J. (1989) « Casino gambling as a growth pole strategy and its effects on crime » *Journal of regional science*, 29 :4 pp 615-623.



2.2 - LES ÉTUDES QUI N'ÉTABLISSENT PAS DE LIEN ENTRE LE CASINO ET LA CRIMINALITÉ

Comme la question du jeu légalisé fait toujours l'objet de débats passionnés, il existe bien souvent une présomption voulant que l'industrie du jeu tendrait à minimiser le lien entre la criminalité et les jeux de hasard et que toute étude financée par elle serait résolument subjective³⁵. Plusieurs des études qui n'établissent pas de lien entre la criminalité et la présence de casinos souffrent de cette présomption bien que leur méthodologie puisse être jugée adéquate.

C'est notamment le cas de l'étude de KPMG (1995) qui a été réalisée pour le compte de l'Ontario Casino Corporation qui, après un an d'exploitation d'un casino temporaire dans la ville de Windsor, désirait en connaître les retombées en prévision du remplacement de la structure temporaire par un établissement à vocation permanente. L'étude de KPMG se fonde sur les statistiques de la criminalité de Windsor qui sont ensuite comparées au niveau provincial. Des entrevues ont également été menées auprès d'experts.

D'après les résultats de l'étude, l'implantation d'un casino temporaire à Windsor n'a pas causé une augmentation significative de la criminalité violente et non violente un an plus tard, malgré une affluence de quelque 5,5 millions de visiteurs dont 80 % venaient de l'extérieur. Les taux de criminalité de Windsor se comparaient à ceux des autres villes canadiennes et, tout comme elles, on y enregistrait une baisse de la criminalité. Les chercheurs embauchés par KPMG soulignent que la planification de la sécurité avant l'ouverture du casino a contribué à minimiser les impacts négatifs de l'ouverture du casino sur la communauté.

Auteurs	Lieux	Conclusions
Albanese (1985)	Atlantic City	° En contrôlant la croissance de la population, la progression de la criminalité a plus à voir avec l'augmentation de la population que la présence de casinos.
KPMG (1995) (Ontario Casino Corporation)	Windsor Ontario	° L'impact sur la criminalité un an après son implantation est minime.
Margolis (1996)	Atlantic City Bâton Rouge Las Vegas	° Les taux de criminalité de certaines villes réputées pour leur casino sont parfois inférieurs à ceux d'autres villes américaines ou affichent une tendance à la baisse.
Reuter (1997)	États-Unis (20 villes)	° L'implantation des casinos a un effet négligeable sur le taux de criminalité.
Room et Turner (1999)	Niagara Falls	° 77 % des adultes ont prédit une hausse et 44 % pensent un an plus tard que cette hausse s'est matérialisée. ° Les impacts économiques sont positifs.
Albanese (1999)	États-Unis	° Il n'y a pas de lien entre la criminalité (escroquerie, fraude) et les casinos. ° Le taux d'infractions est moins élevé dans certains comtés avec casino.
Stitt, Nichols, Giacospassi (2003)	États-Unis	° Les résultats ne sont pas concluants : baisse dans 3 communautés, hausse dans 3 communautés, stable dans 1 communauté.
Phipps (2004)	Windsor Ontario	° Il n'y a pas d'effet significatif à la hausse ou à la baisse sur le nombre d'infractions enregistrées dans les quartiers concernés à la suite de l'ouverture et de la fermeture des casinos. ° La distribution spatiale des infractions est peu concluante.

L'effet de l'ouverture des casinos de Windsor sur le désordre et la criminalité a par ailleurs été évalué plus récemment par Phipps (2004) à l'aide d'un devis plus robuste. Les hypothèses sont testées à l'occasion d'une modélisation de séries chronologiques s'échelonnant sur 179 semaines suivant l'ouverture des 2 casinos (temporaire et permanent). Le nombre d'appels hebdomadaire adressés à la police concernant une sélection d'infractions contre la personne, contre la propriété et de désordre ont servi respectivement de variables dépendantes. Le but était de déceler des associations statistiques entre la présence du casino et

³⁵ Smith et Wynne (1999)

une hausse de ces infractions, tout en contrôlant l'effet d'autres variables, notamment le chômage. Phipps (2004) s'est également intéressé à la distribution des crimes dans l'espace afin de déceler une configuration suggérant que le casino agit en tant que « pôle d'attraction » de la criminalité.

Les résultats indiquent que ni l'ouverture du casino permanent, ni la fermeture du casino temporaire n'ont eu d'effet significatif à la hausse ou à la baisse sur le nombre d'infractions enregistrées dans les quartiers concernés. Au niveau spatial, la configuration de la plupart des infractions avait pour centre géographique le milieu des quartiers et ne suggérait pas d'effet « casino » à l'exception des infractions de désordre. Mais comme ces infractions ne se sont pas résorbées après la fermeture du casino temporaire et qu'elles n'ont pas enregistré de hausse après l'ouverture du casino permanent, Phipps (2004) suggère que ces incidents ne semblent pas directement liés à l'existence du casino et que l'explication résiderait vraisemblablement ailleurs.

Dans le même ordre d'idées, les casinos de la Nouvelle-Écosse n'auraient pas non plus occasionné une augmentation de la criminalité dans les communautés où ils ont été implantés. Selon les données citées par Hayward (2004), la présence des casinos n'aurait pas non plus fait augmenter les besoins des services de police ou des ambulances.

Aux États-Unis, l'étude d'Albanese (1985) fait figure de pionnière au chapitre de l'évaluation des effets de la présence de casinos sur la criminalité. Albanese soutient notamment que les études antérieures qui ont détecté une progression de la criminalité à Atlantic City depuis l'avènement du jeu en 1978 utilisaient le nombre d'infractions déclarées pour étayer leur argument, plutôt que le taux qui est une mesure beaucoup plus appropriée pour évaluer « l'évolution du risque relatif » compte tenu de la croissance démographique. En tenant compte des changements au regard des effectifs policiers et des mouvements de la population, Albanese (1985) a constaté que le nombre de policiers augmentait au même rythme que la population (favorisant ainsi une plus grande détection) et que la population croissait plus rapidement que le nombre de crimes. Par conséquent, le risque relatif d'être victime d'un crime était en décroissance. Qui plus est, le taux de crime était également en croissance dans le reste de l'État si bien que l'association entre la présence de casinos et la hausse du nombre de délits était vraisemblablement fallacieuse et s'expliquait davantage par une croissance soutenue de la population.

Deux autres études se sont également intéressées à l'impact criminogène des casinos. Margolis (1997) s'emploie notamment à démontrer, statistiques criminelles à l'appui, que plusieurs territoires où des casinos avaient été implantés jouissaient de taux de criminalité inférieurs à la moyenne des villes nord-américaines (Las Vegas), observaient une diminution de leur taux de criminalité (Atlantic City) ou enregistraient leur taux de criminalité le plus bas en 15 ans (Bâton Rouge) malgré la présence de casinos. Cependant, le fait que cette étude a été commanditée par l'*American Gaming Association* lui porte nécessairement ombrage selon certains auteurs³⁶.

Animé du même objectif de déterminer s'il existe un lien entre la présence de casinos et l'accroissement de problèmes criminels, Reuter (1997) a procédé à l'analyse des données officielles de 20 villes (dans lesquelles la présence de casinos est assez significative pour comporter un effet) qu'il a ensuite complétée par des visites de sites et des entrevues auprès d'intervenants sociaux. Reuter se montre surpris de la consistance des résultats selon lesquels les casinos ont un effet négligeable sur le taux de criminalité à la suite de leur implantation. Ces constatations sont également appuyées par les intervenants rencontrés en entrevue.

Certaines études se sont également intéressées aux appréhensions et aux préjugés de départ que cultivaient les citoyens à l'égard de la présence éventuelle d'un casino pour voir s'ils tenaient toujours le même

³⁶ Smith, G., Wynne, H. Hartnagel, T. (2003)



discours après l'implantation. Des sondages concernant les perceptions des citoyens ont donc été réalisés selon un modèle avant-après qui suivait l'évolution de l'opinion. C'est notamment le cas de l'étude de Room, Turner et Ialomiteanu (1999) menée auprès des résidents de Niagara Falls un peu avant l'ouverture du casino et un an après le début de son exploitation. Les résultats révèlent que plusieurs des effets négatifs que l'on craignait à l'origine concernant la tranquillité et la sécurité publique ne semblent pas s'être matérialisés. En effet, si 77 % des répondants croyaient au départ que le casino occasionnerait une augmentation des « crimes graves », seulement 44 % étaient toujours de cet avis un an après son ouverture. Une majorité (63 %) de répondants croyait également que le casino ferait en sorte qu'un plus grand nombre de jeunes éprouveraient des difficultés avec la justice. Un peu moins de 35 % des personnes sondées avaient la même opinion un an après l'ouverture du casino. La réalité semble également s'être avérée moins difficile que prévu concernant le prix des loyers et l'incidence d'actes susceptibles de troubler la paix (bruit, consommation d'alcool).

Dans une autre étude particulièrement efficace, Albanese (1999) s'intéresse à l'évolution de certains crimes d'appropriation souvent commis par des joueurs pathologiques (fraude, abus de confiance, escroquerie) à la suite de l'implantation de casinos. À cette fin, Albanese a utilisé les sources de données suivantes : les courbes de tendances concernant des crimes ciblés avant et après l'implantation de casinos dans 9 grandes villes, la comparaison des tendances dans des villes témoins où il n'y avait pas de casinos, la comparaison avec les tendances nationales ainsi qu'une analyse de contenus des journaux concernant les faits divers à ce sujet sur une période de dix ans (mots-clés : abus de confiance et jeux de hasard). Il complétait ensuite sa collecte de données par des entrevues auprès de personnes condamnées pour ces crimes afin de mieux comprendre la dynamique du passage à l'acte (expliqué par une multitude de facteurs). Les résultats de l'étude indiquent que la présence de casinos ne contribue pas à une augmentation significative de ces infractions. On reproche cependant à l'étude d'Albanese (1999) d'avoir été financée par l'*American Gaming Association*.

Enfin, une étude à la méthodologie assez robuste menée par Stitt, Nichols et Giacospassi (2003) ne fournit cependant pas des résultats consistants. Dans le cadre de leurs travaux, les chercheurs comparent en effet les taux de criminalité de sept villes (avant et après l'implantation de casinos), tout en contrôlant le niveau de population flottante. Chaque ville est associée à une ville témoin plus ou moins équivalente. Si les résultats indiquent que certains crimes augmentent ou diminuent de façon significative à la suite de l'implantation du casino, ces infractions diffèrent d'une ville à l'autre (à l'exception des délits relatifs aux stupéfiants qui affichent une légère progression dans toutes les villes). Si l'on s'intéresse aux résultats de façon globale, dans trois communautés il semble y avoir eu progression, dans trois communautés il semble y avoir eu régression, tandis qu'aucune influence n'a été observée dans la dernière communauté.

2.3 - LES CONSTATS CONCERNANT LA CRIMINALITÉ ET LA PRÉSENCE D'UN CASINO DANS LA LITTÉRATURE

Si la croyance selon laquelle la présence d'un casino favorise une hausse du taux de criminalité dans les quartiers environnants semble répandue dans la population³⁷, la recherche scientifique est cependant loin d'être aussi catégorique. À l'heure actuelle, force nous est de constater que les résultats des principales études qui ont tenté d'évaluer l'effet criminogène des casinos sont plutôt inconsistants, pour ne pas dire contradictoires.

De plus, beaucoup trop de considérations importantes et susceptibles d'avoir un impact ne sont pas prises en compte lorsque vient le temps de comparer les études et leurs résultats. La grosseur des casinos, leur nombre, la clientèle visée, l'exploitation privée ou publique, la localisation et le contexte socio-

³⁷ Room et Turner (1999)



économique n'en sont que quelques exemples. Dans son projet de relocalisation, Loto-Québec vise l'exploitation d'un casino d'État (par opposition aux casinos d'intérêt privé) orienté vers une clientèle touristique fortunée plutôt que vers la clientèle locale. Ces considérations ont-elles une incidence? La recherche n'offre actuellement qu'une bien mince réponse à cette question.

Cette situation nous mène en outre à faire les constats suivants concernant l'état des connaissances sur l'impact de la présence d'un casino sur la criminalité :

- ° On dénote une absence de cadre théorique qui permettrait de prédire les relations attendues ou d'expliquer certains résultats de recherche. Les études s'emploient généralement à démontrer un lien empirique entre la criminalité et le casino sans vraiment expliquer pourquoi il devrait en être ainsi.
- ° Si certaines recherches ont détecté des associations statistiques entre la présence de casinos et des taux de criminalité plus élevés, la multiplicité des facteurs locaux susceptibles d'introduire des effets concurrents et le défaut de contrôler adéquatement les répercussions présumées d'une hausse de la population flottante portent ombrage aux résultats et les rendent difficiles à généraliser.
- ° L'absence de résultats clairs au chapitre de la recherche comporte certaines implications : soit que l'on mesure mal le phénomène, soit que trop de facteurs locaux teintent les résultats, soit que les relations détectées sont fallacieuses et qu'elles ont pour origine une autre cause.

En somme, l'état actuel des connaissances scientifiques ne permet pas de conclure à un lien de causalité entre la présence d'un casino et une hausse éventuelle de la criminalité. Cependant, nous ne pouvons pas l'exclure non plus.

UN APERÇU DE LA CRIMINALITÉ ASSOCIÉE AUX CASINOS DU QUÉBEC

3

Nous l'avons vu, les tentatives d'évaluer l'ampleur de la criminalité associée directement ou indirectement à la présence d'un casino se butent à une série d'obstacles d'ordre méthodologique qui rendent l'exercice particulièrement délicat. Les statistiques officielles de la criminalité au Québec ne peuvent pas, à l'heure actuelle, rendre compte adéquatement de la criminalité associée aux jeux de hasard et d'argent, ni faire le décompte des crimes commis par les joueurs pathologiques, ni déterminer le volume d'infractions associées à la présence d'un casino, tout simplement parce que ces variables ne sont pas prises en compte lors de la rédaction des rapports de police. Comment savoir en effet si le butin d'un vol qualifié pour lequel aucun suspect n'a été arrêté a servi à jouer au casino?

Cependant, les crimes commis au casino n'auraient vraisemblablement pas été commis, n'eût été de sa présence. Ainsi, chaque crime signalé à la police en provenance du casino correspond à un dossier qu'elle n'aurait pas eu à traiter autrement. Reste à savoir si ce volume est anormalement élevé.

En outre, l'analyse de la criminalité signalée aux abords et à l'intérieur des casinos peut fournir un aperçu du caractère criminogène associé à la maison de jeu. Des vols de tous genres signaleraient par exemple la présence d'une criminalité plus opportuniste découlant de l'affluence, tandis que le trafic de stupéfiants et/ou la présence de prêteurs sur gages témoigneraient d'une plus grande implication de réseaux criminels organisés alors qu'un nombre élevé d'agressions physiques, de méfaits ou de conduites avec capacités affaiblies témoignerait d'un certain désordre dans les lieux.

3.1 - LES ÉVÉNEMENTS CRIMINELS ENREGISTRÉS DANS LES CASINOS

3.1.1- Les événements enregistrés par la police au Casino de Montréal

Lorsque survient un événement nécessitant une intervention policière, les policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) l'enregistrent généralement dans une base de données appelée le *Module d'intervention policière* (MIP). Grâce à l'information extraite de cette banque, il est possible de tracer le portrait de la criminalité dans certaines zones géographiques d'intérêt, voire à une adresse spécifique³⁸.

Le tableau suivant présente un aperçu des événements criminels enregistrés au Casino de Montréal depuis son ouverture³⁹. En moyenne, les policiers signalent annuellement 160 événements, dont quelques-uns ne sont pas des infractions criminelles. L'année 1995 se distingue cependant par un nombre moins élevé d'événements que la norme, une situation qui s'explique vraisemblablement par une grève de plusieurs semaines des employés du casino qui a passablement ralenti ses activités et réduit sa fréquentation.

Si l'on considère les statistiques annuelles de fréquentation de l'établissement, qui oscillent généralement entre 5 et 6,5 millions de visiteurs au cours d'une période de 10 ans, le taux global de 2,8 événements par 100 000 visiteurs nous semble à première vue plutôt modéré compte tenu du caractère criminogène qu'on attribue habituellement aux maisons de jeu. En outre, le Casino de Montréal ne semble pas se distinguer par un volume d'événements signalé à la police plus élevé que d'autres attractions touristiques majeurs de la

³⁸ Si cette source d'information fournit un aperçu assez fiable de la nature et du volume des infractions signalées aux policiers en provenance d'un lieu spécifique, les policiers peuvent cependant s'y déplacer pour porter assistance au public dans une multitudes de circonstances sans que cela fasse l'objet d'une inscription au MIP.

³⁹ Un tableau détaillé est disponible en annexe.

métropole selon les données qui nous ont été fournies par le SPVM. En effet, si l'on tient compte de leur achalandage respectif⁴⁰, le Parc olympique (10,6), le Palais des congrès (6,8), le Centre Bell (2,9) et le Biodôme (2,9) ont généré un taux d'événements par 100 000 visiteurs plus élevé en 2004 que celui du Casino de Montréal (2,1). (Un tableau détaillé est disponible en annexe C). Notons cependant que tous les événements ne sont pas nécessairement signalés à la police dans les mêmes proportions et que ces lieux ne disposent pas de moyens équivalents au chapitre de la sécurité.

TABEAU I :

TABEAU DES ÉVÉNEMENTS SURVENUS AU CASINO DE MONTRÉAL ENREGISTRÉS ANNUELLEMENT PAR LE SPVM, 1994-2004

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Total
Crimes contre la personne	8	19	19	29	27	23	24	20	31	42	25	267
Crimes contre la propriété	97	54	96	69	67	88	93	87	95	74	60	880
Autres infractions au <i>Code criminel</i>	19	10	18	23	23	22	54	124	64	55	33	445
Infractions - conduite d'un véhicule	16	14	14	21	14	4	9	1	5	7	3	108
Infractions relatives aux drogues	0	0	0	1	0	0	3	5	6	2	1	18
Infractions féd. /prov. /municipales	0	0	0	0	0	1	0	2	1	1	4	9
Autres événements - non criminel	3	0	0	3	1	4	13	4	4	4	3	39
Total des événements	143	97	147	146	132	142	196	243	206	185	129	1766
Fréquentation annuelle (en milliers)	4617,8	4181,1	5435,2	6339,9	5826,0	5911,3	5603,3	6755,2	6551,7	6385,1	6272,2	63878,8
Taux d'événement (/100 00 visiteurs)	3,1	2,3	2,7	2,3	2,3	2,4	3,5	3,6	3,1	2,9	2,1	2,8

Source : Information policière tirées du MIP / CRPQ - Service de police de la Ville de Montréal – traitée par le ministère de la Sécurité publique

Si l'on s'intéresse aux différentes infractions recensées dans le casino, les crimes contre la personne comptent pour 15 % du volume de la criminalité, ce qui est une proportion habituelle⁴¹. Parmi les crimes contre la personne, les voies de fait (10 %) dominent largement et sont suivis de très loin par des menaces ou du harcèlement (2 %) et des vols qualifiés (2 %). Les crimes contre la propriété comptent quant à eux pour la moitié des événements recensés (50 %) et se composent essentiellement de vols simples de moins de 5 000 \$ (22 %), de fraudes par guichet automatique (8 %), d'autres types de fraudes (4 %) (par carte de crédit), de vols à l'intérieur de véhicules (8 %) ou du véhicule lui-même (2 %).

On recense également certaines autres infractions au *Code criminel*, notamment la contrefaçon de monnaie (13 %) ainsi que les délits contre l'administration de la loi et la justice tels que les infractions aux règles de cautionnement, ou les « faux » appels à la bombe. Les infractions relatives à la conduite d'un véhicule tels que les délits de fuite (4 %) et la conduite avec capacités affaiblies (2 %) ne comptent pour approximativement que 6 % de l'ensemble des événements. Notons que l'on enregistre très peu d'infractions relatives aux stupéfiants au Casino de Montréal (1 %) et celles-ci concernent la possession (cocaïne et cannabis) plutôt que l'approvisionnement.

⁴⁰ Données tirées de la base de données de Tourisme Montréal disponible au <<http://www.tourisme-montreal.org/>>

⁴¹ La proportion des crimes contre la personne enregistrée au Québec est de plus ou moins 18 % en 2003. Ministère de la Sécurité publique (2004).

3.1.2- Les événements enregistrés par le service de sécurité du Casino de Montréal

Le casino dispose depuis quelques années d'un système informatisé de gestion des dossiers de sécurité (CARDEX) permettant notamment, depuis 2001, une meilleure analyse des événements compilés. Bien que l'on présume que les deux systèmes ne sont pas nécessairement comparables au chapitre de la définition des infractions, on peut noter certaines disparités entre les données du service de sécurité et celles du SPVM. Le nombre d'événements enregistré annuellement par la sécurité du casino est en effet beaucoup plus important. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation :

- ° Tous les événements ne sont pas nécessairement signalés à la police. Les principales raisons habituellement invoquées sont la faible gravité du délit, la volonté de la victime de ne pas impliquer la police dans l'affaire ou la conviction qu'elle ne pourrait rien y faire de toute manière⁴².
- ° Les dossiers de contrefaçon de monnaie, qui composent une part importante des événements enregistrés au casino (plus de 63 %), sont généralement soumis à la GRC et non au SPVM, ce qui explique les disparités concernant cette infraction. Notons que les infractions de contrefaçon de monnaie ont connu une forte progression au Québec et au Canada depuis quelques années, les avancées technologiques en matière d'imprimerie et une détection plus systématique des faux billets en étant les principales causes. Le Casino de Montréal ne semble donc pas échapper à la tendance.

TABEAU II :

ÉVÉNEMENTS ENREGISTRÉS PAR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INTERNE DU CASINO DE MONTRÉAL, 2001 À 2004

	Nombre d'événements ^a	Pourcentage (avec contrefaçon)	Pourcentage (sans contrefaçon)
Crimes contre la personne (y compris les menaces)	1 493	14 %	38 %
Fraudes	246	2 %	6 %
Argent contrefait	6 718	63 %	--
Vols de/dans véhicules	23	0 %	1 %
Vols	1 278	12 %	32 %
Stupéfiants	38	0 %	1 %
Suicides	1	0 %	0 %
Vandalisme/Dommage	861	8 %	22 %
Sous-total événements	10 658	100 %	100
Autres événements non criminels	734	--	--
Total global	11 392		

a : Tiré des événements enregistrés au système CARDEX de la sécurité interne du Casino de Montréal

Si l'on exclut la contrefaçon qui compte pour une proportion démesurée d'événements, les données compilées nous indiquent que les « crimes contre la personne » comptent pour approximativement 38 % du volume des événements enregistrés au casino, mais la très grande majorité (80 %) consiste en des altercations verbales. Si l'on compare le total des altercations physiques enregistrées par le casino au cours de cette période (297) avec le nombre d'événements de voies de fait enregistrés au SPVM (81), il serait possible de croire qu'environ 1 événement violent sur 4 est signalé à la police, le reste ne faisant vraisemblablement pas l'objet de plainte.

Quant aux crimes contre la propriété, le portrait est plutôt conforme aux données du SPVM qui indiquent que les vols d'argent ou d'objets personnels sont les infractions les plus courantes. Une minorité

⁴²Gannon et Milhorean (2005)

seulement de ces événements semblent être déclarés à la police, ce qui en soi est peu surprenant compte tenu des habitudes de dénonciation des victimes dans ces situations. Le vandalisme et le dommage contre la propriété (principalement envers les appareils de jeux et les véhicules) comptent pour 22 % des dossiers si l'on exclut les cas de contrefaçon. Quelques délits relatifs aux stupéfiants et au prêt usuraire sont également signalés.

3.1.2- Dans les autres casinos du Québec

Les données fournies par les corps de police qui ont sous leur juridiction les deux autres casinos du Québec (Charlevoix et Lac Leamy) peuvent nous fournir un aperçu de la situation à l'extérieur de Montréal.

Le taux d'événements dans les deux casinos semble à première vue légèrement supérieur, mais cette situation peut s'expliquer par le fait que nous trouvons parmi les données des rapports d'accidents de la route que nous n'avions pas dans les données du SPVM. Dans le cas du Casino de Charlevoix, ces événements représentent pratiquement le tiers des interventions. Ces taux sont donc fournis à titre indicatif uniquement et doivent bien entendu être interprétés avec prudence puisqu'ils sont susceptibles de varier selon les pratiques en vigueur dans les corps de police ainsi qu'en fonction de la propension du casino ou des victimes à faire appel aux forces de l'ordre lors d'une situation problématique.

TABEAU II :

TABEAU DES ÉVÉNEMENTS CONFIÉS À LA POLICE SURVENUS DANS LES CASINOS DE CHARLEVOIX ET DU LAC LEAMY, 1995-2004

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Total
Casino de Charlevoix											
◦ Événements (Sûreté du Québec)	10	9	30	43	22	16	44	42	55	54	325
◦ Fréquentation annuelle (en milliers)	785,0	764,6	804,9	765,0	996,7	1048,5	1127,2	1120,3	1192,7	1223,3	9828,2
◦ Taux d'événement (/100 00 visiteurs)	1,3	1,2	3,7	5,6	2,2	1,5	3,9	3,7	4,6	4,4	3,3
Casino de Lac Leamy											
◦ Événements ⁴³ (Service de police de la Ville de Gatineau)	-	-	-	-	-	-	-	88	119	147	452
◦ Fréquentation annuelle (en milliers)	-	-	-	-	-	-	-	3398,4	3441,7	3344,1	10184,2
◦ Taux d'événement (/100 00 visiteurs)	-	-	-	-	-	-	-	2,6	3,5	4,4	3,5

Outre ces subtilités méthodologiques, retenons seulement que le volume des interventions policières ne semble pas témoigner, à première vue, d'un volume plus élevé de problèmes criminels dans les autres casinos de la province. La nature des infractions signalées se recoupe également : vols simples, délits de fuite, voies de fait, conduite avec capacités affaiblies, méfaits sur un véhicule, etc.

La variété des délits fait dire⁴⁴ au Service de police de la Ville de Gatineau « *qu'elle ne peut signaler de problématique particulière inhérente aux activités du casino* » tandis que leur nombre ne serait pas « *significativement élevé* ». (p. 9) Du côté de Charlevoix, la Sûreté du Québec (SQ) n'a pas signalé non

⁴³ Nous avons exclu les demandes d'assistance qui ne correspondent pas nécessairement à des événements dans le cas de Gatineau.

⁴⁴ Service de police de la Ville de Gatineau (2005) « Rapport statistique sur les infractions survenues sur le territoire de Gatineau et dans l'ensemble du Québec à partir de 1993 », Service de la direction (document inédit).

plus un volume d'événements associés au Casino de Charlevoix qui serait problématique compte tenu de son achalandage.

Soulignons de plus que les données transmises par le Service de police de Gatineau concernant l'impact du casino sur le taux de criminalité font état d'une tendance à la baisse du taux de criminalité au cours des quatre années qui ont suivi l'ouverture du casino et que cette tendance se comparait à la situation au Québec. Dans son avis⁴⁵ transmis au ministère de la Sécurité publique, la SQ mentionne, au sujet de l'impact de l'ouverture du Casino de Charlevoix, que sur la base des données disponibles « *il n'y aurait pas eu de répercussion négative ni d'augmentation de la criminalité dû à l'ouverture du casino* ». (p. 5)

3.2 - LES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA PRÉSENCE DE RÉSEAUX CRIMINELS AUX ABORDS DES CASINOS

Si les statistiques nous renseignent sur le volume et la nature de la criminalité que l'on observe à tous les jours, elles ne permettent cependant pas d'apprécier adéquatement les liens plus subtils qui peuvent se tisser entre la présence d'un casino et les réseaux criminels. À partir de renseignements issus à la fois de sources ouvertes et fermées, nous pouvons fournir quelques indices de la présence du crime organisé dans les casinos du Québec.

Réseaux de prostitution

- ° Des renseignements de diverses sources indiquent que des tentatives de mettre en place des réseaux de prostitution auraient eu lieu lors de l'ouverture des casinos de Montréal⁴⁶ et de Charlevoix, mais que l'intervention rapide des policiers aurait permis de les faire échouer. Des individus tentaient apparemment d'entrer en contact avec des adolescentes pour leur demander de servir d'escortes pour des clients du casino et du Manoir Richelieu⁴⁷.

Présence du crime organisé

- ° Au fil des ans, la SQ a remarqué à plusieurs reprises la présence de motards criminels ou d'autres individus suspects à l'intérieur du Casino de Charlevoix tandis que des articles publiés dans les journaux montréalais ont fait état de la présence présumée de plusieurs individus liés au crime organisé⁴⁸ qui fréquentaient la section VIP du Casino de Montréal⁴⁹. On signale également la présence d'individus liés au crime organisé asiatique au Casino du Lac Leamy.

Activités de blanchiment d'argent

- ° Plusieurs sources distinctes font état du même stratagème de blanchiment d'argent dans les casinos de la province qui consiste à encaisser des produits de la criminalité en prétendant qu'il s'agit de gains de jeu. Si des individus liés aux motards criminels ont déjà allégué des gains au casino pour tenter de justifier leurs dépenses élevées, un officier du SPVM soulignait que plusieurs travailleurs au noir utiliseraient également ce stratagème⁵⁰.

⁴⁵ Sûreté du Québec (2005) « La relocalisation du Casino de Montréal dans le bassin Peel : une appréciation sommaire des impacts possibles sur la sécurité publique, Direction générale de la Sûreté du Québec (document inédit)

⁴⁶ « Une bête moins monstrueuse que prévu » Le Soleil, 1^{er} octobre 1994, A21

⁴⁷ « Des individus ont déjà contacté des adolescentes : la SQ enquête « escortes » demandées autour du casino ». Le Soleil, 27 juillet 1994 p. A1

⁴⁸ « Beau monde », La Presse, 1^{er} mai 1994, p.A5

⁴⁹ « Chinois Salvail arrêté pour avoir malmené un client au Casino de Montréal » La Presse, 15 mars 1994, A4

⁵⁰ « Une bête moins monstrueuse que prévu » Le Soleil, 1^{er} octobre 1994, A21



Prêt usuraire

- En 1998, deux hommes ont été arrêtés au Casino de Montréal en octobre sous des accusations relatives au prêt usuraire. Les deux hommes se connaissaient, mais n'étaient pas associés et faisaient chacun leur commerce⁵¹.
- Lors d'un procès pour un meurtre commis en mai 1996, il a été allégué que la victime, un homme d'origine asiatique qui gérait un commerce de meubles dans le nord de Montréal, était également « un usurier du Casino de Montréal » et qu'il avait été assassiné parce qu'il harcelait son client pour une importante dette de jeu⁵².
- Un article⁵³ publié en 2004 laisse sous-entendre que le chef de la mafia montréalaise, Vito Rizzuto, aurait trempé « dans le prêt usuraire au Casino de Montréal ».
- Un réseau de prêt usuraire qui sévissait depuis plusieurs années a été démantelé à Montréal en juin 2003. L'enquête policière a démontré que le réseau menait ses activités à l'intérieur du Casino de Montréal et accordait des prêts à de gros joueurs qui, après avoir essuyé des pertes, désiraient quelques milliers de dollars pour tenter à nouveau leur chance. Les sommes consenties étaient conservées dans trois coffrets de sûreté sur les lieux mêmes du casino⁵⁴.
- Dans un article⁵⁵ publié plus récemment, on allègue que des « dépisteurs » associés aux réseaux criminels asiatiques recherchent des joueurs éprouvant des difficultés financières dans le Casino du Lac Leamy afin de leur consentir des prêts, qui seront ensuite remboursés par l'entretien de plantations de cannabis dans des maisons louées.

Trafic de stupéfiants

- Peu de renseignements font état du développement de réseaux de trafic de stupéfiants à l'intérieur ou aux abords des casinos. Certaines enquêtes ont déjà été conduites à l'égard d'employés qui consommaient et trafiquaient des stupéfiants auprès notamment d'autres croupiers.

3.3 - LES CONSTATS CONCERNANT LA CRIMINALITÉ ASSOCIÉE AUX CASINOS DU QUÉBEC

À la lumière des données disponibles concernant les événements qui ont été enregistrés dans les casinos et sur la base des renseignements recueillis ou qui nous ont été transmis, il nous est possible d'émettre les constats suivants concernant la criminalité associée aux casinos du Québec :

- Compte tenu de leur achalandage respectif, les casinos du Québec ne semblent pas générer un volume anormalement élevé d'événements en comparaison d'autres attractions touristiques majeures de la métropole. Ces endroits bénéficient cependant de moyens plus imposants pour assurer leur sécurité.
- À en juger par la nature des événements déclarés, une bonne part de la criminalité associée aux maisons de jeu semble résolument opportuniste. Les casinos, par leur vocation, fournissent un environnement favorable à la commission d'infractions de nature pécuniaire. Les individus qui ont un

⁵¹ « Prêteur du Casino arrêté », La Presse 31 octobre 1998, A25

⁵² « Procès de François Ménard : Le fossoyeur de la victime dit avoir été payé par l'accusé » La Presse, vendredi 1 avril 2005, A10

⁵³ « Le chef mafieux Vito Rizzuto attend toujours en prison la décision sur son extradition » 16 septembre 2004, A3

⁵⁴ R.c. Théodore [500-01-014295-031]

⁵⁵ « Ce serait au Casino que la filière asiatique recruterait des joueurs fauchés pour en faire des mariculteurs » Le Droit, 16 mars 2005, p. 4



fort penchant pour le crime tenteront de saisir toutes les occasions qui s'offrent à eux : vol, fraude, contrefaçon, blanchiment d'argent. L'importance relative de ces délits dans les rapports d'événements est donc peu surprenante en soi.

- L'achalandage, la promiscuité et les nombreuses interactions sociales entre les joueurs sont par ailleurs susceptibles d'être à l'origine de conflits pouvant déboucher sur la violence. Selon leur fréquentation, les casinos généreront toujours un certain volume de criminalité violente d'origine conflictuelle.
- Le nombre élevé de dossiers de contrefaçon de monnaie est le reflet de la situation actuelle au Québec et au Canada. Ce délit a en effet connu une progression marquée au cours des dernières années. La présence de grandes quantités d'argent liquide et l'utilisation de trieuses de billets qui facilitent la détection par le personnel expliquent le nombre important de dossiers associés au casino.
- La disparité entre le nombre d'événements « officiels » enregistrés par la police et les inscriptions au registre de la sécurité interne du Casino de Montréal démontre qu'une majorité d'événements ne semblent pas être signalés à la police. Les raisons de ne pas signaler un événement sont habituellement fonction de la gravité du délit ou du désir de la victime de porter plainte. D'aucuns soutiennent cependant que les intérêts particuliers d'un casino pourraient parfois être soupesés dans la décision de faire appel ou non à la police.
- Bien que leurs environnements respectifs soient différents, le Service de police de la Ville de Gatineau et la SQ indiquent que l'ouverture de casinos sur leur territoire ne semble pas avoir entraîné une hausse de la criminalité ou l'apparition d'autres problèmes de sécurité publique. Si la présence d'une maison de jeu favorisait en elle-même l'émergence de problématiques criminelles, on en remarquerait vraisemblablement les effets indépendamment du lieu où elle se situe.
- D'après les renseignements dont nous disposons, il ne semble pas y avoir de problème particulier de corruption ou d'infiltration du crime organisé dans les casinos du Québec. L'encadrement serré de l'industrie et les procédures de filtrage de sécurité auprès du personnel les rendent moins sujets à une prise de contrôle.
- Il y a peu d'indications à l'heure actuelle selon lesquelles des réseaux de trafic de stupéfiants ou de prostitution se sont implantés dans les casinos d'État.
- Les renseignements mettent cependant en relief le fait que plusieurs membres des réseaux criminels fréquentent les casinos et que des activités liées au prêt usuraire et au blanchiment d'argent ont cours à l'intérieur même des établissements.

ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET DE RELOCALISATION SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

4

À la lumière de l'information présentée dans les sections précédentes et forts des avis qui nous ont été transmis par les corps policiers concernés, il nous est possible de procéder à une première réflexion concernant les impacts potentiels de la relocalisation du casino sur des considérations relatives à la sécurité publique. Dans un premier temps, nous exposerons les impacts attendus au chapitre de la criminalité. Nous présenterons, dans un deuxième temps, les réflexions des policiers concernant certaines considérations relatives à la sécurité publique qui ont été soulevées dans le cadre de ce projet.

4.1. - LES IMPACTS PRÉSUMÉS SUR LA CRIMINALITÉ

De façon générale :

- ° La synthèse des recherches n'a pas permis d'établir clairement les répercussions attendues de la présence d'un casino sur les taux de criminalité. L'absence de cadre théorique et le fait que les résultats ne penchent pas dans la même direction laissent croire que la présence d'un casino ne mène pas systématiquement à une hausse de la criminalité et que d'autres facteurs sont susceptibles d'intervenir. Malgré la détection de certaines associations statistiques, un lien de causalité n'a pas été établi. Il nous est donc impossible de conclure, sur la base de ces études, que la présence d'un casino dans le bassin Peel mènera ou non à une hausse du taux de criminalité.
- ° L'expérience vécue lors de l'implantation des différents casinos au Québec ne semble pas témoigner d'impacts significatifs sur le niveau de la criminalité. Bien qu'ils se situent dans un contexte différent, tant le Service de police de Gatineau que la SQ concluent que l'ouverture du casino n'a pas occasionné de problématiques criminelles spécifiques. Un an après son ouverture, on reconnaissait⁵⁶ également que, outre quelques faits divers faisant davantage partie du quotidien, le Casino de Montréal n'avait pas eu les impacts criminogènes appréhendés sur la communauté. Certains détracteurs⁵⁷ du projet de relocalisation soulignent cependant que l'isolement du site y serait pour quelque chose puisqu'il a été choisi précisément pour ces raisons.
- ° Compte tenu de leur achalandage, les casinos du Québec bénéficient d'un taux d'infraction par visiteurs relativement « normal ». Toutes les infractions ne sont cependant pas signalées à la police et une bonne part sont traitées à l'interne par le service de sécurité du casino. Nous n'avons toutefois aucune raison de croire que le projet de relocalisation dans le bassin Peel structurera différemment le volume ou la nature de la criminalité. Une hausse de l'achalandage se traduirait vraisemblablement par une hausse proportionnelle du nombre d'incidents à traiter pour la police (la situation actuelle dans les casinos du Québec laisse croire à 3 ou 4 événements supplémentaires par année pour chaque tranche de 100 000 visiteurs).

⁵⁶ « Une bête moins monstrueuse que prévu » Le Soleil, 1^{er} octobre 1994, A21

⁵⁷ « Du casino... à l'accueil Bonneau » La Presse, 10 juillet 2005, A11

De façon plus spécifique :

Au chapitre de la criminalité et du jeu pathologique

- Les liens entre la criminalité et le jeu pathologique sont cependant moins équivoques. Sans connaître la proportion exacte de joueurs pathologiques qui commettront des gestes délinquants pour soutenir leur dépendance⁵⁸, il nous est permis de croire que, dans l'éventualité où la relocalisation du casino à proximité du quartier Pointe-Saint-Charles favoriserait effectivement une augmentation du nombre de joueurs pathologiques, on pourrait alors s'attendre à une augmentation du nombre de gestes délinquants en conséquence. S'il devait y avoir une concentration « anormalement élevée » de joueurs pathologiques dans un petit quartier comme Pointe-Saint-Charles, celle-ci pourrait alors se traduire par une hausse perceptible de la criminalité.
- Les crimes qui seraient les plus susceptibles de connaître une progression seraient les crimes d'appropriation sans violence tels que les introductions par effraction, les fraudes et les vols divers. Il serait également probable que les réseaux de prêt sur gage ou de prêt usuraire déjà en place bénéficieraient eux aussi d'une hausse de leur clientèle. Enfin, les difficultés financières de certains joueurs pourraient également être à l'origine de conflits violents avec l'entourage, particulièrement si la pathologie se combine à des problèmes d'alcool (voies de fait, violence conjugale).

Au chapitre de la criminalité périphérique liée à l'industrie du jeu

- En ce qui concerne la criminalité qui touche l'intégrité du jeu, les stratagèmes déployés habituellement visent en effet à exploiter les « failles du système » de contrôle de l'intégrité du jeu, et ce, indépendamment du lieu géographique de l'aire de jeu. Rien n'indique donc que la relocalisation du Casino de Montréal pourrait avoir une quelconque incidence sur cette forme de criminalité. Les activités de blanchiment d'argent qui profitent du contexte favorable que lui fournit le casino ne devraient pas non plus être touchées par la relocalisation.
- Un casino peut effectivement constituer un pôle d'attraction intéressant pour les réseaux criminels qui voudraient en tirer profit. Les casinos d'État sont toutefois généralement peu sujets à la prise de contrôle à grande échelle par le crime organisé. Certains réseaux peuvent cependant profiter de l'affluence pour tenter d'y implanter leurs activités lucratives illicites, et le projet de relocalisation dans le bassin Peel ne changera en rien cette réalité. En effet, le plus grand achalandage prévu, sa proximité du centre-ville et son concept d'avantage « festif » qui inclut un hôtel et une boîte de nuit en feront un endroit encore plus stratégique. À ce titre, il sera souhaitable que la sécurité du casino fasse montre d'une très grande vigilance et collabore étroitement avec le SPVM afin d'empêcher ces réseaux de sévir à l'intérieur de ses installations, ce qu'on lui a déjà reproché publiquement⁵⁹ de ne pas toujours avoir fait par le passé.
- Par ailleurs, la présomption que les réseaux criminels iront « s'installer » dans le quartier Pointe-Saint-Charles⁶⁰ afin d'y mener leurs activités par l'entremise de commerces de façade nous semble reposer sur peu de fondements empiriques. La clientèle du casino pourrait, à l'instar de la clientèle d'hôtels, obtenir des services de prostitution par l'intermédiaire d'agences d'escorte qui n'ont pas nécessairement pignon sur rue et qui peuvent être gérées à distance avec un simple téléphone cellulaire. Quant au prêt usuraire, le dossier « Théodore » révèle que le groupe menait ses activités à l'intérieur même du casino, sinon à partir d'un commerce situé au nord de Montréal. Le même

⁵⁸ La proportion de 20 à 30 % estimée annuellement auprès des quelque 2000 clients du *Victoria gambling counselling service* nous semble à première vue la plus réaliste.

⁵⁹ « Le Shylock et le Casino » La Presse, 16 février 2005, A-5, « Le Casino, version pour adultes », La Presse, 23 février 2005.

⁶⁰ « Déplacer le Casino ? Non merci » Le Devoir, 1er juin 2005, A6.



commentaire peut également être formulé à l'égard des activités de blanchiment d'argent, qui peuvent être menées ou non au casino, et qui ne requièrent pas nécessairement l'établissement d'un commerce de façade aux abords du casino.

Au chapitre de l'offre de jeu illégal en marge du contrôle étatique

- Loto-Québec prévoit maintenir à son niveau actuel l'offre de jeu. En conséquence, la relocalisation du casino ne devrait pas comporter d'incidence sur ce type de criminalité puisque aucun déficit de l'offre qui pourrait être comblé par les réseaux criminels n'est attendu.

4.2. - IMPACTS SUR LES AUTRES CONSIDÉRATIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Les corps policiers ont également énuméré certains impacts potentiels du déplacement du casino vers le bassin Peel. Bien qu'ils ne constituent pas en soi des problèmes de criminalité, ils posent néanmoins des défis potentiels en matière de sécurité publique.

Au chapitre du désordre et des incivilités

- La diversité des activités offertes sur le site pourrait potentiellement attirer la mendicité, la flânerie, l'itinérance, les attroupements bruyants et la consommation de drogues. Le désordre ou les incivilités sont des sources d'insécurité auprès des citoyens et envoient un signal de déclin de l'ordre public pouvant agir comme catalyseur de dégradation d'un quartier⁶¹. Un contrôle strict des incivilités pour mettre un frein à cette dynamique nécessiterait alors une attention soutenue de la part des forces de l'ordre.
- De plus, le casino peut constituer un lieu de prédilection pour les groupes d'intérêts qui désirent manifester contre le gouvernement du Québec. Les axes routiers qui ceinturent le casino sont cependant plus névralgiques que l'actuel pont de la Concorde. Les manifestations aux abords d'un casino dans le bassin Peel pourraient comporter de plus grands impacts auprès de la population.

Au chapitre de la sécurité du public

- La sécurité routière est une préoccupation importante du SPVM qui prévoit certains problèmes à ce chapitre, tant durant la période de construction qu'au moment de l'exploitation du casino. L'accès principal au site donne en effet sur la rue Bridge, une artère qui dessert déjà actuellement les usagers du pont Victoria (voir carte en annexe). Par ailleurs, la présence d'une salle de spectacle de grande capacité peut également créer des embouteillages avant et après les représentations. Enfin, la circulation automobile découlant d'une plus grande affluence risquera d'occasionner un nombre plus important d'accidents de la circulation.
- On souligne également l'importance que les piétons puissent traverser, de façon sécuritaire, les rues qui mènent au stationnement adjacent et que les cyclistes puissent franchir la distance qui sépare le casino du réseau de pistes cyclables de l'ouest de l'île.
- Le SPVM s'interroge de plus sur la façon dont sera assurée la sécurité des usagers du monorail qui attendent aux stations ou lorsqu'un incident se produit entre deux stations.

⁶¹ Wilson et Kelling (1982)



-
- ° On fait également remarquer qu'il sera vraisemblablement nécessaire de prévoir un aménagement pouvant permettre la mise à l'eau des bateaux des services d'urgence en cas de besoin étant donné l'aménagement prévu d'une marina.

CONCLUSION

Ce document avait pour but d'amorcer une première réflexion sur les impacts potentiels de la relocalisation du casino au regard de considérations relatives à la criminalité et à la sécurité publique. De façon générale, il nous a été possible de distinguer les différents liens entre la criminalité et les jeux de hasard et de nous prononcer sur ceux parmi lesquels le projet actuel est susceptible d'avoir des impacts. Sans avoir trouvé une réponse définitive à toutes les questions, il nous est cependant permis, à la suite de cet exercice, de formuler un certain nombre de commentaires au comité interministériel chargé de l'évaluation de ce projet.

1. Au regard de la criminalité liée au jeu pathologique, l'effet de la présence d'un casino dans le bassin Peel sur l'incidence du jeu pathologique dans la population de Pointe-Saint-Charles devrait être évaluée correctement préalablement à sa relocalisation puisque la criminalité associée au jeu compulsif en découle directement. Plus la concentration de joueurs pathologique sera importante dans ce quartier, plus fréquents seront les gestes criminels de nature économico-compulsive.
2. Bien que l'on semble croire que l'isolement actuel du Casino de Montréal a contribué à décourager les malfaiteurs et à limiter les problèmes de débordement de la criminalité, nous sommes plutôt d'avis que la surveillance active des aires de jeu et une atmosphère générale de decorum sont des éléments plus susceptibles de dissuader les criminels opportunistes. Si le casino est relocalisé, il sera important pour les autorités de Loto-Québec et les services policiers de prendre tous les moyens nécessaires afin d'établir rapidement « les règles du jeu » en matière de tranquillité et de sécurité publique dans ce nouveau site, qui, bien qu'enclavé, sera un peu moins isolé.
3. Le fait que l'établissement est administré par une société d'État le rend, par définition, moins vulnérable qu'une entreprise privée aux manœuvres du crime organisé. Les gouvernements, qui ont des comptes à rendre à la population au sujet de la question controversée du jeu, n'ont aucun intérêt à laisser le crime organisé infiltrer le casino. Une collaboration étroite entre le service de la sécurité interne du casino et les policiers est donc de mise afin de mettre un terme rapidement à toute activité illégale qui serait en émergence au casino. Pour des raisons de tranquillité publique ou de prévention de la criminalité, la possibilité pour le casino de désigner formellement de *persona non grata* certains individus suspectés de s'adonner à des activités illégales dans le casino pourrait également être envisagée.
4. Dans la mesure où le projet se poursuivrait, il serait également souhaitable que le SPVM soit impliqué étroitement dans son développement afin de pouvoir faire part de ses préoccupations en matière de sécurité publique au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Les responsables du projet de Windsor⁶² ont vu dans cette collaboration avec les autorités policières un gage de succès dans le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique lors de l'implantation de leur premier casino.

⁶² KPMG (1995)

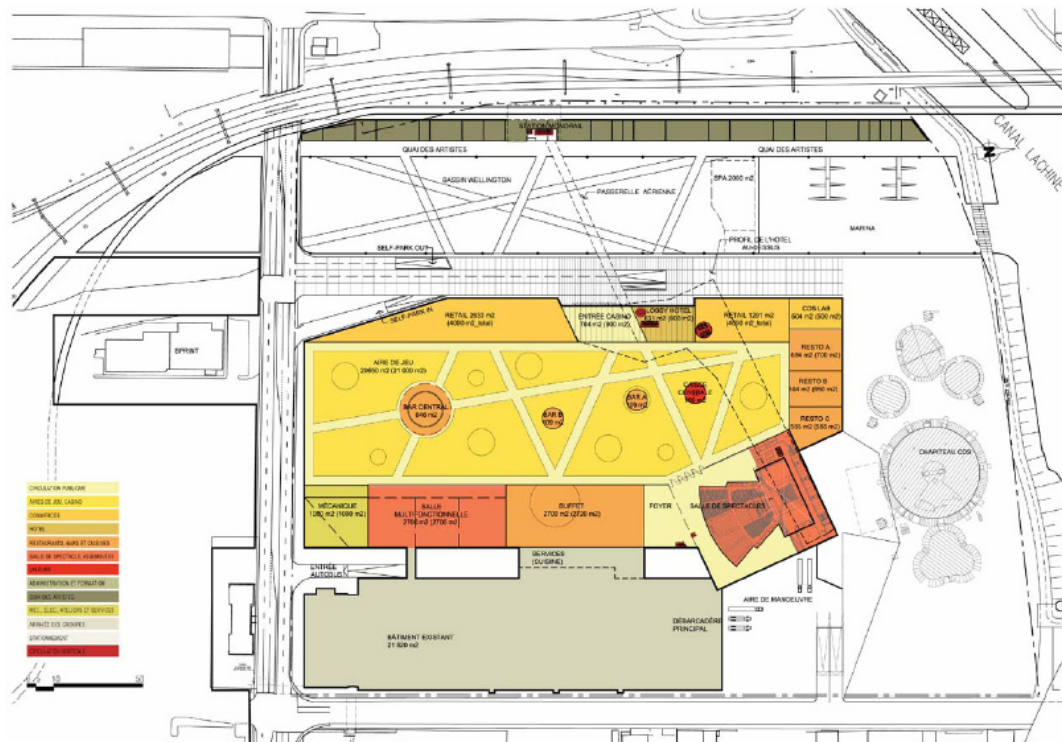
RÉFÉRENCES

- Albanese, J. 1999, « Casino gambling and white-collar crime : An examination of the evidence », Paper prepared for the American Gaming Association, Washington, DC.
- Brantingham, P. J., Brantingham, P. L., 1984, « Patterns in crime. » New York: Macmillan, 403 pages
- Brochu, S. 1995, « Drogues et criminalité : une relation complexe », Collection perspectives criminologiques, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 244 pages
- Chevalier, S., Hamel, D., Ladouceur, R., Jacques, C., Allard, D., Sévigny, S. 2004, « *Comportements de jeu et jeu pathologique selon le type de jeu au Québec en 2002* », Montréal et Québec, Institut national de santé publique du Québec et Université Laval.
- Cohen, LE and M. Felson. 1979, « Social change and crime rate trends : a routine activity approach », *American Sociological Review*, vol. 44, p. 588-608.
- Eadington, W. 1999, « The spread of casinos and their role in tourism development » In *Contemporary Issues in Tourism Development*, D. Pearce et R. Butler (eds), London et New York : Routledge.
- Friedman, F. Hakim, S. et Weinblatt, J. 1989, « Casino gambling as a growth pole strategy and it's effects on crime » *Journal of regional science*, 29 :4 p. 615-623
- Gannon, M. Mihorean, K. 2005, « La victimisation criminelle au Canada, 2004 » *Juristat*, produit No 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 25, no 7.
- Gazel, R., D.S. Rickman and W.N. Thompson. 2000, « The Sources of Revenues for Wisconsin Native American Casinos : Implications for Casino Gaming as a Regional Economic Development Tool? » *Review of Regional Studies*, vol. 30, p. 259-274.
- Grinols, E., D. Mustard, and C. Dilley. 1999, « Casinos and Crime ». Study prepared for the U.S., National Gambling Study Commission, Washington, DC.
- Hakim, S., Buck, A. 1989, « Do Casinos Enhance Crime? », *Journal of Criminal Justice*, 17 : 5, 409-416.
- Jackson, A.C., Thomas, S.A., Ross, L., Kearney, E. 2000, « Analysis of Clients Presenting to Problem Gambling Counselling Services, July 1999 to June 2000 », Client and Services Analysis Report no.6, Melbourne: Victorian Department of Human Services.
- Ladouceur, R., Boivert, J-M, Pépin, M., Loranger, M. et Sylvain, C. 1994, « Social Cost of Pathological Gambling » *Journal of gambling studies*, 10:4 p. 399-409
- Ladouceur, R., Jacques, C., Chevalier, S., Sévigny, S., Hamel, D., et Allard, D. 2004, « Prévalence des habitudes de jeu et du jeu pathologique au Québec en 2002 », Québec et Montréal, Université Laval et Institut national de santé publique du Québec.
- Margolis, J. 1997, « *Casinos and Crime : An Analysis of the Evidence* », Report prepared for the American Gaming Association.
- Mc Millen, J., Grabosky, P. 1998, « Internet Gambling » « Trends & issues in crime and criminal justice », no 88, Canberra, Australian institute of criminology, 6 p.
- McCorkle, R.C. 2004, « Gambling and Crime Among Arrestees: Exploring the Link », US Dept of Justice, National Institute of Justice, 13 pages.

-
- Ministère de la Sécurité publique. 2004, « Statistiques 2003 sur la criminalité au Québec », Québec, ministère de la Sécurité publique.
- Moore, T. 1997, « Card Clubs and Crime in California », A paper prepared for the Hoover Institute, Stanford University, Palo Alto, CA.
- Office of the Auditor General. 2005, « Keeping the decks clean : managing gaming integrity risks in casinos », British Columbia, Office of the Auditor General, Report; 2005-2006: 5. 86 p.
- Phipps, A.G. 2004, « Crime and disorder, and house sales and prices around the casino sites in Windsor, Ontario, Canada », *The Canadian Geographer* 48:4 p. 403-432
- Polzin, P. E., J. Baldrige, D. Doyle, J. T. Sylvester, R. A. Volberg et W. L. Moore. 1998, « Final Report to the Montana Gambling Study Commission on the Economic and Social Impacts of Legal Gambling in Montana » Helena : Montana Legislative Services Division.
- Queensland Government. 2002, « Problem Gambling Prevalence Survey 2002 », Department of corrective services, Brisbane, 25 pages.
- Reuter, P. (1997) « The Impact of Casinos on Crime and other Social Problems: An Analysis of Recent Experiences », Report for the Greater Baltimore Committee (College Park, Md.: University of Maryland, January).
- Robitaille, C., Guay, J.-P., Savard, C. 2002, « Portrait de la clientèle correctionnelle du Québec, 2001 » Montréal, Société de criminologie du Québec pour la DGSC du ministère de la Sécurité publique du Québec, 128 p.
- Room, R. Turner, N.E. & Ialomiteanu, A. 1999, « Community effects of the opening of the Niagara Casino: A first report » *Addiction*, 94, p. 1449–1466.
- Sakurai, Y; Smith R.G. 2003, « Gambling as a Motivation for the Commission of Financial Crime », Australian Institute of Criminology, Trends et Issues in Crime and Criminal Justice, no. 256, 6 pages.
- Sévigny, S., Cloutier, M., Pelletier, M., et Ladouceur, R. 2005. Internet gambling : Misleading payout rates during the "demo" period, *Computers in Human Behavior*, 21(1), p. 153-158
- Shneider, S. 2004, « Money Laundering in Canada : An Analysis of RCMP Cases » Toronto, Nathanson Centre for the Study of Organized Crime and Corruption, York University, 100 p.
- Smith, G., Wynne, H. 1999, « Gambling and crime in Western Canada : Exploring myth and reality (summary report) », Calgary, Canada West Foundation, 20 pages.
- Smith, G., Wynne, H. Hartnagel, T. 2003, « Examining Police Records to Assess Gambling Impacts : a study of gambling related crime in the city of Edmonton », Report prepared for the Alberta Gaming Research Institute.
- Stitt, G.B., Nichols, M., Giacospassi, D. 2003, « Does the Presence of Casinos Increase Crime? An Examination of Casino and Control Communities », *Crime et Delinquency*, 49:2, p. 253-284
- Stokowski, P. 1996, « Crime Patterns and Gaming Development in Rural Colorado », *Journal of Travel Research* , Winter 1996.
- Wilson, J. Q., Kelling, G. E. 1982, « Broken Windows: The Police and Neighborhood Safety », *Atlantic Monthly*, vol. 249:3; pages 29-38

ANNEXES

Le projet de complexe de divertissement de calibre international, annoncé en juin 2005 par Loto-Québec en partenariat avec le Cirque du Soleil



Annexe B

TABEAU III :

TABEAU DES ÉVÉNEMENTS SURVENUS AU CASINO DE MONTRÉAL ENREGISTRÉS ANNUELLEMENT PAR LE SPVM, 1994-2004

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Total
Crimes contre la personne												
Voies de fait	7	14	13	18	18	18	13	13	26	21	21	182
Menaces / harcèlement	0	1	2	8	6	4	4	4	5	6	2	42
Vols qualifiés / extorsion	1	3	3	2	2	1	5	1	0	15	1	34
Agressions sexuelles	0	1	1	1	1	0	2	2	0	0	1	9
<i>Sous-total (personne)</i>	8	19	19	29	27	23	24	20	31	42	25	267
Crimes contre la propriété												
Fraude - Guichet automatique	0	1	4	5	8	21	20	36	24	17	4	140
Vol simple - moins de 5 000 \$	62	33	63	33	34	34	36	21	39	24	24	403
Vol de véhicule à moteur	6	1	5	4	3	2	8	3	4	4	1	41
Autre fraude (chèque, carte de crédit, autre)	1	4	8	3	2	15	8	8	6	10	9	74
Vol / Méfaits sur un véhicule - de 5 000 \$	1	7	11	19	13	14	16	13	15	12	18	139
Vol - plus de 5 000 \$	20	4	0	1	4	1	2	4	2	2	3	43
Autres infractions contre la propriété	7	4	5	4	3	1	3	2	5	5	1	40
<i>Sous-total (propriété)</i>	97	54	96	69	67	88	93	87	95	74	60	880
Autres infractions au Code criminel												
Utilisation de monnaie contrefaite	1	0	3	8	3	3	32	108	43	18	18	237
Infraction - adm. loi et justice	10	8	9	10	9	15	9	14	12	9	9	114
Inconduite / contraire aux bonnes moeurs	1	0	1	3	6	1	4	1	5	1	3	26
Autre infraction au C.cr.	7	2	5	2	5	3	9	1	4	27	3	68
<i>Sous-total (autres infractions C.cr.)</i>	19	10	18	23	23	22	54	124	64	55	33	445
Infractions - conduite d'un véhicule												
Délits de fuite	16	13	14	18	10	1	2	1	0	2	1	78
Conduite avec capacités affaiblies	0	1	0	3	4	3	7	0	2	5	2	27
Autres infractions - conduite d'un véhicule	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	3
<i>Sous-total (véhicules)</i>	16	14	14	21	14	4	9	1	5	7	3	108
Infractions autres lois / règlements												
Infractions relatives aux drogues	0	0	0	1	0	0	3	5	6	2	1	18
Infractions féd. /prov. /municipales	0	0	0	0	0	1	0	2	1	1	4	9
<i>Sous-total (autres lois / règlement)</i>	0	0	0	1	0	1	3	7	7	3	5	27
Autres événements - non criminel	3	0	0	3	1	4	13	4	4	4	3	39
Total des événements	143	97	147	146	132	142	196	243	206	185	129	1766

Source : Information policière tirée du MIP / CRPQ - Service de police de la Ville de Montréal – traitée par le ministère de la Sécurité publique

Annexe C

TABLEAU IV :

RAPPORTS D'ÉVÉNEMENTS ENREGISTRÉS PAR LE SPVM DANS CERTAINS LIEUX TOURISTIQUES DE MONTRÉAL, 2004

	Nombre d'événements^a	Fréquentation^b (en milliers)	Taux d'événements^c
Centre Bell	42	1 452,4	2,9
Parc olympique	31	291,7	10,6
Biodôme	23	805,5	2,9
Palais des congrès	45	659,5	6,8

a : Information policière tirée du MIP / CRPQ b : Tiré de la base de données de Tourisme Montréal c : par 100 000 visiteurs

Annexe D

Tableau des événements enregistrés par le service de sécurité du Casino de Montréal entre 1999 et 2005

Casino de Montréal

(jusqu'au 30 novembre 2005)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Total
Altercation/Agression/Menaces										
Physique			15	14	54	86	82	75	73	399
Sexuelle			0	1	3	0	4	3	3	14
Verbale			8	4	191	364	332	296	254	1449
Écrite			0	0	1	0	1	1	1	4
Crimes contre la personne incluant les menaces			23	19	249	450	419	375	331	1866
Activité frauduleuse										
Cartes privilèges			0	0	0	0	0	0	13	13
Falsification diverse			0	0	3	5	4	15	8	35
Fraudes			8	4	42	53	49	59	26	241
Prêt usuraire			1	0	0	1	13	2	11	28
Fraudes			9	4	45	59	66	76	58	317
Argents contrefaits			14	65	845	1793	1752	2328	1105	7902
Vois de/dans véhicules recouvrement			1	3	5	6	7	5	4	31
Vois										
Argent			24	3	66	90	102	88	122	495
Bien personnel			12	9	41	85	112	131	122	512
Bien SCO			4	4	4	8	15	20	12	67
Carte crédit/débits			0	0	0	8	1	1	0	10
Crédits			17	9	15	10	10	13	15	89
Facture impayée			20	1	62	104	56	80	65	388
Jetons			1	0	33	48	45	30	65	222
Vois			78	26	221	345	341	363	401	1775
Stupéfiants				1	8	6	7	17	11	50
Suicides					1					1
Vandalisme/Dommage										
Appareil/Jeux			16		69	115	106	109	80	495
Immeuble			11		30	33	24	47	25	170
Véhicule			49		42	79	51	51	55	327
Équipement			4		28	22	35	20	16	125
Autre événements criminels (débits de fuite, méfaits, etc.)			80	126	169	249	216	227	176	1243
Constat										
Alarme			2		69	64	52	23	5	215
Alerte à la bombe			1		2	0	0	0	0	3
Argent oublié			0		0	0	0	0	70	70
Argent trouvé			0		0	0	0	0	51	51
Colis suspect			0		2	0	0	0	0	2
Crédits oubliés			0		16	59	28	40	20	163
Danger/Sécurité			1		47	44	56	46	55	249
Incendie			2		13	15	9	23	33	95
Jetons oubliés			0		10	35	40	39	18	142
Pane majeur électrique			0		2	0	0	0	1	3
Autres événements non criminels (accidents, objets perdus, trouvés, etc.)			6	15	161	217	185	171	253	1008
Total			211	259	1704	3125	2993	3562	2339	14193

Source: Loto-Québec

**Analyse des enjeux de développement urbain
du projet de centre de divertissement
de Loto-Québec au bassin Peel**

**Rapport du ministère
des Affaires municipales et des Régions**

Présenté au Comité interministériel sur l'implantation
du centre de divertissement au bassin Peel

Février 2006

Sommaire du rapport

L'objet du présent rapport est d'examiner le projet de relocalisation du casino et du centre de divertissement au bassin Peel au regard des orientations gouvernementales en aménagement générales et spécifiques à la région métropolitaine. Il examine aussi le projet en lien avec les principaux documents d'aménagement afférents au territoire, soit le Projet de schéma d'aménagement et de développement métropolitain, le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et ses balises pour le secteur du Havre, et les enjeux propres à l'arrondissement Sud-Ouest. Voici les principales conclusions auxquelles arrive le Ministère après analyse.

1. LES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire s'expriment à travers trois grandes orientations, soit :

Privilégier la consolidation des zones urbaines existantes et prioriser la revitalisation des centres-villes et des secteurs anciens	Respecte l'orientation
Orienter l'extension urbaine dans les parties du territoire pouvant accueillir le développement de façon économique et dans le respect de l'environnement	Respecte l'orientation, sous réserve des coûts que devra assumer la Ville de Montréal pour la réfection des infrastructures et le réaménagement de la voirie
Favoriser une approche intégrée du développement pour l'ensemble d'une agglomération urbaine	Respecte l'orientation

2. ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES SPÉCIFIQUES À LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

L'évaluation des enjeux relatifs à l'implantation du complexe de divertissement s'appuie notamment sur le Cadre d'aménagement et orientations gouvernementales, région métropolitaine de Montréal, 2001-2021, adopté par le gouvernement en juin 2001. Le projet d'implantation du complexe au bassin Peel touche plus spécifiquement six des dix orientations du Cadre d'aménagement métropolitain, et n'a pas d'incidence directe sur les quatre autres.

Orientations 1 et 2 : consolider les zones urbaines existantes et optimiser les équipements collectifs	Respecte l'orientation
Orientation 4 : réhabiliter et mettre en valeur les quartiers anciens	Respecte l'orientation, mais les impacts sur la réhabilitation des quartiers anciens sont difficiles à évaluer

Orientation 5 : soutenir le développement international	Respecte l'orientation
Orientation 6 : soutenir une forme d'urbanisation favorisant le transport en commun pour le transport des personnes et assurer une meilleure intégration des réseaux	Respecte l'orientation mais le projet devra veiller à assurer l'intégration entre les différents projets de transports collectifs prévus dans le secteur
Orientation 8 : protéger et mettre en valeur les espaces verts et les plans d'eau	Respecte l'orientation

3. LE PROJET DE SCHÉMA MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Le projet d'implantation du casino et du centre de divertissement au bassin Peel touche plusieurs des grandes orientations émises par la Communauté métropolitaine de Montréal dans son projet de schéma d'aménagement et de développement, adopté le 17 février 2005.

Consolidation du milieu urbain	Répond à l'objectif de création de milieux urbains diversifiés, sous réserve d'une intégration harmonieuse du logement social dans le quartier
Intégration du transport en commun dans l'aménagement et le développement	Sous réserve de la complémentarité entre les différents modes de transports en commun projetés sur le territoire à l'étude, et le réaménagement de l'autoroute Bonaventure, le centre de divertissement intègre adéquatement l'approche liant l'aménagement et les transports collectifs. Une réflexion devrait néanmoins être entamée quant à la place qu'occupe le stationnement dans l'ensemble du projet
Préservation du patrimoine et préservation des espaces bleus	Répond à l'objectif
Contraintes anthropiques	Répond à l'objectif; une attention particulière devra être portée à l'atténuation des nuisances engendrées par les infrastructures ferroviaires

4. LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL : BALISES D'AMÉNAGEMENT POUR LE SECTEUR DU HAVRE

Entré en vigueur le 10 décembre 2004, le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal identifie le secteur du Havre comme un secteur à transformer et de planification détaillée de portée pan-montréalaise.

Favoriser le développement d'une diversité d'usages tout en assurant leur cohabitation harmonieuse	Rencontre cet objectif, dans la mesure où une attention particulière est portée à l'intégration du projet dans son milieu social
Améliorer l'image de la principale entrée au Centre des affaires par une architecture et un aménagement de très grande qualité	Rencontre cet objectif; une attention particulière devra être portée à la qualité architecturale du projet
Assurer la préservation et la mise en valeur du patrimoine industriel (bassin Wellington, canal de Lachine) en encourageant les partenariats entre les intervenants publics ou privés	Rencontre cet objectif
Réhabiliter les terrains contaminés pour susciter le développement	Rencontre cet objectif

5. ENJEUX IDENTIFIÉS PAR L'ARRONDISSEMENT SUD-OUEST

Le chapitre d'arrondissement Sud-Ouest a été intégré au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal en août 2005. Il identifie trois grands enjeux de planification et d'aménagement, dont l'amélioration de la qualité de vie est au cœur.

Enjeu 1 : La mise en valeur des atouts propres à l'arrondissement	Répond à cet enjeu, en particulier si des efforts sont consentis pour insérer le projet dans le milieu environnant
Enjeu 2 : La réalisation du plein potentiel de développement économique, social et culturel de l'arrondissement	Répond à cet enjeu, en particulier si des efforts sont consentis pour insérer le projet dans le milieu environnant, particulièrement dans une perspective sociale
Enjeu 3 : L'amélioration des conditions de vie des résidents de l'arrondissement	C'est l'enjeu qui suscite le plus d'opposition du milieu, car ce sont les résidents du quartier Pointe Saint-Charles qui risquent de subir les désagréments du casino

Conclusion

En bref, vu sous l'angle de l'aménagement du territoire, que ce soit pour répondre aux préoccupations gouvernementales, métropolitaines ou municipales, le projet de déménagement du casino à l'intérieur d'un nouveau complexe de divertissement au bassin Peel permet de :

- o consolider une zone urbaine existante;
- o revitaliser un espace urbain sous-utilisé;
- o soutenir le développement international de Montréal;
- o mettre en valeur des plans d'eau;
- o compléter l'offre touristique du Vieux-Montréal et du Vieux-Port, et renforcer celle du canal de Lachine.

Par contre, il faudra porter une attention particulière :

- o à la planification du transport collectif; deux systèmes de transport étant prévus dans le même secteur, soit le monorail et le tramway;
- o à l'ampleur des travaux relatifs à la réfection des infrastructures et du réseau routier sous la responsabilité de la Ville;
- o au réaménagement de l'autoroute Bonaventure piloté par la Société du Havre;
- o à l'impact sur la réhabilitation des quartiers avoisinants;
- o aux impacts sociaux du projet sur le milieu local;
- o à l'évaluation plus détaillée de l'impact financier pour le gouvernement (dépenses directes, aide gouvernementale, coûts d'opportunité) de l'ensemble des travaux.

Le projet de centre de divertissement au Bassin Peel représente une belle opportunité de remettre en valeur un espace dévitalisé localisé au cœur de la métropole. L'ampleur du projet, la diversité des activités planifiées, et le site envisagé en font un projet structurant pour l'agglomération métropolitaine. Ce projet se veut aussi la bougie d'allumage du plus vaste chantier élaboré par la Société du Havre de Montréal, dont le territoire de planification s'étend sur 10 km². Plusieurs projets, impliquant différents intervenants publics et privés, entre autres le redéveloppement du centre de tri postal, le déplacement de l'autoroute Bonaventure et la construction d'un stade de soccer, sont envisagés pour ce territoire. S'ensuit dès lors l'importance de coordonner l'ensemble des interventions, dans une perspective de développement urbain durable et intégrateur.

Aussi, les travaux relatifs aux infrastructures, la répartition des coûts et des responsabilités, les modes de financement, ainsi que l'échéancier des projets qui dépendent de l'initiative publique devront faire l'objet d'une analyse plus détaillée, et s'inscrire dans une démarche globale de planification, de développement et d'aménagement du territoire. La réflexion s'impose donc non seulement quant au projet de centre de divertissement, mais aussi quant au rôle de l'ensemble des partenaires dans le développement de cette zone stratégique, afin de réaliser pleinement le potentiel exceptionnel que possèdent le bassin Peel et le Havre de Montréal.

Table des matières

1. Mise en contexte et objet du rapport.....	2
2. Analyse des impacts urbains du projet envisagé.....	6
Orientations gouvernementales en aménagement du territoire.....	6
Orientations gouvernementales spécifiques à la région métropolitaine de Montréal	6
Le projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement	9
Le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal	11
3. Analyse des impacts du projet envisagé sur le rayonnement international de la région métropolitaine de Montréal.....	18
Impacts du casino.....	18
Impacts du centre de foires commerciales	19
Impacts du complexe récréotouristique	19
4. État des positions exprimées par différents groupes présents dans la région métropolitaine de Montréal à l'égard de la réalisation du projet.....	20
5. État de situation sur les projets de centres de foires dans la région métropolitaine.....	21
6. Brève présentation du mandat et des projets de la Société du Havre	23
7. Conclusion	25

1. Mise en contexte et objet du rapport

Afin de maintenir ses bénéfices, Loto-Québec a d'abord envisagé la possibilité d'agrandir le Casino sur son site actuel. Après une première analyse suivie d'une ronde de consultation, elle a établi que l'agrandissement sur l'Île Notre-Dame ne s'avérerait pas la solution optimale. Pour la Ville de Montréal, la consolidation et la diversification des activités du Casino sur l'Île Notre-Dame mettent en péril sa vocation « parc » alors que pour Loto-Québec, l'absence d'un lien rapide entre le Casino et le Vieux-Port ainsi que l'impossibilité d'ajouter un hôtel à son installation compromettent son avenir.

Loto-Québec a donc identifié le site du bassin Peel, au cœur de la Cité du Havre, comme l'espace le plus avantageux pour la relocalisation du Casino de Montréal. En association avec le Cirque du Soleil, elle a entrepris l'élaboration d'un vaste complexe de divertissement, qui comprendrait, outre le Casino, un hôtel de luxe, un spa, une salle de spectacle, une galerie marchande ainsi que des installations pouvant accueillir des artistes en résidence. Un tel complexe hisserait alors le Casino au niveau de ses principaux concurrents.

Le comité interministériel chargé d'étudier la question a demandé au Ministère d'évaluer les enjeux urbanistiques liés au projet. Ce rapport examine le projet sous l'angle des orientations gouvernementales, des orientations spécifiques à la région métropolitaine, du projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement et, finalement, du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et de son chapitre sur le Sud-Ouest. Compte tenu du mandat de développement local et régional du Ministère, le rapport introduit un court exposé des retombées anticipées ainsi qu'un bref aperçu des positions des principaux groupes présents dans la région métropolitaine. Le rapport conclut par un état de la situation quant au projet de centre de foires, et une présentation de la Société du Havre de Montréal, organisme chargé d'élaborer les grandes lignes de l'aménagement et du développement du secteur.

Description du projet dans une perspective d'aménagement et d'urbanisme

Au cours de l'année financière 2004-2005, plus de 6 millions de visiteurs ont fréquenté les installations du Casino. Outre les activités de jeu, il compte quatre restaurants qui totalisent 582 places¹, ainsi qu'une salle de spectacles d'une capacité maximale de 504 sièges. Les 463 représentations de 14 productions² ont attiré 183 500 spectateurs. Près de 6 000 personnes travaillent au Casino ou aux activités connexes. L'achalandage moyen quotidien est de 18 000 personnes, dont plus de 80 % accèdent directement en voiture, alors que 20 % utilisent les navettes mises à leur disposition ou les transports en commun. Le Casino génère donc une activité importante et le simple déplacement de

¹ Nuances : 72 places; La Bonne Carte : 240 places; Via Fortuna : 140 places; L'entremise : 130 places.
Source : <http://www.loto-quebec.com/>

² Source : Loto-Québec, Rapport annuel 2005.

l'activité actuelle vers le bassin Peel créerait un achalandage considérable dans un secteur présentement dévitalisé.

Le projet piloté par Loto-Québec, en collaboration avec le Cirque du Soleil, comprend tout d'abord un casino, mais aussi une salle de spectacles de 2 500 places, une augmentation de 300 places de la capacité de restauration, une galerie marchande, ainsi qu'un hôtel de 300 chambres auquel se greffe un spa de 2 000 m². Le Quai des artistes, situé en bordure du bassin Wellington réhabilité, devient une résidence permanente d'artistes qui seront invités à partager leur art avec le public. Une scène extérieure et un espace jardins permettent au Cirque du Soleil de planter son chapiteau lors de ses visites à Montréal. Enfin, l'excavation du bassin Wellington à son état original permet la création d'une marina de transit d'une quinzaine de quais. Le tout est relié au pôle touristique du Vieux-Montréal par un monorail. Loto-Québec propose aussi d'implanter un centre de foires commerciales dans les anciennes installations d'Alstom, à l'ouest du complexe de divertissement. Les études citées par Loto-Québec avancent que l'exploitation du complexe de divertissement et du centre de foires adjacent créeraient 3 150 nouveaux emplois directs et indirects, en sus de l'effectif actuel du Casino.

Situation actuelle du Bassin Peel

Situé à proximité du centre-ville de Montréal, plus spécifiquement au sud-ouest de ce dernier, le secteur convoité par le Casino est un espace partiellement enclavé et déstructuré en raison de la présence de barrières physiques telles que les infrastructures ferroviaires du CN et l'autoroute Bonaventure, dont le tablier est surélevé. Il est séparé du Vieux-Montréal et du quartier Griffintown par le canal de Lachine et le bassin Peel, récemment excavé à son état original.

Un tronçon achalandé de la piste cyclable du canal parcourt le site. Les abords de ce parc linéaire se révèlent cependant peu accueillants entre l'autoroute Bonaventure et le pont Wellington. Le visiteur longe d'abord le déversoir N° 2, un élément patrimonial et visuel fort mais sous-exploité, en raison de sa localisation sous l'autoroute. Se succèdent ensuite une aire de manutention et d'entreposage, les silos de la Cereal Food Canada et l'antenne ferroviaire qui la dessert, le bassin Wellington partiellement remblayé et en friche, puis finalement, le pont ferroviaire du CN-Wellington. La présence du vaste plan d'eau du bassin Peel et la vue exceptionnelle qui s'ouvre sur le centre-ville confèrent toutefois au site un attrait indéniable.

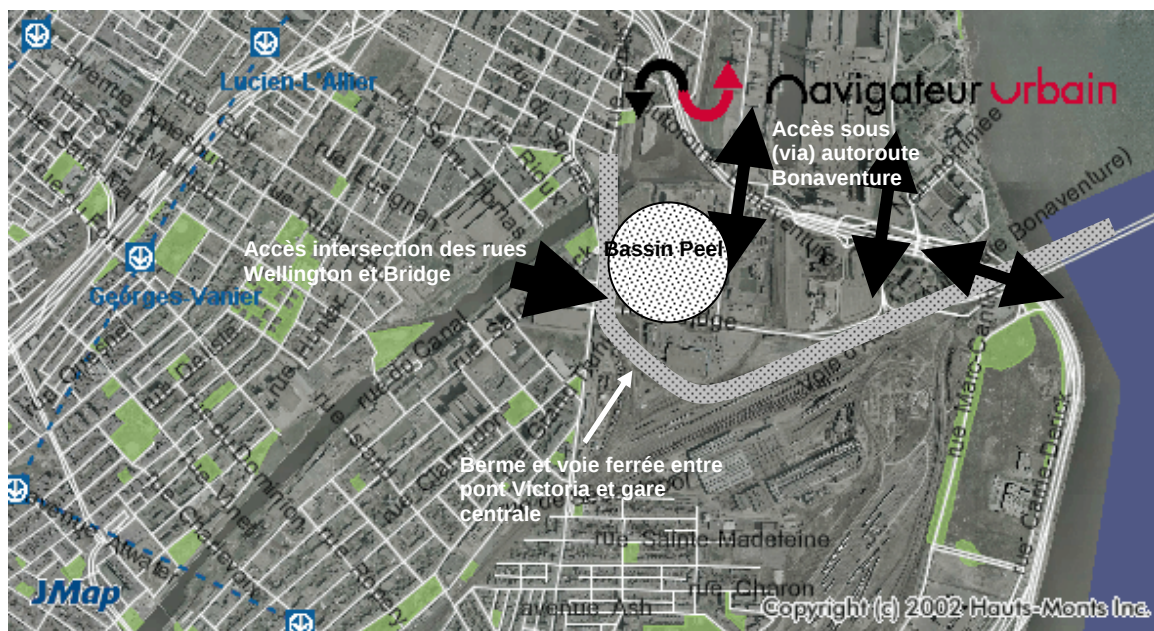
Le site d'une superficie de 23 hectares (232 257 m²) est présentement utilisé à des fins industrielles. La plupart des terrains appartiennent déjà à Loto-Québec ou à l'administration du Port de Montréal. Loto-Québec y exploite son centre multifonctionnel, lequel serait intégré au complexe de divertissement. Le stationnement étagé adjacent serait quant à lui démolì, ainsi que les silos de Cereal Food Canada et les immeubles adjacents. L'entreprise agroalimentaire Aliments Chatel devrait être expropriée. Le magasin entrepôt Costco situé du côté ouest de la rue Bridge, serait lui aussi démolì, pour faire place à un stationnement extérieur. Selon Loto-Québec, seul

Sprint demeurerait sur place, en raison des coûts d'expropriation élevés. Un bâtiment historique, qui devra être préservé, fait face à la rue Bridge.

À l'intérieur du territoire considéré par la Société du Havre, les 423 établissements situés à l'ouest de l'autoroute Bonaventure procuraient, en 2000, 10 058 emplois³. Le centre de divertissement permettrait d'augmenter ce nombre, ce qui aurait des incidences positives sur la création d'emplois indirects dans le secteur, mieux intégré à la trame urbaine que le site actuel, isolé sur l'île Notre-Dame.

Enclavement du site

Figure 1. Enclavement et accessibilité au site



SOURCE : <http://www.navurb.com/>

Comme le démontre la figure 1, à moins d'un improbable démantèlement des infrastructures ferroviaires, le site du Bassin Peel demeurera beaucoup plus ouvert sur l'arrondissement Ville-Marie et le Vieux-Port que sur l'arrondissement Sud-Ouest, auquel il tourne le dos. Les bermes et les infrastructures ferroviaires – voies ferrées et cours de triage - forment en effet une barrière anthropique imposante, renforcée par des usages industriels et des friches sur leur pourtour.

En provenance de Pointe Saint-Charles, le seul accès au site est l'intersection des rues Wellington et Bridge, au cœur d'une zone industrielle. Toutefois, les premières habitations sont à environ 300 mètres de cette intersection. Le secteur résidentiel des rues de la Congrégation et Sébastopol, au sud de la voie ferrée, est à 600 mètres. Le cœur de

³ Source : Recensement des établissements et de l'emploi à Montréal (RÉEM) 2000. Compilation par la Division des politiques et du plan d'urbanisme, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, Ville de Montréal.

Pointe-Saint-Charles (intersection des rues Centre et Island) se situe à environ 1 kilomètre. Les condominiums résidentiels Redpath en bordure du canal de Lachine se situent à 400 mètres de l'entrée du site. Trois lignes d'autobus (61, 74, 107) sillonnent la rue Wellington. La station de métro la plus proche, Charlevoix, se trouve à 1,4 kilomètre, alors que 1,5 kilomètre séparent cette intersection de la station Lucien-Lallier. Le site du Bassin Peel se trouve donc à proximité de milieux densément habités, et est beaucoup plus accessible que ne l'est l'actuel Casino, isolé au cœur d'un espace vert sur l'île Notre-Dame⁴.

Figure 2. Le développement immobilier autour du bassin Peel



SOURCE : <http://www.navurb.com/>

Du côté nord, le site est accessible par la rue Mill, ainsi que par les rues des Irlandais et Bridge, à travers un labyrinthe de voies sous l'autoroute Bonaventure. Toutefois, le projet, ainsi que l'éventuelle transformation de cette autoroute en boulevard, amélioreraient sensiblement les accès routiers, réduisant d'autant l'enclavement de tout ce secteur par rapport au Vieux-Port et au centre-ville. La réalisation des différents projets, publics ou privés, à l'intérieur du Havre de Montréal, permettrait d'ailleurs l'intégration graduelle du secteur au Vieux-Port, alors que les barrières anthropiques situées à l'ouest, nécessaires à l'accès ferroviaire au pont Victoria et à la Gare centrale, demeureraient en place. La rue Bridge resterait donc le seul accès au site à partir de Pointe Saint-Charles.

⁴ En comparaison, le Casino actuel est à environ 1,5 kilomètres de la station de métro Jean-Drapeau (ligne jaune). Habitat 67, l'immeuble résidentiel le plus près, est à 2 kilomètres alors que Longueuil, se trouve à 4 kilomètres, via le pont Jacques-Cartier.

2. Analyse des impacts urbains du projet envisagé

ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les orientations gouvernementales relatives à l'aménagement du territoire s'expriment à travers trois grandes orientations, soit :

- Privilégier la consolidation des zones urbaines existantes et prioriser la revitalisation des centres-villes et des secteurs anciens
- Orienter l'extension urbaine dans les parties du territoire pouvant accueillir le développement de façon économique et dans le respect de l'environnement
- Favoriser une approche intégrée du développement pour l'ensemble d'une agglomération urbaine

Des attentes gouvernementales relatives à la planification de l'urbanisation, à la consolidation des zones urbaines existantes, à la revitalisation des centres-villes et des secteurs anciens, et à la gestion de l'extension urbaine et des liens entre le transport et l'aménagement viennent préciser ces grandes orientations.

Tel que présenté, le projet de relocalisation du Casino de Montréal et de centre de divertissement au bassin Peel répond aux principales orientations et attentes gouvernementales relatives à l'aménagement du territoire. En effet, s'il était réalisé dans son entièreté, un tel projet consoliderait une zone urbaine existante et redonnerait vie à un secteur dévitalisé immédiatement en périphérie du centre-ville. La décontamination et la gestion des sols contaminés permettraient par ailleurs de réduire un important passif en la matière. Finalement, l'implantation d'un mode de transport en commun rapide satisfait aux attentes en matière d'intégration du transport au développement et à l'aménagement du territoire. Des investissements importants devraient être consentis pour la décontamination des sols (30 à 50 M \$)⁵ ainsi que pour la réfection et le réaménagement de la voirie locale. Cependant, les bénéfices escomptés au chapitre du redéveloppement du Havre et du centre de l'agglomération seraient positifs.

Le projet élaboré par Loto-Québec et le Cirque du Soleil respecte les orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation. Certains aspects demandent toutefois à être précisés et bonifiés au cours des étapes subséquentes d'élaboration du projet, tout particulièrement les liens entre le transport et l'aménagement, ainsi que la répartition des coûts et l'échéancier de réfection des infrastructures et du réseau routier.

ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES SPÉCIFIQUES À LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

L'évaluation des enjeux relatifs à l'implantation du complexe de divertissement s'appuie notamment sur le Cadre d'aménagement et les orientations gouvernementales, pour la région métropolitaine de Montréal, adopté par le Conseil des ministres le 27 juin 2001.

⁵ Selon les estimés de Loto-Québec

Ce document, qui agit comme cadre de référence pour les actions gouvernementales en matière d'aménagement du territoire, propose dix orientations d'aménagement et de développement auxquelles les interventions des ministères et organismes doivent se conformer. Le projet d'implantation du complexe au bassin Peel touche plus spécifiquement six des dix orientations du Cadre d'aménagement métropolitain :

Orientations 1 et 2 : consolider les zones urbaines existantes et optimiser les équipements collectifs

Comme il a été souligné précédemment, le projet de relocalisation d'un équipement structurant dans un espace largement sous-utilisé qui offre néanmoins un très fort potentiel de mise en valeur consolide le milieu urbain et contribue à rentabiliser les infrastructures en place. De plus, le projet de centre de divertissement s'avère complémentaire aux activités récréotouristiques du Vieux-Port et du Vieux-Montréal. Le seul déplacement des activités générées par la création d'un nouveau pôle récréotouristique permettrait la réalisation de projets dans le Vieux-Port, dont celui d'un nouveau lien en transport en commun.

Orientation 4 : réhabiliter et mettre en valeur les quartiers anciens

Le bassin Peel fait partie intégrante d'un lieu historique national, le canal de Lachine, berceau de l'industrie canadienne. Le secteur est d'ailleurs inscrit au plan d'urbanisme comme secteur de valeur patrimoniale et archéologique exceptionnelle à protéger. Plusieurs usages actuels témoignent de son riche passé industriel, et l'excavation du bassin Wellington à sa forme originale contribuerait à la remise en valeur du site ainsi qu'à son accès public. Le site devrait faire l'objet de fouilles archéologiques, et les artefacts les plus significatifs pourraient être intégrés au projet, attestant d'autant l'objectif de commémoration des lieux.

Le bassin Peel jouxte aussi des quartiers qui ont une longue histoire. L'impact sur la réhabilitation et la mise en valeur de ces quartiers anciens se veut toutefois plus difficile à évaluer. En effet, peu d'études s'attardent sur les retombées qu'aurait un casino sur les fonctions urbaines et les valeurs foncières. Les rares recherches soulignent la difficulté d'évaluer objectivement l'impact d'un casino sur le quartier d'accueil, en raison des nombreuses variables qui influencent le marché immobilier, dont le rythme du marché lui-même ainsi que les caractéristiques intrinsèques des quartiers⁶. Les opposants au casino craignent notamment la hausse de la criminalité et la concentration de prêteurs usuraires à proximité, qui peuvent affecter négativement le milieu de vie.

Le quartier dispose par ailleurs de plusieurs attraits qui y ont déjà engendré un certain embourgeoisement. Les rives du canal de Lachine et le Vieux-Montréal sont particulièrement convoitées, et les projets résidentiels récemment construits s'adressent à une clientèle plus nantie que celle qui habite traditionnellement le quartier. Compte tenu des coûts élevés de démolition, de réaménagement ou de décontamination des terrains, il

⁶ Phipps, Alan G. (2004) Crime and disorder, and house sales and prices around the casino sites in Windsor, Ontario, Canada. *The Canadian Geographer*, 48 (4), 403-432.

est fort à parier que la majorité des projets privés qui verront le jour viseront aussi à une clientèle plutôt aisée. Toutefois, comme ces projets seront pour la plupart réalisés sur des terrains vacants ou présentement utilisés à des fins industrielles, ils ne devraient pas engendrer d'impact négatif fort sur le tissu urbain des secteurs limitrophes et pourraient, au contraire, contribuer à le revitaliser en recyclant des immeubles industriels abandonnés et en diversifiant les activités économiques.

Orientation 5 : soutenir le développement international

Montréal n'est pas reconnue comme une destination casino. Selon Loto-Québec, la clientèle du Casino ne compte présentement que 11 % de joueurs étrangers. L'objectif est d'ajouter des équipements connexes au casino afin de le mettre aux normes internationales en la matière. Un hôtel de luxe s'avèrerait indispensable pour attirer la clientèle internationale des joueurs grosses mises. Une salle de spectacles plus spacieuse permettrait d'attirer des productions et des événements plus importants. Loto-Québec cite en exemple son casino du Lac-Leamy, à Gatineau. À cet égard, le projet de centre de divertissement semble unique, car la plupart des complexes concurrents ne se trouvent pas en milieu urbain mais plutôt en périphérie des grandes villes. Le déplacement du Casino et son insertion dans un complexe de divertissement de stature internationale contribueraient donc à soutenir le développement international de Montréal

Orientation 6 : Soutenir une forme d'urbanisation favorisant le transport en commun pour le transport des personnes et assurer une meilleure intégration des réseaux

Le projet à l'étude englobe une composante importante de transport en commun. Les promoteurs planifient en effet l'intégration, à leurs frais, d'un monorail desservant les grands pôles du secteur, soit le centre de divertissement, l'éventuel centre de foires et le Stade Saputo, à partir du Vieux-Montréal. Le projet répond donc à l'orientation gouvernementale visant à favoriser le transport collectif. Le promoteur devra néanmoins veiller à assurer la complémentarité de son projet avec le réseau actuel de transport collectif métropolitain.

Toutefois, en lien avec cette orientation et les objectifs de développement durable du gouvernement, il faut souligner la place proéminente qu'accorde le projet au stationnement de surface. Loto-Québec prévoit 1 000 espaces de stationnement extérieur sur les lieux de l'actuel Costco, alors que le centre de divertissement prévoit 3 000 places intérieures. L'ensemble des projets du secteur totalise 8 649 places de stationnement, ce qui couvre une superficie considérable au cœur d'un projet de revitalisation, alors que ces trois complexes devraient être reliées par de nouvelles infrastructures de transport en commun⁷. Dans le but de rationaliser les déplacements automobiles et optimiser l'utilisation du transport collectif, le projet pourrait considérer une gestion commune de ces stationnements, ainsi que leur éventuelle implantation souterraine.

⁷ Projet Bassin Peel : 3 000 places intérieures, 1 000 places extérieures; Centre de foires : 1 149 cases extérieures; Stade Saputo : 2 500 cases extérieures; Stationnement actuel de Loto-Québec : 1 000 places

Orientation 8 : protéger et mettre en valeur les espaces verts et les plans d'eau

L'aménagement lié au projet de réimplantation du Casino intègre des objectifs de mise en valeur de l'espace bleu. Le projet aurait un impact positif sur la protection et la régénération des plans d'eau. En effet, la réfection du bassin Wellington à son état original et l'utilisation de ses quais à des fins publiques contribueraient à en rehausser l'image et à en favoriser l'accès. De plus, l'amélioration de l'environnement riverain du bassin Peel par l'élimination des friches industrielles et la création d'un vaste espace jardins sur lequel s'érigera le chapiteau du Cirque du Soleil accroîtraient le potentiel récréotouristique de ce site. À cet égard, le projet respecte les orientations gouvernementales afférentes à la métropole.

LE PROJET DE SCHÉMA MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a adopté son projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement (PSMAD) le 17 février 2005. Le projet d'implantation du Casino et du centre de divertissement au bassin Peel touche plusieurs des grandes orientations de la CMM, plus particulièrement quant à la consolidation du milieu urbain, à l'intégration du transport à l'aménagement et au développement du territoire, à la préservation du patrimoine et à la mise en valeur des espaces bleus.

La vision proposée par la CMM mise sur l'établissement d'un cadre de vie de qualité dont la réalisation est liée à une planification intégrant la mixité des fonctions urbaines, la mixité de l'habitat, l'omniprésence de la verdure et l'originalité architecturale. Elle tient compte aussi des principes de développement durable en matière de transport, de gestion de l'urbanisation, de consolidation des centres multifonctionnels et des noyaux d'emplois, de préservation des milieux naturels, d'émergence d'un cadre de vie diversifié et dense de même que d'optimisation des équipements publics existants. En matière de transport, les interventions doivent réduire le nombre de déplacements particulièrement ceux reliés à l'automobile. Ainsi, dans les choix qui doivent être faits, il est essentiel de privilégier l'amélioration du réseau et du service de transport collectif, dans la perspective d'un développement durable de la région métropolitaine.

La consolidation du milieu urbain

Le PSMAD affirme le rôle du pôle de l'agglomération, un secteur qui correspond approximativement à l'arrondissement Ville-Marie. Il favorise par exemple l'implantation d'équipements et de services de rayonnement métropolitain et supramétropolitain dans le pôle. On identifie ainsi des équipements comme les salles ou complexes de lieux de diffusion pluridisciplinaires ou spécialisés comprenant 2 500 sièges et plus; des parcs d'amusement attirant 1 million de visiteurs et plus par année; des équipements de tourisme d'affaires pour la tenue de congrès, de salons et de foires commerciales comptant 20 000 m² et plus. Sans que ne soit nommé le Casino, un équipement qui attire 6 millions de visiteurs annuellement entre dans cette catégorie; par

ailleurs, la salle de spectacle de 2 500 places situerait d'emblée le centre de divertissement comme équipement supramétropolitain, alors que les 500 sièges du cabaret du Casino ne lui attribuent qu'un caractère régional.

La consolidation vise aussi la planification de projets urbains porteurs d'intégration à deux niveaux : diversité des activités urbaines et typologie de logements qui favorisent une mixité dans les clientèles de résidents. Le projet de schéma métropolitain favorise également l'intégration de logements abordables dans les grands projets comme facteur d'incitation à la mixité sociale. Le développement des terrains d'Angus, au cœur de Rosemont, ou le réaménagement de Benny Farm, dans Notre-Dame-de-Grâce, représentent deux exemples d'une telle intégration sociale et fonctionnelle.

Le centre de divertissement du bassin Peel prévoit un vaste éventail d'activités récréatives et touristiques, au sein duquel le Casino ne serait que l'une des fonctions. Le projet répondrait donc à l'objectif de création de milieux urbains diversifiés, et s'insérerait en complémentarité avec le produit récréotouristique du Vieux-Port et du Vieux-Montréal. Il aurait toutefois un impact probable, mais non quantifiable actuellement, sur les typologies résidentielles des quartiers adjacents

Intégration du transport en commun dans l'aménagement et le développement

Le PSMAD privilégie une approche intégrée du transport dans l'aménagement et le développement du territoire. De manière spécifique, le schéma métropolitain favorise en priorité les interventions susceptibles d'améliorer les équipements, les infrastructures et les services de transport collectif existants dans le centre de l'agglomération. Le centre de divertissement intègre en grande partie cette approche, sous réserve des commentaires émis plus loin quant à la complémentarité des différents modes de transport en commun projetés sur le territoire à l'étude. Parallèlement, la place considérable qu'occupe le stationnement dans l'ensemble du projet pourrait ne pas favoriser l'utilisation optimale du transport collectif.

Préservation du patrimoine et préservation des espaces bleus

Le Vieux-Port et la Cité du Havre sont identifiés comme ensembles patrimoniaux de portée métropolitaine alors que *la requalification de vastes sites situés notamment en bordure ou dans le secteur du Havre, est notamment encouragée par le schéma métropolitain*⁸. Ce secteur fait partie de l'unité paysagère La Cité, marquée par les plans d'eau, le profil du centre-ville et la silhouette du Mont-Royal. Sans préciser de normes, le PSMAD souhaite que les accès à la région métropolitaine et les perspectives offertes par les points de vue exceptionnels fassent l'objet d'une attention particulière. En bordure de l'autoroute Bonaventure et du bassin Peel, à la jonction du canal de Lachine, du centre-ville et du Vieux-Montréal, le site envisagé pour l'implantation du Casino et du centre de divertissement se révèle particulièrement stratégique quant à sa valeur historique, patrimoniale et paysagère. Le projet de centre de divertissement répondrait donc à cet objectif de mise en valeur du patrimoine et du paysage. Le design, l'architecture et

⁸ PSMAD, par.5005

l'aménagement du projet devront à cet égard faire l'objet de considérations particulières afin de mettre en valeur l'aspect patrimonial du site, comme le prévoit d'ailleurs le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Contraintes anthropiques

Le projet de schéma métropolitain reconnaît les cours de triage et les voies ferrées comme des contraintes anthropiques importantes, et propose des mesures susceptibles de faciliter la cohabitation aux abords de ces infrastructures. Comme les projets avancés par Loto-Québec visent une zone traversée par de nombreuses infrastructures ferroviaires, une attention particulière devra être portée à l'atténuation des nuisances.

Le Casino de Montréal attire plus de 6 millions de visiteurs par année. On peut le considérer à ce titre comme un équipement structurant supramétropolitain. Le centre de divertissement proposé par Loto-Québec se veut un équipement de plus grande envergure encore, incorporant les activités génératrices d'achalandage du Casino à un éventail de produits récréotouristiques, dont plusieurs se déroulent en complémentarité avec la programmation touristique du Vieux-Port et du Vieux-Montréal. Il s'agit donc, non pas du seul déplacement d'une institution supramétropolitaine, mais de la création d'un nouveau pôle multifonctionnel au cœur de l'agglomération. À ce titre, le projet de centre de divertissement sur le site du bassin Peel répondrait adéquatement aux orientations d'aménagement et de développement exprimées par la CMM dans son Projet métropolitain de schéma d'aménagement et de développement. Il consoliderait une fonction supramétropolitaine au cœur de l'agglomération, en complémentarité avec les activités récréotouristiques existantes et permettrait la réhabilitation et l'intégration au milieu urbain d'un secteur présentement dévitalisé et déstructuré.

LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal est en vigueur depuis le 10 décembre 2004. Il identifie le secteur du Havre comme un secteur à transformer et de planification détaillée de portée pan montréalaise. Le bassin Peel se trouve au confluent de deux secteurs de planification, le canal de Lachine et le Havre de Montréal. La problématique inhérente au secteur du Havre fait état de ses avantages indéniables, tout particulièrement les vues exceptionnelles et la présence du fleuve, qui lui confèrent un prestige inégalé. Le profil surélevé de l'autoroute Bonaventure, la mauvaise desserte du Technoparc, le fort volume d'autobus en provenance de la Rive-Sud, la faible desserte en transport collectif et les importants débits de circulation apparaissent toutefois comme des contraintes majeures à la réalisation du plein potentiel de ce territoire.

Le projet répond à plusieurs balises d'aménagement énoncées pour le territoire, soit : favoriser le développement d'une diversité d'usages tout en assurant leur cohabitation harmonieuse; améliorer l'image de la principale entrée au centre des affaires par une architecture et un aménagement de très grande qualité; assurer la préservation et la mise en valeur du patrimoine industriel (silo numéro 5, bassin Wellington, canal de Lachine)

en encourageant les partenariats entre les intervenants publics ou privés; et réhabiliter les terrains contaminés pour susciter le développement.

Le chapitre d'arrondissement Sud-Ouest, dans lequel se trouve le site du bassin Peel, a été intégré au plan d'urbanisme en août 2005. Il identifie ce secteur comme étant à transformer, prescrivant son réaménagement et le développement de secteurs d'emplois diversifiés. Les secteurs d'emplois diversifiés *sont composés de divers ensembles d'activités à caractère industriel, commercial ou de bureau. Certains des secteurs de la couronne du Centre comportent des bâtiments de plusieurs étages qui offrent un potentiel d'occupation multiple. D'autres secteurs, par exemple aux abords de grands axes routiers, sont constitués de bâtiments de différents gabarits voués à une seule fonction. Plusieurs de ces secteurs présentent un potentiel d'intensification de l'emploi et de densification du bâti*⁹. Il est aussi identifié comme un secteur de valeur exceptionnelle par l'arrondissement.

Les normes réglementaires du plan d'arrondissement prescrivent un taux d'implantation moyen ou élevé et une limite maximale de hauteur de 25 mètres pour le secteur à transformer 12-T3. Le projet de centre de divertissement exigera donc une modification au règlement de zonage pour permettre la construction d'un hôtel d'une vingtaine d'étages.

En complément des orientations énoncées au plan d'urbanisme, l'arrondissement précise les éléments de planification détaillée qu'il serait souhaitable d'intégrer aux projets. Ces éléments peuvent se résumer en une planification d'ensemble du territoire et la réalisation des projets en partenariat avec le milieu local.

Le chapitre d'arrondissement du plan d'urbanisme a identifié *la gestion d'un milieu en transition par l'intégration de nouvelles activités urbaines et de nouvelles clientèles, dans le respect du patrimoine industriel et résidentiel, en harmonie avec la population en place et pour son bénéfice*¹⁰, comme le principal défi auquel l'arrondissement fait face.

L'arrondissement identifie trois grands enjeux de planification et d'aménagement, dont le principal est l'amélioration de la qualité de vie. Conscient de l'importance des secteurs à construire ou à transformer, il souhaite entamer une réflexion quant à l'avenir de certains terrains, dont les abords de la rue Bridge et du bassin Peel, secteur envisagé pour le projet de centre de divertissement.

⁹ Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, Chapitre 2.4 Des secteurs d'emplois dynamiques, accessibles et diversifiés, p.98

¹⁰ Août 2005 Plan d'urbanisme de Montréal, Partie II. Chapitre 12 – Arrondissement du Sud-Ouest, page 1

Enjeu 1 : La mise en valeur des atouts propres à l'arrondissement

Ce premier enjeu se traduit par six objectifs plus précis :

- 1) Reconnaître et mettre en valeur le caractère distinctif de l'arrondissement et de ses quartiers;
- 2) Soutenir la mise en valeur du canal de Lachine à des fins récréotouristiques et culturelles;
- 3) Assurer la mise en œuvre des vocations spécifiques à chacun des pôles du canal de Lachine;
- 4) Améliorer l'accessibilité publique au canal de Lachine et aux plans d'eau en améliorant l'intégration de leurs abords aux quartiers environnants;
- 5) Reconnaître, protéger et mettre en valeur les ensembles, immeubles et sites d'intérêt patrimonial ou archéologique;
- 6) Maximiser les occasions de développement des secteurs à proximité du centre de Montréal et améliorer les liens entre celui-ci et l'arrondissement.

Le projet de centre de divertissement rencontre en grande partie ces six objectifs, en renforçant la vocation récréotouristique du canal de Lachine. La présence d'un équipement récréotouristique majeur sur un site sous-utilisé à l'entrée de la ville ne pourrait qu'en améliorer l'image. Il contribuerait aussi à renforcer la structure d'accueil du canal, créant de toutes pièces un nouveau pôle générateur de sa propre clientèle. Loin de nuire aux autres pôles touristiques déjà en place dans le quartier, les activités culturelles liées au centre de divertissement enrichiraient le produit touristique du canal de Lachine et du Vieux-Port, plus particulièrement si les efforts étaient consentis pour mettre en valeur la complémentarité entre les différents pôles. Finalement, l'excavation du bassin Wellington et la création d'une esplanade le long du bassin Peel augmenterait l'accessibilité publique aux rives du canal et améliorerait l'environnement d'un lieu d'intérêt patrimonial à proximité du centre-ville.

Enjeu 2 : La réalisation du plein potentiel de développement économique, social et culturel de l'arrondissement

Le chapitre d'arrondissement énonce sept objectifs en rapport avec ce deuxième enjeu :

- 1) Mettre en place les conditions du succès du développement économique;
- 2) Encadrer et mettre en valeur les sites vacants sous-utilisés;
- 3) Consolider et valoriser le développement des secteurs mixtes;
- 4) Redynamiser les secteurs d'emplois traditionnels;
- 5) Favoriser l'accroissement des emplois dans l'arrondissement et améliorer les conditions d'employabilité et de population en soutenant les organismes et les intervenants du milieu;
- 6) Mettre en place les stratégies de revitalisation urbaine intégrée applicables aux secteurs à revitaliser de l'arrondissement;
- 7) Appuyer le développement des lieux de création, d'animation et de diffusion, favoriser leur rayonnement, et soutenir les organismes culturels.

Loto-Québec estime à plus de 3 000 le nombre d'emplois directs et indirects générés par le nouveau centre de divertissement. Ils s'ajouteront aux 6 000 emplois actuels du Casino. Par ailleurs, ces chiffres ne tiennent pas compte du type d'emploi généré ou de la perte d'emplois liée au déménagement des entreprises actuelles.

L'achalandage du Casino et plus spécifiquement la diversification du produit touristique auront certainement des retombées économiques qui rejailliront à l'extérieur. Les activités artistiques intégrées au projet pourraient s'avérer de puissants moteurs quant à la création, l'animation et la diffusion culturelles au sein de l'arrondissement. Comme le reconnaît d'ailleurs l'arrondissement, le secteur est en transition, aussi bien quant à la structure d'emploi que par la typologie résidentielle qui y a cours. Une attention particulière doit donc être portée à l'arrimage entre le centre de divertissement et son milieu d'accueil.

Le projet de centre de divertissement répond en grande partie aux orientations de développement économique, social et culturel énoncées par l'arrondissement. Les retombées positives qu'aurait le projet sur l'arrondissement Sud-Ouest dépendront des liens que sauront tisser les promoteurs avec le milieu d'accueil et les mesures mises en place pour atténuer les effets négatifs anticipés.

Enjeu 3 : L'amélioration des conditions de vie des résidents de l'arrondissement

L'amélioration des conditions de vie des résidents du Sud-Ouest est au cœur des enjeux identifiés lors de l'élaboration du plan d'urbanisme de l'arrondissement. Les objectifs relatifs à cet enjeu sont :

- 1) Favoriser l'accès au logement pour les populations à faible et moyen revenus et maintenir la qualité et l'accès à des logements abordables;
- 2) Améliorer le sentiment de sécurité de la population dans les lieux publics et les milieux de vie;
- 3) Rehausser la qualité du paysage urbain et naturel du territoire;
- 4) Améliorer le cadre de vie par la réduction des nuisances liées à certaines activités et infrastructures;
- 5) Intégrer les considérations environnementales dans la planification et le développement du territoire;
- 6) Assurer une desserte équilibrée en services et équipements communautaires, sportifs et récréatifs, et optimiser l'utilisation des équipements;
- 7) Revitaliser les rues commerçantes et améliorer la diversité des biens et services offerts à la population;
- 8) Favoriser l'amélioration des réseaux de circulation;
- 9) Améliorer la desserte et la fréquence du transport collectif pour la population et les travailleurs;
- 10) Compléter le réseau cyclable et piétonnier et assurer son intégration au milieu de vie et aux pôles d'activité.

Pour les opposants au projet de déménagement du Casino, il s'agit d'un enjeu important, car ils craignent l'incidence sur le jeu pathologique ainsi que les effets secondaires liés à sa présence à proximité d'un quartier défavorisé. Le sentiment d'insécurité lié à certaines activités peut alors aller à l'encontre des orientations adoptées par l'arrondissement. Ces aspects non négligeables du projet font toutefois l'objet d'analyse de la part des ministères et organismes concernés.

Par ailleurs, le projet répondrait positivement à plusieurs des objectifs énoncés, et offrirait une avenue d'intérêt pour la rencontre de nombreux autres. La requalification d'un site sous-utilisé rehausse la qualité du paysage urbain. L'activité générée par le centre de divertissement entraînerait vraisemblablement une diversification des biens et services offerts à la population avoisinante qui, à son tour, aurait un effet d'entraînement sur la revitalisation des rues commerçantes. Les travaux de voirie réalisés dans le cadre de ce projet permettraient d'améliorer les réseaux de circulation. Cependant, les infrastructures de transport collectif envisagées auraient peu d'impact sur le Sud-Ouest, car les stations prévues seraient isolées des secteurs habités du quartier. Le projet pourrait donc créer des attentes pour une clientèle mal desservie.

La relocalisation du Casino au bassin Peel et le développement d'un centre de divertissement rencontrent donc les grandes orientations du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ainsi que les orientations du plan d'arrondissement du Sud-Ouest. Les retombées positives de la réalisation d'un tel projet s'avèreraient considérables, et pourraient contribuer à en atténuer les plus négatives, pour peu que des mesures de mitigation appropriées soient intégrées dès l'élaboration du projet.

L'intégration du transport collectif, le réaménagement de l'autoroute Bonaventure, le logement abordable, l'échéancier des travaux et la répartition des coûts entre paliers de gouvernements et l'insertion du projet dans le plus vaste contexte du Havre de Montréal interpellent plus particulièrement le Ministère des Affaires municipales et des Régions.

Transport collectif

Certains éléments complémentaires au projet demeurent en suspens; ainsi, la desserte en transport en commun devra être réalisée en même temps que le centre de divertissement afin de répondre adéquatement aux attentes gouvernementales relatives au transport. Dans un contexte où les contraintes budgétaires imposent des choix difficiles, l'implantation d'un tramway ou d'un monorail pour la seule desserte du pôle récréotouristique du bassin Peel, même aux frais du promoteur, peut soulever l'opposition de populations elles-mêmes en attente de leur propre service de transport en commun.

De plus, d'un point de vue technique, le choix d'un monorail ne favorise pas l'interconnectivité du réseau, et introduit une nouvelle technologie dans un réseau déjà passablement disparate (trains diesel et électrique, métro, futur tramway), alors que la Société du Havre planifie l'implantation d'un tramway reliant le square Dorchester à la station de métro Champ-de-Mars en passant par la rue de la Commune. De plus, des projets sont à l'étude quant à l'utilisation de l'estacade du pont Champlain pour un

système léger sur rail (SLR). Trois systèmes différents, le train empruntant le pont Victoria, le futur SLR prévu sur l'estacade du pont Champlain, et le monorail planifié par Loto-Québec, se côtoieraient sur le côté sud du site, pour rejoindre, au pied de la rue Peel, un troisième mode de transport, le tramway projeté par la Société du Havre. Le projet présenté par Loto-Québec devrait donc prendre en compte l'ensemble des projets de transport en commun afin d'en arriver à une solution véritablement intégrée au réseau métropolitain.

Dans cette même perspective de transport collectif et de développement durable, le promoteur devrait réévaluer l'utilisation du stationnement, qui occupe une place prépondérante au sein du projet.

Autoroute Bonaventure et desserte routière

De même, la question du réaménagement de l'autoroute Bonaventure devra elle aussi être considérée et réalisée parallèlement au centre de divertissement, car les incidences sur l'aménagement du territoire sont considérables. En effet, l'une des raisons pour lesquelles le Casino souhaite quitter l'Île Notre-Dame est l'accessibilité limitée à son site. Or l'enclavement du site du bassin Peel et la circulation importante générée par l'approche du pont Victoria risque de recréer, voire d'empirer le problème. Par ailleurs, l'accessibilité au site est limitée à des rues de dimension réduite (rues Bridge et Mill), qui connaissent déjà un niveau élevé de congestion aux heures de pointe. L'influx de véhicules engendré par les activités du centre de divertissement risquerait d'augmenter la complexité du problème. La situation apparaît particulièrement critique à l'heure de pointe du soir, alors que le pont Victoria devient un entonnoir pour les automobilistes empruntant cette traversée vers la Rive-Sud. L'afflux de véhicules pourrait alors déborder vers les rues avoisinantes, et engendrer des retombées négatives pour les résidents de Pointe Saint-Charles. Le réaménagement de l'autoroute Bonaventure constituerait à cet égard une belle opportunité de repenser globalement l'accessibilité à l'ensemble du secteur.

Logement abordable

Comme le projet de centre de divertissement ne comprend pas de volet résidentiel, l'évaluation de sa conformité en rapport avec les orientations de consolidation et de densification résidentielle s'avère complexe. D'ailleurs, comme le soulignent les groupes communautaires, la présence d'un casino à proximité d'un quartier défavorisé constitue un problème pour une population potentiellement à risque. Le Casino poserait ainsi une contrainte importante quant à la localisation possible de logements sociaux au cœur de la Cité du Havre. Toutefois, certains secteurs pouvant mieux accueillir les logements abordables ont été identifiés. Selon Loto-Québec, si le centre de foires se réalise, un promoteur serait intéressé à construire des logements abordables sur une partie des terrains où se trouvent les anciens ateliers du CN, alors que des logements sociaux sont déjà prévus à Faubourg Québec, à l'extrémité est du Vieux-Port. Ces deux secteurs se trouvent en continuité de la trame urbaine et du tissu social existant dans leurs quartiers respectifs. Sans vouloir perpétuer les modèles de pauvreté, la construction de tels

logements devrait respecter la trame urbaine et le tissu social existant plutôt que s'implanter en terrain vierge, en raison notamment de la proximité des services et de la vie communautaire propre au quartier.

De plus, compte tenu des facteurs de localisation du secteur, (proximité du centre-ville et de milieux riverains recherchés), et des coûts inhérents à la décontamination et aux infrastructures, la majorité des nouveaux ensembles résidentiels réalisés sur les terrains identifiés par la Société du Havre devraient naturellement s'adresser à une clientèle plutôt aisée, en continuité avec le tissu socio-économique de la jetée du Havre, du Vieux-Montréal et des nouveaux développements résidentiels ayant cours le long du canal de Lachine.

Échéancier des travaux et répartition des coûts

De nombreuses questions demeurent en suspens quant à l'échéancier des travaux et à la répartition des coûts entre les différents intervenants. Le projet de Loto-Québec doit, à cet égard, être examiné dans la plus large perspective du Havre de Montréal et des travaux entrepris par la Société du Havre pour doter le secteur d'une planification d'ensemble. Même s'il s'agit d'un projet ponctuel à l'intérieur de ce territoire, l'implantation du centre de divertissement se voudrait le premier jalon d'importance dans sa réhabilitation.

Le projet exigera d'abord de la Ville de Montréal d'importants travaux de voirie, estimés par Loto-Québec à près de 10 M \$. Ces travaux devront répondre à plusieurs exigences immédiates, soit la desserte efficiente du centre de divertissement, et l'amélioration des accès au pont Victoria. Par ailleurs, d'importantes interrogations subsistent toujours quant à l'aménagement du territoire et à la voirie, soit le démantèlement de l'autoroute Bonaventure et sa transformation en boulevard, ainsi que les projets de stade et de centre de foires, qui agiront sur les flux de circulation du secteur. À cela devra s'ajouter le coût des infrastructures d'aqueduc et d'égout. Ces travaux assumés par la municipalité ne peuvent être sans incidences sur les ministères responsables, entre autres le ministère des Affaires municipales et des Régions, à travers ses programmes d'infrastructures. Quant au gouvernement fédéral, le plus important propriétaire foncier du secteur, son implication dans l'ensemble du dossier s'avère elle aussi incontournable.

3. Analyse des impacts du projet envisagé sur le rayonnement international de la région métropolitaine de Montréal

Cette partie du rapport évalue les impacts futurs du complexe de divertissement intégré du bassin Peel sur le rayonnement international de la région métropolitaine de Montréal.

Loto-Québec justifie son projet par la forte concurrence que subit le Casino, en raison de la multiplication des maisons de jeu en Amérique du Nord. En effet, Montréal est à quelques heures d'avion de Las Vegas, la plus grande plaine de jeux du monde. Les complexes de Mohegan Sun et de Niagara Fallsview ne sont qu'à quelques heures de voiture, tout comme l'est Atlantic City.

De plus, cette compétition se complexifie. La plupart de ces nouveaux établissements ne sont plus de simples casinos comme on les imaginait dans les années 90. On parle maintenant de complexes intégrés, comprenant plusieurs équipements récréotouristiques tel hôtels, restaurants, salle de spectacle, centre de congrès, mail commercial, et autres, dont le casino n'est dorénavant que l'une des composantes.

Loto-Québec soutient que le complexe de divertissement intégré du bassin Peel qui comprend un équipement **récréotouristique, un centre de foires commerciales** et le **Casino** lui-même, pourrait permettre au Casino de Montréal de s'adapter aux changements du marché, d'augmenter sa capacité d'attraction de la clientèle internationale et d'ainsi demeurer concurrentiel à l'échelle internationale. Ce complexe permettrait également au Casino de Montréal de prétendre au statut de casino touristique.

IMPACTS DU CASINO

Pour rehausser son rayonnement international, Loto-Québec soutient que Montréal doit miser sur la réalisation de projets d'avant-garde et sur la diffusion d'une image de marque auprès des résidents, de la population d'ailleurs au Québec et à l'échelle internationale. Le projet du complexe de divertissement intégré du bassin Peel s'inscrit dans cette perspective.

Tout d'abord, le projet est réalisé par deux entreprises qui sont des leaders réputés dans leurs domaines respectifs. À titre de concepteur et de directeur artistique du projet, le Cirque du Soleil, compte tenu de sa notoriété internationale¹¹, de ses marques de commerce et de son savoir-faire reconnu mondialement devrait contribuer à faire du centre de divertissement de Montréal une destination internationale et, du même coup, accroître son rayonnement. Cela se concrétiserait en supposant une augmentation de la clientèle américaine et internationale de l'ordre de 10 % due à l'amélioration et à la diversification de l'offre du complexe de divertissement. Ce pourcentage n'est pas

¹¹ Le Cirque du soleil est implanté avec succès aux États-unis ainsi qu'en Europe et il sera bientôt en Asie.

déraisonnable¹² si on considère qu'il y a eu en moyenne une augmentation de plus de 10 % de la clientèle des casinos partout où il est devenu un complexe intégré comprenant plusieurs équipements.

Selon ces mêmes estimations, la présence du complexe du bassin Peel à deux pas du quartier international de Montréal (QIM) et du Palais des congrès complètement rénové pourrait attirer chaque année environ 4 000¹³ congressistes et touristes d'affaires additionnels.

IMPACTS DU CENTRE DE FOIRES COMMERCIALES

Tourisme Montréal affirme que, selon les standards actuels, Montréal ne possède pas de salles capables de recevoir les grandes foires commerciales d'envergure internationale. Le projet de Loto-Québec prévoit la construction d'un centre de foires commerciales de plus de 500 000 pi² à proximité du centre de divertissements.

IMPACTS DU COMPLEXE RÉCRÉOTOURISTIQUE

Avec le nouveau projet, Le Casino de Montréal pourrait se démarquer sur la scène internationale, grâce à un complexe unique au monde, dont la réalisation permettrait de résoudre certains problèmes liés à la présentation de grands spectacles à Montréal :

- o Construction d'une salle de spectacles comptant 2 500 places, capable d'accueillir des productions majeurs telles que les grandes comédies musicales ou les spectacles d'envergure en tournée internationale.
- o Construction d'une scène extérieure utilisant une technologie avant-gardiste pouvant accueillir 8 000 à 10 000 personnes et où le Cirque du soleil pourrait également se produire.

La combinaison de ces équipements fera du complexe du bassin Peel, un véritable nouveau pôle d'attraction touristique complémentaire à l'offre touristique actuelle, et ce à l'année longue; du même coup, il devrait contribuer à rehausser le rayonnement international de la région métropolitaine.

¹² Dans tout le reste du document, toutes les estimations sont basées sur cette hypothèse qui ne serait pas irraisonnable.

¹³ Ce chiffre représente une augmentation de 10 % des congressistes internationaux et américains des événements qui ont lieu en 2004-2005 au palais des Congrès de Montréal.

4. État des positions exprimées par différents groupes présents dans la région métropolitaine de Montréal à l'égard de la réalisation du projet

Deux visions, véhiculées par deux milieux différents, s'opposent quant à l'implantation du Casino au bassin Peel. D'une part, le milieu économique est en grande partie favorable au projet. Le déménagement du Casino et l'implantation d'un complexe de divertissement jumelé à un centre de foires sont au cœur des projets de la Société du Havre, et les co-présidents, Lucien Bouchard et Francis Fox, ont d'ailleurs insisté, lors d'une conférence prononcée le 6 octobre dernier devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, sur l'importance stratégique de ces projets.

Le 12 octobre dernier, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et Tourisme Montréal ont mis sur pied une coalition, derrière laquelle se sont rangés plusieurs organismes économiques et quelques entreprises, pour mettre en lumière les avantages et retombées positives de l'ensemble du projet et faciliter sa réalisation. Il faut toutefois souligner les liens étroits qui unissent les conseils d'administration de plusieurs de ces organismes. Les instigateurs de la coalition soutiennent que le projet aura un impact économique majeur et constituera une vitrine internationale; ils soutiennent aussi que l'offre de jeu ne sera pas augmentée. Ils considèrent que l'enclavement relatif du site en rapport à Pointe Saint-Charles constitue une certaine protection contre les effets négatifs d'un casino.

D'un autre côté, des résidents de Pointe Saint-Charles et plusieurs groupes communautaires du quartier et d'ailleurs se sont exprimés contre le projet. Le principal porte-parole de la contestation est la Table de concertation communautaire Action-Gardien de Pointe Saint-Charles. Ces opposants craignent que l'arrivée du casino dans un quartier défavorisé n'entraîne une hausse du jeu pathologique, ainsi que certains phénomènes liés à une telle activité, comme la prostitution, le vol et le prêt usuraire. Ils soutiennent que le projet créerait peu d'emplois dans le quartier, et risquerait d'entraîner une hausse du prix des loyers. Ils avancent que l'association de Loto-Québec avec cette entreprise mondialement reconnue pour son originalité dans le développement d'un complexe de divertissement de classe mondiale n'est qu'un enrobage pour mieux faire avaler le déménagement du Casino dans Pointe Saint-Charles. Une pétition de 8 500 signatures en opposition au Casino a aussi été déposée à l'Assemblée nationale le 22 novembre dernier.

Leurs préoccupations sont largement véhiculées par les quotidiens locaux. Par exemple, *La Presse* titrait, le 5 décembre 2005, que *L'opposition au déménagement du Casino prend de l'ampleur*, relatant que 200 groupes communautaires des quatre coins du Québec contestent à l'unisson ce projet. Ces opposants soutiennent qu'une plus grande accessibilité au jeu augmente le risque de problèmes qui y sont liés. Ils craignent le crime organisé, la prostitution, le prêt usuraire et la spéculation foncière, et réclament une commission parlementaire sur les impacts d'un tel projet.

5. État de situation sur les projets de centres de foires dans la région métropolitaine

Sans qu'il soit essentiel à la réalisation de son projet, Loto Québec mise sur la construction d'un centre de foires d'envergure internationale afin de compléter son offre pour attirer la clientèle internationale sur le site projeté pour l'installation du casino et de son centre de divertissement.

De son côté, la Régie des installations olympiques projette de modifier la configuration du stade afin de pouvoir y tenir aussi des foires tout en préservant la capacité d'accueillir de grands rassemblements.

La récente mise à jour, en novembre 2005, de l'étude faite par Tourisme Montréal sur l'état de situation des centres de foires dans la région métropolitaine confirme le besoin de doter la région métropolitaine d'un centre de foires qui réponde aux nouveaux standards de l'industrie. Les retombées économiques estimées d'un centre de foires commerciales sont contenues dans le tableau ci-dessous. Les revenus supplémentaires d'une telle infrastructure d'accueil sont évalués à 78 M \$.

Tableau 1: Estimation des retombées économiques reliées au centre de foires commerciales

	Retombées économiques
Nombre d'exposants	11 050
Nuitées supplémentaires exposants (2,56 nuitées/exposant)	186 000
Nuitées supplémentaires visiteurs	60 000
Nuitées supplémentaires totales	246 000
Dépenses touristiques (225\$ / nuitée)	56 M\$
Dépenses des exposants (2 000 \$ / exposant)	22 M\$
TOTAL	78 M \$

SOURCE : Tourisme Montréal (Novembre 2005). Mise à jour de l'étude sur l'état de la situation des centres de foires dans la région métropolitaine de Montréal

Le sondage fait auprès des promoteurs de salons démontre que 77 % de ceux qui ont besoin de plus de 200 000 pieds carrés sont insatisfaits des conditions présentes et 67 % pensent qu'une stagnation de l'offre montréalaise aura un impact négatif sur leurs activités. Chez les promoteurs de plus petits salons, les proportions sont respectivement de 44 % et de 50 %.

Malgré la baisse observée en 2001, les expositions ont continué leur croissance. Le taux de croissance annuel moyen du nombre d'événements a été de 2,5 % depuis 1989. De plus, l'espace net de location, le nombre d'organisations louant des espaces et le nombre de participants aux événements ont aussi augmenté au cours de la même période. On

comptait 330 centres de foires aux États-Unis et au Canada, en 1990, alors qu'on en recense maintenant 425.

Avec ses 625 000 pieds carrés, Montréal se place loin derrière Toronto qui en étale plus de 2,5 millions (plus de 3 millions dans quelques mois). La Place Bonaventure (200 000 pi²) ne répond pas aux normes nord-américaines, en raison notamment d'un espace insuffisant entre les colonnes et du nombre restreint de quais de débarquement; le Stade olympique (225 000 + 200 000 pi²) n'a pas de toit permanent, est éloigné du centre-ville et ne dispose pas d'hôtel à proximité. Quant au Palais des congrès (200 000 pi²), il n'offre pas toujours les disponibilités nécessaires et ne peut confirmer plus d'un an à l'avance les foires commerciales, son mandat principal étant l'accueil de congrès.

La croissance économique de Montréal, l'amélioration de l'offre touristique d'affaires grâce au Palais des congrès, ajoutés à sa culture, son côté européen, sa gastronomie et son *night life* font en sorte que Montréal pourrait très bien performer dans le secteur des foires et expositions si elle était dotée d'espaces appropriés. L'analyse d'un tel projet doit toutefois être faite indépendamment du centre de divertissement de Loto-Québec, afin de bien cerner les enjeux et les retombées propres à chacun.

6. Brève présentation du mandat et des projets de la Société du Havre

La mission de la Société du Havre de Montréal (SHM) consiste à proposer pour le Havre et les espaces urbains qui l'entourent les grandes lignes d'un plan de développement et d'aménagement concerté, une structure de mise en œuvre ainsi qu'une stratégie de financement.

Le territoire visé a une superficie d'environ 645 acres. Il inclut notamment les secteurs du Vieux-Port, du Port de Montréal, de la Cité du Multimédia, du quartier Griffintown, du Technoparc, les abords du canal de Lachine, le parc Jean-Drapeau, le site des ateliers ferroviaires dans le sud-ouest ainsi que la pointe Est de l'Île-des-Sœurs.

Les principaux objectifs visés par la SHM sont :

- o améliorer l'accessibilité au fleuve, à ses berges et aux pôles récréotouristiques;
- o développer les secteurs déstructurés;
- o favoriser l'essor économique et la création d'emplois;
- o développer et consolider le havre comme habitat urbain de qualité;
- o créer un axe récréotouristique de calibre international;
- o faire du havre de Montréal un modèle exemplaire d'aménagement urbain et de développement durable.

La SHM travaille en concertation avec les différents partenaires concernés par le développement du territoire visé. Ces derniers sont représentés au conseil d'administration ou sur l'un des quatre comités de travail, dont la SHM coordonne les activités.

On retrouve notamment des représentants de l'Administration portuaire de Montréal, de la Ville de Montréal, du ministère de la Culture et des Communications, du ministère des Affaires municipales et des Régions, du ministère des Transports du Québec, de CDP Capital, de Loto-Québec, de Parcs Canada, de Transport Canada, de l'Université de Montréal, des arrondissements concernés et de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

La SHM a réussi à mobiliser un nombre important d'intervenants autour d'une vision commune de développement et d'aménagement du havre et a complété plusieurs analyses de faisabilité qui permettront d'identifier les projets porteurs à privilégier. L'organisme joue également un rôle de catalyseur pour la concrétisation de projets immobiliers sur des sites présentant un fort potentiel à court terme, dont les principaux sont la propriété de Postes Canada sur la rive nord du canal Lachine, les terrains de la Cité-du-Havre entre Tropiques Nord et Mel's Cité du Cinéma, le Secteur du Bassin Tate et Wellington, les Ateliers du CN à Pointe-Saint-Charles et la Jetée de la Pointe-du-Moulin (Silo n° 5)

La SHM entend maintenant compléter les études et/ou analyses de faisabilité relatives aux projets retenus et prévoit accorder une attention particulière à leur mise en œuvre.

Elle prévoit compléter l'analyse concernant le réaménagement de l'autoroute Bonaventure et, le cas échéant, réaliser des études complémentaires et poursuivre l'étude préliminaire d'impact environnemental concernant la construction d'une centrale hydroélectrique au fil de l'eau sous le pont de la Concorde ainsi que l'aménagement d'un bassin nautique. Elle souhaite développer un projet de partenariat public-privé pour la mise en service d'un projet pilote de tramway touristique reliant, dans un premier temps, le Quai de l'Horloge au Quai des éclusiers dans le Vieux-Port de Montréal, et poursuit les échanges concernant le développement de projets à fort potentiel identifiés plus haut. Les conclusions de ces études auront une incidence décisive quant aux choix, à la mise en œuvre et au financement des grands projets structurants de la Vision 2025.

Bien que la SHM analyse la faisabilité de plusieurs projets, cinq d'entre eux, selon cette dernière, seront déterminants pour le développement du havre, soit : le déplacement de l'autoroute Bonaventure, la relocalisation du Casino, la construction d'une centrale hydroélectrique au fil de l'eau, la desserte du territoire par un système de tramway ainsi que les négociations d'un protocole de gestion des sites contaminés entre les ministères de l'Environnement fédéral et provincial et les développeurs.

La reconfiguration de l'autoroute Bonaventure est un projet de très grande envergure dont la réalisation pourrait s'échelonner sur plusieurs années. Il convient de souligner l'importance de ce projet pour le développement optimal du secteur du havre.

La mise en service d'un projet pilote de tramway touristique reliant le Quai de l'Horloge au Quai des éclusiers dans le Vieux-Port de Montréal est certes possible à moyen terme, d'abord parce qu'il nécessite des investissements de moindre importance et ensuite, en raison de la disponibilité des infrastructures. Ce projet va contribuer à résoudre certains problèmes de circulation dans le Vieux-Montréal et permettra d'évaluer la pertinence de prolonger le tramway vers le centre-ville.

Le projet de construction d'une centrale hydroélectrique au fil de l'eau est également à l'étude. Selon la SHM, l'accès aux berges serait par le fait même encouragé par la création d'un grand bassin de rétention qui deviendrait un plan d'eau pour les activités nautiques.

Des négociations relatives au protocole de gestion des sites contaminés entre les ministères de l'Environnement fédéral et provincial et les développeurs sont en cours. Le gouvernement fédéral, par ses agences et ses sociétés d'État, est le plus important propriétaire terrien sur le site. Son implication dans la décontamination des sites, dans le déplacement de la partie de l'autoroute Bonaventure qui lui appartient, dans le développement des terrains de Postes Canada le long du canal de Lachine ainsi que dans les diverses activités de mise en valeur du canal, sera déterminante pour l'avenir du havre.

7. Conclusion

Les outils et les échelles d'analyse du MAMR permettent de conclure que le projet de centre de divertissement au bassin Peel, s'avère, à l'échelle métropolitaine, largement bénéfique sur le plan du développement urbain. Un tel complexe engendrerait d'importantes retombées économiques et devrait servir de moteur à la réhabilitation d'un espace dévitalisé et porteur d'un très fort potentiel à la porte du centre-ville, au cœur de l'agglomération.

Toutefois, si les retombées positives et les effets multiplicateurs seraient largement bénéfiques à l'échelle métropolitaine, ils pourraient aussi entraîner d'autres effets moins heureux, entre autres sur la qualité de vie du milieu avoisinant, déjà fragile. Ainsi, d'importants efforts devront être consentis afin de minimiser les effets néfastes pressentis par la proximité d'un casino sur la population du Sud-Ouest, tout particulièrement quant aux activités illicites qui pourraient y être associées (jeu pathologique, prêt usuraire, prostitution et autres formes de criminalité). Il appartient toutefois aux ministères et organismes concernés de traiter de ces questions selon leurs champs de compétences.

L'interface entre le Casino et tout autre espace, en particulier riverain des bassins Wellington et Peel, devrait aussi être minimisé, afin de bien marquer l'image positive de ce projet, et redonner un véritable accès public aux berges du canal de Lachine, dans l'esprit des orientations de la Société du Havre. Une telle intégration permettrait de rencontrer pleinement l'objectif de favoriser l'accès public aux plans d'eau.

Le projet prévoit l'implantation d'un monorail entre le centre de divertissement et le Vieux-Montréal, alors que la Société du Havre planifie de son côté un tramway pour assurer la liaison entre le Vieux-Port et les stations de métro avoisinantes. Le projet devra s'assurer que le réseau mis en place puisse maximiser les retombées métropolitaines d'une nouvelle infrastructure de transport en commun tout en réduisant l'utilisation de l'automobile.

De même, le projet devrait optimiser le potentiel d'aménagement et de développement de l'ensemble du secteur en y intégrant le réaménagement de l'autoroute Bonaventure.

Il importe aussi de bien planifier l'impact du projet sur les finances publiques, en considérant non seulement les coûts et bénéfices directs qui y sont associés, mais aussi en évaluant les coûts d'opportunité ainsi que les divers programmes gouvernementaux d'aide directe et indirecte applicables aux différents volets de l'ensemble des travaux.

Finalement, une attention particulière devra être portée à l'insertion du logement social dans le respect des particularités du tissu urbain des quartiers avoisinants.

Commentaires du ministère des Transports du Québec

Le projet

Loto-Québec et le Cirque du Soleil proposent de développer un complexe de divertissement intégré dans le secteur du bassin Peel situé à proximité du centre-ville de Montréal, dans le secteur du havre. Ce projet prévoit notamment le déménagement du casino de Montréal en bordure de l'emplacement actuel de l'autoroute Bonaventure. Les cartes en annexes illustrent la localisation du projet. Selon les données fournies par Loto-Québec, l'achalandage quotidien du casino, qui est actuellement de 19 166 visiteurs par jour, passerait à 26 640 en 2010. La répartition modale de l'ensemble des accès au complexe de divertissement demeurerait la même, soit :

- 75 % en automobile;
- 25 % en transport en commun (réseau de la Société de transport de Montréal (STM), autobus nolisés et taxis).

Le complexe de divertissement proposé s'ajoute à un projet plus global mis de l'avant par la Société du Havre de Montréal (SHM) qui vise une revalorisation de ce secteur, notamment par la transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain.

Les impacts sur le réseau routier

Selon les résultats préliminaires d'une étude de circulation préparée pour le compte de Loto-Québec, plus de 85 % des déplacements engendrés par le complexe de divertissement se feraient en soirée, entre 19 h et 23 h, soit durant une période moins critique que les périodes de pointe du soir et du matin, notamment sur le réseau du ministère des Transports du Québec (MTQ). Cependant, on note tout de même un accroissement de circulation pendant les périodes de pointe du matin et du soir sur le réseau local, ce qui nécessiterait un réaménagement du réseau local. Il est prévu que ces aménagements soient financés en partie par des promoteurs privés et la Ville de Montréal. En période de pointe du soir, cet accroissement de circulation pourrait avoir des impacts sur l'utilisation du pont Victoria et de ses accès. En effet, la rue Bridge, principal accès au pont Victoria, est adjacente au site du futur casino.

En ce qui concerne le pont Victoria, le MTQ est d'avis qu'il faudra préciser l'impact du projet sur son accessibilité en direction de la rive sud en période de pointe du soir et vérifier les effets de la redistribution de la circulation sur les ponts limitrophes.

L'étude préparée pour le compte de Loto-Québec ne tient toutefois pas compte du projet de la SHM de réaménager l'autoroute Bonaventure. Il est utile de rappeler que le projet de Loto-Québec s'inscrit dans une vision intégrée visant la réhabilitation de tout le secteur du havre.

Les impacts sur le transport en commun

Pour la desserte du complexe de divertissement, Loto-Québec privilégie un projet de transport en commun de type « *Automated People Mover* » (APM), semblable à un monorail qui serait raccordé au projet de tramway de la SHM près de la rue Peel. C'est pourquoi, les représentants de Loto-Québec parlent d'un projet mixte. Le coût de l'APM est estimé à environ 51 M\$ et celui du tramway à 33 M\$. Le MTQ n'est pas sollicité pour le financement de l'APM qui serait assuré par des promoteurs privés.

Dans l'éventualité où le projet de tramway prévu dans le Vieux-Port par la SHM ne se réalise pas, le complexe de divertissement pourrait avoir recours à des navettes d'autobus de la STM. Des discussions sont en cours relativement à ces projets.

Le MTQ est d'avis que ces deux projets de transport en commun doivent être harmonisés afin d'éviter une rupture de charge causée par le transfert modal entre les deux systèmes. En effet, il est préférable qu'une seule technologie soit retenue afin d'harmoniser la desserte du Complexe de divertissement et celle du Vieux-Port.

Par ailleurs, le trajet retenu du système léger sur rail (SLR) dans l'axe du pont Champlain passe à l'intérieur du futur site du complexe de divertissement. À ce stade de planification du projet, les promoteurs du complexe de divertissement n'ont pas examiné la possibilité d'intégrer ce projet.

Le MTQ est d'avis que Loto-Québec devrait prévoir l'adaptation nécessaire à son scénario de desserte en transport en commun qui tienne compte de l'évolution des projets dans le secteur, notamment celui du SLR.

Le projet de la Société du Havre de Montréal (SHM)

Tel que mentionné plus haut, le projet du complexe de divertissement s'intègre à une vision globale de revalorisation du secteur proposée par la SHM. Cette vision prévoit notamment le déplacement de l'autoroute Bonaventure et sa transformation en boulevard urbain. La SHM avait d'ailleurs dévoilé, le 6 octobre 2005, les résultats d'une étude de préfaisabilité à cet égard. Bien que le MTQ ne soit pas sollicité financièrement par ce projet, il a collaboré à cette étude pour les évaluations en matière de déplacements et de circulation. L'autoroute Bonaventure ne relève pas du ministère des Transports; sa gestion est assurée en partie par la Ville de Montréal et en partie par le gouvernement fédéral. La carte en annexe illustre le partage des responsabilités.

De par sa nature, son ampleur et le réaménagement routier qu'il suscite, le projet de la SHM est susceptible de créer des impacts sur l'utilisation des réseaux routiers local et régional. Le MTQ est préoccupé par ce projet dans la mesure où la transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain aura des impacts importants sur la fluidité de la circulation, particulièrement durant les périodes de pointe. En effet, la réduction de la capacité entraînera un redéploiement de la circulation dans tout le secteur. Des impacts sur les files d'attente ou la durée des parcours dans l'axe des ponts traversant le fleuve Saint-Laurent, l'autoroute 15, l'échangeur Turcot et l'autoroute Ville-Marie sont à prévoir. L'élaboration des différents scénarios d'offres de transport devrait intégrer des mesures à mettre en œuvre pour pallier les effets de la réduction de capacité dans ce corridor, notamment des mesures concernant le transport en commun.

En outre, l'autoroute Bonaventure et le pont Champlain forment l'un des corridors de transport en commun les plus importants en Amérique du Nord. Les autobus qui l'empruntent accèdent directement de la rive-sud au centre-ville de Montréal par une voie qui leur est réservée. Le MTQ est préoccupé par les conséquences du projet de la SHM sur la performance de ce corridor de transport en commun. Compte tenu des impacts anticipés, les conséquences réelles de ce projet méritent une analyse plus fine.

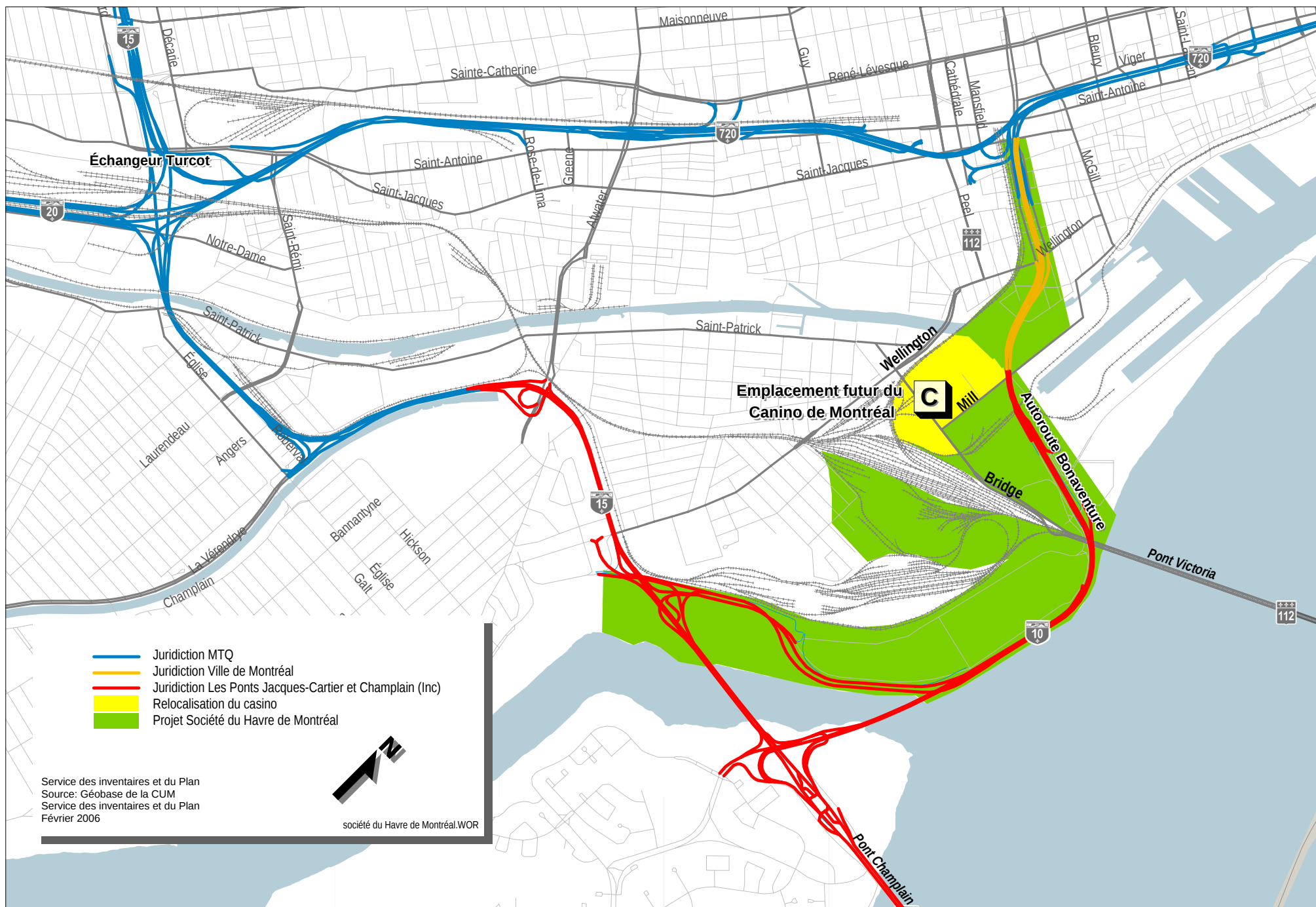
Le MTQ croit qu'il y a lieu d'évaluer davantage les impacts régionaux du complexe de divertissement de Loto-Québec dans le cadre plus global des projets en transport du secteur dont celui de la Société du Havre. Ces analyses devraient être effectuées de manière intégrée, en tenant compte des différents besoins.

Conclusion

Le MTQ n'a pas d'objection au projet de déménagement du casino à l'intérieur d'un nouveau complexe de divertissement au bassin Peel, sous réserve de l'harmonisation des systèmes de transport en commun. De plus, il n'est pas sollicité financièrement par ce projet. Selon les études de circulation produites pour le compte de Loto-Québec, le projet entraîne des impacts principalement sur le réseau local. Des mesures correctives sont prévues pour faciliter les accès au site, de concert avec les représentants de la Ville de Montréal.

Toutefois, le Ministère est soucieux de l'impact potentiel sur l'accès au pont Victoria notamment à l'heure de pointe du soir ainsi que de l'harmonisation nécessaire des systèmes de transport en commun développés pour le Complexe de divertissement par Loto-Québec et pour le Vieux-Montréal par la SHM.

Territoire couvert par le projet "Société du Havre de Montréal"





Rue Wellington

Rue Smith

Rue Mill

Autoroute Bonaventure

CEREAL FOOD
CANADA

NÉO IMPORTATION
LTÉE

Stationnement 4 étages
Loto Québec

LOTO
QUÉBEC

Station service
à vendre

CHATEL

Rue Bridge

ROGERS

COSCO

Rue Wellington

Rue Sébastopol

Rue Congrégation

Pointe Saint-Charles

10 raisons de refuser le déménagement du casino à Pointe Saint-Charles

1. Deux visions du développement urbain et social

Loto-Québec veut déménager le casino à Montréal dans le quartier Pointe Saint-Charles. Il s'est associé au Cirque du Soleil pour faire la promotion d'un méga-projet de divertissement qui comprend, en plus du casino, une salle de spectacles, des hôtels et restaurants de luxe, 4000 places de stationnement, une marina, un spa, un quai des artistes, ainsi qu'un centre de foires sur les terrains du CN qui sont actuellement en vente. Bref, un développement basé sur le jeu et le récréo-tourisme de luxe prétendument international.

Les gens du quartier et les groupes communautaires ont **d'autres projets qui relèvent d'une toute autre vision du développement de leur milieu de vie**. Ils veulent que les changements à venir dans leur quartier améliorent leurs conditions de vie, les services, la qualité de l'environnement et ce, dans le respect de la population, de l'histoire, et du tissu social du quartier. Au contraire, le méga-complexe tournerait le dos au quartier et accentuerait la pression qui s'exerce déjà sur les quartiers du Sud-Ouest depuis le développement du Canal de Lachine, de la Cité du Multimédia et du Marché Atwater.

2. De graves impacts négatifs sur la communauté

▪ Augmentation de la criminalité

C'est d'abord pour des raisons de contrôle de la criminalité que le Casino a été isolé en 1993 sur l'île Notre-Dame, loin des lieux d'habitation et de l'activité urbaine. Selon les statistiques de la Police de Montréal pour l'année 2004 : « Le Casino de Montréal génère un plus grand nombre de crimes que partout ailleurs sur l'île de Montréal » (Le Devoir du 22 juin 2005).

▪ Augmentation de la circulation automobile et de la pollution

Loto-Québec estime que la fréquentation annuelle du casino passerait de 6 à 9 millions de personnes. Cela veut dire en moyenne 20 000 à 35 000 visiteurs par jour, sans parler des employés et des fournisseurs pour les hôtels et restaurants. On estime que 18 000 véhicules par jour en moyenne transiteront par le quartier générant pollution de l'air, bruit, accidents et encombrement supplémentaires. Sans compter que le projet de Loto-Québec s'appuie aussi sur le déplacement de l'autoroute Bonaventure plus près du quartier avec des voies d'accès donnant directement dans le quartier.

▪ Plus de spéculation foncière

Le développement proposé par Loto-Québec exercera encore davantage une pression à la hausse sur les prix des maisons et le coût des logements locatifs. Une partie de la population locale sera forcée de quitter le quartier faute de moyens, et ainsi déracinée de son milieu de vie. Et ce n'est pas la promesse de 800 logements dits abordables dans le prolongement des rues au sud du quartier qui changera quelque chose. Ça n'est pas suffisant pour les 1500 ménages en attente de logement social dans le quartier, et ces nouveaux logements seraient de toute façon beaucoup trop dispendieux. Ce qu'on veut, c'est un milieu de vie avec des logements et des maisons accueillant une diversité de population... ce qui est incompatible avec la venue du Casino.

3. Un casino à cinq minutes des premières résidences du quartier

Loto-Québec a beau dire que le nouveau casino serait situé dans un endroit industriel et enclavé par le chemin de fer, l'entrée principale prévue pour le Casino n'est qu'à cinq minutes à pied des premières résidences... alors que la première épicerie (IGA) est à 15 minutes de ces mêmes résidences. Les gens du quartier le savent : le casino serait à droite au feu vert, coin Wellington et Bridge. Le PDG du Casino M. Alain Cousineau a promis de diminuer l'offre de jeu dans les quartiers où le revenu moyen est inférieur à 50 000 \$. Or, il se propose de déplacer le casino au complet dans un quartier où le revenu moyen est à peine de 30 000 \$. Cherchez l'erreur...

ACTION GARDIEN
TABLE DE CONCERTATION COMMUNAUTAIRE DE POINTE SAINT-CHARLES

4. Un investissement socialement irresponsable

Le coût du projet est estimé à 1,2 milliard \$, dont 997 millions à même les fonds publics. Les besoins sociaux, en santé, en éducation, en logement sont criants, et le gouvernement du Québec répond sans cesse qu'il n'a pas les moyens. Comment expliquer alors qu'il laisserait dépenser un milliard pour le déménagement du casino alors qu'il multiplie les hausses des tarifs d'électricité, de garderies, etc. ?

5. Le jeu est devenu un grave problème social

Veut-on vraiment augmenter les revenus de l'État en allant plus loin dans la promotion du jeu ? Selon une étude aux États-Unis par le professeur Grinols (université Illinois) pour chaque dollar qui entre dans les coffres du gouvernement par le jeu, il en coûte 6.28 \$ à la société (c'est-à-dire à nous) pour ramasser les pots cassés : suicide, faillite, violence, soins médicaux, etc. Loto-Québec prétend que l'offre de jeu ne sera pas augmentée, ce qui est faux puisque l'accessibilité sera plus grande, 24 heures sur 24...

6. Qui sont les vrais utilisateurs du Casino ?

En 1993, lors de l'ouverture du casino sur l'Île Notre-Dame, Loto-Québec disait que ce casino serait surtout visité par de riches touristes étrangers. Aujourd'hui, elle reprend exactement les mêmes propos. Or seulement 11 % des personnes qui fréquentent aujourd'hui le casino viennent de l'extérieur. Les touristes étrangers iront à Las Vegas ou à Macao avant d'aller à Montréal. Le Casino prétend attirer en grand nombre les touristes américains alors que le Casino de Niagara Falls en Ontario, plus près de la frontière, n'atteint pas ce but. C'est plutôt sur le dos de la population locale que Loto-Québec augmentera ses revenus.

7. Encore un éléphant blanc ?

Il est loin d'être démontré, même parmi les gens d'affaires, que nous ayons besoin à Montréal d'un centre de foires. Et on peut se poser la question : est-ce que les nouvelles salles de spectacles n'entreraient pas en compétition avec les équipements déjà existants ? Rappelons que le Stade Olympique est à peine fini de payer et est sous-utilisé...

8. N'importe quel investissement d'un milliard créerait des emplois

Loto-Québec avance la création de 6450 nouveaux emplois directs et indirects une fois le projet implanté. Effectivement. Mais tout investissement d'un milliard pourrait également créer des milliers d'emploi, dans des domaines plus porteurs, socialement plus responsables, et ayant de meilleures retombées locales.

Il est illusoire de penser que, dans ce méga-projet, les employé-e-s proviendront majoritairement du Sud-Ouest. Loto-Québec ne créera pas beaucoup de nouveaux emplois : ses employés déménagent avec le casino. Ce sont les partenaires privés qui créeront de l'emploi... et eux seront libres d'embaucher qui ils voudront.

9. Le Cirque du Soleil se prête à un jeu tordu...

Le Cirque du Soleil n'est pas le partenaire de Loto-Québec, il n'investit pas un sou dans le projet. Il sera payé à même le budget de 997 millions pour faire la conception et la direction artistique du projet pour le nouveau casino de Montréal. Cette association avec le Cirque du Soleil n'est qu'une campagne de relations publiques pour rendre le projet plus attrayant et plus acceptable. Veut-il promouvoir la culture style Las Vegas alors que les pays du monde cherchent à protéger la diversité culturelle? Est-ce vraiment ce qu'on attend du Cirque du soleil comme implication sociale ?

10. Que cache Loto Québec ?

Rappelons que c'est le gouvernement du Québec qui doit prendre la décision quant au déménagement du Casino. Et cette décision n'est pas encore prise. Le conseil des ministres a demandé à Loto-Québec de lui proposer plusieurs scénarios, incluant un agrandissement du casino sur l'Île Notre-Dame, avec les études d'impact pour chacun des projets.

Que constatons-nous? Loto-Québec utilise abondamment les fonds publics pour faire sa campagne publicitaire sur le déménagement du Casino à Pointe Saint-Charles... Loto-Québec refuse toujours de rendre publique les nombreuses études dont elle dispose. Loto-Québec nie les impacts négatifs de son projet et traite les citoyens de Pointe St Charles d'alarmistes. C'est loin d'une attitude responsable et transparente.

**Le projet de Centre de divertissement
au bassin Peel**

**Document présenté au Comité interministériel
par l'arrondissement du Sud-Ouest**

Le vendredi 10 février 2006

Le présent document est complémentaire à la position qu'ont fait connaître les représentants de la Ville de Montréal, le 2 février dernier, et qui reconnaît leur grand intérêt face au projet du Centre (annexe I).

Les élus de l'arrondissement du Sud-Ouest tiennent aujourd'hui à faire connaître leurs préoccupations spécifiques et leur point de vue à l'égard de ce projet porteur de revitalisation économique et urbaine pour les quartiers et la population du Sud-Ouest. Ils veulent aussi nuancer le discours voulant que le milieu soit défavorable au projet et apporter des suggestions quant à l'arrimage du projet avec les attentes du milieu.

Cet intérêt favorable des élus de l'arrondissement n'est pas inconditionnel; d'importantes questions liées à l'intégration harmonieuse de ce projet dans le milieu, à la prise en charge des effets sociaux ou nocifs qu'il pourrait engendrer, à l'assurance des promesses de renouveau et de revitalisation qu'il éveille ont été soulevées et doivent être prises en compte dans une éventuelle entente de développement.

Advenant une décision favorable au projet par le Conseil des ministres, il restera plusieurs mois d'étude du projet et de précision des conditions qui assujettiront son acception par la Ville et son implantation.

À cet égard, on trouvera ci-après l'avis formulé par l'arrondissement du Sud-Ouest au Comité exécutif de la Ville relativement aux conditions d'implantation du projet (annexe II), qui traite :

- des motifs à la base de notre ouverture au projet, fondés sur la volonté exprimée par la population du Sud-Ouest de réaliser le plein potentiel de développement de son territoire;
- des conditions liées à cette ouverture, notamment en regard d'un partage équitable des retombées fiscales qui constitue un facteur clé de la gestion des impacts sociaux et d'une intégration harmonieuse du projet dans le milieu;
- de la nécessité de l'implication active de l'arrondissement et du milieu dans toutes les phases d'implantation du projet et dans le suivi de ses impacts et retombées.

Le milieu concerné par le projet

On pourrait dresser ici un profil socio-économique du quartier de Pointe-Saint-Charles ou de l'arrondissement du Sud-Ouest. Toutes les données révéleront pour Pointe-Saint-Charles, et à un degré moindre pour les autres quartiers, un milieu économiquement défavorisé (taux de chômage, revenu moyen des ménages, nombre de prestataires de programmes sociaux, etc.) et présentant des problèmes liés à la pauvreté (criminalité, décrochage scolaire, besoins en matière d'alimentation, de logement, etc.). Cette réalité fait de l'arrondissement un secteur propice à l'éclosion et au travail de nombreux

organismes communautaires qui viennent en aide aux plus démunis; ces groupes et la solidarité qu'ils manifestent constituent une richesse pour notre arrondissement.

C'est aussi, et particulièrement pour Pointe-Saint-Charles, un milieu fier, mobilisé autour des questions de développement de son territoire. Leur vision de développement est toutefois teintée des problèmes actuels, des intérêts légitimes qu'ils servent, ainsi que des craintes à l'égard du changement auquel l'arrondissement est convié. Malgré le fait que la population de Pointe-Saint-Charles soit en déclin, que son territoire permet d'accueillir de nouvelles clientèles, que ce quartier offre déjà le plus grand nombre de logements sociaux et communautaires au Canada, tout projet immobilier qui y est proposé se bute à une certaine vision de développement, axée sur la volonté de contrer la venue de nouvelles clientèles plus aisées au profit de l'accroissement de logements sociaux. Ce sont ces craintes qui ont fait que le milieu de Pointe-Saint-Charles s'est objecté, par exemple, au projet de mise en valeur du canal de Lachine qui, pourtant, a joué un rôle de premier plan dans la relance du Sud-Ouest et a mérité plusieurs prix pour son approche de développement durable et de concertation.

La Table de concertation Action Gardien de Pointe-Saint-Charles et les autres tables de concertation et groupes communautaires de l'arrondissement jouent un rôle actif, important et essentiel dans le débat actuel sur l'implantation d'un Centre de divertissement. Et l'opposition au projet devient l'occasion de renforcer la mobilisation de ces groupes communautaires. Mais s'ils sont présents et mobilisés, ces groupes et tables de concertation ne représentent pas forcément l'opinion de tous les citoyens du Sud-Ouest. À cet égard, le Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RESO) a, au cours des dernières années, joué avec succès un rôle de rassembleur des différents acteurs du milieu, ayant parfois des opinions fort divergentes : gens d'affaires, groupes communautaires, institutions... Une fois encore, il a joué ce rôle de manière responsable, en prenant l'initiative de créer un comité d'étude du projet de Loto-Québec et en tenant, le 8 décembre dernier, un forum public sur ce dossier.

Comme vous le savez sans doute, la Table de concertation Action Gardien de Pointe-Saint-Charles n'a pas voulu participer au comité de travail mis sur pied par le RESO. Les représentants de cette table n'ont pas voulu non plus rencontrer le promoteur, autrement que par le biais d'un débat public et médiatisé. En fait, si les préoccupations soulevées par les opposants inconditionnels au projet sont fondées (criminalité, gentrification, effets sur la santé), le discours est idéologique et il y a peu d'ouverture à la discussion.

Or, l'arrondissement et l'ensemble de sa population sont ouverts à cette discussion, comme en témoignent les consultations menées dans le cadre de la révision du Plan d'urbanisme de Montréal, où la volonté d'opérer un changement et d'optimiser le potentiel de développement de notre territoire a été clairement exprimée. Il en est de même de la position du conseil d'administration du RESO adoptée à la suite de son forum sur le projet de Loto-Québec, du sondage effectué par le Cirque du Soleil démontrant que 57 % des résidents du Sud-Ouest sont favorables au projet, et des opinions partagées lors du porte-à-porte effectué par les élus de l'arrondissement dans le cadre de la récente campagne électorale.

Le bilan des efforts de concertation avec le milieu

Depuis l'annonce du projet et la mise sur pied d'un Bureau de projet par le promoteur, l'arrondissement constate l'ouverture de Loto-Québec et du Cirque du Soleil à favoriser la prise en compte des besoins et attentes du milieu. Un ensemble de réunions avec les organismes qui n'ont pas craint de rencontrer le promoteur, sans ainsi donner implicitement l'aval au projet et défaire la cohésion communautaire, aura permis d'identifier leurs préoccupations et des pistes de collaboration.

Mais il y a peu de chances que, d'ici la prise d'une décision sur le projet, le promoteur puisse aller plus loin que les engagements de principe. Pourtant, si le projet va de l'avant, il est important que cette concertation avec le milieu s'installe dès les travaux d'étude pour l'implantation du Centre. C'est pourquoi nous vous suggérons ci-après une manière d'enclencher et de réaliser ce dialogue.

La mise sur pied d'un comité local de validation du projet

Advenant une recommandation favorable du Comité interministériel et une décision favorable du Conseil des ministres, le projet sera soumis à l'examen de la Ville en vue de l'adoption des modifications réglementaires requises et d'une entente de développement autorisant son implantation et les conditions de celle-ci. Cette autorisation sera soumise à une consultation publique.

Durant cette période, l'arrondissement et le milieu doivent jouer un rôle actif, notamment :

- dans l'identification des problématiques et des enjeux qui demeurent à documenter (ex. l'effet de la proximité du Casino sur le jeu compulsif, la criminalité hors site);
- dans l'identification des mesures permettant de contrer les effets négatifs appréhendés et dans la mise en place de mécanismes de *monitoring*;
- dans la négociation des conditions d'implantation du projet (mesures d'employabilité, mesures correctrices pour réduire les nuisances de la circulation de transit dans les quartiers, etc.);
- dans l'identification des projets et programmes qui pourraient être mis en place grâce aux retombées du projet.

Nous recommandons qu'un comité local de validation du projet soit formellement mis sur pied, en continuité et dans l'esprit du comité de travail créé par le RESO. Ce comité devrait bénéficier d'un soutien financier du gouvernement du Québec pour son fonctionnement et pour le recours, au besoin, de services professionnels externes en support à son mandat. Il serait présidé par une personne recommandée par l'arrondissement, choisie pour ses qualités de conciliateur, et se composerait de membres représentatifs du milieu. Ce pourrait être, à titre d'exemple, des membres du RESO, des membres des tables de concertation du secteur (Table de concertation Action Gardien de

Pointe-Saint-Charles et Table de la Petite-Bourgogne), etc. Le travail de ce comité se ferait en lien étroit avec celui des représentants de la Ville chargés d'étudier le projet. Son président serait invité à déposer un mémoire à l'Office de consultation publique, tant sur le projet lui-même qu'en regard de l'évaluation de son impact sur le milieu.

Finalement, advenant que le projet obtienne les autorisations requises, nous suggérons que ce comité poursuive son travail, à titre de comité de partenariat avec le milieu, afin de favoriser l'implantation harmonieuse du projet et de veiller à la mise en œuvre des éléments de l'entente de développement et à son arrimage réel avec le milieu.

Les impacts sociaux

En terminant, nous aimerions traiter de la question des impacts sociaux liés au projet. Les opposants inconditionnels au projet mettent de l'avant trois préoccupations légitimes : la crainte de l'embourgeoisement de leur quartier, la crainte d'une hausse de la criminalité et la crainte de l'accroissement des effets néfastes sur la santé provoqués par la proximité du Casino. Le Comité interministériel entendra divers organismes et experts qui se prononceront sur ces questions, et nous lui laissons le soin d'en tirer les conclusions.

Depuis l'annonce du projet de déménagement du Casino au bassin Peel, le personnel de l'arrondissement a suivi de près les travaux d'analyse préliminaires, de même que les débats publics du RESO et du CRÉ où des experts ont été invités. Sur la base des informations existantes, nous rejoignons la position du RESO qui considère que ces questions sont fondées et restent à être davantage documentées, mais qu'aucune indication ne laisse actuellement conclure à des impacts si négatifs ou incontrôlables qu'ils justifieraient l'abandon de l'étude du projet.

En outre, ces impacts sociaux doivent être considérés à la lumière du potentiel du projet sur l'emploi local et sur le développement d'entreprises d'économie sociale dans l'arrondissement. Sous réserve des modalités à développer pour favoriser ces effets positifs, le projet de centre de divertissement offre une occasion unique de donner accès à l'emploi à une partie de notre population qui en a grandement besoin. Pour ce faire, des programmes d'employabilité sur mesure et des critères d'embauche propres à réintégrer ces personnes sur le marché du travail devront être mis en place.

Enfin, la présence d'un équipement axé sur le divertissement — une icône du loisir et de la richesse — dans un arrondissement où persisterait la pauvreté relative de sa population, mais aussi de ses infrastructures et de ses équipements collectifs, serait difficilement acceptable pour nous, pour nos citoyens, comme pour l'ensemble des Montréalais et de la société québécoise. Pour les élus de l'arrondissement, l'acceptation du projet est donc conditionnelle à l'assurance de retombées fiscales et de redevances qui permettront d'améliorer le cadre et la qualité de vie et de répondre aux attentes de tous les citoyens du Sud-Ouest. Les attentes et les besoins de l'arrondissement sont énormes : pour supporter les différents besoins en matière d'habitation, de développement du Canal de Lachine, de mises à niveau de nos équipements et infrastructures ...

Projet Loto-Québec/Cirque du Soleil au bassin Peel

POSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RESO

Adoptée à la réunion du 24 janvier 2006

Introduction

Dès l'annonce par Loto-Québec et son partenaire, le Cirque du Soleil, en juin 2005 de leur intention d'implanter dans le Sud-Ouest de Montréal, au bassin Peel, un centre de divertissement d'envergure internationale et d'y déménager le casino actuellement situé sur l'île Notre-Dame, le Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RESO) a décidé de mettre temps et énergies pour bien comprendre le projet, analyser ses impacts multiples sur la communauté du Sud-Ouest et évaluer la pertinence économique et sociale de celui-ci pour Montréal et pour le Sud-Ouest, dans une perspective de développement urbain durable.

C'est la mission même du RESO, qui travaille depuis près de vingt ans à la revitalisation des quartiers du Sud-Ouest, qui motive son intérêt et sa démarche par rapport à ce projet majeur. Le RESO est une corporation de développement économique communautaire qui regroupe des citoyens et des intervenants de tous les milieux du Sud-Ouest. Son conseil d'administration est composé de représentants élus par les différents acteurs de la communauté : entreprises, organismes communautaires, institutions (santé, culture, éducation), syndicats, participants/résidents, arrondissement.

La présente position s'appuie sur deux sources. Tout d'abord, le travail d'analyse fait par un comité du conseil qui a pris connaissance d'une documentation importante et a rencontré les promoteurs du projet (Loto-Québec et le Cirque du Soleil), la Direction de la Santé publique de Montréal, la direction de l'Aménagement de l'arrondissement Sud-Ouest, la Société du Havre et des représentants de la Table des organismes de Pointe Saint-Charles (Action-Gardien). D'autre part, le 8 décembre dernier, le RESO tenait un forum d'information et d'échange auquel ont participé quelque 250 personnes (citoyens et citoyennes du Sud-Ouest, représentants d'organismes, d'institutions et d'entreprises). Le conseil d'administration a pris en compte les inquiétudes, les questions et les attentes exprimées lors de ce forum.

Enfin, la présente position doit être considérée comme préliminaire, dans le sens que plusieurs questions sont encore sans réponse, que le concept du projet est en évolution constante et que deux pièces maîtresses, qui auront un poids important dans l'évaluation finale du projet, sont attendues, soit l'avis de la Direction de la santé publique de Montréal et le Rapport du comité interministériel du gouvernement du Québec, présidé par monsieur Guy Coulombe. La position qui suit a été adoptée par une forte majorité du conseil d'administration.

1. Quelques problématiques et questions de fond

a) *Impacts sociaux*

Les inquiétudes et les préoccupations les plus vives exprimées par les citoyens et plusieurs organismes portent sur les impacts sociaux appréhendés d'un tel projet. Elles sont ressorties avec force au Forum du 8 décembre. La campagne menée par les opposants au projet s'appuie d'ailleurs sur les impacts négatifs appréhendés, notamment l'aggravation des problèmes liés au jeu compulsif, l'accroissement de la criminalité et l'accélération de la «gentrification» des quartiers environnants.

Jeu pathologique

La principale objection au projet porte sur le rapprochement du casino de quartiers résidentiels. Même si les promoteurs insistent que le site est relativement enclavé, il n'en demeure pas moins que le projet de déménagement vise à rendre le casino plus accessible aux touristes séjournant dans le centre-ville et du même coup à la population montréalaise. Il est évident qu'une plus grande accessibilité entraînera une plus grande fréquentation de la part de la clientèle montréalaise et québécoise. De là, la conclusion tirée par plusieurs que cela aggravera le phénomène du jeu compulsif et que cela peut aussi accroître l'appauvrissement dans les quartiers limitrophes. Il existe peu de documentation sur le lien entre une proximité plus grande et l'aggravation du jeu pathologique; nous n'avons pas de données non plus sur l'ampleur du problème dans les quartiers du Sud-Ouest, notamment sur l'impact de la présence importante d'appareils de loterie vidéo (ALV). C'est particulièrement sur ces points que l'on attend un éclairage de la Direction de la santé publique de Montréal.

Selon nous, la question de fond est la suivante : ***La plus grande accessibilité du casino, par son rapprochement de quartiers habités, entraînera-t-elle une aggravation du problème du jeu compulsif? Autrement dit, quel sera l'effet de proximité du déménagement du casino sur les populations environnantes?***

D'autre part, le projet de Loto-Québec a amené un questionnaire plus large sur la place du jeu dans notre société et sur la responsabilité de l'État dans sa promotion. Le RESO n'a pas voulu s'engager dans ce débat sociétal mais il prend note qu'il existe un malaise réel chez une partie importante de la population en regard de la promotion agressive du jeu de la part de Loto-Québec qui répond à une orientation gouvernementale d'augmenter les revenus générés par le jeu pour financer les services publics.

Criminalité

La criminalité (prostitution, drogue, vol, prêt usuraire) est déjà trop présente dans les quartiers du Sud-Ouest mais aucune étude ne prouve qu'il y aurait aggravation de ce phénomène à cause du projet de Loto-Québec. Il semble que la criminalité associée à la présence d'une maison de jeu se passe essentiellement à l'intérieur des installations du site et non dans les quartiers limitrophes. Évidemment, il y aurait lieu que des mesures soient prises pour endiguer cette criminalité.

«Gentrification»

La crainte exprimée par certains que la réalisation du projet entraîne une hausse des valeurs foncières dans les quartiers limitrophes et contribue à en chasser les populations les plus démunies n'a pas été démontrée. Il n'y a pas d'étude probante à cet égard et la réalisation d'un projet aussi imposant a même parfois pour effet de décourager le développement résidentiel aux alentours. Quoi qu'il en soit, les quartiers du Sud-Ouest vivent déjà l'amorce d'une «gentrification», notamment comme conséquence de la mise en valeur du canal de Lachine et de ses abords, et la meilleure façon de gérer les effets pervers de ce phénomène, c'est de renforcer l'offre en logements sociaux et communautaires pour permettre aux ménages plus démunis de continuer à résider dans leurs quartiers.

Création d'emplois et accès aux emplois

Loto-Québec évoque la création de 3150 emplois additionnels, directs et indirects, pour l'exploitation du complexe, incluant un centre de foires (qui créerait 250 emplois directs), et 3300 autres emplois attribuables aux retombées touristiques et commerciales. Plus précisément, on parle de 1137 nouveaux emplois directs sur le site même (hôtel, salle de spectacles, restauration,...). Même si les prévisions de Loto-Québec sont peut-être optimistes, il n'en demeure pas moins que la création d'emplois est la retombée sociale la plus intéressante, surtout si ces emplois sont rendus accessibles en priorité aux résidents du Sud-Ouest.

A cet égard, le RESO a pris bonne note de la grande ouverture des promoteurs pour favoriser la préparation et l'embauche de la main-d'oeuvre locale. Avec raison, les participants au Forum du 8 décembre ont insisté sur la nécessité que cette ouverture se traduise dans des mécanismes et programmes précis et qu'il y ait un suivi rigoureux à long terme.

b) Retombées économiques

Ce projet de 1,2 milliard \$, sans compter un éventuel centre de foires, est imposant et c'est Loto-Québec qui le financera en quasi totalité (les partenaires privés n'assumant qu'une part de 178 millions \$). Sans doute, Loto-Québec a une capacité d'emprunt suffisante pour soutenir la réalisation d'un projet de cette envergure.

Si le projet est faisable, est-il aussi rentable qu'on le dit? C'est la principale question à laquelle devra répondre le comité interministériel du gouvernement du Québec. En effet, tout le projet repose sur l'objectif d'accroître la fréquentation du casino par les touristes et joueurs étrangers (Loto-Québec prévoit porter cette fréquentation de 11% qu'elle est actuellement à 22% avec le nouveau complexe); pour les attirer, Loto-Québec mise sur le fait que le casino sera intégré à un complexe de divertissement d'envergure internationale portant la signature prestigieuse du Cirque du Soleil.

Le RESO n'a ni les informations ni les ressources pour porter un jugement final sur la solidité des projections de Loto-Québec. Mais, à ses yeux, une question de fond demeure entière et le gouvernement du Québec doit y répondre avant de donner le feu vert à un projet d'une telle ampleur. Cette question peut se formuler ainsi : ***Le concept mis de l'avant par Loto-Québec est-il suffisamment porteur, même avec la participation du Cirque du Soleil, pour assurer à Montréal une place durable dans***

le marché des casinos dans un contexte de vive concurrence qui ira en s'intensifiant en Amérique du Nord au cours des prochaines années?

Selon les données fournies par Loto-Québec, le nord-est du continent, qui ne comptait que 14 casinos en 1993, à l'ouverture des installations de l'île Notre-Dame, en compte maintenant 72, incluant les "racinos". Ce marché concurrentiel est en pleine expansion et vise à se doter d'équipements dont la fonction est d'attirer les «joueurs internationaux».

Évidemment, les études sur les retombées économiques possibles partent des prémisses émises par Loto-Québec, soit une hausse substantielle des visiteurs hors Québec et l'ajout de nouvelles activités qui ne se substitueront pas à des activités existantes. C'est sur la solidité de ces prémisses que nous attendons un avis documenté de la part du comité interministériel.

Des questions demeurent aussi quant aux retombées touristiques hors site; l'étude d'impact évoque la création de 3300 emplois directs et indirects liés à ces retombées. Mais on peut se demander ***si on peut à la fois concevoir un complexe touristique qui vise à offrir sur place aux touristes tous les services requis et prévoir en même temps d'aussi importantes retombées touristiques à l'extérieur du site.***

Centre de foires

Loto-Québec souhaite l'implantation d'un centre de foires international dans les anciens ateliers ferroviaires du CN à Pointe Saint-Charles, comme équipement complémentaire au complexe de divertissement; Loto-Québec est même prête à acheter le terrain et à payer sa décontamination. Ce projet est souhaité par Tourisme Montréal et par la communauté d'affaires montréalaise. C'est un projet très peu documenté et Loto-Québec ne le considère pas comme une condition essentielle à son projet. Le gouvernement du Québec a déjà annoncé qu'il n'a pas d'argent à investir dans un projet de centre de foires.

C'est un projet qui mériterait en soi une étude de faisabilité sérieuse et indépendante. Le RESO se demande si c'est le genre de développement souhaitable pour les anciens ateliers du CN. Il croit qu'il y aurait lieu d'explorer pour ces équipements uniques des vocations plus intéressantes au plan de la création d'emplois et qui pourraient étendre leurs activités sur toute l'année, avec une meilleure intégration au quartier.

Retombées fiscales

Au plan de la fiscalité municipale, selon les règles actuellement en vigueur pour le partage des revenus fiscaux, l'arrondissement Sud-Ouest retirerait environ 1,2 M \$ des 30 M\$ à 40 M\$ de taxes foncières qui seront générées par le complexe du Bassin Peel.

Un tel partage est totalement inéquitable et il ne permettrait même pas à l'arrondissement d'assumer les coûts supplémentaires générés par la présence d'un tel complexe (ces coûts sont estimés à 5 M\$). Si le projet va de l'avant, il y aura lieu dans les conditions de réalisation d'exiger un partage plus équitable des recettes fiscales pour

l'arrondissement Sud-Ouest afin de lui permettre non seulement d'assumer les coûts supplémentaires mais aussi d'offrir de meilleurs services à la population du Sud-Ouest.

c) Impacts culturels

Le volet culturel constitue la valeur ajoutée du projet mis de l'avant par Loto-Québec et le Cirque du Soleil mais c'est aussi le volet qui est le moins défini. Au Forum du 8 décembre, on a constaté que cela soulève à la fois des attentes et des craintes importantes. La représentante de Culture Montréal a fait état de la démarche d'analyse à peine amorcée par son organisme.

Il y a tout d'abord les impacts d'une grande concentration d'équipements et d'activités au même endroit et l'effet de substitution possible. La question se pose particulièrement en ce qui concerne la nouvelle salle de spectacles de 2500 places; les promoteurs soutiennent que cette salle accueillerait principalement des productions en tournée nord-américaine qui ne viennent pas présentement à Montréal. Il est sans doute souhaitable qu'une métropole culturelle dispose d'un équipement lui permettant d'accueillir ces grandes productions. Mais on doit aussi se questionner sur la possibilité d'un effet de substitution si l'on considère que la majorité des personnes qui fréquenteront cette salle seront de la région de Montréal; l'argent que ces dizaines de milliers de spectateurs locaux débourseront pour voir les spectacles présentés dans cette salle n'ira pas à d'autres productions culturelles montréalaises. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de marché pour une telle salle mais on doit se demander jusqu'à quel point cela hypothéquera d'autres producteurs et diffuseurs montréalais.

Le Quai des artistes, aspect original du concept proposé, reste à définir. Nous avons obtenu très peu de précisions des promoteurs quant aux modalités d'occupation et de gestion de ces espaces et quant à la participation des artistes locaux et montréalais.

Le RESO ne peut que faire sienne la question soulevée par les participants au Forum du 8 décembre, notamment ceux qui provenaient du milieu culturel du Sud-Ouest : ***En quoi le projet du bassin Peel peut-il contribuer au développement culturel du Sud-Ouest et de Montréal? A quelles conditions?***

La même question se pose en regard de la mise en valeur du canal de Lachine. Le RESO et ses partenaires, notamment à travers la Société de promotion du canal de Lachine, misent sur un tourisme durable qui met en valeur les quartiers du Sud-Ouest, leur histoire, leur patrimoine et leur culture et qui respecte les populations locales. La question qui demeure entière est la suivante : ***Le concept de centre de divertissement, qui vise à offrir le maximum d'activités dans un même lieu et à garder les visiteurs sur place, est-il compatible avec une approche de découverte des quartiers, de leurs attraits et de leur population? Est-il possible de concilier les deux approches et comment?***

d) Intégration urbaine

Le plus grand mérite du projet de Loto-Québec est d'ouvrir la porte à la requalification d'une friche industrielle qui jouit d'un emplacement stratégique mais qui comporte des contraintes gigantesques de développement (contamination des sols, enclavement du site entre voies ferrées, autoroute, plan d'eau). Redévelopper un tel site avec les coûts

généérés par ces contraintes nécessite un projet porteur et surtout un promoteur aux reins très solides. Loto-Québec est sans doute capable de supporter une telle charge. C'est, entre autres, ce qui a motivé la Société du Havre à appuyer ce projet qui est vu comme un levier qui permettrait une mise en valeur de tout le secteur.

Si, à première vue, il apparaît emballant de pouvoir compter sur un tel projet pour redévelopper un site laissé en bonne partie à l'abandon, il demeure un nœud de taille quant à l'intégration de ce projet au tissu urbain montréalais et du Sud-Ouest. Après examen du projet et après discussion, il apparaît une contradiction qui est cœur même du projet : ***Le concept du projet de Loto-Québec est de type «resort» ou de type «parc thématique»; c'est un projet centré sur lui-même, qui vise à s'autosuffire, qui veut offrir aux visiteurs une expérience unique qui les retienne le plus longtemps sur place et qui, d'une certaine façon, «tourne le dos» à la ville et aux quartiers limitrophes. Un tel concept nous apparaît contradictoire avec une intégration harmonieuse à la ville et aux quartiers.***

Cette contradiction était d'ailleurs présente dans les discussions avec les promoteurs du projet. Ceux-ci font valoir l'accessibilité d'un tel site et ses liens avec le centre-ville et les autres secteurs de la ville, tout en soulignant que l'enclavement du site devrait limiter les impacts sociaux négatifs. Il y a sans doute lieu de distinguer l'accessibilité au site et celle aux aires de jeu; est-il possible de bien intégrer le projet à Montréal et au Sud-Ouest tout en limitant l'accès au casino même? On parle à la fois de connecter le site au réseau de transport public tout en prévoyant un système privé de transport collectif à l'intérieur du site. Cette contradiction saute encore plus aux yeux quand on considère l'esquisse de design architectural qui ressemble à un vaisseau intersidéral qui n'a rien à voir avec l'historicité du lieu et son environnement.

Une telle contradiction est-elle soluble? Il faudrait que les promoteurs acceptent de soumettre le concept même du projet et son design à un exercice de concertation avec les acteurs montréalais, notamment ceux du milieu culturel, et en tout premier lieu avec les acteurs de la communauté locale. Cette question doit faire l'objet d'une réflexion urbanistique en profondeur.

Transport et circulation

Un élément important touchant à l'intégration urbaine et à la qualité de vie est celui du transport et de la circulation automobile. Cet enjeu a aussi été soulevé par les participants au Forum du 8 décembre. Loto-Québec souhaite réduire l'utilisation de l'automobile pour se rendre au casino qui est de 82 % actuellement, à environ 60%. Malgré tout, le complexe comporterait 4000 places de stationnement, dont 3000 souterraines. Le secteur est déjà très congestionné, notamment les rues Bridge, Wellington et Mills, avec l'entrée du pont Victoria. Le projet de la Société du Havre de convertir l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain ajoutera une pression supplémentaire sur le réseau routier local. La Ville de Montréal a demandé des études plus poussées au promoteur. Cette question mérite un examen rigoureux car il serait inacceptable d'aggraver un problème qui affecte déjà la qualité de vie des résidents du secteur. Le RESO fait sien aussi le vœu exprimé par les participants au Forum du 8 décembre de mettre l'accent sur le transport collectif dans tout le secteur.

Compte tenu de ce qui précède, le conseil d'administration du RESO a adopté la position suivante :

- ▶ Tout en reconnaissant que le projet de Loto-Québec et du Cirque du Soleil a le potentiel de requalifier un site urbain déstructuré, de créer des emplois et de générer des retombées économiques et fiscales pour le Sud-Ouest, **le RESO exprime, comme position préliminaire, des réserves sérieuses sur ce projet tel que présenté à ce jour par les promoteurs**; ces réserves sont motivées par les éléments suivants :
 - o la question non encore résolue de l'effet de proximité du casino sur une possible aggravation du problème du jeu pathologique;
 - o la possibilité non démontrée que le concept proposé soit suffisamment porteur pour assurer à long terme une place à Montréal dans le marché très concurrentiel des casinos dans le nord-est de l'Amérique;
 - o la contradiction entre le concept d'un projet autosuffisant et replié sur lui-même et son intégration au tissu urbain de Montréal et du Sud-Ouest.

Si ces éléments ne trouvent pas de réponses satisfaisantes, que ce soit dans l'avis de la Direction de la santé publique, dans le Rapport du comité interministériel ou de la part des promoteurs, ces réserves sérieuses du RESO deviendront une opposition au projet.

- ▶ Le RESO demande que des études complémentaires soient réalisées pour répondre aux questions encore en suspens, notamment sur les impacts sociaux et économiques des casinos en milieu urbain.
- ▶ Le RESO demande que le projet de centre de foires soit traité comme un projet distinct du projet principal et qu'il fasse l'objet d'une étude de faisabilité indépendante et crédible.

2. Processus de développement

Après avoir maladroitement fait une promotion un peu agressive de leur projet, Loto-Québec et le Cirque du Soleil ont finalement adopté une approche plus transparente et plus ouverte au milieu. Plusieurs informations ne sont pas encore disponibles mais elles devront éventuellement le devenir dans un effort indispensable de transparence.

Le RESO a apprécié l'amorce de dialogue avec les représentants du Bureau de projet. Ceux-ci ont mis de l'avant certaines pistes pour que la communauté locale profite du projet et ont manifesté une ouverture à travailler éventuellement à les préciser avec la participation de la communauté. Ils ont évoqué la possibilité de créer un mécanisme permanent de concertation si le projet reçoit le feu vert gouvernemental.

Mais avant d'en arriver là, il faut d'abord franchir quelques étapes cruciales. Tout d'abord celle du comité interministériel. Le RESO communiquera à ce comité ses constatations, ses conclusions et ses interrogations. Lorsque ce comité soumettra son rapport, si celui-ci recommande d'aller de l'avant avec le projet, il serait primordial, selon nous, que le gouvernement tienne une consultation publique sur le contenu de celui-ci avant de prendre une décision quant à l'avenir du projet.

Enfin, dans l'hypothèse où un feu vert serait donné, il y a lieu que le concept même du projet soit soumis à un exercice rigoureux de concertation, avec la participation de la communauté locale.

En conséquence, le conseil d'administration a convenu des points suivants :

- ▶ Le RESO exprime son accueil positif de l'esprit de collaboration et de l'ouverture manifestés par les promoteurs du projet et le RESO réitère sa volonté de poursuivre le dialogue amorcé avec ceux-ci.
- ▶ Le RESO demande au gouvernement du Québec, suite au dépôt du rapport du comité interministériel, la tenue d'une consultation publique avant que le gouvernement ne prenne sa décision quant à l'avenir du projet.
- ▶ Le RESO annonce son intention, dans le cas où le projet va de l'avant, de participer à un mécanisme de concertation efficace et représentatif et il demande que le concept même du projet soit soumis à un exercice sérieux et crédible de concertation, avec la participation de la communauté locale.

3. Conditions de réalisation

Enfin, le RESO a commencé à identifier les conditions que la communauté du Sud-Ouest devrait négocier pour atténuer les impacts négatifs et pour maximiser les retombées positives d'un tel projet, dans l'hypothèse où il irait de l'avant. Bien entendu avant de négocier des conditions, il faut d'abord vider les questions portant sur la pertinence même de réaliser un tel projet. Tout au long du travail d'analyse, plusieurs conditions de réalisation sont ressorties; plusieurs d'entre elles ont d'ailleurs été évoquées par des participants au Forum du 8 décembre. Les promoteurs ont déjà annoncé certains engagements et une ouverture à se concerter avec la communauté pour la réalisation des conditions qui seront convenues.

A cet effet, le conseil d'administration a adopté les éléments suivants :

- ▶ Le RESO annonce son intention, dans le cas où le projet va de l'avant, de participer à la négociation de conditions pour atténuer les impacts négatifs du projet et pour maximiser les retombées positives pour la communauté du Sud-Ouest; ces conditions porteront notamment sur l'emploi, l'habitation, la mise en valeur du canal de Lachine, la culture, le transport, l'intégration urbaine,...
- ▶ Le RESO appuie l'arrondissement du Sud-Ouest dans ses efforts pour obtenir une part équitable des retombées fiscales (taxes foncières) générées par le projet.
- ▶ Le RESO offre sa collaboration pour faciliter une relocalisation dans le Sud-Ouest des entreprises obligées de déménager à cause du projet, si tel est leur désir.

Parmi les conditions qui devraient faire l'objet de négociations avec les promoteurs, mentionnons celles-ci :

Limitation des effets nocifs

- Mesures pour mieux encadrer les activités propres au casino et en limiter les effets nocifs (jeu compulsif, criminalité,...);
- Plan de retrait plus significatif des appareils de loterie vidéo (ALV) dans les quartiers du Sud-Ouest;
- Ressources supplémentaires pour lutter contre la criminalité dans les quartiers du Sud-Ouest.

Emploi

- Engagement ferme et contractuel de Loto-Québec, de ses partenaires privés et de ses sous-traitants de prioriser l'embauche de résidents du Sud-Ouest dans les différentes composantes du projet;
- Mise en place, avec l'appui financier de Loto-Québec, de programmes de formation et de préparation à l'emploi pour les résidents du Sud-Ouest, gérés par les organismes de la communauté;
- Mise en place de programmes de suivi en emploi et d'un mécanisme de monitoring à long terme pour que la priorité d'embauche locale perdure dans le temps;
- Création de postes d'insertion dans différentes composantes du projet en collaboration avec des entreprises d'insertion;
- Favoriser le recours à des entreprises locales dans le cadre de la planification et de la construction du projet, à qualité équivalente et à prix compétitif;
- Mesures pour favoriser l'achat local de biens et de services, y compris auprès des entreprises d'économie sociale.

Habitation

- Participation de Loto-Québec à la création d'un fonds consacré au développement du logement social et communautaire dans le Sud-Ouest.

Fiscalité

- Accès pour l'arrondissement Sud-Ouest à 50% des recettes foncières générées par les différentes composantes de ce complexe; ces recettes devraient servir à absorber les coûts supplémentaires découlant du projet, à bonifier les services à la population de l'arrondissement et à créer certains fonds consacrés à des problématiques particulières (exemple : habitation, culture,...).

Canal de Lachine

- Soutien récurrent de Loto-Québec et de ses partenaires à la mise en valeur du canal de Lachine, particulièrement à la Société de promotion du canal de Lachine, dans une optique de tourisme durable.

Culture

- Mise en place d'un mécanisme formel de participation du milieu culturel montréalais et du Sud-Ouest à la définition des volets culturels du projet, particulièrement du Quai des artistes.
- Appui du Cirque du Soleil et de Loto-Québec à des initiatives communautaires et culturelles des organismes du Sud-Ouest, notamment pour permettre aux résidents du Sud-Ouest d'avoir accès à des activités culturelles et à la pratique culturelle.

Transport

- Amélioration du transport collectif dans le secteur et meilleure intégration du système de transport interne du projet à celui du transport en commun du secteur;
- Limitation accrue de l'utilisation de l'automobile et questionnement du projet de stationnement à ciel ouvert à la place de l'actuel magasin Costco.

Intégration urbaine et architecturale

- Concertation des promoteurs avec la communauté locale et les intervenants concernés pour une intégration harmonieuse du projet aux plans urbain, architectural et patrimonial.

Identification		Numéro de dossier : 1053976005
Unité administrative responsable	Mise en valeur du territoire et du patrimoine , Direction - Planification stratégique et soutien , Planification urbaine	
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif	
Sommet	Chantier 1.1.1 - Centre de Montréal - Havre de Montréal Chantier 1.6.5 - Développement économique - Politique de développement économique Chantier 2.2.1 - Développement urbain durable - Plan d'urbanisme	
Contrat de ville	-	
Projet	-	
Objet	Positionnement préliminaire de la Ville de Montréal à l'égard du projet de complexe de divertissement proposé par Loto-Québec et le Cirque du Soleil aux abords du bassin Peel	

Contenu

Contexte

Le 22 juin 2005, Loto-Québec et le Cirque du Soleil annonçaient leur intention de construire un centre de divertissement de calibre international aux abords du bassin Peel, sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest. En réponse à cette annonce, les responsables des grands projets et de l'urbanisme au comité exécutif annonçaient la mise en place d'une structure visant à coordonner l'encadrement du dossier à la Ville.

Un comité de travail interservices, copiloté par le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine (SMVTP) et l'arrondissement du Sud-Ouest, a donc été mis en place pour coordonner l'analyse préliminaire du projet et pour canaliser les échanges entre le promoteur et la Ville de Montréal.

L'analyse préliminaire du projet a été menée par six groupes de travail thématiques regroupant les intervenants des services municipaux et des arrondissements concernés.

Parallèlement aux démarches menées par la Ville, le gouvernement du Québec mettait sur pied un comité interministériel chargé d'analyser la validité du projet et son adéquation aux orientations gouvernementales. En octobre 2005, la présidence de ce comité était confiée à M. Guy Coulombe avec le mandat de déposer un rapport au conseil des ministres à la fin du mois de février 2006.

Par ailleurs, le projet de complexe de divertissement fait déjà l'objet de plusieurs événements tels que la tenue d'un Forum d'information et d'échange organisé par le Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RÉSO) en décembre 2005 et l'organisation d'une journée de réflexion par le Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal de la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ) en janvier 2006.

Rappelons que le projet annoncé par Loto-Québec et le Cirque du Soleil n'a pas encore fait l'objet de demandes formelles d'étude par la Ville de Montréal en vue de l'obtention des autorisations requises. Le cas échéant, ces demandes suivront la décision du conseil des ministres et l'adoption d'un décret en cours d'année 2006.

Le projet de complexe de divertissement présenté par le promoteur prévoit un investissement d'environ 1,175 milliards \$ et comprend les composantes suivantes:

- la relocalisation du Casino actuel de l'île Notre-Dame (sans augmentation de l'offre de jeu);
- un hôtel de 300 chambres;
- une salle de spectacles de 2500 places;
- des commerces et un spa complémentaires aux activités du complexe de divertissement;
- une scène extérieure et des espaces-jardins pouvant notamment accueillir les productions du Cirque du Soleil, entraînant la relocalisation du chapiteau du Vieux-Port de Montréal;
- un ensemble d'ateliers pour artistes locaux et internationaux devant servir à la production et à la diffusion d'œuvres artistiques et accessoirement au logement temporaire des artistes (Quai des artistes);
- une marina potentielle au bassin Wellington ou au bassin Peel;
- un monorail desservant le complexe;
- environ 4500 emplois sur le site (dont environ 1500 nouveaux emplois);
- 4000 places de stationnement (3000 places en souterrain, 1000 places extérieures).

De plus, le promoteur appuie l'implantation d'un centre de foires commerciales sur le site des anciens ateliers du CN adjacent à celui visé pour le complexe de divertissement.

Il importe également de noter que Loto-Québec prévoit la réaffectation du Casino existant de l'île Notre-Dame à des fins administratives avec la relocalisation et la vente de son siège social actuel du 500, rue Sherbrooke Ouest. Ce déménagement est considéré par Loto-Québec comme faisant partie intégrante du projet de complexe de divertissement.

Décision(s) antérieure(s)

Le projet de complexe de divertissement Loto-Québec - Cirque du Soleil n'a fait l'objet d'aucune décision antérieure par le comité exécutif ou le conseil municipal.

Description

La Ville de Montréal démontre son intérêt envers le projet de complexe de divertissement proposé par Loto-Québec et le Cirque du Soleil aux abords du bassin Peel sous réserve de la mise en oeuvre des engagements du promoteur à l'égard des enjeux et des préoccupations exprimées par la Ville de Montréal et les intervenants du milieu.

Une analyse préliminaire du projet de complexe de divertissement, menée par le comité de travail inter-services, a permis d'identifier le grand potentiel du projet de même que les enjeux et les préoccupations municipales qui devront faire l'objet d'un éclairage plus complet par le promoteur en vue d'assurer la recevabilité du projet par la Ville de Montréal.

D'une part, le complexe de divertissement soulève un ensemble de préoccupations touchant l'intégration urbaine, la circulation et la protection du patrimoine. Ces dernières sont généralement associées à tout projet d'envergure et seront résolues avec les instances appropriées dans le cadre de l'étude usuelle du projet par la Ville.

D'autre part, le complexe de divertissement soulève des enjeux majeurs relatifs aux retombées sociales, économiques et culturelles du projet sur le milieu local et sur l'ensemble de la ville; ces enjeux ont déjà largement mobilisé l'opinion publique.

En réponse à cette mobilisation et aux préoccupations exprimées par la Ville de Montréal dans le cadre de l'analyse préliminaire du projet, le promoteur a entrepris un arrimage avec les organismes du milieu ayant permis d'identifier des modalités de partenariat et de préciser la nature de certains de ses engagements.

Les six enjeux suivants ont été identifiés par le comité de travail et présentés au promoteur afin d'assurer leur prise en compte dans le cadre de la planification du projet:

1. Le projet devra contribuer à améliorer les conditions de vie des milieux environnants en concertation avec les organismes sociaux et communautaires du milieu.

Les préoccupations suivantes sont abordées dans le cadre de cet enjeu:

- la concertation avec les organismes communautaires locaux (de la planification à l'exploitation du projet);
- la préservation et l'amélioration de la qualité des milieux de vie environnants (sentiment de sécurité, mixité sociale, qualité de l'environnement, etc.) y compris quant à la 'gentrification' que pourrait tendre à engendrer le projet;
- l'implication du promoteur en matière de revitalisation urbaine touchant les quartiers environnants, notamment quant à la rénovation des logements sociaux et abordables existants;
- la prévention du jeu pathologique auprès des clientèles à risque;
- les impacts liés au jeu des clientèles locales et sur l'offre locale des appareils de loterie vidéo.

2. Le promoteur devra minimiser les risques et les nuisances associés au complexe de divertissement en matière de sécurité publique.

Les préoccupations suivantes sont abordées dans le cadre de cet enjeu:

- l'impact sur la criminalité (taux de criminalité et nouvelles formes de criminalité locale);
- la sécurité des grands axes de circulation donnant accès au site dans le cadre de manifestations visant le casino;
- la vulnérabilité des diverses composantes du complexe;
- l'analyse des risques associés aux activités du complexe de divertissement (incendie, risques particuliers liés aux activités artistiques et à la tenue d'événements spéciaux, évacuation, etc.);
- l'analyse des risques liés au transport ferroviaire de matières dangereuses et des autres risques environnants du secteur;
- la sécurité de la circulation maritime sur le canal de Lachine et le bassin Peel.

3. Le promoteur devra contribuer à maximiser les retombées économiques tant en arrondissement que pour l'ensemble de Montréal par des modalités devant être établies en concertation avec les intervenants interpellés par le projet.

Les préoccupations suivantes sont abordées dans le cadre de cet enjeu:

- les impacts de l'implantation du complexe sur l'évolution des valeurs foncières et des activités des entreprises limitrophes du site retenu;
- les modalités de concertation avec le milieu mises en place par le promoteur en matière de développement économique et d'employabilité;
- la nature du soutien accordé par le promoteur à des activités ou des projets d'économie sociale;
- la précision des mesures envisagées par le promoteur pour:
 - o favoriser l'embauche locale;
 - o accroître l'employabilité de la population;
 - o favoriser l'entrepreneuriat local et l'achat local;
 - o favoriser l'utilisation d'entreprises d'insertion sociale;
- la précision des retombées économiques du projet, tant à l'échelle de la ville que des arrondissements du Sud-Ouest et de Ville-Marie;
- la précision des impacts du transfert des activités administratives de Loto-Québec du siège social actuel vers l'île Notre-Dame.

4. Le projet devra être soutenu par une desserte optimale des infrastructures de transport et minimiser les nuisances engendrées par la circulation sur les secteurs riverains.

Les préoccupations suivantes sont abordées dans le cadre de cet enjeu:

- les impacts du projet sur la circulation et la prise en compte de la demande générée par les projets périphériques connus (stade de soccer Saputo, projet de centre de foires, scénario de déplacement de l'autoroute Bonaventure, etc.);
- les impacts de la relocalisation du Casino existant de l'île Notre-Dame et de sa réaffectation à des fins administratives sur les conditions de circulation existantes;
- l'identification et la justification des travaux de voirie publique et d'infrastructures requis par le projet;

- la desserte du complexe par les réseaux de transport collectif existants et projetés dans une perspective d'augmentation de la part modale du transport collectif dans les déplacements générés par le projet;
- la gestion des déplacements aux abords du complexe et l'accès des véhicules d'urgence;
- la gestion du transport de marchandises généré par le projet et la prise en compte du transport de marchandises existant dans le secteur.

5. Le projet devra contribuer à améliorer l'offre culturelle et touristique montréalaise en complémentarité avec les infrastructures existantes.

Les préoccupations suivantes sont abordées dans le cadre de cet enjeu:

- la concertation avec les organismes culturels existants;
- les impacts de la salle de spectacles;
- les modalités de gestion et d'occupation des ateliers d'artistes;
- la place des organismes culturels et des artistes locaux;
- la part du contenu québécois des productions de la salle de spectacles;
- l'intégration de l'art sur le domaine public;
- l'intégration de l'art à l'architecture dans le projet;
- la mitigation des impacts potentiels associés aux aires extérieures de spectacles et à l'animation des quais sur les secteurs résidentiels.

6. Le projet devra être implanté de manière à assurer une intégration urbaine optimale du complexe et une planification d'ensemble pour le secteur du bassin Peel.

Les préoccupations suivantes sont abordées dans le cadre de cet enjeu:

- la synergie et la compatibilité du complexe avec les activités existantes et projetées aux abords du bassin Peel;
- la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti et archéologique;
- la qualité du design urbain et de l'architecture du projet;
- l'accessibilité publique des espaces extérieurs du complexe (intégration au réseau des espaces verts du parc du canal de Lachine et au réseau cyclable, etc.);
- l'intégration de l'art public à la conception d'ensemble du complexe;
- le désenclavement général du secteur;
- les modalités de réaffectation du site actuel du Casino sur l'île Notre-Dame.

Justification

Le comité interministériel du gouvernement du Québec requiert qu'une position de la Ville de Montréal quant au projet soit établie au cours de février 2006. L'identification des enjeux et des préoccupations de la Ville assurent la prise en compte de l'ensemble des dimensions du projet de complexe de divertissement susceptibles d'entraîner des retombées sur les affaires municipales. Le traitement de ces enjeux par le promoteur permettra d'optimiser le projet dans le cadre de sa planification finale devant mener aux autorisations requises par la Ville.

Aspect(s) financier(s)

L'implantation du complexe de divertissement devra faire l'objet d'accords de développement entre la Ville et le promoteur portant sur les infrastructures requises et sur certains engagements relatifs au développement social et économique local.

Des préoccupations sont également soulevées par l'arrondissement du Sud-Ouest quant aux éléments suivants:

- la répartition des retombées fiscales;
- les modalités de gestion des services municipaux;
- la précision des investissements publics requis et le partage des coûts afférents.

Impact(s) majeur(s)

L'avis de la Ville ainsi que la validation des enjeux et des préoccupations municipales relatives au complexe de divertissement contribuera à préciser la position de la Ville de Montréal à l'égard du projet,

notamment dans le cadre des échanges avec le comité interministériel chargé de statuer sur la validité du projet et de faire des recommandations au Conseil des ministres du gouvernement du Québec.

La prise en compte des enjeux et des préoccupations municipales par le promoteur dans le cadre de la planification définitive du projet contribuera aussi à en faciliter l'étude formelle par la Ville. Dans l'éventualité de l'adoption d'un décret par le conseil des ministres, l'étude du projet pourra être entreprise par la Ville à la suite du dépôt, par le promoteur, d'une demande d'étude de projet en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal.

Opération(s) de communication

Non applicable.

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

Démarches en cours:

- 22 juin 2005 : Annonce du projet par Loto-Québec et le Cirque du Soleil;
- 23 juin 2005: Mise en place d'un comité de travail interservices à la Ville de Montréal;
- 27 juin 2005: Rencontre de démarrage (Comité de travail - Loto-Québec);
- 15 juillet 2005: Démarrage des groupes de travail thématiques;
- Août à décembre 2005: Analyse préliminaire du projet (Comité de travail - groupes thématiques);
- Hiver 2006: Poursuite de l'étude du projet par la Ville de Montréal et recommandation au comité exécutif;
- Fin février 2006: Positionnement préliminaire de la Ville de Montréal à l'égard du projet;
- Fin février 2006: Échanges Ville de Montréal - comité interministériel;
- Mars 2006: Dépôt du rapport du comité interministériel;
- Printemps 2006: Décision gouvernementale et adoption d'un décret autorisant la mise en oeuvre du projet (le cas échéant).

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

La conformité du projet aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal sera analysée ultérieurement dans le cadre de l'étude formelle du projet.

Validation

Intervenant et Sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Normand PROULX)

Avis favorable :

Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement (Guy HÉBERT)

Autre intervenant et Sens de l'intervention

Responsable du dossier

Pierre SAINTE-MARIE

Chef de division

Tél. : 872-5484

Télécop. : 872-1598

Endossé par:

Arnold BEAUDIN

Directeur

Tél. : 872-0068

Télécop. : 872-0049

Date d'endossement : 2006-01-13

Numéro de dossier : 1053976005

Numéro de dossier : 1053976005	
Unité administrative responsable	Mise en valeur du territoire et du patrimoine , Direction - Planification stratégique et soutien , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Sommet	Chantier 1.1.1 - Centre de Montréal - Havre de Montréal Chantier 1.6.5 - Développement économique - Politique de développement économique Chantier 2.2.1 - Développement urbain durable - Plan d'urbanisme
Contrat de ville	-
Projet	-
Objet	Positionnement préliminaire de la Ville de Montréal à l'égard du projet de complexe de divertissement proposé par Loto-Québec et le Cirque du Soleil aux abords du bassin Peel

Il est recommandé :

Que la Ville de Montréal adopte la position suivante à l'égard du projet de complexe de divertissement intégré de calibre international proposé par Loto-Québec et le Cirque du Soleil:

"Attendu :

- Que Loto-Québec et le Cirque du Soleil (le promoteur) proposent au gouvernement de procéder à l'implantation d'un complexe de divertissement intégré de calibre international (le projet) aux abords du bassin Peel, dont les coûts sont évalués à 1,175 milliard de dollars;
- Que le promoteur prévoit l'implantation d'un monorail visant à assurer la desserte du secteur en transport collectif;
- Qu'un centre de foires pourrait être greffé au complexe de divertissement, bien que sa réalisation ne soit pas une condition essentielle à la concrétisation du projet selon le promoteur;
- Que le Cirque du Soleil signera la conception du projet;
- Que les retombées attendues d'un tel projet sont multiples et complexes;
- Qu'un comité de travail copiloté par le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine et l'arrondissement du Sud-Ouest a été mis sur pied au sein de l'appareil municipal pour suivre et analyser ce projet;
- Qu'un tel projet pourrait contribuer à la mise en valeur du secteur enclavé et déstructuré des abords du bassin Peel qui présente des contraintes immenses et des coûts de redéveloppement élevés;
- Que le comité de travail de la Ville de Montréal a transmis au promoteur une série de questions regroupées autour d'enjeux et de préoccupations spécifiques, notamment sur les impacts sociaux et la sécurité;

- Que, soucieux de recevoir notamment l'appui de la communauté locale, le promoteur a mis en place un bureau de projet et propose une entente de partenariat avec la communauté du Sud-Ouest articulée autour de la mise en place de trois programmes visant l'embauche préférentielle, l'employabilité et l'économie sociale;
- Que le promoteur entend, le cas échéant, soumettre formellement son projet en vertu de l'article 89 et qu'une consultation menée par l'Office de consultation publique de Montréal en découlera;
- Qu'en vue d'obtenir les autorisations municipales requises, un accord de développement entre le promoteur et la Ville devra notamment être conclu;
- Que le gouvernement du Québec a mis en place un comité interministériel chargé d'étudier ce projet et de faire ses recommandations au conseil des ministres;
- Que la Ville de Montréal est sollicitée par le comité interministériel pour donner son avis relatif au projet;

Sous réserve que la Ville de Montréal reçoive les réponses satisfaisantes aux questions qui sont toujours en suspens;

Sous réserve que les recettes fiscales soient suffisantes pour financer les besoins en infrastructures et en services directement et indirectement associés à ce projet;

Sous réserve que la Ville de Montréal en tant qu'acteur important soit de toutes les études et discussions menées par le gouvernement du Québec et ses mandataires;

Sous réserve que ce projet soit analysé et discuté en toute transparence;

La Ville de Montréal exprime son intérêt pour ce projet, notamment parce qu'il est susceptible d'être structurant pour la revitalisation et le développement économique de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Dans l'éventualité d'une décision favorable de la part du gouvernement du Québec, la Ville de Montréal rappelle qu'en fonction des dimensions relevant de ses compétences, ce projet fera l'objet d'une consultation conduite par l'Office de consultation publique de Montréal dans le cadre du processus d'approbation prévu par l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal."

- - Signé par Marc J TREMBLAY/MONTREAL le 2006-03-01 09:06:04, en fonction de /MONTREAL.

Signataire:

Marc J TREMBLAY

Directeur général adjoint
Mise en valeur du territoire et du patrimoine , Bureau du
directeur général adjoint

Numéro de dossier : 1053976005

Organismes externes



Rapport au ministère des Finances du Québec

**Avis sur la pertinence des estimations
de fréquentation par des visiteurs de l'extérieur
du Québec effectuées par Loto-Québec au futur
complexe du Bassin Peel**



Michel Archambault
Professeur et titulaire de la Chaire

Pierre Lefebvre,
Professeur
Département des sciences
économiques

Le 15 février 2006

RAPPORT FINAL

Mandat

Dans le cadre du projet de Loto-Québec de déménager le Casino de Montréal au Bassin Peel et de l'intégrer à un centre de divertissement d'envergure internationale, le ministère des Finances du Québec a demandé à la Chaire de Tourisme de l'ESG UQAM de lui fournir un avis sur la pertinence des estimations présentées par Loto-Québec concernant la fréquentation du site projeté par des visiteurs en provenance de l'extérieur du Québec.

Afin d'atteindre les objectifs du mandat, la Chaire a procédé à l'analyse des éléments suivants :

- les méthodes utilisées par Loto-Québec afin de recueillir les données sous-jacentes aux estimations;
- le traitement de ces données par Loto-Québec;
- les résultats et conclusions avancés par la société d'État concernant le potentiel d'attraction auprès des touristes provenant de l'extérieur du Québec par rapport à la situation actuelle au Casino de Montréal.

Un certain nombre de rapports d'études et de sondages ont été mis à la disposition de la Chaire de Tourisme pour lui permettre de réaliser le présent travail.

Enfin, la Chaire était invitée à proposer des mesures additionnelles pour permettre un meilleur éclairage des estimations de fréquentation des personnes résidant à l'extérieur du Québec.

Mise en contexte

Le projet du Bassin Peel s'appuie sur plusieurs composantes qui ont évolué avec le temps. La majorité des travaux mis à notre disposition datent de l'été 2004-début 2005 et portent sur des prévisions d'intentions de visites advenant des améliorations au site actuel ou un déménagement dans un nouveau centre de divertissement d'envergure internationale à proximité du Vieux-Port de Montréal. Depuis, Loto-Québec et le Cirque du Soleil ont dévoilé, à l'été 2005, la nature du complexe envisagé. À l'évidence, l'association du partenaire annoncé – le Cirque du Soleil – constitue un élément fort quant à l'image et au positionnement futurs du projet vu la notoriété de cette entreprise. Les analyses incluses dans les documents étudiés ne tiennent pas compte de cet apport potentiel au projet car la nature et les formes d'implication du Cirque ne sont pas arrêtées. On présume ainsi que les résultats de la recherche tirés des différents rapports auraient bénéficié de cette identification avec le Cirque, surtout lors des sondages administrés auprès des répondants d'ici et d'ailleurs, à l'été 2004. Ils auraient sans doute révélé la grande notoriété du Cirque.

Par ailleurs, la présence d'un centre de foires à vocation internationale au sein du complexe projeté peut potentiellement contribuer à augmenter la présence de visiteurs non québécois et par incidence, les inviter à consommer sur place les produits mis de l'avant par le Casino. Il n'est pas dans notre mandat de justifier ou non la pertinence d'un nouveau centre de foires à Montréal, mais il s'avère fort plausible qu'advenant une décision de construire un tel équipement, son intégration au complexe de divertissement (avec ses composantes) contribuera à favoriser la présence d'une masse critique d'activités et de visites, essentielles au succès d'un tel projet. En outre, l'expérience de Las Vegas nous enseigne que, dans le choix de cette destination par plusieurs organisateurs pour la tenue, entre autres, de foires, la présence de la trilogie casino, spectacles, espaces dynamiques et modernes sont des critères très recherchés.

Documentation analysée

Dans le cadre de notre mandat, nous avons pu consulter plusieurs documents et rencontrer des personnes responsables de ces études à Loto-Québec, et ce, afin de répondre à nos interrogations sur différents points que nous avons notés dans les rapports consultés. Comme nous nous concentrons sur le pouvoir d'attractivité du futur complexe sur les visiteurs en provenance de l'extérieur du Québec, certains documents ont servi plutôt comme complément d'information que comme source de renseignement stratégique. Ainsi, peut-on classer comme suit les rapports mis à notre disposition :

- ***Documents pertinents***

- Rapport Rabeau sur les retombées du Bassin Peel (mai 2005) et présentation « PowerPoint »
- Sondage COGEM auprès des touristes du Casino de Montréal, avec questionnaire
- Sondage COGEM auprès des touristes du Vieux-Port de Montréal, avec questionnaire
- Documents internes de Loto-Québec sur l'achalandage additionnel découlant du déménagement du Casino
- Rapport de Tourisme Montréal « Étude sur l'état de la situation des centres de foires de la région métropolitaine de Montréal » (mars 2003)
- Mise à jour du rapport de Tourisme Montréal sur le centre de foires (décembre 2005)
- Liste des événements de types de foires dans la région de Montréal en 2004
- Hypothèses de fonctionnement d'un centre de foires (revenus, dépenses, marché potentiel)

- ***Documents d'information générale***

- Informations sur le groupe GL Events, tirées de leur site Internet
- Tableau résumé des coûts en immobilisations du projet
- Liste des principales hypothèses de fonctionnement retenues par GL Events pour établir les prévisions financières
- État des résultats prévisionnels avec hypothèses, préparé par Casiloc à partir des informations de GL Events
- Sondage COGEM auprès de la population québécoise, avec questionnaire

À la suite de l'analyse de ces diverses sources d'information, plusieurs questions, entre autres d'ordre méthodologique, nous apparaissaient importantes à clarifier avec Loto-Québec. Entretiens téléphoniques et rencontres ont permis d'apporter des réponses satisfaisantes à nos interrogations. Ainsi, on nous a remis des analyses complémentaires et utiles à la réalisation de notre mandat pour chacun des points soulevés.

Constats et observations

Certains constats se dégagent de notre analyse :

1. Sur le plan méthodologique, l'ensemble des sondages réalisés par COGEM rencontre les critères usuellement retenus pour évaluer la fiabilité et la validité des échantillons utilisés.

Les analystes de Loto-Québec ont transposé, avec prudence, les résultats de ces sondages pour évaluer les visites potentielles supplémentaires au Casino qui découleraient du projet Bassin Peel, en tenant compte des limites qu'impose un nouveau Casino qui, en soi, n'augmente pas l'offre de jeu (une contrainte imposée par le gouvernement). Les prévisions de revenus du Casino, de son achalandage et de sa composition reposent sur les résultats issus d'un sondage (un échantillon permanent et rotatif) réalisé régulièrement pour le compte du Casino auprès de ses clients. On suggère, ci-après, d'élargir l'échantillon retenu pour sonder les utilisateurs du Casino provenant de l'extérieur du Québec afin de mieux cerner les caractéristiques de cette clientèle. En effet, une comparaison des échantillons de COGEM avec ce dernier sondage « régulier » suggère les remarques suivantes :

- les données de COGEM 2004 (sondage sur le site du Casino) indiquent que 25 % des visiteurs hors Québec sont venus en groupe organisé. Or les résultats du sondage « régulier » de Loto-Québec sur la provenance de la clientèle situent cette proportion à 9 %;
 - les bases de répondants pour certains types de clientèle hors Québec sont faibles, ce qui entraîne des marges d'erreur élevées et rendent les extrapolations plus hypothétiques : pour les répondants « ailleurs aux États-Unis » (par rapport à ceux du Nord-Est dont le nombre était dans les normes usuelles), 169 entrevues (marge d'erreur de $\pm 7,5$ %); pour l'Ontario, 122 entrevues ($\pm 8,9$ %); ailleurs au Canada, 40 entrevues ($\pm 15,5$ %);
 - l'outil utilisé (entretien téléphonique) rend plus ardu pour un répondant de se prononcer sur un projet décrit par une brève description vocale. Le site de l'Île Notre-Dame est connu, donc plus facile à visualiser; pour le nouveau site (à proximité du Vieux-Port lors du sondage), le répondant ne disposait pas de tous les outils pour bien évaluer le tout. Les réponses doivent ainsi être interprétées avec prudence.
2. Le Rapport Rabeau présente les résultats d'une simulation visant à établir les « retombées économiques » du projet en utilisant le modèle intersectoriel entrées-sorties (MIES) de l'économie du Québec – sous la responsabilité de l'Institut de la statistique du Québec –, (une autre simulation évalue les retombées des investissements requis pour la construction des composantes du projet).

L'utilisation de cet instrument d'analyse pour établir un portrait du « choc économique » découlant d'un projet est intéressante mais rencontre des limites comme mesure de la rentabilité financière et sociale. En premier lieu, l'analyse se situe en 2010. Or, le modèle doit être mis à jour régulièrement pour bien refléter la structure de l'économie (dont les importations de biens et services) et de la fiscalité. Les dernières révisions du modèle par l'ISQ ont eu comme effet de réduire quelque peu les retombées associées à certains projets. En deuxième lieu, les résultats d'impacts dépendent étroitement des hypothèses (nombre de visiteurs, durée de leur séjour, nature des dépenses) faites pour établir les nouvelles dépenses (ampleur et composition) qui seraient effectuées par les différents types de visiteurs hors Québec. Ces dépenses estimées (pour procéder à la simulation réalisée par l'ISQ) proviennent d'un traitement par Loto-Québec des sondages

mentionnés ci-dessus, de l'étude sur le centre de foires (mars 2003) et des prévisions de la firme GL Events.

Les conclusions auraient mérité d'être analysées dans une optique d'élaboration de scénarios (optimiste, réaliste et conservateur) concernant les visiteurs hors Québec. L'étude affirme être conservatrice quant aux nouvelles dépenses et, de façon ad hoc, les majore de 20 % pour obtenir des résultats plus réalistes. En troisième lieu, un biais rencontré avec ce genre de simulation, c'est le double comptage des dépenses. Pour certaines des composantes du projet (centre de foires, restaurants, salles ou espaces de spectacles, spa, hôtel, galerie marchande, stationnement), on suppose que la plus grande partie des dépenses proviendront de visiteurs de l'extérieur du Québec. Il aurait été plus prudent d'admettre qu'une proportion des dépenses effectuées et associées aux composantes du complexe proviendrait de visiteurs du grand Montréal ou du reste du Québec. Ces derniers substituerait des dépenses réalisées potentiellement ailleurs pour les faire sur le site du complexe. Il y aura probablement synergie entre toutes les composantes, mais cet aspect n'est pas identifié ou mesuré explicitement (avec une distinction des visiteurs du Québec et hors Québec avec leurs dépenses respectives). Enfin, le nombre additionnel d'événements prévus en 2010 – basé sur un estimé de la firme GL Events – au centre de foires nous apparaît optimiste. À cet effet, la mise à jour du rapport du centre de foires, en décembre 2005, indique un nombre deux fois moindre que le scénario retenu par l'étude Rabeau. Un centre de foires – commerciales, privées et grand public par opposition aux congrès qui comportent souvent aussi une dimension de foire dans le même lieu – aura un impact (négatif) notamment sur les résultats de la Société du Palais des congrès de Montréal (SPCM) qui accueille un nombre non négligeable de différents types de foires nationale ou internationale même si ce n'est pas sa mission principale (voir l'étude de la Chaire de Tourisme pour la SPCM, 2006).

3. Le potentiel d'attirer des visiteurs de l'extérieur du Québec au Casino de Montréal semble avoir atteint sa limite. On ne peut guère espérer augmenter le nombre de touristes étrangers compte tenu de l'offre sur l'emplacement actuel. Même pendant la semaine du Grand Prix F1 – événement touristique phare et récurrent, avec les plus fortes retombées économiques au Canada – les visiteurs, contrairement à ce que l'on pense, ne fréquentent pas le Casino, à cause notamment de sa localisation sur le site même de l'événement, ce qui nuit à l'accès tant auprès des habitués qu'auprès de ces visiteurs. L'action se passe ailleurs, c'est-à-dire au centre-ville. La situation actuelle, du point de vue de Loto-Québec, ne peut perdurer, ayant atteint un seuil de maturité. La prochaine phase sera soit le déclin, soit une reprise soutenue par l'addition d'une offre à valeur ajoutée avec plusieurs composantes (voir l'étude de la Chaire de Tourisme « Positionnement et développement du parc Jean-Drapeau », 2003).
4. Il n'est pas dans notre mandat de porter un jugement sur la stratégie mise de l'avant par Loto-Québec concernant le Casino de Montréal afin d'optimiser son occupation (sur l'année et les jours de la semaine) sans modification à l'offre de jeu. Toute stratégie comporte certainement une réflexion sur les tendances lourdes de l'industrie des jeux et des casinos en Amérique du Nord. Néanmoins, la Chaire de Tourisme, à titre d'observateur des différentes tendances qui se dessinent en tourisme, estime que le Casino de Montréal doit bouger et que son développement passe par une intégration à une offre récréotouristique plus large et diversifiée. La réalisation récente, en cours et future des nouveaux complexes hors Québec accompagnée d'investissements massifs, intégrant jeux et activités multiples, constitue une concurrence additionnelle qui rendra plus difficile le pouvoir d'attraction du Casino tel qu'on le connaît aujourd'hui sur les marchés touristiques. Cet icône n'en constitue plus un, surtout auprès des « joueurs ». Rappelons, à cet égard, que comme société d'État, le Casino ne peut offrir des avantages concurrentiels (« *perks* » ou « *gratuités* ») aux « gros joueurs ». Il doit privilégier un maillage plus intense avec la destination (Montréal) et avec de nouveaux

attributs sur le site actuel ou projeté, ce qui pourrait se traduire par une augmentation du séjour moyen du visiteur à Montréal.

5. Sans préjuger de la faisabilité financière des divers autres projets sous étude et mentionnés ci-après, le complexe de divertissement envisagé – relié au vaste projet de la Société du Havre, situé à proximité du Vieux-Port, du Vieux-Montréal, du centre-ville et sur les rives du canal Lachine –, peut constituer potentiellement, sur le plan récréotouristique, un produit d'appel fort.
6. La présence in situ d'un centre de foires internationales peut contribuer également à amener une clientèle additionnelle à ce futur complexe durant les jours de la semaine (là où il y a un manque à combler sur le plan de l'achalandage) tout en permettant de redresser une situation très déficitaire en cette matière, comparativement à Toronto et aux grandes métropoles américaines. Mentionnons que Montréal ne reçoit, au cours d'une année, qu'un seul des vingt plus grands événements (foires ou expositions) tenus au Canada. Et, ces vingt événements font partie des deux cent plus grandes foires ou expositions commerciales (« Trade Show ») recensées chaque année en Amérique du Nord. Le dossier d'un centre de foires mériterait certainement une attention plus particulière (par une étude de faisabilité et de rentabilité) compte tenu de l'évolution de cette industrie en Amérique du Nord et de l'offre considérable d'espaces disponibles et de qualité sur le marché de Toronto, comparativement à Montréal.
7. Un constat qui est plus d'ordre qualitatif et prospectif. Ce qui distingue une destination d'une autre et ce qui lui permet d'accroître sa capacité d'attraction, c'est, entre autres, l'image et la notoriété basées sur la différence et l'authenticité. À cet égard, le partenariat envisagé avec le Cirque du Soleil, seule multinationale québécoise du divertissement reconnue internationalement, constitue un avantage indéniable. C'est sans doute l'un des icônes les plus forts de Montréal, susceptibles de renforcer les images « joie de vivre et gastronomie », « ambiance multiculturelle », « charme européen » et « ville de création artistique » qu'est Montréal. L'exemple de La Tohu avec ses retombées positives sur l'un des milieux les plus défavorisés du Canada est fort révélateur.
8. Enfin, rappelons que dans le projet décrit dans les sondages, le nom du Cirque du Soleil comme tel n'était pas mentionné auprès des participants. N'est pas connue non plus l'empreinte qu'il pourrait apporter au projet final.

En conclusion

- La technique utilisée par Loto-Québec pour construire ses scénarios de retombées économiques quant à une amélioration ou au déménagement du Casino de Montréal est crédible. Les données semblent relativement conservatrices.
- Certains scénarios reposent sur un faible nombre de répondants, ce qui les rend fragiles. En effet, des résultats basés sur de petits échantillons (moins de 200 répondants par exemple) peuvent générer, après extrapolation, des écarts significatifs.
- Par ailleurs, les sondages ont été réalisés avant l'annonce d'un maillage avec le Cirque du Soleil et éventuellement avec la société du Havre. Ces sondages auraient gagné en précision s'ils avaient inclus, dans la proposition aux répondants, l'offre ainsi bonifiée.
- Un sondage téléphonique sans support visuel comporte des limites lorsque vient le moment de mesurer une appréciation d'un concept et des intentions de visite. Il faut interpréter avec prudence les résultats qui en découlent, d'autant plus que les répondants ont une « propension à se montrer d'accord » avec une offre comme celle qui a été présentée.

- Il convient d'ajouter que les non-clients du Casino n'ont été rejoints que par le sondage effectué dans le Vieux-Port. On ne connaît pas le pouvoir d'attraction du nouveau complexe auprès des clientèles ontarienne, canadienne et américaine qui ne sont pas venues à Montréal récemment.

Recommandations et suggestions

Outre les suggestions qu'impliquent les constats précédents, il serait souhaitable de mieux cerner les retombées potentielles associées aux dépenses des visiteurs hors Québec.

1. Abstraction faite des enquêtes régulièrement menées par Statistique Canada sur les visiteurs étrangers, on dispose d'informations partielles, incomplètes et peu à jour concernant les visiteurs qui viennent au Québec dans le cadre notamment de congrès et d'expositions commerciales (nombre, durée du séjour, nuitées, niveau et composition des dépenses). L'étude de la Chaire de Tourisme (2006) identifie ces faiblesses et suggère comment y pallier.
2. Loto-Québec effectue régulièrement des sondages auprès des visiteurs qui fréquentent ses casinos afin d'établir le profil général de la clientèle. L'échantillon utilisé apparaît convenable pour connaître les caractéristiques des clients du Québec. La taille de l'échantillon pour les visiteurs hors Québec apparaît, dans certains cas, plus restreinte et mériterait d'être élargie pour dégager un portrait plus robuste et fin de cette clientèle. Dans une perspective récréotouristique, sans alourdir le fardeau des répondants, quelques questions supplémentaires pourraient aider à compléter les caractéristiques des touristes (but du séjour à Montréal, durée, nuitées, personnes accompagnatrices, revenu familial).
3. *Benchmarking*. Si cela s'avère possible et réaliste, effectuer un bilan des exemples de complexes de divertissement dans des villes à taille similaire pour comparer les pratiques et les stratégies déployées ainsi que les résultats.
4. Il serait intéressant de songer à réaliser un sondage Internet auprès d'une clientèle ciblée (personnes intéressées par les jeux de hasard, par Montréal, par le divertissement, etc.). Un tel sondage comporterait divers avantages en permettant :
 - de tester du visuel (des maquettes d'un site amélioré ou d'un nouveau site par exemple);
 - de rejoindre un grand nombre de répondants à un coût raisonnable dans un court laps de temps;
 - de mieux préciser les résultats étant donné l'accès au visuel et le grand nombre de répondants qui seraient susceptibles de compléter le questionnaire; le tout viendrait bonifier la stratégie de commercialisation du complexe et l'offre d'activités à mettre de l'avant en fonction des attentes de la clientèle.

La qualité d'un tel sondage serait toutefois largement tributaire de la liste de courriels à laquelle aurait accès la firme responsable.

5. Il serait également souhaitable de réaliser des entrevues auprès d'organiseurs hors Québec de foires internationales, de grossistes et de voyagistes qui organisent des tours à Montréal ou au Casino de Montréal, ou qui sont susceptibles de le faire. Étant donné leur expertise, de même que leur pouvoir comme décideur (soit de faire voyager un grand nombre de personnes à la fois ou d'organiser des foires), il serait avantageux de connaître leur point de vue sur le Casino, le futur complexe, les améliorations sur le site actuel ou projeté. Sans être un sondage scientifique, leur opinion viendrait enrichir le dossier.

Bibliographie

Archambault, Michel, Huard, Hélène, Lefebvre, Pierre, et Jean Morin. *Positionnement et développement du parc Jean-Drapeau* (2003), Chaire de Tourisme ESG UQAM, 150 p.

Archambault, Michel, Huard, Hélène, Lefebvre, Pierre et Jean Morin. *Benchmarking, mesure de la performance et contribution par marché de la Société du Palais des congrès de Montréal* (2006), Chaire de Tourisme ESG UQAM, 113 p.



Québec le 27 février 2006

Monsieur Guy Coulombe,
Président,
Comité Interministériel,
Relocalisation du Casino de Montréal,
12 rue Saint-Louis, (Local 1.41),
Québec Qc., G1R 5L3

Objet: Copie des rapports de recherche présentés le 15 février 2006 à Messieurs Coulombe et Barrucco

Monsieur Coulombe,

Pour votre information, vous trouverez ci-joints deux études empiriques rapportant les résultats de recherches visant à préciser le lien potentiel entre l'offre de jeu et les habitudes de jeu.

Le premier document rapporte une étude longitudinale qui a été menée sur une période de 5 ans. Elle avait pour but de comparer l'évolution des comportements de jeu des gens qui habitent la région de Hull, avant et 1, 2 et 4 ans après l'ouverture du Casino du Lac Leamy.

Le second document examine la relation entre la distance qui sépare le lieu de résidence d'une personne du casino de Montréal et le jeu pathologique.

Ces deux documents sont rédigés sous la forme d'articles scientifiques, tel que l'exigent les revues spécialisées dans lesquelles nous publions nos travaux.

Dans les paragraphes qui suivent, nous avons précisé comment ces études ont été financées et le contexte dans lequel elles ont été effectuées. De plus, nous décrivons quelques notions fréquemment utilisées dans les écrits sur le jeu. Nous espérons que cela rendra la lecture des documents plus aisée.

1. Quels organismes ont subventionné ces recherches?

Ces études ont été réalisées à l'aide d'un budget d'infrastructure accordé au Centre québécois d'excellence pour la prévention et le traitement du jeu. Le Centre a été financé de 1997 à 2001 par Loto-Québec et de 2001 à 2005 par le Ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec.

2. D'où est venue l'idée de faire ces études?

Précisons d'emblée que tous les membres de notre groupe de recherche (Centre québécois d'excellence pour la prévention et le traitement du jeu) ont eu et ont toujours une totale indépendance à l'égard des études que nous entreprenons.

Il en est de même pour les deux études présentées ici. Il s'agit d'une initiative qui relève entièrement et strictement des membres de notre groupe de recherche. Ces études n'ont donc pas été commandées par un organisme privé ou public. Notre groupe de recherche a déjà publié plus de 150 études du genre dans des revues scientifiques de niveau national et international.

3. Prévalence et incidence du jeu pathologique

La prévalence est la mesure de la proportion de personnes qui sont atteintes d'une maladie à un moment spécifique (ici le jeu pathologique).

La prévalence est dite « courante » lorsque la période couverte est généralement égale ou inférieure à un an. La prévalence est dite « à vie » lorsque la période couvre toute la vie d'un individu. Lorsque l'on parle de prévalence à vie, nous identifions des personnes qui ont souffert de cette maladie au cours de leur vie, sans qu'elles en soient nécessairement atteintes actuellement.

L'incidence mesure la proportion de personnes qui développeront la maladie à l'intérieur d'une période de temps spécifique (par exemple, le pourcentage d'adultes québécois qui deviendront des joueurs pathologiques au cours de l'année 2006).

4. Quelles sont les études de prévalence menées à ce jour au Québec ?

Trois études de prévalence du jeu pathologique ont été menées auprès de la population adulte au Québec.

La première étude a été menée en 1989 auprès de 1 001 adultes choisis au hasard parmi la population générale. Elle n'a évalué que la prévalence à vie. Les résultats indiquaient un taux de prévalence à vie de 1,2 % de joueurs pathologiques.¹

¹ Ladouceur, R. (1991). Prevalence estimates of pathological gamblers in Québec. *Canadian Journal of Psychiatry*, 36, 732-734.

La deuxième étude, menée en 1996, comprenait 1 243 personnes choisies au hasard parmi la population générale. On y a évalué la prévalence à vie et la prévalence courante. Les résultats indiquaient que la prévalence à vie s'élevait à 2,1 % alors que la prévalence courante était de 1 %².

La troisième étude a été réalisée en 2002 en collaboration avec des chercheurs de l'Institut National de Santé Publique du Québec. Elle incluait 8 842 québécois adultes choisis au hasard parmi la population générale. Les résultats indiquaient que la prévalence courante des joueurs pathologiques se situait à 0,8 %³. Au cours des 7 dernières années, soit de 1996 à 2002, aucune différence significative n'a été constatée entre les taux de prévalence courante au Québec.

5. Joueurs à risque et joueurs pathologiques: y-a-t-il lieu de regrouper ces deux catégories?

Les instruments utilisés dans les études de prévalence donnent des résultats qui permettent d'établir certaines catégories de joueurs. On parlera de joueurs à risque pour identifier certaines personnes qui ne sont pas des joueurs pathologiques, mais qui manifestent certains comportements problématiques par rapport à leur activité de jeu. Ces gens obtiennent un score de 3 ou 4 au test du SOGS (un des instruments de dépistage du jeu pathologique les plus utilisés). Pour faire partie des joueurs pathologiques, l'individu doit endosser 5 critères ou plus au SOGS.

Certaines personnes regroupent les joueurs à risque et les joueurs pathologiques en une seule catégorie. Ils nomment cette catégorie "joueurs problématiques" ou "joueurs à problème". Le taux sera alors nettement plus élevé que le 0,8 % de joueurs pathologiques tel qu'identifié par un score de 5 ou plus au SOGS.

Cette méthode pose problème, car l'hypothèse sous jacente à ce cumul des deux catégories est que les joueurs à risque sont en constante progression vers la catégorie des joueurs pathologiques. Cependant, aucune étude n'a encore suivi une cohorte de joueurs à risque pendant une longue période de temps (étude longitudinale). Nous ne savons pas si ces personnes demeurent à risque, si elles évoluent vers le jeu pathologique ou si leur condition s'améliore. Ce regroupement dans une même catégorie des joueurs à risque (personnes qui cotent 3 ou 4 au SOGS) et des joueurs pathologiques ne possède pas, actuellement, de fondement empirique.

J'espère que ces informations vous seront utiles dans le travail qui vous a été confié. Soyez assuré que nous demeurons à votre disposition si des informations additionnelles vous sont nécessaires.

² Ladouceur, R., Jacques, C., Ferland, F., & Giroux, I. (1999). Prevalence of problem gambling: A replication study 7 years later. *Canadian Journal of Psychiatry*, 44, 802-804.

³ Ladouceur, R., Jacques, C., Chevalier, S., Sévigny, S., & Hamel, D. (2005). Prevalence of pathological gambling in Quebec in 2002. *Canadian Journal of Psychiatry*, 50, 451-456

Veillez agréer, monsieur Coulombe, l'expression de nos sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, reading "Robert Ladouceur". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.

Robert Ladouceur, Ph.D.,
Professeur titulaire
Directeur du Centre québécois d'excellence pour la prévention et le traitement du jeu

cc. Monsieur Bernard Barrucco

En-tête: DISPONIBILITÉ DES JEUX DE HASARD ET D'ARGENT

Étude prospective concernant l'impact de l'ouverture d'un casino sur les comportements
de jeu : Suivis de deux et quatre ans

Christian Jacques et Robert Ladouceur

École de psychologie, Université Laval
Québec, Canada

Toutes demandes concernant cet article doivent être adressées à Robert Ladouceur, Ph.D.,
École de psychologie, Université Laval, Québec, Canada, G1K 7P4;
Robert.Ladouceur@psy.ulaval.ca. Cette étude a été conduite grâce au support financier de
Loto-Québec et du Ministère de la santé et des services sociaux du Québec.

*Ce document est une traduction de la version originale écrite en anglais. En cas de
disparité, la version originale prévaut.*

Résumé

Objectif: Certains auteurs rapportent que le taux de jeu pathologique est lié à l'accessibilité et à la disponibilité des jeux de hasard et d'argent. Toutefois, peu d'études empiriques ont été menées pour évaluer cette hypothèse. La présente étude utilise une méthodologie longitudinale pour évaluer l'impact de l'implantation d'un casino dans la région de Hull (Québec, Canada). Méthode: Des répondants de la région de Hull (groupe expérimental) et de la région de Québec (groupe de comparaison) ont été sélectionnés aléatoirement pour participer à l'étude. Ils ont complété l'entrevue téléphonique une première fois avant l'ouverture du casino de Hull, un an après son ouverture et aux suivis de 2 et 4 ans. Le South Oaks Gambling Screen (SOGS) et quelques questions reliées au jeu étaient incluses dans l'entrevue. Résultats: Bien qu'une augmentation de la participation aux activités de casino et du montant maximum perdu en une journée ait été observée un an après l'ouverture du casino, cette tendance ne s'est pas maintenue lors des suivis subséquents (2 et 4 ans). Le nombre de joueurs à risque et de joueurs pathologiques probables ainsi que le nombre de critères au SOGS n'ont pas augmenté significativement dans la cohorte de la région de Hull lors des suivis de deux et quatre ans. La réticence des résidents face à l'ouverture d'un casino dans leur localité est demeurée stable entre le posttest et les suivis. Conclusion: La discussion soulève différents facteurs explicatifs et s'inscrit dans le contexte du modèle d'exposition régionale développé récemment par Shaffer, LaBrie et LaPlante (1) pour étudier l'expansion des jeux de hasard et d'argent.

Mots-clé : Jeu pathologique, Prévalence, Étude longitudinale, Casino,
Disponibilité des jeux de hasard et d'argent.

Étude prospective concernant l'impact de l'ouverture d'un casino sur les comportements de jeu : Suivis de deux et quatre ans

La présence de jeux légalisés a beaucoup augmenté dans la plupart des pays industrialisés (2). Certains auteurs ont mentionné que les problèmes de jeu pathologiques sont plus prévalents dans les régions où les activités de jeu sont les plus accessibles ou les plus disponibles (3, 4, 5). Toutefois, les études empiriques ne confirment pas toujours ce lien causal potentiel (6, 7). La reprise des études de prévalence, effectuées à l'aide de méthodologies transversales, a montré que les taux de jeu pathologique sont demeurés stables au cours des dernières années; aucune augmentation ou diminution n'a été observée (8, 9, 10).

Une autre manière d'explorer cette importante question est de mesurer l'impact de l'ouverture d'un casino sur les habitudes de jeu des résidents de la région concernée (11, 12, 13). La première étape de cette recherche a été menée en 1996, soit avant l'ouverture du Casino de Hull¹ (Québec, Canada). Elle utilise une méthodologie longitudinale avec groupe expérimental et groupe de comparaison. Lors du prétest, les habitudes de jeu ont été évaluées dans la région de Hull (groupe expérimental) et la région de Québec. Cette dernière a été utilisée comme groupe de comparaison, car il n'y avait pas de casino dans cette région. Le posttest a été mené un an plus tard avec les mêmes participants (voir 11 pour plus de détails). Ceux-ci ont à nouveau été évalués deux et quatre ans après le posttest. Cet article présente l'évolution des habitudes de jeu des participants deux et quatre ans après le posttest. Trois hypothèses ont été formulées. Comparativement aux répondants de la région de Québec, il est attendu que les répondants de la région de Hull rapporteront une augmentation (1) de

¹ Le Casino de Hull a changé de nom depuis son ouverture. Il est désormais appelé «Casino du Lac Leamy». La dénomination «Casino de Hull» sera utilisée dans cet article de manière à demeurer cohérent avec l'article précédent (11).

leur fréquence de participation aux activités de casino; (2) du montant maximum perdu en une seule journée et (3) du nombre de joueurs à risque et pathologiques probables².

Méthode

Participants

Tel que décrit dans l'article de Jacques et al. (11), le prétest a été effectué en 1996. Les numéros de téléphone ont été sélectionnés aléatoirement à partir des bottins téléphoniques des régions de Hull et de Québec. Une seconde sélection aléatoire des participants a également été réalisée à l'intérieur de chaque résidence rejointe en demandant à parler à l'adulte (18 ans et plus) qui sera le prochain à célébrer son anniversaire. Le Tableau 1 présente les taux de participation et le pourcentage de participants ayant accepté d'être contactés à chaque étape de l'étude. À la fin de l'entrevue téléphonique, on demandait au participant s'il acceptait de poursuivre ou non sa participation au prochain suivi. Ce choix lui a été offert à toutes les étapes de l'étude. Le posttest a été effectué un an après l'ouverture du casino. Les deux suivis furent menés 2 et 4 ans après le posttest, et ce auprès des mêmes participants (voir Tableau 1)

Insérer le Tableau 1 ici

Instruments

Le South Oaks Gambling Screen (SOGS) a été développé par Lesieur et Blume (14) et par la suite adapté par Volberg et Steadman (15) pour être utilisé lors d'entrevues téléphoniques. Il comprend 20 items énoncés à partir des critères diagnostiques du jeu pathologique du DSM-III R. Le score maximal possible est de 20 points. Pour évaluer les problèmes potentiels de jeu, voici quelques exemples des

² Le terme "probable" est utilisé dans les études de prévalence pour indiquer que l'évaluation a été faite dans un but de dépistage et non dans un contexte de diagnostic clinique (voir Volberg, R. A. (1994). The prevalence and demographics of pathological gamblers: Implications for public health. *American Journal of Public Health*, 84, 237-244).

questions posées: «Au cours des douze derniers mois, avez-vous affirmé avoir gagné de l'argent alors qu'en fait vous en aviez perdu ?», «Au cours des douze derniers mois, avez-vous envisagé d'arrêter de jouer mais pensiez que vous en étiez incapable ?», «Au cours des douze derniers mois, avez-vous emprunté de l'argent et n'avez pas remboursé cet emprunt à cause de votre jeu ?», etc.

Les répondants mentionnant ne jamais jouer sont classés comme étant des «non-joueurs» (NJ), les joueurs obtenant un résultat de 0, 1 ou 2 forment le groupe des «joueurs récréatifs» (JR), ceux obtenant un résultat de 3 ou 4 sont classés comme étant des «joueurs à risque» (JAR) et, enfin les joueurs qui obtiennent un score de 5 et plus forment les «joueurs pathologiques probables» (JPP). Alors que la prévalence à vie et la prévalence courante (12 mois) ont été mesurées lors du prétest, seule la prévalence courante a été évaluée lors des évaluations subséquentes. Comme la plupart des résidents de la province de Québec sont francophones, la version française du SOGS (16) a également été utilisée. Vingt questions ont été ajoutées à l'entrevue téléphonique pour évaluer plus spécifiquement l'impact de l'ouverture du Casino de Hull.

Procédure

Tel que décrit dans l'étude de Jacques et al. (11), lors du prétest, soit moins d'un mois avant l'ouverture du casino qui a eu lieu le 23 mars 1996, un échantillon de résidents de la région de Hull a été évalué. Un échantillon de répondants de la région de Québec a aussi complété l'entrevue téléphonique à la même période. Le posttest a eu lieu 12 mois après le prétest, alors que les deux suivis ont été menés deux et quatre ans après le posttest. La durée des entrevues téléphoniques varie entre 5 et 20 minutes.

Comparaison entre les participants ayant complété les suivis et ceux n'ayant pas complétés les suivis

Les répondants de Hull et de Québec ayant participé au suivi de 4 ans diffèrent de ceux qui ne l'ont pas complétés sur les mesures suivantes du prétest: ils ont un revenu annuel supérieur, sont plus scolarisés et ils sont moins nombreux à être célibataire ($p < 0,05$). Cependant, ils ne diffèrent pas sur les principales variables de jeu (score au SOGS, montant perdu, fréquence de participation aux activités de casino, etc.).

Comparaison entre les répondants des régions de Hull et de Québec lors du suivi de 4 ans

Les répondants de Hull et de Québec toujours présents dans l'étude au moment du suivi de 4 ans diffèrent sur certaines mesures du prétest ($p < 0,05$). En effet, les participants de Hull ont indiqué un revenu supérieur ($M = 4,58$; $\acute{E}-T = 1,38$ vs $M = 4,03$; $\acute{E}-T = 1,58$), une meilleure scolarisation ($M = 3,23$; $\acute{E}-T = 0,56$ vs. $M = 2,96$; $\acute{E}-T = 0,91$) et ont rapporté jouer moins fréquemment au casino ($M = 0,16$; $\acute{E}-T = 0,38$ vs $M = 0,28$; $\acute{E}-T = 0,45$) comparativement aux répondants de la région de Québec. Les deux premières variables sont utilisées comme co-variables lorsqu'elles sont statistiquement significatives dans le modèle d'analyse. Afin de maximiser la possibilité de trouver un effet sur les variables reliées au jeu, la fréquence de jeu au casino ne sera pas utilisée comme co-variable.

Vérification de l'attrition

Afin de vérifier la validité interne de l'étude, la possibilité d'une attrition différentielle a été examinée de trois façons. Premièrement, tous les participants présents au prétest ont été répartis en trois nouvelles catégories. La Catégorie 1 inclut les non-joueurs, soit les personnes qui n'ont participé à aucune activité de jeu au cours des 12 derniers mois. La Catégorie 2 comprend les participants qui ont joué au cours des 12 derniers mois et qui ont obtenu un score de 0 au SOGS. Finalement, la

Catégorie 3 comprend les joueurs qui rencontrent au moins un critère du SOGS (voir section du haut du Tableau 2).

Deuxièmement, une catégorisation similaire a été effectuée en fonction des données du posttest (voir section centrale du Tableau 2). Finalement, les Catégories ont été réexaminées selon la catégorisation des participants au suivi-2 ans (voir section du bas du Tableau 2). Des χ^2 ont servi à comparer les participants présents à ceux absents pour chacune des phases selon la Région et les Catégories de participants. Toutes les analyses se sont avérées non significatives sauf pour les non joueurs de la région de Québec qui ont affiché une attrition plus élevée au posttest et au suivi-2 ans (les catégories établies au prétest ont servi de base de comparaisons pour ces deux résultats).

Insérer Tableau 2 ici

Résultats

Bien que les comparaisons entre le prétest et le posttest aient déjà fait l'objet d'une publication (11), ces deux temps de mesures sont inclus dans les présentes analyses dans le but de cerner tous les effets potentiels de séquence. Lorsque les variables sont continues ou ordinales, un modèle linéaire mixte (PROC MIXED ; 17) est utilisé pour les analyses à mesures répétées. Pour ces analyses, une structure de covariance non structurée (UN-H; voir 18) et des options de tests F de Satterthwaite sont utilisées en raison de leur robustesse aux violations du postulat de sphéricité pour échantillons multiples (19). Ce type d'analyse permet de conserver les participants ayant des données manquantes à certains temps de mesure³. Lorsque la distribution n'est pas normale, une transformation logarithmique a été utilisée.

³ Toutes les analyses statistiques ont également été réalisées sur les données des participants qui étaient présents pour les quatre étapes de l'étude. Les résultats de ces analyses sont similaires à celles présentées ici.

Comme l'objectif de cette recherche est d'évaluer l'effet différentiel de l'implantation d'un nouveau casino sur les habitudes de jeu des habitants de Hull comparativement à une région sans casino (région de Québec), seul l'effet d'interaction Région X Temps statistiquement significatif sera décomposé et ce, en fonction de douze contrastes définis a priori (voir Tableau 3). Afin de contrôler l'erreur de type I sur l'ensemble des comparaisons, la procédure séquentielle de Bonferroni-Holm sera utilisée (20). Cette procédure est plus puissante que celle de Dunn ou que la procédure classique de Bonferroni (voir 21).

Insérer le Tableau 3 ici

Changements entre les 4 temps de mesure

Fréquence des habitudes de jeu : Une analyse de type 2 (Région) X 4 (Temps) utilisant un modèle linéaire mixte avec co-variables (Scolarité et Revenu au prétest) a été réalisée sur la transformation logarithmique de la fréquence de jeu globale à l'aide de la procédure PROC MIXED (17).

Seule la co-variable Scolarité s'avère statistiquement significative ($F(1, 1503) = 10,59; p = ,0012$). Après ajustement pour cette co-variable, l'effet Région ($F(1, 1114) = 5,27; p = ,02$), l'effet Temps ($F(3, 673) = 20,1; p < ,0001$) et l'interaction Région X Temps ($F(3, 673) = 3,00; p = ,03$) s'avèrent statistiquement significatifs. Les tests de contrastes⁴ réalisés sur les moyennes ajustées révèlent une augmentation statistiquement significative de la fréquence de jeu globale pour les répondants de la région de Hull entre le prétest et le posttest, ainsi qu'une diminution entre les suivis de 2 et 4 ans. Le niveau de jeu rapporté au suivi-4 ans était inférieur à celui mesuré avant l'ouverture du casino de Hull. L'analyse des contrastes indique également que les

⁴ Tous les tests de contrastes ont été réalisés à l'aide de l'option LSMEANS de PROC MIXED (17).

répondants de la région de Hull ont rapporté un niveau de jeu supérieur à celui des répondants de la région de Québec lors du suivi-2 ans. Les répondants de la région de Québec rapportent également une baisse entre les suivis 2 et 4 ans. Aucun autre contraste ne s'avère statistiquement significatif.

Jeux de Casino : Une analyse de type 2 (Région) X 4 (Temps) utilisant un modèle linéaire mixte avec co-variables (Scolarité et Revenu au prétest) a été réalisée sur la transformation logarithmique de la fréquence de jeu au casino à l'aide de la procédure PROC MIXED (17).

Seule la co-variable Revenu s'avère statistiquement significative, ($F(1, 1498) = 3,96; p = ,0467$). Après ajustement pour cette co-variable, l'effet Région ($F(1, 930) = 76,66; p < ,0001$), l'effet Temps ($F(3, 622) = 65,43; p < ,0001$), ainsi que l'interaction Région X Temps ($F(3, 622) = 90,22; p < ,0001$) s'avèrent statistiquement significatifs. Les analyses de contrastes réalisées sur les moyennes ajustées révèlent une augmentation de la fréquence de participation au jeu pour les participants de la région de Hull entre le prétest et le posttest alors que cette variable diminue progressivement aux suivis de 2 ans et de 4 ans. La moyenne ajustée observée au suivi-4 ans est statistiquement supérieure à celle observée lors du prétest pour les répondants de la région de Hull. À l'exception du prétest, ces derniers rapportent jouer davantage au casino aux autres temps de mesure que les répondants de la région de Québec (voir Tableau 4).

Le montant maximum d'argent perdu au jeu en une journée : Une analyse de type 2 (Région) X 4 (Temps) utilisant un modèle linéaire mixte avec co-variables (Scolarité et Revenu au prétest) a été réalisée sur la transformation logarithmique du montant maximum d'argent perdu au jeu en une journée à l'aide de la procédure PROC MIXED (17).

Les co-variables Scolarité et Revenu s'avèrent statistiquement significatives, ($F(1, 1394) = 20,49; p < ,0001$) et ($F(1, 1426) = 5,28; p = ,0217$) respectivement. Après

ajustement pour ces co-variables, l'effet Région ($F(1, 959) = 20,92; p < ,0001$), l'effet Temps ($F(3, 627) = 66,10; p < ,0001$) ainsi que l'interaction Région X Temps ($F(3, 627) = 14,95; p = ,0001$) s'avèrent statistiquement significatifs. Les analyses de contrastes indiquent que le montant maximum perdu en une seule journée a augmenté pour les répondants de Hull et de Québec prétest au posttest. Le montant maximum perdu au jeu en une journée par les répondants de Hull est statistiquement supérieur à celui rapporté par les répondants de Québec tant au posttest qu'au suivi-2 ans. Aux suivis de 2 et 4 ans, le montant maximum perdu au jeu en une journée a diminué pour les répondants de la région de Hull. Le montant moyen perdu par ces derniers lors du suivi- 4 ans est demeuré statistiquement supérieur à celui rapporté lors du prétest. Aucun autre contraste ne s'avère statistiquement significatif (voir Tableau 4).

Insérer le Tableau 4 ici

Nombre de jeux pratiqués : Une analyse de type 2 (Région) X 4 (Temps) utilisant un modèle linéaire mixte avec co-variables (Scolarité et Revenu au prétest) a été réalisée sur la transformation logarithmique du nombre de jeux différents pratiqués à l'aide de la procédure PROC MIXED (17).

Les co-variables Scolarité et Revenu s'avèrent statistiquement significatives, ($F(1, 1380) = 41,68; p < ,0001$) et ($F(1, 1408) = 9,62; p = ,002$) respectivement. Après ajustement pour ces co-variables, les effets Région ($F(1, 1080) = 16,2; p < ,0001$), Temps ($F(3, 621) = 28,38; p < ,0001$) ainsi que l'interaction Région X Temps ($F(3, 621) = 24,03; p < ,0001$) s'avèrent statistiquement significatifs. Les tests de contrastes a priori réalisés sur les moyennes ajustées révèlent que les répondants de la région de Hull ont rapporté une augmentation statistiquement significative du nombre de jeux pratiqués entre le prétest et le posttest, une diminution significative entre le posttest et le suivi-2 ans ainsi qu'entre les suivis de 2 et de 4 ans. Le nombre de jeux pratiqués au

suivi-4 ans est statistiquement inférieur à celui pratiqué au prétest pour les répondants des deux régions. Au posttest ainsi qu'au suivi-2 ans, les répondants de la région de Hull ont rapporté avoir pratiqué plus de jeux que les répondants de la région de Québec. Les répondants de la région de Québec rapportent en moins grand nombre de jeu pratiqués entre le prétest et le posttest. Aucune autre différence ne s'avère statistiquement significative.

Joueurs à risque et pathologiques probables: Afin d'évaluer l'hypothèse d'une augmentation différentielle des problèmes de jeu dans le temps entre Hull et Québec tout en conservant le nombre maximal de participants disponibles à chaque temps de mesure, une série d'analyses non paramétriques à mesures répétées ont été effectuées sur les trois catégories de joueurs: non joueurs + joueurs récréatifs, joueurs à risque et joueurs pathologiques probables; ANOVA 2 (Région) X 2 (Temps) (Proc CATMOD, 17).

Les différences entre le prétest et le posttest, déjà rapportées (voir 11) se sont avérées non significatives. L'analyse non paramétriques à mesures répétées entre le post-test et le suivi-2 ans, révèle un effet Région significatif ($\chi^2 = 5.55$, $df=1$, $N=637$; $p = 0.0185$). Cependant, l'effet Temps et l'Interaction Région X Temps sont non significatifs. Enfin, la comparaison entre les suivis de 2 et 4 ans révèle aucun effet statistiquement significatif (voir Tableau 5).

Insérer le Tableau 5 ici

Nombre de critères sur le SOGS : Dans le but de vérifier si l'absence d'effet significatif concernant les joueurs à risque et les joueurs pathologiques n'est pas imputable à la catégorisation spécifique des participants, des analyses supplémentaires ont été effectuées sur le nombre de critères endossés au SOGS. Une analyse 2 (Régions) X 4 (Temps) utilisant un modèle linéaire mixte avec co-variables (Scolarité et

Revenu au prétest) a été réalisée sur la transformation logarithmique du nombre de critères rencontrés sur le SOGS à l'aide de la procédure PROC MIXED (17).

La co-variable Sclolarité s'avère statistiquement significative ($F(1, 1493) = 17,36$; $p < .0001$). Après ajustement pour cette co-variable, les effets Région ($F(1, 1074) = 15,04$; $p = .0001$) et Temps ($F(3, 685) = 4,85$; $p < .0001$) s'avèrent statistiquement significatifs. L'interaction Région X Temps n'est pas significative ($F(3, 685) = 2,32$; $p = .0745$, puissance = ,58).

Impact du Casino : Une analyse (4 Temps) utilisant un modèle linéaire avec co-variables (Sclolarité et Revenu au prétest) a été réalisé sur la transformation logarithmique du niveau d'accord quant à l'établissement d'un casino à Hull (pour les participants de Hull seulement) à l'aide de la procédure PROC MIXED (17). Les co-variables Sclolarité et Revenu s'avèrent statistiquement significatives, ($F(1, 1115) = 12,12$; $p = ,0005$) et ($F(1, 1123) = 4,47$; $p = ,0348$) respectivement. Après ajustement pour ces co-variables, l'effet Temps ($F(3, 539) = 33,64$; $p < ,0001$) s'avère statistiquement significatif. Quatre analyses de contrastes ont été effectuées sur les moyennes ajustées en utilisant la procédure séquentielle de Bonferroni-Holm pour ajuster le niveau alpha. Les répondants de Hull sont significativement moins en accord avec l'établissement du casino au posttest ($M = 0,56$; $ES = 0,0046$) qu'ils ne l'étaient au prétest ($M = 0,59$; $ES = 0,0046$). Ce niveau d'accord était inférieur au suivi-4 ans ($M = 0,52$; $SE = 0,0067$) comparativement à ce qu'il était au prétest et au suivi-2 ans ($M = 0,56$; $ES = 0,0049$).

Jeu problématique dans l'entourage : Puisqu'il était impossible de conduire des tests omnibus sur les deux variables tout en gardant le maximum de participants disponibles, une série d'analyses non-paramétriques (test du Chi-carré pour l'effet Région et test de McNemar pour l'effet Temps) a été réalisée sur la base de douze contrastes (voir Tableau 2). La procédure séquentielle de Bonferroni-Holm a été utilisée pour ajuster le niveau alpha.

Les analyses ne révèlent aucun effet temps statistiquement significatif. Un effet significatif de la Région est observé au suivi-4 ans pour la présence d'une autre personne que le répondant vivant dans le même foyer et présentant un problème de jeu. Significativement plus de répondants de la région de Hull que de répondants de la région de Québec rapportent la présence de joueurs problématiques dans leur foyer (5,7% vs. 0 %; $\chi^2 = 13,62$, $df = 1$, $N = 428$, $p = 0,0002$).

En explorant la perception des répondants à savoir si quelqu'un de leur entourage immédiat avait développé un problème de jeu au cours des 12 derniers mois (neuf comparaisons ont été effectuées, car cette information n'était pas disponible lors du prétest), les résultats révèlent qu'un nombre significativement plus élevé de répondants de Hull ont répondu dans l'affirmative comparativement aux répondants de la région de Québec, et ce, tant au posttest ($\chi^2 = 19,82$, $df=1$, $N = 877$, $p < 0,0001$) qu'au suivi-2 ans ($\chi^2 = 7,93$, $df=1$, $N = 677$, $p = 0,0049$). Puisque cette information n'était pas disponible lors du prétest, ces résultats doivent être interprétés avec prudence (voir Tableau 6). Aucune autre comparaison ne s'avère statistiquement significative. La procédure séquentielle de Bonferroni-Holm a été utilisée pour ajuster le niveau alpha.

Insérer le Tableau 6 ici

Discussion

Cette recherche est la première étude prospective de type longitudinal visant à évaluer les impacts de l'ouverture d'un casino, incluant des groupes expérimental et de comparaison, ainsi que des mesures prises avant l'ouverture d'un casino (prétest), après l'ouverture (un an après - posttest) et à des suivis de 2 et 4 ans. À la suite de certains résultats significatifs obtenus lors du posttest (11), des effets importants étaient attendus aux suivis de 2 et 4 ans pour les variables à l'étude. Il était attendu que les répondants habitant la région où se trouve le Casino (Hull), lorsque comparés aux

répondants de la région de Québec, manifesteraient une augmentation (1) de la fréquence de jeu au casino; (2) du montant maximum d'argent perdu au jeu en une journée et (3) du nombre de joueurs à risque et pathologiques probables.

Un an après l'ouverture du Casino (posttest), les résultats indiquent une augmentation significative de la fréquence de participation aux activités de casino et du montant maximum d'argent perdu au jeu en une journée pour les répondants de la région de Hull comparativement à ceux de la région de Québec. Toutefois, cette tendance ne se maintient pas 2 et 4 ans après le posttest. Contrairement aux hypothèses que nous avons formulées, les augmentations initiales ne se sont pas poursuivies dans le temps.

En ce qui concerne le nombre de joueurs à risque et de joueurs pathologiques, il était attendu que plus la période d'exposition aux activités de jeu serait longue, plus leur nombre augmenterait. Tel que mentionné dans notre article précédent, «...following up on these respondents after a longer period of time (a minimum of 3 years) should allow us to observe an increase in the number of pathological gamblers, especially following such a significant reported increase of participation in gambling activities among certain people.» (11, p. 814). Les résultats de la présente étude ne confirment pas l'augmentation différentielle de la pathologie dans la cohorte de Hull par rapport à celle de Québec. Cette conclusion doit toutefois être reçue avec prudence en raison de difficultés méthodologiques inhérentes à toutes recherches appliquées comportant un volet longitudinal: la nature quasi-expérimentale du devis d'évaluation et la perte des participants.

Au chapitre du devis de recherche, il aurait été souhaitable de disposer de plusieurs points de mesure avant l'introduction du casino afin de disposer d'un devis à séries temporelles multiples qui, à défaut d'un devis expérimental, permet de mieux contrôler les sources habituelles d'invalidités internes. De même, la présence de villes contrôles additionnelles à Québec aurait permis de mieux décanter l'effet propre au

casino des facteurs historiques et de sélection. Ces éléments méthodologiques additionnels auraient été d'autant plus utiles si les résultats actuels allaient dans le sens de l'hypothèse., ce qui n'est pas le cas.

En ce qui concerne la perte des participants, deux aspects méritent une attention particulière: l'attrition différentielle et la perte de puissance statistique. En ce qui concerne l'attrition, phénomène problématique dans toute étude longitudinale, les vérifications pour chaque phase de l'étude indiquent que la composition des cohortes est comparable selon les Régions en termes de catégories de participants telles que définies au prétest, au posttest et au suivi-2 ans (non joueurs, joueurs avec un score de 0 au SOGS et joueurs avec un score de 1 et plus au SOGS).

Malgré que l'attrition ne soit pas différentielle, comment expliquer la non confirmation de la troisième hypothèse ? Ceci doit être interprété avec nuances. Plusieurs facteurs explicatifs peuvent être évoqués, notamment la taille de l'échantillon, l'instrument de mesure, la sensibilisation des participants à la problématique du jeu et l'effet de la mesure. En dépit de la taille de l'échantillon, on s'attendait néanmoins à ce que les données obtenues à l'égard de la « pathologie » s'orientent dans le sens de l'hypothèse. L'examen du Tableau 5 indique que les pourcentages de joueurs pathologiques probables et de joueurs à risque obtenus aux différents temps de mesure n'évoluent pourtant pas dans cette direction. L'impact potentiel de l'ouverture d'un casino serait-il moins important que prévu initialement ou bien est-ce cette étude qui n'aurait pas réussi à mettre en évidence l'effet attendu ? La réponse à cette importante question mérite la mise en œuvre d'études additionnelles et spécifiques.

Toutefois, au suivi de 4 ans, les répondants de Hull sont plus nombreux que ceux de Québec à rapporter qu'une personne vivant dans la même résidence présente un problème de jeu. Il est impossible de déterminer si les répondants ont minimisé, amplifié ou perçu avec justesse le problème. Des études ultérieures devraient valider

les bénéfices de cette source potentiellement importante d'information que représente la perception des proches à l'égard des problèmes de jeu.

Rappelons que nos hypothèses étaient formulées dans le contexte d'un modèle d'exposition, lequel postule que les comportements de jeu sont modulés par les caractéristiques de l'environnement. Plus précisément, plus la période d'exposition à un produit est longue, plus l'effet de ce produit serait grand. Selon ce modèle, l'exposition répétée et prolongée au jeu devrait donc augmenter la fréquence des comportements de jeu, ainsi que l'intensité de la pathologie associée à un niveau élevé de participation au jeu.

Bien que ce modèle eût semblé logique, de nouvelles données empiriques n'appuient pas ces postulats. Récemment, Shaffer, LaBrie et LaPlante (1) ont présenté un nouveau modèle de santé publique appelée le *Modèle d'exposition régionale (Regional Exposure Model [REM])*. Essentiellement, ce modèle met l'accent sur la capacité d'adaptation sociale des individus (joueurs) exposés à un produit (activités de jeu) à modifier leurs comportements en réponse et en dépit de l'exposition. Le REM reconnaît que la nouveauté stimule de nouveaux intérêts. Cependant, à travers l'apprentissage social, les individus s'adapteront à la nouveauté et ces nouveaux comportements diminueront avec le temps (22). Shaffer et al. ajoutent que « L'augmentation hâtive des nouvelles pratiques... de jeu, qu'il y ait ou non des conséquences nuisibles, [est] typiquement suivies par un processus adaptatif qui mène à des niveaux de participation inférieurs ou à l'abstinence » (1, p. 42). À la suite de l'érosion de l'effet de nouveauté, certains joueurs perdront donc leur intérêt pour le jeu et s'orienteront vers d'autres activités. D'autres pourront développer des habitudes problématiques de jeu. Une meilleure connaissance des facteurs de risque associés à ces personnes devra faire l'objet de recherches futures dans le but de prévenir le développement du jeu pathologique.

Les résultats de la présente étude cadrent bien dans ce modèle. Après une augmentation initiale des activités de jeu au posttest, l'augmentation attendue aux suivis de 2 et 4 ans ne s'est pas confirmée. L'absence d'augmentation de la « pathologie » du jeu pourrait s'expliquer par le fait que les joueurs réguliers ont tendance à passer d'une catégorie de joueurs à une autre, illustrant ainsi la nature transitoire et épisodique du jeu pathologique (voir 23). Parmi les joueurs à risque ou les joueurs pathologiques, plusieurs ont modifié leurs habitudes de jeu. Ce changement n'était pas nécessairement dans le sens d'une augmentation systématique de la pathologie. On observe plutôt que les changements vont dans différentes directions. Ces résultats questionnent la nature des échantillons pour ce type d'études. Devrait-on privilégier une sélection aléatoire des participants parmi la population générale ou sélectionner des gens qui sont spécifiquement à risque de développer des problèmes de jeu ? (24).

En conclusion, les causes des problèmes liés au jeu sont complexes et difficiles à identifier (25). La solution à ce problème se retrouve probablement dans une combinaison de facteurs psychologiques, sociaux, biogénétiques, environnementaux et économiques.

Parmi les forces de cette étude, on retrouve : a) un devis longitudinal effectué sur une période de 5 ans; b) des mesures répétées auprès des mêmes répondants; c) l'inclusion d'un groupe de comparaison dans un design longitudinal; d) une attrition non différentielle. Parmi les limites de cette étude, mentionnons : a) une évaluation des habitudes de jeu uniquement basée sur des questionnaires, donc sans observation comportementale, b) la mesure du jeu pathologique effectuée de façon non-spécifique aux jeux de casino et c) l'absence de critères opérationnels pour évaluer les problèmes de jeu chez les proches.

En définitive, une seule étude, même parfaite d'un point de vue méthodologique ne constitue pas une réponse définitive à une question de recherche (c'est-à-dire est-ce que l'implantation d'un casino entraîne une augmentation des problèmes de jeu et des

joueurs pathologiques ?). Chaque étude apporte un éclairage particulier qui doit être apprécié dans le contexte de ses forces et de ses faiblesses, tant du point de vue de la validité interne que du point de vue de la validité externe. L'étude actuelle est la seule de son genre. Elle soulève aussi plusieurs questions. Ceci est normal, voire souhaitable pour l'avancement des connaissances puisque seule l'accumulation de données empiriques permettra de bien cerner la réponse à une question donnée.

Références

- 1 Shaffer HJ, LaBrie RA, LaPlante D. (2004). Laying the foundation for quantifying regional exposure to social phenomena: Considering the case of legalized gambling as a public health toxin. *Psychology of Addictive Behaviors*, 18, 40-48.
- 2 Eadington WR. (1997). *Understanding gambling*. In: Eadington WR, Cornelius JA, editors. *Gambling: Public policies and the social sciences*. Reno, Institute for the Study of Gambling and Commercial Gaming, College of Business Administration, University of Nevada, p. 3-9.
- 3 Abbott M, Volberg RA. (1996). Gambling and pathological gambling: Growth industry and growth pathology of the 1990's. *Community Mental Health in New Zealand*, 9, 22-31.
- 4 Ladouceur R. (1996). The prevalence of pathological gambling in Canada. *Journal of Gambling Studies*, 12, 129-142.
- 5 Volberg RA. (2000). The future of gambling in the United Kingdom: Increasing access creates more problem gamblers. *British Medical Journal*, 320, 1556.
- 6 Gerstein D, Murphy S, Toce M, Hoffmann J, Palmer A, Johnson R, et al. (1999). Gambling impact and behaviour study: Report to the National Gambling Impact Study Commission. Chicago: National Opinion Research Center.
- 7 Volberg, RA. (2000). *Gambling and problem gambling among adolescents in Nevada*. Northampton, MA: Gemini Research.
- 8 Ladouceur R, Jacques C, Chevalier S, Sévigny S, Hamel, D. (2005). Prevalence of pathological gambling in Quebec in 2002. *Canadian Journal of Psychiatry*, 50, 451-456.

- 9 Winter KG, Stinchfield RD, Botzet A, Anderson N. (2002). A prospective study of youth gambling behaviours. *Psychology of Addictive Behaviors*, 16, 3-9.
- 10 Wiebe J. (2006). Prevalence of problem gambling in Ontario (personal communication).
- 11 Jacques C, Ladouceur R, Ferland F. (2000). Impact of availability on gambling: A longitudinal study. *Canadian Journal of Psychiatry*, 45, 810-815
- 12 Govoni R, Frish RG, Rupich N, Getty H. (1998). First year impacts of a casino gambling in a community. *Journal of Gambling Studies*, 14, 347-358.
- 13 Room R, Turner NE, Lalomiteanu A. (1999). Community effects of the opening of the Niagara casino. *Addiction*, 94, 1449-1466.
- 14 Lesieur HR, Blume S. (1987). The South Oaks Gambling Screen (SOGS): A new instrument for the identification of pathological gamblers. *American Journal of Psychiatry*, 144, 1184-1188.
- 15 Volberg RA, Steadman HJ. (1989). Prevalence estimates of pathological gambling in New Jersey and Maryland. *American Journal of Psychiatry*, 146, 1618-1619.
- 16 Ladouceur R. (1991). Prevalence estimates of pathological gamblers in Quebec. *Canadian Journal of Psychiatry*, 36, 732-734.
- 17 SAS Institute Inc. (2002-2004). *SAS 9.1.3: Help and documentation*. Cary, NC: Author.
- 18 Kowalchuk RK, Keselman HJ. (2001). Mixed-model pairwise multiple comparisons of repeated measures means. *Psychological Methods*, 6, 282-296.

- 19 Keselman HJ, Algina J, Kowalchuk RK, Wolfinger RD. (1999). A comparaison of recent approaches to the analysis of repeated measurements. *British Journal of Mathematical and Statistical Psychology*, 52, 63-78.
- 20 Holm S. (1979). A simple sequentially rejective multiple test procedure. *Scandinavian Journal of Statistics*, 6, 65-70.
- 21 Kirk RE. (1995). *Experimental design: Procedures for the behavioural sciences* (3rd ed.). Pacific Grove: Brooks / Cole.
- 22 Bandura A. (1986). *Social foundations of thought and action: A social cognitive theory*. New Jersey: Prentice Hall.
- 23 Slutske WS, Jackson KM, Sher KJ. (2003). The natural history of problem gambling from age 18 to 29. *Journal of Abnormal Psychology*, 112, 263-274.
- 24 Shaffer HJ, LaBrie RA, LaPlante DA, Nelson SE, Stanton MV. (2004). The road less travelled: Moving from distribution to determinants in the study of gambling epidemiology. *Canadian Journal of Psychiatry*, 49, 504-516.
- 25 Petry NM. (2005). *Pathological gambling: Etiology, comorbidity, and treatment*. Washington, DC: American Psychological Association.

Tableau 1

Nombre de participants ayant complété l'évaluation, pourcentage de ceux qui ont accepté de participer au suivi et nombre de participants potentiels pour l'évaluation subséquente

Région	Temps de l'étude											
	Prétest			Posttest			Suivi-2 ans			Suivi-4 ans		
	<i>N</i>	<i>AF</i>	<i>Npp</i>	<i>n</i>	<i>AF</i>	<i>Npp</i>	<i>n</i>	<i>AF</i>	<i>Npp</i>	<i>n</i>	<i>AF</i>	<i>Npp</i>
Hull	810	72,7	589	457	96,3	440	344	97,9	337	203	97,0	197
Québec	798	66,9	534	421	94,1	396	338	98,8	334	227	98,7	224

Notes.

N = Nombre de participants ayant complété l'entrevue téléphonique (prétest)

AF = Pourcentage de participants qui acceptent d'être recontactés

Npp = Nombre de participants potentiels pour la prochaine évaluation estimé en fonction du pourcentage de ceux qui acceptent de participer au prochain suivi.

n = Nombre de participants qui complètent l'entrevue téléphonique.

Tableau 2

Proportion de répondants présents à chacune des phases de l'étude selon trois catégories de participants

	Phases			
	Prétest	Posttest	Suivi-2 ans	Suivi-4 ans
Établie selon la définition du prétest				
Hull	<i>n</i> = 810	<i>n</i> = 457	<i>n</i> = 344	<i>n</i> = 203
Catégorie 1	10.1	9.2	9.9	11.3
Catégorie 2	73.6	74.2	73.8	74.4
Catégorie 3	16.3	16.6	16.3	14.3
Québec	<i>n</i> = 798	<i>n</i> = 421	<i>n</i> = 338	<i>n</i> = 227
Catégorie 1	9.7	7.8	7.1	7.9
Catégorie 2	76.6	74.8	76.6	77.1
Catégorie 3	13.8	17.3	16.3	15.0
Établie selon la définition du posttest				
Hull		<i>n</i> = 457	<i>n</i> = 325 ^a	<i>n</i> = 197
Catégorie 1		6.8	6.5	7.11
Catégorie 2		73.3	74.8	76.7
Catégorie 3		20.0	18.8	16.2
Québec		<i>n</i> = 421	<i>n</i> = 314	<i>n</i> = 214
Catégorie 1		9.0	8.0	8.9
Catégorie 2		78.2	80.3	80.4
Catégorie 3		12.8	11.8	10.8

(Le tableau se poursuit à la page suivante.)

(Suite du tableau 2.)

	Phases			
	Prétest	Posttest	Suivi-2 ans	Suivi-4 ans
Établie selon la définition du Suivi-2 ans				
Hull			<i>n</i> = 342	<i>n</i> = 194
Catégorie 1			9.1	9.8
Catégorie 2			75.7	75.3
Catégorie 3			15.2	15.0
Québec			<i>n</i> = 337	<i>n</i> = 222
Catégorie 1			11.0	11.3
Catégorie 2			78.3	77.0
Catégorie 3			10.7	11.7

Notes. Catégorie 1: Participants n'ayant pas joué au cours de la dernière année. Catégorie 2: Participants ayant joué au cours de la dernière année avec un score de 0 au SOGS. Catégorie 3: Participants ayant joué au cours de la dernière année avec un score de 1 ou plus au SOGS

^aLes participants absents à une phase de l'étude peuvent être présents à une phase ultérieure.

Tableau 3

Contrastes testés lors des interactions Temps X Région statistiquement significatives

Région	Temps de mesure	Région	Temps de mesure
Hull	Prétest	Hull	Posttest
Hull	Posttest	Hull	Suivi-2ans
Hull	Suivi-2 ans	Hull	Suivi-4 ans
Hull	Prétest	Hull	Suivi-4 ans
Québec	Prétest	Québec	Posttest
Québec	Posttest	Québec	Suivi-4 ans
Québec	Suivi-2 ans	Québec	Suivi-4 ans
Québec	Prétest	Québec	Suivi-4 ans
Québec	Prétest	Hull	Prétest
Québec	Posttest	Hull	Posttest
Québec	Suivi-2 ans	Hull	Suivi-2 ans
Québec	Suivi-4 ans	Hull	Suivi-4 ans

Tableau 4

Moyennes des moindres carrés pour certaines variables de jeu après transformation logarithmique, selon la région et le temps.

	Prétest			Posttest			Suivi-2 ans			Suivi-4 ans		
	<i>n</i>	<i>M</i>	(<i>SE</i>)	<i>n</i>	<i>M</i>	(<i>SE</i>)	<i>n</i>	<i>M</i>	(<i>SE</i>)	<i>n</i>	<i>M</i>	(<i>SE</i>)
Participation globale aux jeux de hasard et d'argent												
Hull	804	0,465 ^w	(0,005)	456	0,482	(0,006)	343	0,494 ^{wb}	(0,007)	203	0,430 ^a	(0,008)
Québec	793	0,455	(0,005)	419	0,460	(0,006)	337	0,465 ^{wb}	(0,007)	226	0,435	(0,008)
Fréquence de participation aux jeux de casino												
Hull	743	0,041 ^{wb}	(0,004)	437	0,197 ^{wb}	(0,007)	325	0,143 ^{wb}	(0,008)	193	0,110 ^{ba}	(0,010)
Québec	716	0,074 ^b	(0,004)	397	0,063 ^b	(0,007)	316	0,060 ^b	(0,008)	211	0,057 ^b	(0,009)
Plus gros montant d'argent perdu en une seule journée												
Hull	751	0,619 ^w	(0,026)	432	1,122 ^{wb}	(0,031)	327	0,984 ^{wb}	(0,035)	193	0,848 ^a	(0,050)
Québec	713	0,633 ^w	(0,027)	394	0,810 ^b	(0,032)	315	0,774 ^b	(0,036)	209	0,705	(0,048)
Nombre d'activités de jeu auquel les répondants participent												
Hull	753	0,425 ^w	(0,008)	438	0,499 ^{wb}	(0,009)	328	0,442 ^{wb}	(0,010)	193	0,366 ^a	(0,013)
Québec	717	0,430 ^w	(0,008)	396	0,399 ^b	(0,010)	317	0,382 ^b	(0,011)	213	0,355 ^a	(0,013)
Nombre de critères rencontrés (SOGS)												
Hull	806	0,071	(0,006)	456	0,089	(0,008)	343	0,066	(0,007)	203	0,050	(0,008)
Québec	796	0,053	(0,006)	420	0,043	(0,008)	336	0,039	(0,008)	227	0,030	(0,008)

Notes:

^w Pour une région donnée, différence statistiquement significative entre la moyenne marquée du symbole et la moyenne de droite.

^b Différence statistiquement significative entre les deux régions pour un temps donné.

^a Différence statistiquement significative entre la moyenne du suivi-4 ans et le prétest.

Tableau 5

Pourcentages de répondants par catégorie de joueurs

	Prétest	Posttest	Suivi-2 ans	Suivi-4 ans
Région de Hull	<i>n = 810</i>	<i>n = 456</i>	<i>n = 343</i>	<i>n = 203</i>
NJ ou JR	95,54	95,89	97,08	97,54
JAR	2,10	2,41	1,46	1,48
JPP	1,36	1,75	1,46	0,99
Région de Québec	<i>n = 798</i>	<i>n = 421</i>	<i>n = 337</i>	<i>n = 227</i>
NJ ou JR	97,87	97,86	98,81	98,68
JAR	1,63	1,66	1,19	0,88
JPP	0,50	0,48	0,00	0,44

*Notes :**NJ ou JR* = Non joueurs ou Joueurs récréatifs.*JAR* = Joueurs à risque.*JPP* = Joueurs pathologiques probables.

Tableau 6

Pourcentage de participants qui rapportent un problème de jeu chez une personne vivant dans sa résidence ou dans son milieu immédiat

	Phases							
	Prétest		Posttest		Suivi-2 ans		Suivi-4 ans	
	<i>N</i>	Oui	<i>n</i>	Oui	<i>n</i>	Oui	<i>n</i>	Oui
Dans sa résidence								
Hull	807	2.9	457	3.7	344	3.2	203	5.9
Québec	796	1.1	421	1.2	338	0.6	225	0.0
Milieu immédiat								
Hull		DND	457	28.2	341	23.8	202	24.8
Québec		DND	420	15.7	336	15.2	224	15.6

Note. DND = Données non disponibles au prétest

En-tête: Proximité et Jeu pathologique

Proximité d'un casino et taux de jeu pathologique

Serge Sévigny, Robert Ladouceur, Christian Jacques et Michael Cantinotti

École de Psychologie, Université Laval

Québec, Canada

Les demandes de tirés-à-part doivent être adressées à Robert Ladouceur, Ph.D., École de Psychologie, Université Laval, Québec, Canada, G1K 7P4; courriel: robert.ladouceur@psy.ulaval.ca. Cette étude a été conduite grâce au support financier du Ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec.

Ce document est une traduction de la version originale écrite en anglais. En cas de disparité, la version originale prévaut.

Proximité d'un casino et taux de jeu pathologique

Depuis quelques temps, le lien potentiel entre la disponibilité des activités de jeu de hasard et d'argent et les comportements de jeu fait l'objet d'un débat controversé (voir Welte, Wieczorek, Barnes, Tidwell, & Hoffman, 2004). Alors que certains auteurs suggèrent qu'une plus grande accessibilité des jeux de hasard et d'argent augmente l'incidence des problèmes de jeu (Volberg, 2000), d'autres affirment qu'aucune recherche scientifique n'a encore établi un lien causal entre la présence de problèmes de jeu et la proximité des activités de jeu (Shaffer, LaBrie, & LaPlante, 2004). La présente étude évalue la relation entre le taux de jeu pathologique et la proximité d'un casino.

Méthode

Participants

Une vaste étude a été conduite en 2002 pour estimer le taux de prévalence du jeu pathologique (12 mois) dans la province de Québec, au Canada (Ladouceur, Jacques, Chevalier, Sévigny, & Hamel, 2005). L'échantillon comprenait 8 842 adultes sélectionnés aléatoirement. Pour la présente étude, les participants retenus habitent à une distance maximale de 100 km de route du casino de Montréal ($N = 4\,736$). Au moment où les données ont été recueillies, le casino de Montréal était en opération depuis 9 ans.

Mesures

La distance comprise entre le lieu de résidence de chaque participant et le casino de Montréal a été estimée à l'aide du logiciel Mappoint de Microsoft (version 2004). Ce logiciel permet de calculer les distances en utilisant les trois premiers caractères du code postal du participant (Régions de tri d'acheminement; RTA) et un

point précis sur la carte. Dans le cas présent, ce point correspond aux coordonnées du système de positionnement global (GPS) du casino de Montréal.

La plupart des participants ont eux-mêmes fourni leur code postal lors de leur participation à l'étude de 2002 ($n = 2\,903$). Lorsque l'information manquait ($n = 1\,833$), une maison de sondage a été engagée pour retrouver les codes RTA correspondant aux numéros de téléphone utilisés en 2002. Les codes RTA de 407 participants (8,6 %) n'ont pu être parfaitement jumelés avec le numéro de téléphone. Dans ces cas, la maison de sondage a estimé quel était le code RTA le plus probable. Ces participants se retrouvent en proportions semblables dans chaque catégorie de joueurs (0,08 des joueurs sans problèmes, 0,06 des joueurs à risque et 0,08 des joueurs pathologiques probables).

Les participants ont été classés à l'aide de deux instruments. La moitié des participants a répondu au South Oaks Gambling Screen (SOGS; Lesieur & Blume, 1987) alors que l'autre moitié a répondu au Canadian Problem Gambling Index (CPGI; Ferris & Wynne, 2001). Les deux instruments ont produit des taux de prévalence équivalents (Ladouceur et al., 2005). Pour être classé parmi les joueurs pathologiques probables, le participant devait avoir un score de 5 et plus sur le SOGS ou un score de 8 et plus sur le CPGI. Pour être classé parmi les joueurs à risque, le participant devait avoir un score de 3 ou 4 sur le SOGS ou de 3 à 7 sur le CPGI, alors que pour être considéré joueur sans problème, le participant devait avoir un score de 0 à 2 sur l'un ou l'autre des instruments utilisés.

Résultats et Discussion

Afin de localiser géographiquement les joueurs pathologiques probables selon la distance séparant leur lieu de résidence du casino, les distances par la route ont été divisées en cinq catégories, soit une catégorie pour chaque segment de 20 km.

Ainsi, le premier segment couvre la zone de 0 à 20 km du casino de Montréal, alors que le second segment se situe entre 20,01 et 40 km du casino et ainsi de suite. Un tableau croisé entre la proximité géographique et le type de joueur (pathologique vs. non pathologique) n'indique aucune relation significative entre ces deux variables, $\chi^2(3, 4\ 945) = 0,625, p = 0,891$ (voir Tableau 1)¹. La Figure 1 présente la distribution des taux de joueurs pathologiques probables en fonction des différentes zones géographiques. Des analyses similaires ont été conduites en regroupant les joueurs à risque et les joueurs pathologiques probables en une seule catégorie (joueurs problématiques). Encore une fois, aucune relation significative n'a été trouvée, $\chi^2(3, 4\ 945) = 1,624, p = 0,654$)².

Insérer le Tableau 1 et la Figure 1 ici

Les résultats indiquent que la distance entre le lieu de résidence et le casino n'est pas reliée au taux de prévalence du jeu pathologique. Les taux de prévalence rapportés ici sont similaires aux taux précédemment rapportés (0,8%) dans l'étude de Ladouceur et al. (2005). Les données de la présente étude appuient la conclusion de Shaffer et al. (2004), à savoir qu'aucune recherche scientifique n'a, jusqu'à maintenant, établi un lien causal entre les problèmes de jeu et la proximité du jeu. Lors de la présente étude, les participants avaient également la possibilité de

¹ Les tests de Chi-carré ont été calculés à l'aide d'une variable de pondération tenant compte du nombre d'appels faits avant de rejoindre le participant, du nombre d'adultes vivant dans chaque résidence, du sexe du participant, du taux de réponse général et de la région (basé sur les 17 régions socio sanitaires du Québec conformément aux données du recensement 2001 effectué par Statistiques Canada [2005]). Plus de détails sur la pondération sont disponibles dans l'étude de Ladouceur et al. (2005). Le test de Chi-carré a donné un résultat similaire lorsque les données n'étaient pas pondérées, $\chi^2(3, 4\ 732) = 2,159, p = 0,54$.

² Puisque les zones de 60-80 et de 80-100 km contenaient un nombre d'observations plus petit qu'attendu, ces deux zones ont été regroupées pour n'en former qu'une seule lors des analyses statistiques (Siegel & Castellan, 1988).

participer à plusieurs autres formes de jeu comme la loterie, le bingo, les vidéo-loteries, etc. Une étude ultérieure devrait cibler les personnes pour qui les jeux de casino constituent l'activité principale en lien avec la pathologie à ce jeu. Une telle étude permettrait de vérifier s'il existe une relation spécifique entre le fait d'habiter à proximité d'un casino et la pathologie aux jeux de casino. Il semble que les causes des problèmes de jeu soient plus complexes qu'initialement suggéré. Pour cette raison, la compréhension de l'interaction entre les facteurs psychologiques, biologiques, sociaux, et environnementaux constitue vraisemblablement une avenue de recherche plus prometteuse que l'étude de facteurs isolés (voir Shaffer et al., 2004; Welte et al., 2004).

Références

- Ferris, J., & Wynne, H. (2001). *The Canadian Problem Gambling Index: Final report*. Ottawa, Canada: Canadian Centre on Substance Abuse.
- Ladouceur, R., Jacques, C., Chevalier, S., Sévigny, S., & Hamel, D. (2005). Prevalence of pathological gambling in Quebec in 2002. *The Canadian Journal of Psychiatry*, 50 (8), 181-186.
- Lesieur, H.R., & Blume, S. (1987). The South Oaks Gambling Screen: A new instrument for the identification of pathological gamblers. *American Journal of Psychiatry*, 144, 1184-1188.
- Shaffer, H.J., Labrie, R.A., & LaPlante, D. (2004). Laying the foundation for quantifying regional exposure to social phenomena: Considering the case of legalized gambling as a public health toxin. *Psychology of Addictive Behaviors*, 18, 40-48.
- Siegel, S., & Castellan, J. N. (1988). *Nonparametric statistics for the behavioral sciences* (2nd ed.). New York: McGraw-Hill.
- Statistics Canada. (2005). 2001 census of Canada. Extrait le 23 Novembre 2005 sur <http://www12.statcan.ca/english/census01/home/Index.cfm>
- Volberg, R. H (2000). The future of gambling in the United Kingdom: Increasing access creates more problem gamblers. *British Medical Journal*, 320, 1556.
- Welte, J.W., Wieczorek, W.F., Barnes, G.M., Tidwell, M.-C., & Hoffman, J H. (2004). The relationship of ecological and geographic factors to gambling behaviour and pathology. *Journal of Gambling Studies*, 20, 405-423.

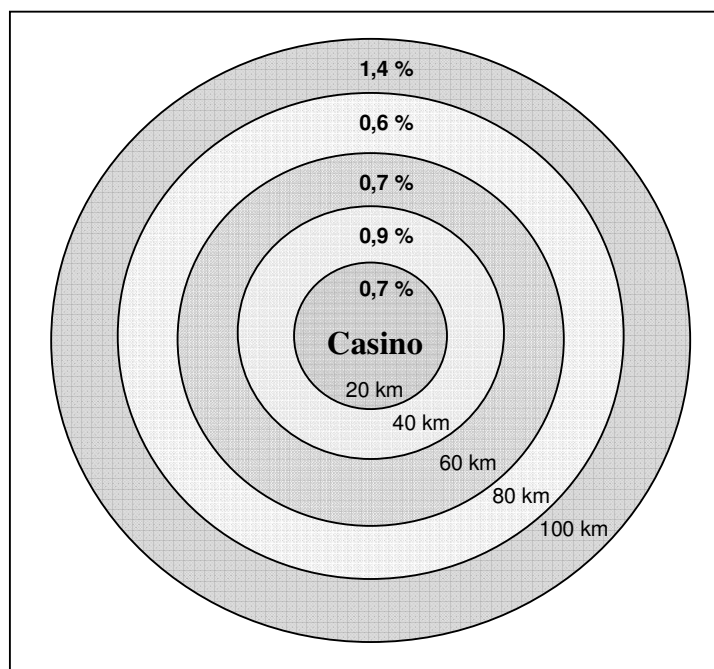
Tableau 1

*Tableau croisé selon le type de joueurs et la proximité géographique du casino
(données pondérées)*

Distance entre le lieu de résidence et le casino de Montréal	Types de joueurs		N
	Non pathologiques	Pathologiques probables	
0 - 20 km	2 008 (99,3 %)	15 (0,7 %)	2 023 (100 %)
20,01 - 40 km	1 484 (99,1 %)	14 (0,9 %)	1 498 (100 %)
40,01 - 60 km	738 (99,3 %)	5 (0,7 %)	743 (100 %)
60,01 - 80 km	460 (99,4 %)	3 (0,6 %)	463 (100 %)
80,01 - 100km	215 (98,6 %)	3 (1,4 %)	218 (100 %)
Total	4 905 (99,2 %)	40 (0,8 %)	4 945 (100 %)

Note. Le tableau contient 4 945 entrées en raison de la pondération des variables.

Figure 1. Taux de joueurs pathologiques probables pour chaque segment de 20 km entre le lieu de résidence et le casino de Montréal.





PROJET BASSIN PEEL

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Analyse des coûts de construction du projet par la Société immobilière du Québec

1. Mandat

Le ministère des Finances a confié à la SIQ le mandat d'analyser les coûts d'un projet récréotouristique majeur que Loto-Québec, en collaboration avec le Cirque du Soleil, propose de réaliser sur le site du Bassin Peel, dans le Vieux-Port de Montréal.

L'analyse a été réalisée à partir des documents fournis par Casiloc inc., la filiale immobilière de Loto-Québec, dont principalement « L'approche conceptuelle du Bassin Peel » du 26 mai 2005 et le « Rapport conceptuel préliminaire » MPT-459.

2. Coûts analysés

Comme le mandat de la SIQ visait spécifiquement l'examen des coûts rattachés à la réalisation des travaux, certains éléments du projet n'ont pas été considérés, à savoir : les équipements (93,9 M\$), l'achat de terrains (12,9 M\$) et les frais d'implantation (73,7 M\$), lesquels incluent une provision de 10,5 M\$ pour d'éventuels travaux de voirie hors site.

Les coûts des éléments examinés par la SIQ représentent donc **1,088 G\$**, dont **90,2 M\$** en frais d'intérêts durant la construction, sur un budget global de **1,269 G\$**. Ils ont été analysés à partir des paramètres fournis par Casiloc, en fonction d'un échéancier de réalisation de 61 mois à compter de la date d'approbation prévue au 15 mars 2006, dont 42 mois pour la période de construction proprement dite.

3. Résultats

La méthode utilisée par les mandataires de Casiloc, pour définir le concept et établir le budget, est conforme à l'approche généralement utilisée pour des projets de nature et d'envergure comparables. Les coûts unitaires utilisés sont suffisants et les coûts globaux qui en résultent représentent adéquatement le marché de référence (2005) de la région montréalaise.

En ce qui concerne les provisions pour contingences, un niveau de risque spécifique pour chacune des principales composantes du projet global a été déterminé, de façon à tenir compte des différences de complexité technique de conception et de réalisation de celles-ci. Cette approche, ainsi que les pourcentages appliqués, apparaissent réalistes et appropriés.

Le scénario de calcul utilisé pour établir l'indexation fait preuve d'un certain optimisme dans la mesure où aucune inflation n'est considérée pour 2006.

Les montants alloués pour les frais généraux tiennent compte d'économies d'échelle anticipées en fonction de l'envergure du projet et de l'utilisation d'hypothèses optimistes concernant les coûts du personnel de chantier. Le budget alloué à cet élément apparaît légèrement insuffisant.

En ce qui concerne les honoraires professionnels, le budget prévu équivaut approximativement à 10 % de la valeur indexée des travaux de construction, incluant les contingences, ce qui semble adéquat.

L'échéancier présenté semble réaliste, mais il est à toutes fins pratiques incompressible et n'offre pas de réelle marge de manœuvre. Tout délai dans le projet reportera d'autant la fin des travaux.

Les coûts estimés des travaux de décontamination du site reflètent le marché actuel de la région montréalaise et apparaissent suffisants. Une réduction du volume d'excavation de sol contaminé est envisageable et pourrait se traduire par une baisse appréciable de l'enveloppe budgétaire.

Enfin, le taux de financement de 5 % appliqué sur la partie du projet que Loto-Québec entend financer (82 %) apparaît sécuritaire. Aucuns frais de financement n'ont été considérés pour la partie du projet assumée par le secteur privé (18 %).

4. Conclusion

L'examen des informations fournies par Loto-Québec démontre que la définition de ce projet de grande envergure procède d'une démarche sérieuse et méthodique. Elle est étayée d'études pertinentes élaborées par des équipes de professionnels expérimentés et auxquelles ont contribué des représentants de l'industrie de la construction. Le développement des composantes du projet a été mené de façon rigoureuse, et permet une modélisation réaliste qui tient compte des conditions de mise en œuvre ainsi que des particularités du site.

L'effet global net des écarts mineurs constatés par rapport au budget présenté est à toutes fins pratiques immatériel.

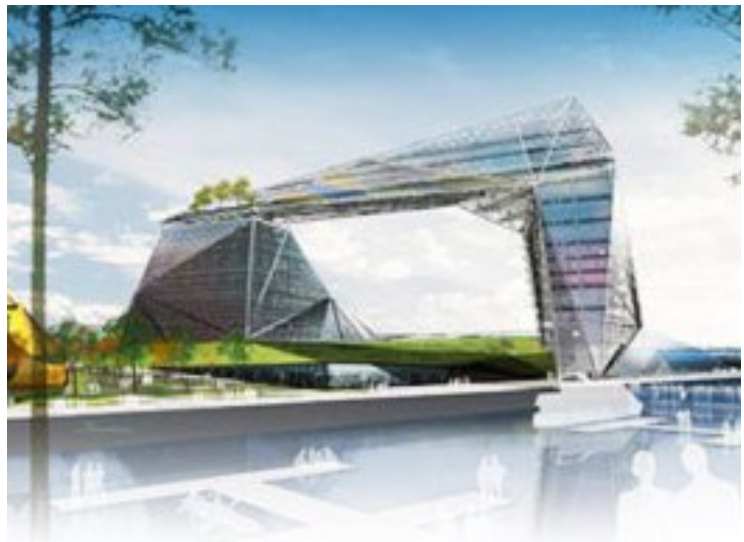
On peut conclure que sous la foi des documents préparés par Loto-Québec, le projet de complexe récréotouristique du Bassin Peel apparaît tout à fait réalisable à l'intérieur de l'enveloppe de coûts proposée et de l'échéancier soumis, ce dernier apparaissant toutefois relativement incompressible.

Enfin, il faut signaler qu'un décalage de la date du début des travaux a un impact budgétaire. Ainsi, le coût des travaux au montant de 998 M\$ pourrait être sujet à une inflation estimée à 4 % par année pour tout report de ceux-ci après le début de l'été 2007.

PROJET BASSIN PEEL

ANALYSE DES COÛTS DE CONSTRUCTION

Projet n° : 104900-10



24 février 2006

**Bureau du vice-président exécutif
Direction Expertise/Développement Montréal**

Client : Ministère des Finances du Québec
Monsieur Yves Lafrance
Sous-ministre adjoint
Sociétés d'État et projets économiques

Expertise SIQ :

Pierre Poulin, architecte
Directeur de projet

Pierre Valade, estimateur
Coordonnateur de discipline

Daniel Primeau, architecte
Directeur Expertise/Développement Montréal

Bernard Sicotte, architecte
Coordonnateur et délégué aux partenariats

TABLE DES MATIÈRES

0.	SOMMAIRE EXÉCUTIF	4
1.	MANDAT	8
2.	INFORMATIONS DE RÉFÉRENCE	8
3.	COÛTS ANALYSÉS	8
4.	RÉSULTATS	9
4.1	Méthodologie d'établissement du budget de construction	9
4.2	Coûts de construction	10
4.2.1	Estimation et coûts unitaires	10
4.2.2	Contingences de design et de construction	11
4.2.3	Indexation	11
4.2.4	Conditions générales	12
4.2.5	Frais du propriétaire	13
4.2.6	Honoraires professionnels	14
4.2.7	Échéancier et mise en œuvre	14
4.3	Décontamination et démolition	15
4.4	Frais de financement	16
5.	CONCLUSION	17

Annexes

A	Offre de service du 24 janvier 2006 (2 pages)	18
B	Vues conceptuelles du projet (5 pages)	19
C	Liste des documents consultés (4 pages)	20
D	Sommaire des coûts du projet (1 page)	21
E	Liste des firmes professionnelles (3 pages)	22
F	Règle d'estimation - Classification « Construction economist » (3 pages)	23
G	Grille de calcul des contingences (1 page)	24
H	Tableau référence d'indexation (1 page)	25
I	Grille d'analyse – Honoraires professionnels (1 page)	26

PROJET BASSIN PEEL

ANALYSE DES COÛTS DE CONSTRUCTION

SOMMAIRE EXÉCUTIF

SOMMAIRE EXÉCUTIF

1. Mandat

Le ministère des Finances a confié à la SIQ le mandat d'analyser les coûts d'un projet récréotouristique majeur que Loto-Québec, en collaboration avec le Cirque du Soleil, propose de réaliser sur le site du Bassin Peel, dans le Vieux-Port de Montréal.

L'analyse a été réalisée à partir des documents fournis par Casiloc inc., la filiale immobilière de Loto-Québec, dont principalement « L'approche conceptuelle du Bassin Peel » du 26 mai 2005 et le « Rapport conceptuel préliminaire » MPT-459.

2. Coûts analysés

Comme le mandat de la SIQ visait spécifiquement l'examen des coûts rattachés à la réalisation des travaux, certains éléments du projet n'ont pas été considérés, à savoir : les équipements (93,9 M\$), l'achat de terrains (12,9 M\$) et les frais d'implantation (73,7 M\$), lesquels incluent une provision de 10,5 M\$ pour d'éventuels travaux de voirie hors site.

Les coûts des éléments examinés par la SIQ représentent donc **1,088 G\$**, dont **90,2 M\$** en frais d'intérêts durant la construction, sur un budget global de **1,269 G\$**. Ils ont été analysés à partir des paramètres fournis par Casiloc, en fonction d'un échéancier de réalisation de 61 mois à compter de la date d'approbation prévue au 15 mars 2006, dont 42 mois pour la période de construction proprement dite.

3. Résultats

La méthode utilisée par les mandataires de Casiloc, pour définir le concept et établir le budget, est conforme à l'approche généralement utilisée pour des projets de nature et d'envergure comparables. Les coûts unitaires utilisés sont suffisants et les coûts globaux qui en résultent représentent adéquatement le marché de référence (2005) de la région montréalaise.

En ce qui concerne les provisions pour contingences, un niveau de risque spécifique pour chacune des principales composantes du projet global a été déterminé, de façon à tenir compte des différences de complexité technique de conception et de réalisation de celles-ci. Cette approche, ainsi que les pourcentages appliqués, apparaissent réalistes et appropriés.

Le scénario de calcul utilisé pour établir l'indexation fait preuve d'un certain optimisme dans la mesure où aucune inflation n'est considérée pour 2006.

Les montants alloués pour les frais généraux tiennent compte d'économies d'échelle anticipées en fonction de l'envergure du projet et de l'utilisation d'hypothèses optimistes concernant les coûts du personnel de chantier. Le budget alloué à cet élément apparaît légèrement insuffisant.

En ce qui concerne les honoraires professionnels, le budget prévu équivaut approximativement à 10 % de la valeur indexée des travaux de construction, incluant les contingences, ce qui semble adéquat.

L'échéancier présenté semble réaliste, mais il est à toutes fins pratiques incompressible et n'offre pas de réelle marge de manœuvre. Tout délai dans le projet reportera d'autant la fin des travaux.

Les coûts estimés des travaux de décontamination du site reflètent le marché actuel de la région montréalaise et apparaissent suffisants. Une réduction du volume d'excavation de sol contaminé est envisageable et pourrait se traduire par une baisse appréciable de l'enveloppe budgétaire.

Enfin, le taux de financement de 5 % appliqué sur la partie du projet que Loto-Québec entend financer (82 %) apparaît sécuritaire. Aucuns frais de financement n'ont été considérés pour la partie du projet assumée par le secteur privé (18 %).

4. Conclusion

L'examen des informations fournies par Loto-Québec démontre que la définition de ce projet de grande envergure procède d'une démarche sérieuse et méthodique. Elle est étayée d'études pertinentes élaborées par des équipes de professionnels expérimentés et auxquelles ont contribué des représentants de l'industrie de la construction. Le développement des composantes du projet a été mené de façon rigoureuse, et permet une modélisation réaliste qui tient compte des conditions de mise en œuvre ainsi que des particularités du site.

L'effet global net des écarts mineurs constatés par rapport au budget présenté est à toutes fins pratiques immatériel.

On peut conclure que sous la foi des documents préparés par Loto-Québec, le projet de complexe récréotouristique du Bassin Peel apparaît tout à fait réalisable à l'intérieur de l'enveloppe de coûts proposée et de l'échéancier soumis, ce dernier apparaissant toutefois relativement incompressible.

Enfin, il faut signaler qu'un décalage de la date du début des travaux a un impact budgétaire. Ainsi, le coût des travaux au montant de 998 M\$ pourrait être sujet à une inflation estimée à 4 % par année pour tout report de ceux-ci après le début de l'été 2007.

PROJET BASSIN PEEL

ANALYSE DES COÛTS DE CONSTRUCTION

1. Mandat

Le ministère des Finances (MFIN) a confié à la Société immobilière du Québec (SIQ) le mandat d'analyser les coûts d'un projet récréotouristique majeur que Loto-Québec propose de réaliser sur le site du Bassin Peel, dans le Vieux-Port de Montréal. Compte tenu de l'envergure du concept, de l'importance des investissements en jeu et des risques de dépassement de coûts fréquemment associés aux projets de cette ampleur, le MFIN souhaite être rassuré quant à la fiabilité des estimations budgétaires présentées par Loto-Québec. Le mandat consiste plus précisément à vérifier la méthodologie d'estimation, la structure de coûts et le niveau de contingences, à valider l'échéancier et à examiner les risques reliés au contexte de mise en œuvre, afin de confirmer la fiabilité du budget de construction élaboré par les promoteurs du projet (voir annexe A, offre de service du 24 janvier 2006).

2. Informations de référence

Le projet analysé réfère à un complexe de divertissement intégré qui bénéficie de l'approche créatrice du Cirque du Soleil, partenaire du projet avec Loto-Québec. Ce complexe, destiné à positionner favorablement Montréal dans un marché continental fortement concurrentiel, implique principalement le déménagement, sur le site, du Casino de Montréal, afin d'obtenir des installations de 56 000 mètres carrés sur un seul niveau, et la construction d'une salle de spectacle d'une capacité de 2 500 sièges et d'un hôtel haut de gamme de 300 chambres, le tout desservi par un stationnement souterrain de 3 000 places. La vitalité du complexe serait renforcée par diverses fonctions récréotouristiques telles un ensemble de restaurants, des ateliers d'artistes, un mail commercial et un spa de classe internationale (voir annexe B, vues conceptuelles du projet).

L'analyse de la SIQ a été réalisée à partir des documents qui lui ont été fournis par Casiloc, soit principalement le programme de besoins, « L'approche conceptuelle du projet Bassin Peel » datée du 26 mai 2005, le « Rapport conceptuel préliminaire », MPT-459, élaboré par la firme Génivar, et le sommaire des coûts de projet établi en novembre 2005 par Casiloc. À la demande de la SIQ, Casiloc a fourni certains documents complémentaires (voir annexe C, liste complète des documents consultés). Des rencontres d'information entre les représentants de la SIQ et de Casiloc se sont tenues les 10 janvier et 6 février 2006, et une visite du site a eu lieu le 10 janvier 2006.

3. Coûts analysés

Le coût total du projet est estimé par Loto-Québec à **1 269 G\$**. Comme le mandat de la SIQ visait spécifiquement l'examen des coûts rattachés à la réalisation des travaux, les coûts associés aux catégories « Équipements » (93,9 M\$), « Frais d'implantation » (73,7 M\$, incluant une provision de 10,5 M\$ pour d'éventuels travaux de voirie hors site) et à l'élément « Acquisition » de la catégorie « Acquisition terrains » (12,9 M\$), qui totalisent **181 M\$**, n'ont fait l'objet d'aucune analyse spécifique (voir annexe D, sommaire des coûts du projet).

Les coûts des éléments examinés par la SIQ totalisent **1,088 G\$**, dont 90,2 M\$ en frais d'intérêts durant la construction, sur le budget global de 1,269 G\$. Ils ont été analysés selon les paramètres fournis par Casiloc, en fonction d'un échéancier de réalisation de 61 mois à compter de la date d'approbation prévue au 15 mars 2006, dont 42 mois pour la période de construction proprement dite.

Le montant de 1,088 G\$ correspond à la somme des montants indexés qui seraient décaissés pour la réalisation du projet.

L'équipe de la SIQ a examiné chacun des éléments composant les coûts relatifs à la construction ainsi que certains aspects du projet ayant une incidence globale sur son développement. Ainsi, l'analyse a pris en considération les contraintes particulières reliées à l'implantation du projet dans un secteur à caractère industriel, notamment en ce qui touche l'accessibilité du site, les exigences de décontamination et la logistique de mise en oeuvre. Enfin, l'examen des niveaux de contingences a tenu compte du caractère innovateur du projet, qui met de l'avant des solutions architecturales audacieuses.

4. Résultats

4.1 Méthodologie d'établissement du budget de construction

Le projet du Bassin Peel a été développé par une équipe multidisciplinaire mise sur pied par Loto-Québec et le Cirque du Soleil, et dont la supervision a été confiée à Casiloc. Cette équipe formée de professionnels d'expérience, a utilisé, lorsque nécessaire, l'apport de manufacturiers et d'entrepreneurs spécialisés (voir annexe E, liste des firmes professionnelles). Divers organismes gouvernementaux, tant fédéraux, provinciaux que municipaux ont aussi été consultés dans le cadre du développement du projet.

À partir du programme de besoins fourni par Loto-Québec, de l'analyse d'aménagements intérieurs de référence réalisés dans des complexes similaires ainsi que de diverses études complémentaires rattachées au site envisagé, les professionnels ont élaboré des plans conceptuels et ont posé certaines hypothèses relatives aux contraintes de construction.

Ces éléments ont servi à établir une modélisation des travaux et un échéancier de réalisation de chacune des composantes qui, en retour, ont permis de réaliser des estimations détaillées et une estimation consolidée du projet.

L'approche méthodologique utilisée par les mandataires de Casiloc pour définir le concept, développer ses composantes et établir le budget, est conforme à l'approche généralement utilisée pour des projets de nature et d'envergure comparables. L'estimation des coûts de construction s'appuie sur des études spécifiques qui touchent l'ensemble des facettes du projet et qui ont été utilisées pour réaliser des modélisations élaborées des diverses interventions. Il est permis de conclure que les éléments et les paramètres essentiels ayant une influence sur les coûts ont été inclus dans l'élaboration du budget global.

4.2 Coûts de construction

Dans le cadre du projet, les coûts reliés à la construction consistent en la somme des coûts de construction des composantes du projet (casino, salle de spectacle, hôtel, galerie commerciale et spa, stationnement, aménagement du site, système de transport collectif, mesures de mitigation, travaux hors site et relocalisation de fonctions), auxquels s'ajoutent les contingences de design et de construction, l'indexation du coût des travaux en regard de l'échéancier, les conditions générales du projet, les frais du propriétaire ainsi que les honoraires professionnels applicables.

Aux coûts de construction s'additionnent les coûts d'éléments spécifiques répartis ailleurs au sommaire des coûts de Loto-Québec et qui concernent la décontamination du site, les démolitions et le financement du projet. La validation de l'ensemble de ces coûts a exigé par ailleurs un examen des coûts unitaires utilisés, de la mise en œuvre du projet et de l'échéancier.

4.2.1 Estimation et coûts unitaires

Pour l'ensemble des composantes du projet, l'estimation des travaux de base (base building) est fondée sur un modèle défini permettant de quantifier la majorité des éléments de construction, auxquels ont été appliqués des coûts unitaires. L'estimation des travaux de finition et d'aménagement intérieur est basée quant à elle sur des coûts unitaires ou sur des allocations forfaitaires provenant de modèles existants ou d'expériences comparables.

À l'aide des documents et informations reçues, la SIQ a vérifié, par échantillonnage et projection, la validité des données d'estimation et de calcul des quantités.

La méthodologie globale d'estimation utilisée par Loto-Québec apparaît rigoureuse et correctement appliquée et respecte les normes d'estimation reconnues. Les résultats obtenus correspondent à une estimation de classe « C » (voir annexe F, classification « Construction economist »), ce qui, à l'étape actuelle du projet, est tout à fait acceptable. Les coûts unitaires utilisés représentent adéquatement le marché de référence (2005) de la région montréalaise et les coûts globaux qui en résultent sont suffisants.

Loto-Québec a posé comme hypothèse que la hausse potentielle des prix résultant de la mise en chantier d'importants chantiers dans la région de Montréal pourra être évitée en mettant sur pied un comité des grands donneurs d'ouvrage qui verra à répartir les appels d'offres de façon à ne pas lancer simultanément les demandes de soumission les plus importantes.

Le pouvoir d'achat et l'économie d'échelle potentielle associés à l'envergure des travaux sont des facteurs dont peut profiter le projet. Leur impact pourrait se traduire par une baisse de l'ordre de 15 M \$ du coût de construction estimé, essentiellement applicable au coût des matériaux.

4.2.2 Contingences de design et de construction

Les contingences représentent l'évaluation de l'impact sur les coûts des risques reliés aux imprévus pouvant survenir lors du développement du design et de la réalisation des travaux.

Pour fixer les provisions pour contingences, Loto-Québec a attribué un niveau de risque spécifique aux principales composantes du projet global, de façon à tenir compte des différences de complexité technique de conception et de réalisation pour chacune de ces composantes. Ainsi, un pourcentage unique, propre à chacun des deux types de contingences évalués (design et construction), a été appliqué à chaque composante du projet (casino, salle de spectacle, hôtel, galerie commerciale et spa, stationnement, etc.).

Pour vérifier la justesse des contingences figurant au budget, la SIQ a choisi une approche qui diffère de celle de Loto-Québec. La SIQ a développé une grille comparative dans laquelle les niveaux de risques (faible, moyen, élevé, haut) correspondent à un pourcentage de contingences (5, 10, 15, 20 %). Chaque composante du projet est décortiquée en éléments auxquels on attribue un niveau de risque, selon l'incertitude rattachée aux concepts développés ou selon la qualité de l'information disponible à ce stade du dossier (voir annexe G, grille de calcul des contingences). Il en résulte alors un pourcentage de contingences moyen applicable à la composante du projet concernée.

Par exemple, le risque rattaché à la réalisation de la salle de spectacle est classé « moyen » pour 50 % du projet et « élevé » pour l'autre 50 % du projet (originalité de l'enveloppe du bâtiment). Considérant que les pourcentages de contingences pour les risques « moyens » et « élevés » sont respectivement de 10 et 15 %, il en résulte un taux moyen de contingences de 12,5 % applicable à cette composante du projet.

L'analyse de la SIQ démontre que l'approche utilisée par Loto-Québec, quoique plus globale, ainsi que les pourcentages de contingences appliqués, apparaissent réalistes et appropriés.

4.2.3 Indexation

Le budget de construction présenté reflète les prix actuels du marché (dollars 2005). L'indexation représente le taux d'ajustement de ces coûts en fonction de l'évolution possible du marché dans le temps, et ce, en fonction de l'ordonnancement des travaux indiqué à l'échéancier maître du projet.

La méthodologie utilisée par Loto-Québec pour calculer l'indexation a consisté à établir des prévisions d'augmentation des coûts de construction du secteur non résidentiel couvrant chaque année pour la période 2006 à 2011.

La formule d'indexation pour chaque élément majeur du projet consiste à appliquer des pourcentages pour la période comprise entre le dépôt du budget 2005 et la mi-période de construction de cet élément selon l'échéancier établi. Loto-Québec a posé comme hypothèse que les coûts de 2005 seraient stables jusqu'au deuxième trimestre de 2007, et que le taux annuel d'indexation s'établirait à 4 % pour les années subséquentes.

Les taux annuels d'indexation retenus par la SIQ découlent pour leur part d'une comparaison des indices connus et publiés par Statistiques Canada, de prévisions d'inflation probable émises par des intervenants de l'industrie de la construction, d'études des marchés locaux, d'enquêtes auprès de fournisseurs, d'entrepreneurs et de professionnels, et d'une analyse des fluctuations des coûts dans l'industrie de la construction.

Le tableau fourni en annexe H indique le résultat de l'analyse.

En résumé, les principaux taux retenus pour fins de comparaison sont les suivants :

<u>Taux annuel</u>	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Impact
Casiloc :	0,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %	87,3 M\$
Moyen de référence :	4.0%	4.0%	4.2%	4.2%	4.2%	4.2%	125,0 M\$

En se basant sur ces données, le scénario utilisé par Loto-Québec fait preuve d'un certain optimisme quant à l'évolution de l'inflation au cours des prochaines années et à la stabilité des coûts en 2006. En fonction de taux moyens établis à partir des méthodes d'indexation utilisées par la SIQ et des pratiques dans le secteur de la construction, l'indexation du coût des travaux devrait plutôt débuter au premier trimestre 2006, et un taux moyen annuel de 4,2 %, pour les années 2008, 2009, 2010 et 2011 devrait être appliqué, ce qui hausserait d'environ 37 M\$ l'enveloppe budgétaire de construction.

4.2.4 Conditions générales

Les conditions générales englobent l'ensemble des ressources qui n'apparaissent pas aux plans et devis mais qui sont nécessaires pour assurer la mise en place des conditions optimales de réalisation des travaux, incluant l'indexation et les contingences. Les frais reliés à l'obtention de permis, à la couverture d'assurances, à l'organisation des bureaux de chantier, à la coordination et à la sécurité ainsi que toutes les mesures temporaires requises pour exécuter efficacement les travaux font partie des frais généraux.

Selon la structure budgétaire présentée par Loto-Québec, les frais généraux totalisent 28,9 M\$, soit 3,5 % du budget des travaux. Ces frais sont toutefois incomplets.

Pour fin d'analyse et de comparaison, on doit ajouter à ce poste spécifique certains autres montants compris au budget global du projet, mais exclus des conditions générales. Ainsi, les frais de propriétaire de 6,6 M\$ ainsi qu'une partie des travaux de mitigation (services extérieurs temporaires) d'une valeur de 3,9 M\$ devraient être ajoutés aux frais généraux, ce qui porterait les conditions générales à quelque 39,5 M\$, soit près de 4,8 % du budget des travaux.

Le pourcentage relativement faible observé pour les frais généraux s'explique notamment par les économies d'échelle anticipées en fonction de l'envergure du projet ainsi qu'à l'utilisation d'hypothèses optimistes concernant les coûts du personnel de chantier nécessaire pour assurer la coordination du projet.

En référant à son expérience dans divers projets et en consultation avec des experts en projets majeurs, la SIQ estime qu'il y a lieu d'être conservateur pour la détermination des coûts liés aux conditions générales, notamment en ce qui concerne les paramètres liés à l'approche de développement durable (exigences LEED), principalement lors de la phase de réalisation des travaux, ainsi que l'ensemble des ressources humaines et les diverses mesures de mitigation nécessaires à l'opération efficace du chantier.

Considérant ces facteurs, le budget alloué à cet élément semble légèrement insuffisant. En effet, la superficie considérable du site couvert par les travaux, les nombreux pôles majeurs de construction en réalisation simultanée et conséquemment, le nombre très élevé d'ouvriers et de corps de métier à coordonner incitent à une estimation plus conservatrice de ces coûts. Le pourcentage alloué aux conditions générales devrait plutôt être de 7 %, ce qui équivaut à un ajustement à la hausse de 18 M\$ pour ce poste de dépenses.

4.2.5 Frais du propriétaire

Les frais du propriétaire représentent les dépenses de Loto-Québec pour ses honoraires internes de gestion du projet ainsi que certains autres frais corporatifs (bureaux temporaires, informatique, téléphonie et communication, location de biens et services, frais de reproduction, messagerie, etc.).

Loto-Québec a prévu un montant équivalant à 0,8 % du budget de construction pour l'ensemble de ses frais internes liés à la réalisation du projet.

Parce que ces coûts dépendent de la structure de gestion propre à Loto-Québec et à Casiloc et, qu'au surplus, ils ont un impact marginal sur le budget global, ils n'ont pas été considérés dans l'analyse.

4.2.6 Honoraires professionnels

Ce poste budgétaire couvre les services des firmes, principalement en architecture, en design, en ingénierie, et en gérance dont l'apport est requis pour la programmation, la conception, la surveillance, la gérance de construction et la fourniture d'expertises diverses.

Le budget prévu par Loto-Québec pour les honoraires professionnels équivaut approximativement à 10 % de la valeur indexée des travaux de construction, incluant les contingences. Il exclut les honoraires internes de Loto-Québec.

L'analyse de la SIQ du budget d'honoraires prévu par Loto-Québec est basée sur l'application et l'interprétation des décrets gouvernementaux régissant les honoraires professionnels, qui prévoient que ceux-ci soient négociés pour la tranche de projet dépassant 24 M\$ (voir annexe I, grille d'analyse – honoraires professionnels).

Compte tenu de l'envergure du projet et conséquemment du nombre et de la diversité des firmes qui seront appelées à collaborer aux différentes phases du projet, le budget prévu par Loto-Québec apparaît réaliste, considérant par ailleurs que les honoraires professionnels devraient être négociés avec les principales disciplines impliquées, conformément aux décrets applicables.

4.2.7 Échéancier et mise en œuvre

L'échéancier maître de réalisation représente l'ordonnancement de l'ensemble des principales activités du projet entre elles et dans le temps. La durée impartie à chaque activité dépend d'une évaluation des divers paramètres pouvant influencer la construction des composantes du projet. À titre d'exemple, la disponibilité de la main-d'œuvre dans le secteur de la construction en fonction de la vigueur de l'économie locale est un facteur important pouvant affecter la mise en œuvre.

Outre la création du comité des grands donneurs d'ouvrage, Loto-Québec prévoit mettre en place des mesures de mitigation, d'organisation et d'opération du chantier destinées à pallier aux contraintes d'accessibilité et de circulation propres à la localisation du site, qui peuvent influencer la mise en œuvre et la durée des travaux.

Suite à l'analyse des informations contenues dans l'ensemble de la documentation transmise ainsi qu'aux diverses discussions avec les représentants de Loto-Québec, l'échéancier présenté nécessite qu'une attention particulière soit apportée aux éléments suivants :

- la préparation et l'approbation des dessins d'atelier font partie intégrante de chaque contrat et peuvent avoir un impact important sur le respect des durées de construction anticipées. Les durées illustrées à l'échéancier ne laissent que très

peu de marge de manœuvre pour récupérer tout délai supplémentaire relié à ces activités;

- les périodes accordées à la réalisation des fondations, et plus particulièrement à l'utilisation des pieux et des caissons, impliquent une utilisation prédominante des pieux. L'utilisation de caissons, en quantité appréciable, pourrait accroître les durées envisagées;
- la disponibilité de l'acier, notamment dans le contexte d'un projet de cette envergure, est directement liée à la conjoncture mondiale actuelle en termes d'offre et de demande;
- le concept de l'enveloppe extérieure de l'hôtel et de la salle de spectacle présente une complexité significative qui pourrait affecter l'échéancier tant à l'étape d'élaboration des dessins d'atelier que lors de l'érection proprement dite des structures ou que dans la coordination entre les divers corps de métier.

En conséquence, l'échéancier présenté apparaît réaliste mais incompressible, c'est-à-dire qu'il n'offre pas de réelle marge de manœuvre. Cette rigidité fait en sorte que tout retard accumulé nécessitera, pour rattraper l'échéancier initial, l'application de mesures correctrices qui pourraient s'avérer très coûteuses. Cela signifie également que tout délai dans le début des travaux en décalera d'autant la date de fin. Ainsi, le coût des travaux de 998 M\$ pourrait être sujet à une inflation estimée à un taux annuel de 4 %, advenant tout report de ceux-ci après le début de l'été 2007.

4.3 Décontamination et démolition

Les analyses qu'a fait réaliser Loto-Québec révèlent que le terrain ciblé pour le projet contient, au sens de la « *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés* », des sols contaminés qui devront être évacués hors du site.

Pour déterminer les coûts de décontamination, les quantités et les coûts unitaires d'excavation ont été établis à l'aide du rapport des consultants Dessau-Soprin et les documents de l'approche conceptuelle du projet. Le scénario retenu suppose qu'aucun traitement des sols d'excavation contaminés n'est exécuté sur place, tous les matériaux excavés étant transportés hors site, en périphérie de Montréal. De plus, aucune encapsulation n'est prévue. Les quantités de matériaux contaminés à éliminer ont été établies à l'aide du rapport des consultants Inspec-sol.

Sur la base des hypothèses posées par Loto-Québec, les coûts estimés reflètent le marché actuel de la région montréalaise et apparaissent nettement suffisants.

On peut cependant affirmer qu'en effectuant des contrôles supplémentaires axés sur le calcul des quantités et sur la portée des travaux, il est probablement possible de réduire l'envergure des travaux de décontamination requis.

Ainsi, lors de l'établissement des quantités du volume d'excavation, une meilleure définition des niveaux de roc moyen indiqués diminuerait sensiblement le volume d'excavation (contaminé et non contaminé) calculé. De plus, il pourrait être envisagé de ne pas décontaminer le secteur du site où il est prévu d'implanter le Chapiteau du Cirque du Soleil, le long du Bassin Peel. Ces ajustements pourraient se traduire par une économie de l'ordre de 25 M\$ sur l'enveloppe budgétaire du projet.

En résumé, l'analyse des coûts reliés à la construction révèle, d'une part, une sous-estimation possible d'environ 55 M\$ des éléments « conditions générales » (18 M\$) et « indexation du coût des travaux » (37 M\$) et, d'autre part, une marge potentielle de l'ordre de 15 M\$ rattachée à l'économie d'échelle du projet. En conséquence, le budget consacré à la construction apparaît sous-estimé d'environ 40 M\$. Cette hausse pourrait cependant être en majeure partie compensée par les économies de 25 M\$ réalisables dans le cadre de l'opération de décontamination. Il en ressort un écart défavorable de 15 M\$ sur l'ensemble des coûts examinés.

4.4 Frais de financement

Les frais de financement représentent les intérêts encourus et directement reliés aux divers déboursés de capitaux effectués dans le temps au cours de la réalisation d'un projet.

Loto-Québec applique à la seule partie du projet qu'elle entend financer (soit 82 %) des frais de financement d'un taux moyen de 5 % pour l'ensemble de la période de réalisation du projet. Cette projection tient compte d'un étalement spécifique des déboursés prévus pour chacune des composantes du projet. Par ailleurs, aucuns frais de financement n'ont été considérés pour la partie du projet assumée par le secteur privé (18 %).

La capacité de financement de Loto-Québec est propre à la réalité financière de cette entreprise et n'a pas fait l'objet de l'analyse. En fonction des informations prévisionnelles disponibles, l'utilisation d'un taux moyen de 5 % apparaît sécuritaire. Le montant de 90,2 M\$ appliqué à ce poste budgétaire, et dont la majeure partie s'applique aux coûts de construction, est donc suffisant.

5. Conclusion

L'examen des informations fournies par Loto-Québec démontre que la définition de ce projet de grande envergure procède d'une démarche sérieuse et méthodique. Elle est étayée d'études pertinentes élaborées par des équipes de professionnels expérimentés et auxquelles ont contribué des représentants de l'industrie de la construction. Le développement des composantes du projet a été mené de façon rigoureuse, et permet une modélisation réaliste qui tient compte des conditions de mise en œuvre ainsi que des particularités du site.

L'effet global net des écarts mineurs constatés par rapport au budget présenté est à toutes fins pratiques immatériel. La hausse des coûts de construction principalement due à l'indexation et aux conditions générales pourrait en effet être en grande partie compensée par des marges dégagées dans le cadre des travaux de décontamination et des économies d'échelle découlant de l'envergure du projet.

On peut conclure que sous la foi des documents préparés par Loto-Québec, le projet de complexe récréotouristique du Bassin Peel apparaît tout à fait réalisable à l'intérieur de l'enveloppe de coûts proposée et de l'échéancier soumis, ce dernier apparaissant toutefois relativement incompressible.

Enfin, il faut signaler qu'un décalage de la date du début des travaux a un impact budgétaire. Ainsi, le coût des travaux au montant de 998 M\$ pourrait être sujet à une inflation estimée à 4 % par année pour tout report de ceux-ci après le début de l'été 2007.

ANNEXE A

Offre de service du 24 janvier 2006



PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 24 janvier 2006

Monsieur Yves Lafrance
Sous-ministre adjoint
Ministère des Finances
Sociétés d'État et projets économiques
12, rue Saint-Louis, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5L3

Objet : Loto Québec – Construction d'un centre de divertissement au Bassin Peel

Monsieur le Sous-Ministre adjoint,

La présente fait suite à la rencontre intervenue le 21 décembre 2005 entre messieurs Denis Dufresne, Bernard Barrucco et vous-même ainsi que Jean Hotte et le soussigné, de même qu'à l'offre de service que je vous ai fait parvenir le 13 janvier dernier et des échanges qui en ont découlés.

Cette rencontre devait établir s'il y avait possibilité que la SIQ puisse apporter une aide au Ministère visant à le rassurer quant au budget de construction du projet cité en objet.

Comme nous en avons alors convenu, avant de pouvoir formuler quelque proposition que ce soit au Ministère, il nous fallait rencontrer les représentants de Loto Québec pour mieux comprendre le projet et son contexte de même que la nature et la portée des estimations avancées puisque nous ne possédions, jusqu'à ce moment, aucune documentation s'y rapportant.

Cette rencontre s'est tenue le 10 janvier dernier après que vous nous ayez autorisés à le faire le 5 précédent.

Compte tenu de ce qui précède voici donc notre compréhension de la problématique et une proposition d'offre de service.

...2

Dans un contexte de saine gestion, compte tenu des nombreux dépassements budgétaires vécus au cours des dernières années, le ministère des Finances veut être rassuré quant à la fiabilité du budget de construction de la relocalisation du Casino de Montréal à proximité du Bassin Peel.

À cet effet, dans un premier temps, la SIQ soumettra au Ministère une appréciation sommaire de cette fiabilité, basée sur l'examen des documents que lui rendra disponibles Loto Québec et le ministère des Finances quant à la nature même du projet et à partir desquels les estimations ont été faites. À cet effet, Loto Québec sera à nouveau rencontrée.

Cette appréciation sommaire abordera notamment la méthodologie utilisée à partir du programme déposé, la précision des coûts, le niveau de contingence, les facteurs de risque ou tout autre élément pertinent.

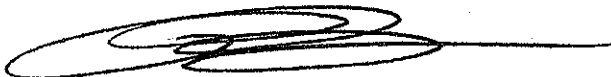
Un compte rendu verbal sera donné au Ministère le 15 février 2006 et sera suivi du dépôt d'un rapport écrit le 24 février 2006. À la suite du dépôt de ce rapport, la pertinence de requérir une analyse plus détaillée sera établie par le Ministère.

La réalisation de cette étape sera faite sur une base horaire, conformément au décret en vigueur, pour les services professionnels en architecture, ingénierie, estimation, coordination et consultation. Les déboursés seront en sus. Au total, une enveloppe d'environ 45 000 \$ est à prévoir.

Si les termes de la présente vous conviennent, je vous saurais gré de bien vouloir la contresigner et nous en retourner copie.

Veuillez agréer, Monsieur le Sous-Ministre adjoint, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le vice-président exécutif,



Pierre Babineau, ing. MBA

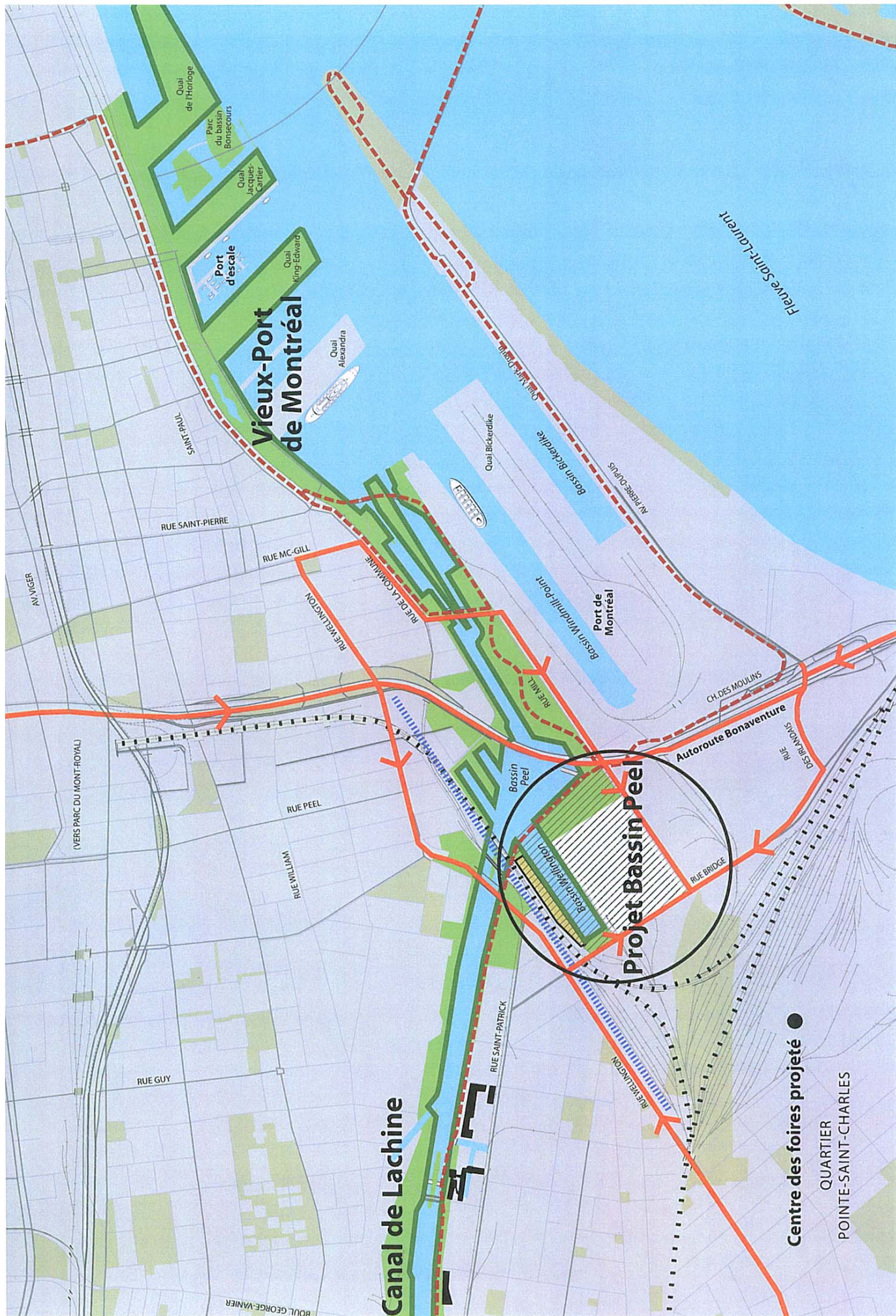
c. c. M. Jean Hotte

J'accepte les termes de la présente, en date du 24 janvier 2006


Yves Lafrance, sous-ministre adjoint

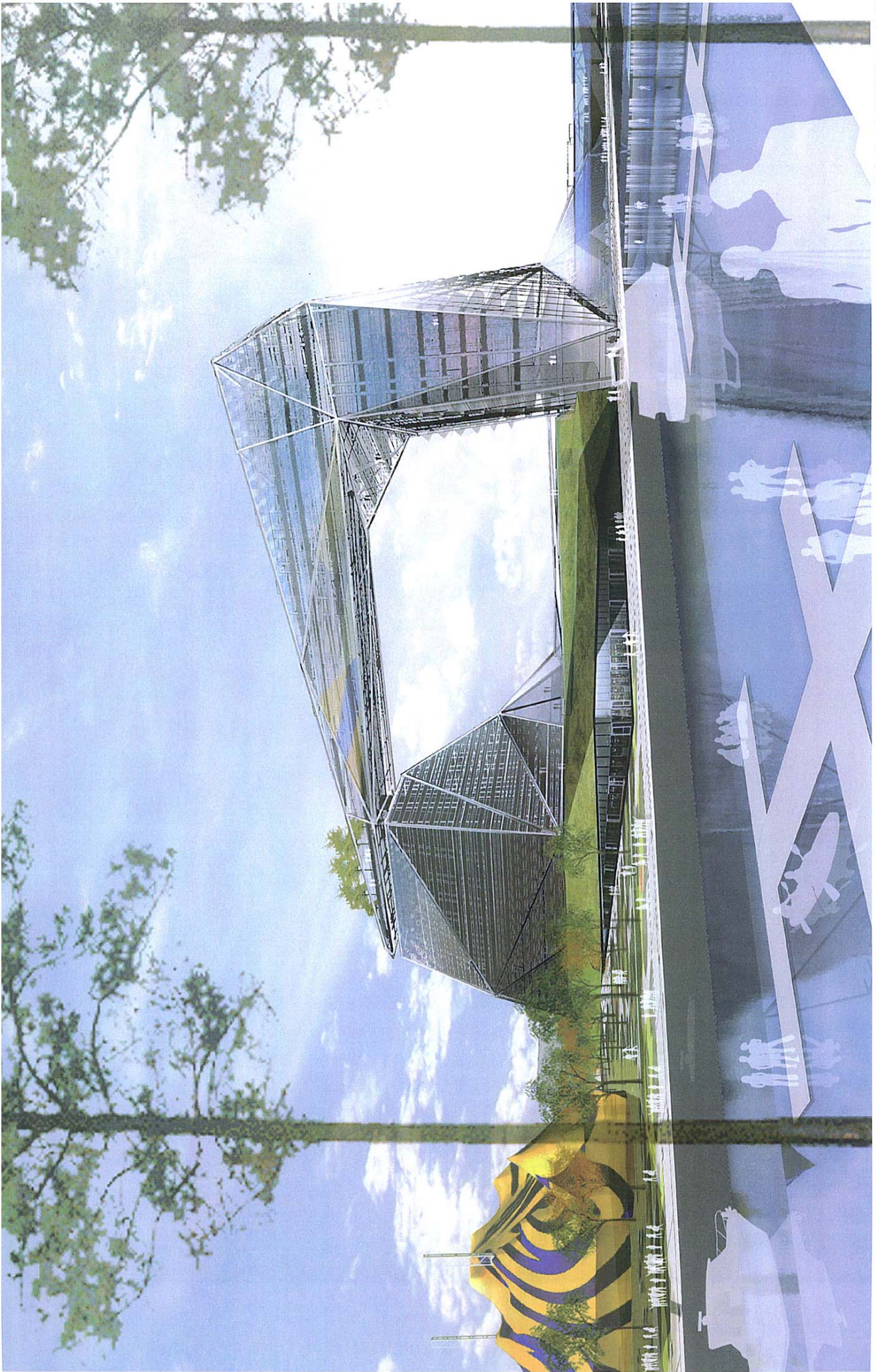
ANNEXE B

Vues conceptuelles du projet











ANNEXE C

Liste des documents consultés

Loto-Québec – Projet au Bassin Peel

Analyse du coût du projet par la Société immobilière du Québec (SIQ)

Liste des données et documents supplémentaires

	Documents demandés	Documents	Date de transmission
A.	Liste des consultants mandatés pour réaliser l'étude du projet : A.1 Noms des firmes et description du mandat.	Liste des firmes en date du 17 janvier 2006 (format électronique).	2006-01-18
	A.2 Nom du manufacturier de murs rideaux consulté.	Coordonnées de la firme (format électronique)	2006-01-18
B.	Documents spécifiques : B.1 Détails de structure et d'estimation de Dessau-Soprin, daté du 29 avril 2005.	Rapport intitulé «Scénario 3 – Cirque du Soleil, Études conceptuelles et estimation des coûts de construction – charpente et génie civil. (copie papier).	2006-01-19
	B.2 Document de référence mécanique du Groupe HBA, daté de septembre 2004.	Rapport intitulé «Hypothèse 2 – Secteur du bassin Peel – mécanique du bâtiment» (copie papier).	2006-01-19
	B.3 Document de référence électrique de BPA en date du 30 août 2004.	Rapport intitulé «Option no 2 – Complexe récréotouristique bassin Peel – étude conceptuelle – électricité (copie papier).	2006-01-19
	B.4 Étude de circulation par CIMA.	«Urbanisme et circulation – Contraintes et solutions» daté novembre 2004 (copie papier).	2006-01-19
	B.5 Esquisses d'aménagement extérieur et paysager par Daniel Arbour & Associés.	Ce document n'existe pas pour le scénario Cirque du Soleil. Toutefois, l'estimation préparée par GENIVAR tient compte des composantes du plan d'implantation no. 09 contenues dans l'approche conceptuelle (document du 26 mai 2005 déjà transmis).	-----

Liste des données et documents supplémentaires

Documents demandés		Documents	Date de transmission
B.6	Détails de l'estimation des travaux mécaniques et électriques par GENIVAR.	Dans le Rapport conceptuel préliminaire de GENIVAR (ND-MPT-459) qui vous a été remis à la rencontre du 10 janvier 2006, voir : ▪ 1.3 Base de l'estimé ▪ 4. Budget conceptuel détaillé (articles 1.1.5, 1.2.6, 2.1.5, 2.2.5, 3.4, 6.5, 7.9.6, et le tableau «prix unitaire d'aménagement» à la dernière page). Document intitulé «Critères de base du budget conceptuel (onglet 4)», voir les articles : ▪ 1.0 à 1.1.5 ▪ 1.2 à 1.2.6 ▪ 2 à 2.1.5 ▪ 3 à 3.4 ▪ 6 à 6.5 (format électronique)	2006-01-10
C.	Autres documents :		
C.1	Rapports d'analyse de la valeur s'il y a lieu	Texte explicatif sur la méthode d'analyse de la valeur conceptuelle utilisée (format électronique).	2006-01-18
C.2	Liste des éléments de frais généraux utilisés dans l'estimation des coûts de ces frais.	Tableau explicatif des différentes rubriques (document électronique : Détails rubriques budget.pdf) Tableau comparatif avec les projets passés (document électronique : Comparaisons CG-FP-HP .pdf)	2006-01-18 2006-01-18
C.3	Copie de la présentation PowerPoint du 10 janvier 2006.	Copie de la partie Bassin Peel de la présentation (format électronique sur CD).	2006-01-19

Liste des données et documents supplémentaires

Documents demandés		Documents	Date de transmission
	C.4	Analyse et identification des éléments de risques liés au projet.	2006-01-18
	C.5	Description de la méthodologie et des hypothèses du calcul des intérêts.	2006-01-18
	C.6	Description de la méthodologie dans le calcul de l'indexation.	2006-01-18
		Tableau et graphique de l'évolution de l'indice des prix de la construction de bâtiments non-résidentiel par trimestre depuis 1981 (document électronique : Indexation couts construction.pdf)	2006-01-18
		Tableau des hypothèses retenue par catégorie de coûts (document électronique : Indexation couts - hypotheses.pdf)	2006-01-18
D.	D.1	Description sommaire des hypothèses et composantes du projet basées sur l'expérience du groupe de travail et les concepts similaires utilisés.	2006-01-19
	D.2	Renseignements sur la composante «information de concept» utilisée dans le cadre des estimations.	2006-01-19
	D.3	Copie complète du programme fonctionnel et technique du projet (PFT) utilisé dans la préparation des plans conceptuels et de l'estimé.	2006-01-13 2006-01-16
	D.4	Étude complète réalisée par la firme Inspec-Sol.	2006-01-19
		Rapport en cinq (5) volumes intitulé «Évaluation environnementale – Phase I» daté novembre 2005, et copie d'une lettre explicative d'Inspec-Sol en date du 18 janvier 2006 résumant les travaux réalisés à ce jour pour les volets géotechnique et environnemental (copie papier).	

Liste des données et documents supplémentaires

	Autres documents transmis	Documents	Date de transmission
E.	E.1 Évaluation du projet en regard des critères LEED.	Document intitulé «Analyse préliminaire – Satisfaction aux critères LEED» en date du 16 janvier 2006 (copie électronique).	2006-01-18
	E.2 Appréciation par GENIVAR de «l'effet Cirque» sur la composante hôtel et salle de spectacles.	Document intitulé «Casino de Montréal – Coûts supplémentaires (concept CDS)» en date du 18 janvier 2006 (copie papier).	2006-01-19
	E.3 Coûts de construction des projets de casinos passés.	Tableau des coûts de construction au mètre carré brut de trois projets passés (document électronique : Comparaison projets Casiloc.pdf)	2006-01-13
F	F.1 .Niagara Fallsview – Casino de référence	Document boudiné présentant l'un des casinos de référence pour l'établissement des référence de la qualité de l'aménagement intérieur du nouveau casino	2006-02-06
	F.2 Borgata – casino de référence	Cartable présentant l'un des casinos de référence pour l'établissement des référence de la qualité de l'aménagement intérieur du nouveau casino	2006-02-06
	F.3 .	)	

ANNEXE D

Sommaire des coûts du projet

PROJET BASSIN PEEL

Sommaire des coûts du projet

IMMOBILISATIONS

	Coût global		Répartition des investissements	
			Privé	Loto-Québec
ACQUISITION TERRAINS	65 126 000 \$	5,1%	0 \$	65 126 000 \$
Acquisition	12 883 000 \$		0 \$	12 883 000 \$
Décontamination du site	50 128 000 \$		0 \$	50 128 000 \$
Démolition du site	2 115 000 \$		0 \$	2 115 000 \$
CONSTRUCTION	945 759 000 \$	74,5%	185 629 000 \$	760 130 000 \$
Casino	319 324 000 \$		0 \$	319 324 000 \$
Salle de spectacle	70 000 000 \$		20 000 000 \$	50 000 000 \$
Hôtel	98 628 000 \$		98 628 000 \$	0 \$
Galerie commerciale et Spa	59 244 000 \$		3 127 000 \$	56 117 000 \$
Stationnement	171 590 000 \$		0 \$	171 590 000 \$
Aménagement du site	122 326 000 \$		0 \$	122 326 000 \$
Système de transport collectif	75 578 000 \$		63 874 000 \$	11 704 000 \$
Mesure de mitigation et travaux hors-site	13 927 000 \$		0 \$	13 927 000 \$
Relocalisation de fonctions	15 142 000 \$		0 \$	15 142 000 \$
ÉQUIPEMENTS	93 946 000 \$	7,4%	21 678 000 \$	72 268 000 \$
Casino	70 730 000 \$		0 \$	70 730 000 \$
Salle de spectacle	10 000 000 \$		10 000 000 \$	0 \$
Hôtel	11 264 000 \$		11 264 000 \$	0 \$
Galerie commerciale	414 000 \$		414 000 \$	0 \$
Aménagement du site	1 538 000 \$		0 \$	1 538 000 \$
FRAIS D'IMPLANTATION	73 748 000 \$	5,8%	4 498 000 \$	69 250 000 \$
Réalisation du projet	12 609 000 \$		4 498 000 \$	8 111 000 \$
Compensations aux occupants actuels	43 113 000 \$		0 \$	43 113 000 \$
Infrastructures routières hors-site	10 526 000 \$		0 \$	10 526 000 \$
Dépenses de site pré-ouverture	7 500 000 \$		0 \$	7 500 000 \$
TOTAL (avant intérêts)	1 178 579 000 \$	92,9%	211 805 000 \$	966 774 000 \$
Intérêts durant la construction	90 224 000 \$	7,1%	0 \$	90 224 000 \$
TOTAL	1 268 803 000 \$	100,0%	211 805 000 \$	1 056 998 000 \$

ANNEXE E

Liste des firmes professionnelles



CASILOC
INC.

LISTE DES FIRMES PROFESSIONNELLES PROJET BASSIN PEEL

DISCIPLINE	FIRME/RESPONSABLES	DESCRIPTION DU MANDAT
Thématique et concept	➤ Cirque du Soleil (514) 723-7646 Johnny Boivin, directeur - Création Martin Boudreau, analyste dév. affaires	▪ Élaboration du concept du projet ▪ Définition de la thématique du projet ▪ Validation que le projet réponde aux attentes du Cirque du Soleil ▪ Proposition d'animation pour le site ▪ Étude paysagiste (bâtiment vert) ▪ Proposition d'aménagement intérieur conforme aux attentes du Cirque du Soleil
Architecture	➤ Arcop (514) 878-3941 Robert LaPierre, arch. ➤ Nomade (514) 285-5502 Michel Lauzon, arch.	▪ Élaboration du concept du projet de concert avec le Cirque du Soleil ▪ Présentation de différents scénarios architecturaux conformes à la thématique élaborée par le Cirque du Soleil ▪ Présentation graphique et 3D ▪ Support budgétaire et études de différents scénarios de construction avec Genivar ▪ Coordination avec les autres professionnels mandatés pour le projet afin d'intégrer les différentes composantes mécaniques, électriques, urbanistiques et transport, sans oublier le traitement du paysage
Ordonnancement & budget	➤ Genivar GPM (514) 340-0046 Renaud Poirier, arch, M.B.A. Jean-Claude Bouchard, T.P., estimateur Marcel Dubé, directeur des opérations	▪ Responsable de l'ordonnancement des travaux ▪ Responsable de l'élaboration du budget préliminaire ▪ Coordination de l'estimation budgétaire avec les différents intervenants du projet ▪ Recommandations concernant les méthodes de construction ▪ Vérification auprès de fournisseurs de la faisabilité des concepts proposés ▪ Vérification de l'échéancier dans le cadre des grands projets prévus pour la Ville de

		Montréal dans les années à venir ▪ Élaboration d'un scénario de construction et de bureau de projet
Urbanisme & transport	<i>Urbanisme</i> ➤ Daniel Arbour & Associés (514) 954-5300 Daniel Paré, urbaniste Luc Tittley, urbaniste <i>Transport</i> ➤ Cima (514) 688-4970 Geneviève Lefebvre, ing.	▪ Études urbanistiques ▪ Vérification de zonage, élaboration de la méthodologie afin de faire accepter le projet par les différents paliers municipaux et gouvernementaux, analyse et description du quartier cible ▪ Études paysagistes de concert avec l'architecte du paysage mandaté par le Cirque du Soleil ▪ Vérification de l'historique du site proposé ▪ Vérification auprès des intervenants actuellement sur le site tel que Ports Canada, Parcs Canada et autres ▪ Vérification de la circulation actuelle dans la zone proposée ▪ Analyse et recommandations concernant les accès et le stationnement ▪ Étude d'impact de l'achalandage sur les courbes de transport avec différentes recommandations afin d'insérer les solutions proposées dans le concept préliminaire global ▪ Étude de transport en commun ▪ Impact du nouveau casino sur l'utilisation du pont Victoria ▪ Études et modifications prévues pour le système de rues et lumières
Structure	➤ Dessau-Soprin (514) 281-1033 Serge Vézina, ing.	▪ Études structurales ▪ Analyse de valeur afin de réduire les coûts ▪ Modélisation et préparation des plans et devis conceptuels avancés à un degré tel qu'il nous permet d'avoir une évaluation des coûts très juste ▪ Coordination avec Genivar pour établir le budget préliminaire et validation des recommandations d'Inspec-Sol concernant les sols ▪ Étude de la structure du monorail

Électricité	➤ Bouthillette Parizeau et Associés (514) 383-3747 Pierre Jean, ing.	▪ Vérification des besoins électriques en fonction du concept proposé ▪ Validation des services en place dans le secteur visé source d'alimentation et ligne électrique en place ▪ Support à Genivar dans l'élaboration du budget préliminaire
Mécanique	➤ Groupe HBA (514) 845-5970 Jean-Pierre Roy, ing.	▪ Élaboration des différents scénarios en mécanique afin de répondre aux besoins du nouveau concept ▪ Localisation et définition des différentes salles électriques et de leurs composantes. ▪ Support à Genivar dans l'élaboration du budget préliminaire
Environnement & géotechnique	➤ Inspec-Sol (514) 333-5151 Bruno Mendelovich, ing.	▪ Étude des différents rapports mis à leur disposition concernant la contamination des sols ▪ Étude environnementale phase 1 ▪ Recommandation concernant les différentes méthodologies pour le traitement des terres contaminées ▪ Étude des eaux de pourtour et souterraines ▪ Vérification géotechnique afin de diriger l'ingénieur en structure
Monorail	Non déterminé	

Par : Claude Rheault, architecte
 Directeur de projets

ANNEXE F

Règle d'estimation

Classification « Construction economist »

Estimate Classes: An Explanation

by Anthony L. Huxley, MSc, MCIOB, PQS

Introduction

For many years a system of classifying estimates using the terms "Class A, B C or D" has been loosely applied by a number of organizations. Somewhat of a mystery to some, and surrounded in myth for others, it is worth while taking a step back and considering the probable origins and the appropriate use of these terms.

As far as I can tell these classifications are drawn from definitions prepared by the Treasury Board (TB) of the Canadian federal government in the early 1970s. Designed for TB approval processes they were for application to all forms of procurement and not necessarily construction. Consequently they were generic in their description and several attempts, some ill advised, have been made to improve them since they were published. It will be worth noting that TB abandoned these designations several years ago, but they continue in use within Public Works and Government Services and elsewhere.

The following text provides primary definitions of the various estimate classification followed by an amplified explanation of the specific attributes displayed by each of the four estimate classifications. Application notes and references are also included.

Primary Estimate Definitions

The following are based on the original TB definitions but have been modified slightly to suit application to construction cost planning and cost control through design.

Class A Estimate

Based on complete working drawings and specifications, and prepared prior to calling competitive tenders, this estimate should be sufficient to allow a detailed reconciliation/negotiation with any contractors proffered tender.

Class B Estimate (Substantive)

Based on design/preliminary drawings and outline specifications for the project, which include the designs of all major systems and subsystems, as well as the results of all site/installation investigations, this estimate should provide for the establishment of realistic cost objectives and be sufficient to obtain effective project approval.

Class C Estimate (Indicative)

Based on a full description of the preferred option, construction/design experience, and market conditions, this estimate should be sufficient for making the correct investment decision, and obtaining preliminary project approval.

Class D Estimate

Based upon a statement of requirements, and an outline of potential solutions, this estimate is strictly an indication (rough order of magnitude) of the final project cost, and should be sufficient to provide an indication of cost and allow for ranking all the options being considered.

Treasury Board Estimate Classifications (Current)

The following definitions are the current terms and have been transcribed without modification. The two classifications relate specifically to the two main approvals provided by Treasury Board i.e. Preliminary Project Approval and Effective Project Approval. While the latter officially sets a 'budget' in TB's terms don't be fooled! They are quite capable of controlling and restricting expenditures to that sought as a preliminary project approval.

Indicative Estimate

This is a low quality, order of magnitude estimate that is not sufficiently accurate to warrant Treasury Board approval as a *Cost Objective*. It replaces the classes of estimates formerly referred to as Class C or D.

Substantive Estimate

This estimate is one of sufficiently high quality and reliability so as to warrant Treasury Board approval as a *Cost Objective* for the project phase under consideration. It is based on detailed systems and component design and taking into account all project objectives and deliverables.

While these definitions refer to a cost objective I have been unable to locate a TB definition and append the following as my interpretation.

Cost Objective

A planned, and approved, cost limit (or ceiling) within which the project's scope is to be delivered. The authorized expenditure for the current phase.

It might also be worth noting that the new TB definitions state that a 'D' estimate is good enough to be described as 'indicative'. This is unfortunate. I have noted a distinct 'dumbing down' of estimates within PWGSC lately, with insufficient consideration being given to the content of estimates prepared in support of preliminary project approvals. Consequently major problems arise when, as noted above, TB holds completion of the project to that preliminary figure.

Estimate Attributes

Each estimate classification displays a quite distinct set of attributes. These attributes, both primary and secondary, are identified in the following text and are also summarised within *Table 1. Cost Estimate Classification Summary – Estimate Attributes* that follows. In my view the primary attribute rules. Many of you may have encountered the lazy client who requests an estimate be classified higher than extant information permits. Content is everything. An estimate can be no better than the information that goes into it.

continued on page 13

Estimate Classes – An Explanation

continued from page 12

(A) Class A Cost Estimate

(1) Primary Attribute

- (a) Work Definition
 - (i) Complete working drawings and specifications just prior to calling for tenders.
 - (ii) Definition of project typically in the order of 95% to 100% complete.

(2) Secondary Attributes

- (a) Intended Purpose
 - (i) Confirmation of project compliance with the budget (Effective Project Approval) prior to calling tenders.
 - (ii) Provide the basis/background necessary for detailed negotiation, and cost reconciliation, with any bidder and/or contractor.
 - (iii) A final "run through" of the tender documents checking for errors, inconsistencies and omissions.
- (b) Level of Precision
 - (i) High
- (c) Appropriate Preparation Methodology
 - (i) Measured and priced, fully detailed quantities, obtained from the completed working drawings and specifications.
 - (ii) This estimate will contain only those cash allowances that are called for in the construction documents.
 - (iii) The extensive detail contained within this estimate will equal the detail within any contractors bid estimate.
- (d) Typical Level of Effort
 - (i) High (Extensive and time consuming).

(B) Class B Cost Estimate

(1) Primary Attribute

- (a) Work Definition
 - (i) Completed design documents including drawings and outline specifications at the end of the Design Development stage and just prior to commencement of working drawings.
 - (ii) Definition of project typically in the order of 20% to 35% complete

(2) Secondary Attributes

- (a) Intended Purpose
 - (i) Confirming validity of Preliminary Project Approval, and
 - (ii) Seeking Effective Project Approval, and
 - (iii) Typically setting the Project Budget
- (b) Level of Precision
 - (i) Medium
- (c) Appropriate Preparation Methodology
 - (i) Majority of estimate prepared from measured and priced quantities obtained from the completed design drawings and outline specifications

- (ii) A minor proportion of the estimate may be in the form of allowances
- (d) Typical Level of Effort
 - (i) Medium.

(C) Class C Cost Estimate

(1) Primary Attributes

- (a) Work Definition
 - (i) A completed project plan, clearly defining the intent and extent of the planned work
 - (ii) Definition of project typically in the order of 5% to 15% complete

(2) Secondary Attributes

- (a) Intended Purpose
 - (i) Establish and/or confirm cost of the recommended option, selected from the various options studied, and the associated investment decision, and
 - (ii) Seek approval from Regional and/or Headquarters Investment Management Board, and
 - (iii) Seek Preliminary Project Approval from Treasury Board
- (b) Level of Precision
 - (i) Low
- (c) Appropriate Preparation Methodology
 - (i) Prepared from measured and priced quantities, where possible, and priced parameter quantities, all obtained from the project information that is available.
 - (ii) A significant proportion of the estimate may be in the form of allowances
- (d) Typical Level of Effort
 - (i) Low

Primarily an extension of the work undertaken in preparing the Class D estimate this estimate is a hard "second look" at the preferred option.

(D) Class D Cost Estimate

(1) Primary Attribute

- (a) Work Definition
 - (i) A description of the intended solutions with such supporting documentation as is available.
 - (ii) Definition of project typically in the order of 1% to 5%

(2) Secondary Attributes

- (a) Intended Purpose
 - (i) To aid in the screening of various procurement options proposed prior to recommending a preferred procurement solution, and
 - (ii) To provide an "Order of Magnitude" cost only
- (b) Level of Precision
 - (i) Lowest
- (c) Appropriate Preparation Methodology
 - (i) Various and simple methods of estimate preparation may be employed in preparing this class of estimate.
 - (ii) A significant proportion of these estimates may be in the form of assumptions and allowances.
 - (iii) Where additional information is available it is appropriate to use it in the estimate
- (d) Typical Level of Effort
 - (i) Lowest

A minimal level of detail, and often significant assumption, combined with an acceptance of the low order of inherent precision assure that these estimates are typically prepared with a minimal amount of effort. Unique projects where existing and comparable cost data is unavailable will require an additional effort, primarily to generate (model) valid and supportable estimates.

continued on page 14

Table 1 – Cost Estimate Classification Summary – Estimate Attributes

Estimate Classification	Primary Attribute	Secondary Attributes			
	Project Definition	Intended Purpose	Methodology	Level of Precision	Preparation Effort
Class A	High (completed working documents)	Compliance with effective project approval (budget)	Measured, priced, full detail quantities	High	High
Class B (Substantive)	Medium (completed design development)	Seeking effective project approval	Mainly measured, priced, detail quantities	Medium	Medium
Class C (Indicative)	Low (project plan)	Seeking preliminary project approval	Measured, priced, parameter quantities, where possible	Low	Low
Class D	Lowest (described solutions)	Screening of various alternative solutions	Various	Lowest	Lowest

Estimate Classes – An Explanation

continued from page 13

Estimate Attributes – Application Notes

Primary Attribute

Work Definition

The level of work definition is the primary determinant of an estimate's outcome, and it is the completeness of that information that determines the classification of the estimate. No estimate can be better than the information upon which it is based, nor can it make up for deficiencies in that information. Reasonable efforts should be made to ensure that the estimate does, in fact, make use of the full information set available, else the estimate must be classified at a lower level consistent with the actual level of information used.

While expressed within this text as project documents being a certain percentage such a determination can be subjective and difficult to assess.

Secondary Attributes

Intended Purpose

Each level (classification) of estimate is intended for a specific purpose within the approvals process. While higher level estimates can be used for lower level purposes the reverse is not the case.

Level of Precision

Described here in the relative terms, as Lowest, Low, Medium and High inherent levels of precision, the size of a project has a significant impact on any numerical measure of precision. Contrary to common belief Treasury Board has never attached a numerical level of precision to estimates, and with good reason. Such numerical measures when expressed as a percentage of project cost will vary inversely with project size.

Expressions of precision are also subjective. In addition to project size, consideration should also be given to the availability and/or quality of reference cost estimating data, the uniqueness and/or complexity of the project, and also the competency and skills of potential bidders.

In my view the term 'level of accuracy', while often used, is misleading. Accuracy is a function of both estimate precision and information variability. It also leads to the question "Measured against what?" which can provoke significant debate.

Past research into the results of competitive bids, received by PWGSC, has identified a major distinction between the behaviour of bid competitions for projects of less than \$1,000,000 and those above that mark. Two examples were chosen from that research as they are most typical of the size of projects undertaken by PWGSC.

Projects in the order of \$100,000

In this category the demonstrated range, about the mean bid, for 95% of all bids received, was $\pm 25\%$

Projects in the order of \$7,500,000.

In this category the demonstrated range, about the mean bid, for 95% of all bids received, was $\pm 4\%$

Application

Within the two major ranges (i.e. above and below \$1,000,000) projects of lesser value than the examples provided will exhibit a wider range of precision and vice-versa.

Remember these are the results of competitive bids based on complete drawings and specifications. If you should wish further detail on this research then examining the *Construction Economist* archives will show up a précis of a paper that I wrote and presented at the AACEI Annual General Meeting in Seattle in 1991.

Appropriate Preparation Methodology

Numerous estimate preparation methods are available; the choice of which depends primarily on the level of project definition available and to a far lesser extent on intended estimate purpose. Typically, for building construction projects, stochastic type estimates are relatively rare (except perhaps for some "order of magnitude" estimates). Deterministic, i.e. measured,

estimate types are the norm. Above all it is important to use an appropriate methodology that uses the all project information available, delivers an appropriate answer, and at a reasonable (affordable) level of effort.

Typical Level of Effort

The circumstances surrounding any project or estimate are extremely variable and as a result the necessary level of effort may also vary significantly for reasons other than project size.

NOTE: Regarding Class C Estimates – the description included relates to that estimate needed in support of a preliminary project approval submission i.e. a confirmation and second look at the Class D estimate. That second Class C estimate often prepared later, after project commencement and at completion of the formal project definition phase, will be a new estimate with additional information, and will entail a level of effort, approaching that required of a Class B estimate.

References

Treasury Board Manual

Chapter 2-1 Project Approval – 01-06-94

Appendix A – Requirements for Treasury Board Submissions Seeking Preliminary Project Approval; Appendix B – Requirements for Treasury Board Submissions Seeking Effective Project Approval; Appendix C – Requirements for Treasury Board Submissions Seeking Lease Project Approval; Appendix F – Project Brief; Appendix G – Use of Estimates in Treasury Board Submissions.

Chapter 2-2 Project Management – 01-06-94

Appendix D – Project Progress Reports and Databases for Project Management Guideline

Chapter 2-3 Management of Major Crown Projects (MCP) – 01-06-94

Appendix C – Submission of Requirements for MCP's

Glossary/Lexique – 01-06-94

ANNEXE G

Grille de calcul des contingences

CONTINGENCES (DESIGN ET CONSTRUCTION)								
RISQUE								
#BÂTIMENT	BÂTIMENTS	COÛT	FAIBLE 5 %	MOYEN 10 %	ÉLEVÉ 15 %	HAUT 20 %	COÛT TOTAL	CONTINGENCES %
1	CASINO	\$ 211 138 000,00		25	50	25	\$ 31 700 000,00	15
2	SALLE SPECTACLE	\$ 56 712 000,00		50	50		\$ 7 100 000,00	12,5
3	HÔTEL	\$ 75 956 000,00	50	50			\$ 5 700 000,00	7,5
4	BOUTIQUES	\$ 25 589 000,00		100			\$ 2 600 000,00	10
5	GALERIE	\$ 13 832 000,00		100			\$ 13 800 000,00	10
6	STATIONNEMENT	\$ 128 097 000,00	50	50			\$ 9 600 000,00	7,5
7	AMÉNAGEMENT SITE	\$ 87 769 000,00	25	25	25	25	\$ 11 000 000,00	12,5
8	TRANSPORT	\$ 59 804 000,00			50	50	\$ 10 500 000,00	17,5
9	TRAVAUX HORS-SITE	\$ 14 344 000,00		50	50		\$ 1 800 000,00	12,5
TOTAL		\$ 673 241 000,00					\$ 93 800 000,00	13,93

ANNEXE H

TABLEAU RÉFÉRENCE D'INDEXATION

TABLEAU RÉFÉRENCE D'INDEXATION

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
SIQ	3,8%	3,6%	3,5%	3,3%	3,2%	3,1%
Hydro-Québec	4,0%	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d
Experts-conseils	2,6%	4,3%	4,5%	4,7%	4,9%	5,0%
Entrepreneurs	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Taux moyens retenus	4,0%	4,0%	4,2%	4,2%	4,2%	4,2%

ANNEXE I

Grille d'analyse – Honoraires professionnels

Grille d'analyse – Honoraires professionnels

1.0 Budget des travaux (Casiloc) 1045 M\$

(incluant contingences, indexation, TVQ et TPS)

Travaux :	909,0M\$
TVQ, TPS :	136,0M\$

2.0 Répartition des budgets en fonction des disciplines professionnelles

Architecture :	100 % des travaux :	1045 M\$
Ingénierie :	60 % des travaux mécanique, électricité, civil et structure paysager	625 M\$
Gérance :	100 % des travaux :	1045M\$

3.0 Décret gouvernemental

Architecture : services professionnels complets :	1) 4,2 % pour 24 M\$ 2) Négociation de 24 M\$ à +
Ingénierie : services professionnels complets :	1) 5,06 % pour 30 M\$ 2) Négociation de 30 M\$ à +
Gérance : services professionnels complets :	1) Négociation et prix du marché : entre 2 à 3 %

4.0 Appréciation des coûts en honoraires

Architecture :	1,85 à 2,25 % de 1,045 G\$ =	19,5 M\$ à 23,5 M\$
Ingénierie :	3,35 à 3,75 % de 625 M\$ =	21,0 M\$ à 23,5 M\$
Gérance :	1,85 à 2,25 % de 1,045 G\$ =	19,5 M\$ à 23,5 M\$
	=====	
Total :		60,0 M\$ à 71,5M\$

Budget Loto-Québec : 83 M\$

Autres honoraires : 11,5 M\$ (jusqu'à 23 M\$ disponibles selon scénario retenu)
(laboratoires, autres spécialistes)